
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mardi 25 janvier 2022, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry-Conne, Anna Barseghian, MM. Simon Brandt, Timothée Fontolliet, M^{mes} Jacqueline Roiz, Albane Schlechten, Audrey Schmid, M. Kevin Schmid* et *M^{me} Louise Trotter*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 janvier 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 25 janvier et mercredi 26 janvier 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l’initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l’adoption du règlement relatif à la mise en œuvre de l’initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» (PR-1498)¹.

Suite de la préconsultation

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC). On a entendu dire tout à l’heure qu’il s’agissait ce soir d’un vote «de courage». Je dirais plutôt ici que c’est le dogmatisme relativement invétéré de certaines personnes qui a payé! On aurait pu avoir une discussion, une discussion concrète, constructive. On aurait pu faire de la politique basée sur le bon sens. Or on en arrive à une interdiction totale, à une volonté de faire en sorte qu’une seule opinion soit mise en œuvre. Pour moi, pour le Centre, ce n’est pas une manière de faire de la politique. Ce n’est pas mon idée d’une politique équilibrée et constructive.

¹ Proposition, 5119.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Il faut souligner le fait que la seule possibilité d'existence de l'économie locale, au niveau publicitaire, serait que l'initiative IN-6 n'existe pas. *De facto*, cette initiative ne déploiera quasiment aucun effet. On l'a vu: on va sacrifier le bon sens – et le bon sens politique – alors que la population ne s'est même pas prononcée. Bravo pour la démocratie! Le problème, c'est que le sacrifice du bon sens sur l'autel d'un dogmatisme va à l'encontre d'une vraie politique. On a parlé de double discours; je pense qu'on a ici un exemple parfait du double discours d'une certaine partie de la gauche. Elle veut toujours plus de prestations, tout en coupant de plus en plus sur les revenus de la Ville – et quand il y a un revenu net qui n'est ni une taxe ni un impôt, elle coupe!

On a néanmoins pu lire dans la presse: «Ne vous inquiétez pas, Mesdames, Messieurs, les 4 millions de francs, on les trouvera autre part!» On va les trouver ailleurs... mais où? Chez les personnes de la classe moyenne qui sont encore solvables en ville? On va faire quoi? Augmenter le centime additionnel? En outre, on met en avant de manière assez intéressante le fait qu'une certaine partie de la droite au niveau cantonal veut abolir la taxe professionnelle communale qui, d'un point de vue juridique, n'est pas une taxe, mais un impôt. Pour moi, établir une relation entre les deux problématiques est inique! Il est un peu étonnant qu'une taxe qui est «devenue» un impôt soit ainsi mise en avant par une partie de la gauche.

Tout le monde est conscient de la perte de 4 millions de francs qu'entraînera pour la Ville l'initiative IN-6, mais certains arguments sont quand même à rappeler. Avant de le faire, je souligne qu'une interdiction totale de l'affichage commercial, sans discussion ni consultation, sans possibilité pour la population de donner son avis d'un point de vue démocratique – contrairement à ce que stipule la nouvelle Constitution genevoise – signifie qu'une partie de la classe politique de cette commune peut et veut imposer quelque chose d'un dogmatisme invétéré, sans réfléchir.

J'en viens aux arguments à rappeler. Il faut insister sur le fait que l'initiative IN-6 et le règlement du Conseil administratif relatif à sa mise en œuvre présenté dans la proposition PR-1498 sont néfastes pour les entreprises de proximité. En outre, ils sont néfastes pour les finances de la Ville, on l'a vu et souligné.

Par ailleurs, cette problématique concerne aussi la pose et de l'entretien de l'affichage culturel. Pourquoi? Certes, ce point est traité dans le projet de règlement du Conseil administratif: oui, la culture et le sport auront des possibilités d'afficher... Mais comment? Directement aux frais de la Ville? Même chose en ce qui concerne le maintien de ces affiches et l'entretien des endroits où elles seront posées. On va faire payer davantage le contribuable de la commune de Genève pour les nettoyer, alors qu'avant il existait un équilibre qui, de mon propre avis et également de celui du Centre, pouvait être discuté. On pouvait discuter de ce qu'on voulait faire, peut-être envisager encore certaines mesures. Mais ici, ce n'est pas le cas. On veut juste interdire. La problématique complémentaire...

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alain Miserez. Il me reste encore une minute et cinquante-cinq secondes!

Le président. Le temps de parole est de cinq minutes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alain Miserez. Des centaines d'emplois sont menacés! Finalement – je conclurai ainsi – la problématique soulignée ici et la raison pour laquelle nous allons vraisemblablement devoir nous battre contre la volonté d'une majorité de ce Conseil municipal, c'est qu'on essaie d'obliger les gens à adopter une certaine opinion. Nous refusons cette politique!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez parlé pendant cinq minutes et quarante-deux secondes!

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Je remercie mon collègue Miserez d'avoir exprimé certaines vérités sur le respect de la démocratie, du débat parlementaire et surtout du travail bien fait. Sur ce point, on ne peut pas dire qu'en ce moment la majorité du Conseil municipal se dirige vers un travail bien fait! Mais si vous voulez bien, Monsieur le président, on va essayer ici de faire un peu de travail de commission. Ce travail de commission a d'ailleurs été demandé par le Conseil administratif – à majorité de gauche, il faut quand même le rappeler – mais le sérieux et la responsabilité du Parti socialiste sont vraiment à toute épreuve, quand il s'agit de faire un coup politique à la petite semaine...

J'ai des questions à poser sur le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!». L'article 5, intitulé «Supports d'affichage vierges», autorise «la libre expression artistique et citoyenne sur support papier neutre». Ne pensez-vous pas que, rien que pour cette petite phrase, il faudrait créer un sous-règlement? Comment allons-nous contrôler, nous, l'expression libre et artistique des citoyens genevois sur ces supports d'affichage vierges? Jusqu'où irons-nous en matière de libre expression des citoyens? Quelles sont les limites légales ou réglementaires qu'on veut poser dans ce domaine? Là, il y a un véritable travail de commission à faire!

On se pose vraiment des questions. Est-ce que n'importe qui aura le droit d'afficher quelque chose? Est-ce qu'on pourra le poursuivre pénalement ou

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

pas? Vous imaginez très bien les dérives qui peuvent se produire, Mesdames et Messieurs. Cela justifie ce que demandait le Conseil administratif à majorité de gauche, à savoir le renvoi de la proposition PR-1498 en commission pour qu'on puisse travailler sur ce point. Comment allons-nous procéder? Est-ce qu'il y aura des amendes? A qui les infligerons-nous? Faut-il ou non prévoir une déclaration préalable concernant la libre expression artistique des citoyens sur ces papiers neutres? Comment entendez-vous contrôler les futurs scandales qui pourraient survenir avec ce type d'affichage? Souvenez-vous: pendant le bref laps de temps où la libre expression des citoyens a déjà été effective, on a vu qu'il y avait eu des dérives. Je pense que ne pas réglementer ce genre de chose, c'est travailler de manière irresponsable.

Monsieur le président, vous êtes déjà nanti d'une demande de renvoi de la proposition PR-1498 en commission. Le bon sens commande de la renvoyer en commission des finances, comme le souhaitait un autre parti.

J'en viens maintenant à l'affichage dit culturel. Où commence la culture et où finit-elle? Comment allons-nous décider ce qu'on peut afficher «culturellement» et ce qui relève au contraire d'une entreprise commerciale? Là-dessus, il y a une lacune, un vide réglementaire. Le Conseil administratif a fait ce qu'il pouvait avec le contenu de l'initiative IN-6, mais il est de notre responsabilité d'étoffer le règlement de sa mise en œuvre afin d'avoir une vraie politique d'affichage. Est-ce que ce sera le fait du prince? Est-ce que tel ou tel membre du Conseil administratif décidera si une affiche dite culturelle, sportive, événementielle ou récréative est de l'ordre du commercial ou non? Parce qu'il y a des dérives possibles sur ce plan, je pense que vous en êtes conscients, Mesdames et Messieurs. Je le répète encore une fois: l'affichage sur ces supports vierges sera-t-il le fait du prince, qui déciderait de ce qui est beau, pas beau, moralement acceptable ou inacceptable par notre société?

Je pense, chers collègues, que vous comprenez aisément que nous devons impérativement travailler sur ce règlement. Son champ d'application tel que présenté dans la proposition PR-1498 est trop vague, trop large. Il faut que nous en comprenions exactement les enjeux.

Quant à la prestation d'entretien, certes, le Conseil administratif a vaguement parlé d'un montant de 1 million de francs par année en sus de la perte occasionnée par l'interdiction de la publicité commerciale; ça nous fait donc 5 millions de francs en moins, quand même! Or si on doit changer l'affichage dit culturel tous les deux jours parce qu'il y a des choses qui nous paraissent scandaleuses, ça fera augmenter les coûts!

Pour ces raisons, je vous demande humblement de revenir sur votre décision, Mesdames et Messieurs de la gauche, et de ne pas réfléchir avec vos tripes et votre cœur. Les citoyens demandent que vous réfléchissiez avec un peu d'intelligence!

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Alors, renvoyons la proposition PR-1498 en commission; celle-ci sera suffisamment diligente pour travailler sur ces problématiques. Je vous demande instamment ce renvoi!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous proposez la commission des finances?

M. Alain de Kalbermatten. Oui, toujours, mais cela a été demandé par le Parti libéral-radical.

M. Vincent Schaller (UDC). Pour compléter l'intervention de mes préopinants et de ma collègue Marie-Agnès Bertinat à la séance de tout à l'heure, je souhaite simplement rappeler une chose. Depuis dix ans, la Ville de Genève est dans l'incapacité de financer ses investissements avec ses revenus annuels. Qu'est-ce que cela signifie? Que nous n'avons plus d'autre alternative que d'emprunter à la banque pour construire et entretenir une école, plus d'autre alternative que d'emprunter à la banque pour réparer une canalisation, etc. Ainsi, la dette financière de la Ville de Genève est passée de 1500 millions de francs en 2017 à 1800 millions de francs en 2021. Elle s'alourdit de 80 millions de francs chaque année avec la régularité d'un métronome. Et on sait très bien que ce n'est pas près de s'inverser!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est bien simple: cette proposition PR-1498 signifie 4 millions de francs d'endettement supplémentaire chaque année. Plutôt que d'emprunter 80 millions de francs à la banque, la Ville de Genève empruntera chaque année 84 millions de francs. Et même si le rythme d'endettement de la Ville ralentit, ce sera toujours et chaque fois 4 millions de francs de plus. Si c'est 50 millions de francs d'emprunt, ce sera 54 millions de francs au total. Si c'est 60 millions de francs d'emprunt, ce sera 64 millions de francs au total. C'est mathématique, c'est inévitable, on ne peut pas envisager les choses différemment.

Alors, après une période de dix ans, nous pourrions demander à la gauche du Conseil municipal à quoi correspond cet emprunt de 40 millions de francs à la banque. Nous demanderons: «Avez-vous construit une école? Avez-vous construit deux écoles? Avez-vous ouvert deux crèches? Avez-vous ouvert trois crèches? Avez-vous rénové des immeubles pour sauver la planète?» La gauche du Conseil municipal répondra: «Non, pas du tout, avec cet emprunt de 40 millions de francs, nous nous sommes seulement payé le plaisir de ne pas apercevoir d'affiches publicitaires en ville de Genève.» Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on comprend bien que la proposition PR-1498 est déraisonnable! Est-il possible

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

d'emprunter 40 millions de francs à la banque pour une raison aussi futile? Bien sûr que non, et M. Alfonso Gomez est bien d'accord avec moi.

L'Union démocratique du centre n'acceptera pas de financer cette proposition par la dette, c'est pourquoi nous insistons pour le renvoi de la proposition PR-1498 à la commission des finances, afin de permettre au conseiller administratif en charge des finances de présenter des propositions précises de compensation à hauteur de 4 millions de francs par année. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Tout le monde s'exprime bien, et je comprends que chacun veuille défendre son bout de pain, si je peux le dire ainsi pour la rime! Mais il y a une chose qui n'est pas évoquée ce soir, et c'est fort dommage, car je pense que c'est très important. Toutes ces restrictions, ces interdits, ces dispositions pour sauver... pour sauver... pour sauver quoi? Un bateau qui coule, de toute manière! Les gens abandonnent la ville de Genève pour s'installer dans d'autres cantons, parce qu'ici ce n'est plus vivable. On est déjà, je crois, la quatrième ville la plus chère d'Europe! Personne nulle part n'a jamais payé aussi cher un billet de transports publics, les assurances, les loyers... Je rappelle qu'un loyer à 1500 francs, c'est un quatre-pièces; dans les autres cantons, c'est un trois-pièces.

Alors, blablatez, la gauche et les Verts! Car c'est vous qui, à l'heure actuelle, ruinez cette ville. Vous la rendez désertique! Vous arriverez à ce résultat, puisque vous ne voulez plus de ceci, plus de cela, que vous infligez des lois, des restrictions, etc. Il ne fait pas bon vivre à Genève! Voilà où je veux en venir, parce que personne ne l'a évoqué: c'est le traumatisme psychologique que vous faites subir à la population, qui ne vous demande rien! Car ce qui importe aux gens, c'est d'avoir un toit et quelque chose à manger dans l'assiette, c'est de pouvoir s'occuper de leur famille. Mais vous, vous voulez sauver la planète... Vous voulez sauver Genève, vous voulez faire des choses extraordinaires! Pourtant, ce que veulent les gens, c'est vivre, vivre, vivre, vivre! Et là, avec les restrictions que vous leur imposez, vous les étouffez littéralement! Ce n'est pas la pollution qui étouffe la ville de Genève, c'est tous ces interdits! On devrait voter une seule loi: la loi qui interdit d'interdire. On se sentirait beaucoup mieux!

Alors, s'il vous plaît, j'espère que parmi vous il y a encore des humains et non pas des fanatiques, comme l'a dit mon ancien collègue. Il est temps que vous repreniez vos esprits et que vous choisissiez vraiment la bonne décision. Et arrêtez de vouloir imposer des choses, mais des choses... Je n'ose même plus les décrire, tellement il y en a, tellement elles sont épouvantables! Je vous rappelle quand même simplement, en passant, que les grands dictateurs étaient tous socialistes. Je n'en citerai pas trop: Poutine, Hitler et les autres!

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Quant au social, la plupart d'entre vous ont une situation financière très confortable...

Le président. Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Dany Pastore. ... avec un travail très confortable. Je vous félicite, mais pensez au bas peuple, à ceux qui ont 3000 francs pour vivre avec des enfants et qui n'ont pas de travail. Arrêtez maintenant de nous étouffer! Vous nous étouffez!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous ne sommes pas là pour citer des chefs d'Etat, mais pour parler de notre pays.

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC). Il va être difficile de parler après ce feu d'artifice, Monsieur Pastore! Quant à moi, pour rejoindre dans une certaine mesure ce qui a déjà été exprimé, j'ai envie de dire que c'est une initiative gadget. On a vraiment d'autres problèmes beaucoup plus sérieux à traiter que ce symbole, cette «mesurette» que vous proposez et qui détruit notamment une entreprise genevoise locale – je fais allusion à Neo Advertising SA. Mais ça, ça n'a pas l'air d'être tellement le problème en tant que tel, à vos yeux, puisque la nécessité pour vous est de marquer le «no pub» comme un état de fait, alors qu'il y a déjà très peu de publicité à Genève, Mesdames et Messieurs. On y voit plutôt de l'affichage culturel. Merci pour la culture, d'ailleurs! Dans notre ville, on peut savoir quels sont les spectacles joués à la Comédie, au Grand Théâtre et ailleurs, mais il n'y a pas beaucoup de publicité.

La recette de l'affichage publicitaire pour la Ville de Genève est finalement relativement modeste: on a parlé de 4 millions de francs, mais ça peut être 3 ou 5 millions de francs selon les années, tout dépend de la clientèle. C'est donc l'économie genevoise que vous attaquez, à gauche! C'est les réseaux de clients de la Ville de Genève! Or il s'agit d'entités qui paient des impôts dont nous avons besoin, Mesdames et Messieurs.

J'aimerais aussi vous parler de la portée très limitée de cette initiative IN-6. J'étais présent lors de sa présentation en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, où nous avons auditionné ses auteurs. Eux, ils habitaient la campagne! Et ils nous parlaient de la publicité en ville de Genève... Cela semblait les déranger encore plus que les citoyens genevois, qui ne s'en plaignent pas.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Ensuite, le troisième mot que je voudrais souligner, c'est «gâchis». Pourquoi du gâchis? Souvenez-vous: toute cette affaire est partie du fait que la Société générale d'affichage (SGA SA) avait perdu son mandat. Au moment de rendre les manettes de l'affichage publicitaire, elle a eu la «bonne» idée – je le dis ironiquement, bien entendu – de laisser les surfaces d'affichage vierges. Cela a donné à l'exécutif une idée extraordinaire, tout à coup: les citoyens pourraient s'approprier cet espace public! Quelle idée géniale! Ça leur manquait tellement! Alors qu'évidemment la SGA SA a fait ça parce qu'elle était très fâchée contre le nouveau concessionnaire Neo Advertising SA, qui avait repris le mandat en affirmant qu'il pourrait faire 5 millions de francs de chiffre d'affaires par année, ce qui avait déplu à la SGA. Cette histoire a fini devant la justice.

Toujours est-il que, pour l'économie locale, c'est du gâchis. N'oubliez pas, Mesdames et Messieurs, que Neo Advertising SA est une entreprise qui avait été soutenue au départ par la Ville de Genève via la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). Donc la Ville aide cette entreprise via la Fondetec, et après, qu'est-ce qu'elle fait? Eh bien, elle coupe les vivres à Neo Advertising SA en lui retirant le mandat le plus important qu'elle vient d'obtenir. Cherchez le gâchis, vous le trouverez devant vous!

Dernière chose – je ne veux pas vous embêter davantage: pourquoi être si pressés, ce soir? Il n'y a aucune raison à cela. De plus, on est dans une période de déficit. On peut donc attendre le retour à l'équilibre budgétaire. Voilà pourquoi le Centre proposera un amendement peut-être plus sage que le premier annoncé tout à l'heure, qui demandera d'attendre le retour à l'équilibre budgétaire prévu en 2028 pour appliquer l'initiative IN-6. Ce n'est guère que deux ou trois ans d'attente en plus, par rapport à la date d'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre de cette initiative prévue dans la proposition PR-1498 – si jamais elle passait. Nous ne sommes donc pas pressés! J'insiste là-dessus: nous sommes en période de déficit; tirer un trait sur 3, 4 ou même 5 millions de francs, c'est une mesure qu'on ne peut pas se permettre de prendre, Mesdames et Messieurs. Pas aujourd'hui! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Maintenez-vous votre premier amendement qui demande de repousser la mise en œuvre de l'initiative IN-6 à 2050?

M. Jean-Luc von Arx. Oui.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On prétend que l'initiative IN-6 est un petit pas pour libérer l'espace public... Non! Il ne s'agit pas d'un petit pas, mais d'un saut dans l'inconnu, puisque vous ne voulez même pas en étudier les répercussions. Nous avons entendu des bancs de la gauche affirmer que la publicité mettait en avant un modèle de consommation et de surconsommation. Il a même été dit que la publicité serait responsable de l'obsolescence programmée! Je ne vais pas répéter ici que la publicité est déjà très cadrée, en ville de Genève; on ne peut pas faire de la publicité autour de la rade ni dans la Vieille-Ville.

Vous visez donc un but qui serait de lutter contre un modèle de consommation. Si on renvoyait la proposition PR-1498 en commission, on pourrait peut-être se demander si elle atteint réellement son objectif, car l'interdiction de l'affichage publicitaire ne favorise pas du tout la société dont vous rêvez! Ce n'est pas à une société avec moins de consommation ou moins de surconsommation qu'elle aboutira, mais à une société où les premières victimes de cette suppression seront les commerçants, les petites et moyennes entreprises (PME) locales, les artisans de notre commune. Vous allez donc non seulement les inciter à quitter notre territoire, mais aussi favoriser qui? Les grandes firmes internationales!

Je vous rappelle que les entreprises dites GAFAM – l'acronyme désignant Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft – sont d'une agressivité délirante! On ne peut pas consulter quoi que ce soit sur une tablette ou un ordinateur sans être agressés par la publicité, une publicité réellement agressive qui, de plus, sait cibler exactement les besoins du consommateur. En interdisant l'affichage commercial en ville de Genève, vous affecterez les commerçants locaux – c'est-à-dire la production locale que la gauche appelle de ses vœux – pour favoriser au contraire ces grandes firmes internationales, lesquelles seront toutes contentes de pouvoir racheter les petites qui auront fait faillite. Ainsi, on n'aura plus que des grandes firmes internationales! La proposition PR-1498 favorise donc la mondialisation et les grandes firmes, qui auront une position de plus en plus dominante dans notre économie comme à l'échelle mondiale. Vous pouvez toujours rêver, à gauche, en disant: «Non, non, nous, on améliore les choses.» Vous proclamez que l'initiative IN-6 est une amélioration qui fera diminuer la consommation, sans penser que les premières victimes seront les acteurs de l'économie locale.

En outre, comme cela a été rappelé par le magistrat en charge des finances, la mise en œuvre de cette initiative telle qu'elle est prévue dans la proposition PR-1498 entraînera un déficit très important de 4,5 millions de francs – mais ça, c'est le déficit direct. Il faut imaginer qu'il y aura ensuite des pertes d'emplois, bien entendu, donc moins de rentrées fiscales.

Vous oubliez par ailleurs que les milieux artistiques et sportifs seront aussi parmi les victimes de cette interdiction d'affichage, car ceux qui les soutiennent ne seront plus autorisés à paraître sur les affiches des événements culturels et

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

sportifs, ce qui mettra en péril la pérennité du sponsoring. Voilà donc comment ces milieux-là seront également victimes de l'initiative IN-6.

Ensuite, alors qu'on pourrait imaginer que la gauche a envie de défendre les travailleurs, dans l'initiative IN-6 elle insulte en fait les personnes qui ont des métiers liés à la publicité, que ce soient des graphistes, des rédacteurs artistiques, des photographes, des agents de communication, etc. Selon vous, Mesdames et Messieurs les défenseurs de «Genève zéro pub», ces professionnels sont des pollueurs de l'espace public! En revanche, vous voulez donner à la population libre accès à des panneaux vierges sur lesquels elle pourra s'exprimer... Attendez, je lis le texte de l'initiative IN-6: «... mettre à disposition des habitant-e-s des panneaux vierges destinés à l'expression libre, citoyenne et artistique»... Mais ces citoyens, ils ne vont pas polluer l'espace public? Enfin, vous vous rendez compte de l'insulte que vous faites à des personnes qui ont suivi des écoles spécialisées et qui ont fait des formations artistiques? Celles-là, elles pollueraient l'espace public, mais pas le simple citoyen... Non, lui, il a le droit! Je vous l'ai déjà dit une fois: il faudrait voter un budget supplémentaire pour des malettes avec des pinces et des crayons, afin que tout le monde puisse avoir accès à cette liberté d'expression!

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Michèle Roulet. Vous êtes donc en train d'insulter des travailleurs! J'aimerais juste vous rappeler que l'Association des habitants du Petit-Saconnex a tenté cette expérience d'expression citoyenne sur des panneaux d'affichage publics. Si la proposition PR-1498 était renvoyée en commission, vous pourriez y étudier ce précédent. Eh bien, les graffitis immondes ont tout de suite envahi ces panneaux et on a dû mettre fin à cette expérience, au Petit-Saconnex. Mais voilà, vous ne voulez ni écouter ni étudier. Vous foncez dans votre dogme et votre idéologie!

M. Maxime Provini (PLR). On peut vraiment s'interroger, face à la volonté d'une partie du Conseil municipal de faire passer en force un tel règlement. Certes, en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication on a étudié – et même très bien étudié – le principe de l'initiative IN-6. Comme cela a déjà été dit, il y a eu 18 auditions! Plus des deux tiers de ces 18 auditions ont souligné à quel point la mise en œuvre de cette initiative serait compliquée, à quel point il y avait des doutes sur son application. Et malgré cela vous êtes en train de vous persuader vous-mêmes qu'il faut absolument aller de l'avant!

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Nous avons donc étudié en commission le principe de l'initiative IN-6 mais, maintenant, dans la proposition PR-1498, un règlement relatif à sa mise en œuvre nous est proposé. La moindre des choses, c'est d'aller au bout du processus! Il faut donc pouvoir étudier la mise en œuvre prévue par le Conseil administratif en examinant ce règlement, afin de voir ce qui nous est proposé et de pouvoir poser nos questions. Je le répète, c'est la moindre des choses! Je ne comprends pas votre jusqu'au-boutisme, Mesdames et Messieurs de la gauche. Vous revendiquez le fait que 4000 à 5000 personnes ont signé l'initiative IN-6 et qu'il faut donc avancer. Mais franchement, on pourrait quand même mener une consultation populaire ou, en tout cas, faire un travail en commission sur la mise en œuvre proposée dans la proposition PR-1498. C'est le minimum!

Comme cela a également été rappelé, je pense qu'il y a d'autres priorités. On nous explique que c'est urgent et important, on invoque l'urgence climatique... Bien sûr que l'urgence climatique est importante, mais est-on réellement en train de traiter le problème? Vous vous serrez la main à coups de petites mesurette et vous affirmez faire des choses qui vont dans le bon sens... Non mais c'est n'importe quoi!

Honnêtement, si vous voulez combattre l'urgence climatique, la première chose à faire dans cette ville est d'assainir les bâtiments municipaux. Heureusement – pour une fois, je peux saluer ce qui a été proposé par la magistrate – on est en train d'avancer dans cette direction, mais très lentement. Et voilà qu'on passe une soirée à discuter de la mise en œuvre d'une initiative complètement hasardeuse! Qu'est-ce qui va se passer, si la mise en application de l'initiative IN-6 est acceptée? On n'aura plus d'affichage commercial en ville de Genève... Mais n'en aura-t-on vraiment plus? Qu'en sera-t-il des vitrines des commerçants? Et des trams? Devra-t-on supprimer l'affichage sur les trams pour leur passage en ville? De même, les bus ne pourront-ils plus porter d'affiches commerciales lorsqu'ils circuleront en ville? Evidemment que oui, ils le pourront! Du coup, il s'agit ici d'une mesure discriminatoire.

Par ailleurs, comme l'a rappelé ma collègue M^{me} Michèle Roulet, cette mesure est une insulte envers les designers et les métiers de créateurs dont la formation est assurée par des écoles très importantes à Genève. Ces établissements, que ce soit la Haute école d'art et de design (HEAD) ou l'école CREA, ont été auditionnés. Ils ont unanimement souligné la difficulté que posait l'initiative IN-6 et le message qu'elle envoyait. Alors, honnêtement, réfléchissez bien et voyez jusqu'où vous voulez aller dans votre dogmatisme.

Pensez plutôt que la moindre des choses est déjà de renvoyer le règlement formulé dans la proposition PR-1498 en commission, afin qu'il puisse y être étudié de manière approfondie et détaillée, avant de mettre en œuvre cette initiative dont on n'a aucune idée aujourd'hui des conséquences qu'elle aura sur la Ville de Genève.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M. John Rossi (PLR). Je serai bref. Je trouve fantastique qu'un employé des Transports publics genevois (TPG) – vous transmettez, Monsieur le président – s'exprime contre la publicité par voie d'affichage, alors que les TPG, par l'intermédiaire de TP Publicité SA, dit TP Pub, seront avec les GAFKA un des grands gagnants si la proposition PR-1498 est acceptée. Mais bon, bref... Accepter cette proposition, c'est aussi une ouverture à l'affichage sauvage. C'est plus de travail pour les policiers municipaux, sans aucune rentrée financière.

Autre chose: je suis surpris que le Conseil administratif aille plus loin que l'initiative IN-6, alors qu'il était contre, en incluant le domaine privé. C'est supprimer des rentrées financières pour des concitoyens, c'est donc aussi des rentrées fiscales en moins pour notre Ville. Par conséquent, analysons tout ça! Nous sommes contre la proposition PR-1498, mais il faut au minimum la renvoyer à la commission des finances, à notre avis.

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC). Je tâcherai également d'être bref, car beaucoup de points ont déjà été soulignés. J'ai rapidement parlé de l'économie et je pense que c'est assez clair pour tout le monde, mais le bon sens économique exige quand même de mettre en avant certaines choses. On a tous compris que la mise en œuvre de l'initiative IN-6 entraînerait une perte sèche au niveau des finances de la Ville, mais ce n'est pas la seule perte. Il y a aussi le fait qu'une partie du *deal* de l'affichage actuel repose sur l'obligation, pour les concessionnaires, de nettoyer les surfaces d'affichage et de faire en sorte de les maintenir à niveau. En outre, après consultation des différentes faitières économiques, on sait que des dizaines, voire des centaines d'emplois sont menacés – or il s'agit souvent de personnes travaillant dans notre commune. A part ces pertes d'emplois, comme on l'a dit, l'affichage commercial irrigue énormément d'impôts pour la Ville.

Il faut également répéter ce qu'on a déjà signalé plusieurs fois: cette publicité qui est d'ailleurs déjà cadrée, puisqu'il n'y en a pas autour de la rade, garantit la liberté économique et incite de très nombreuses personnes à innover. Le problème principal que voit le Centre dans la volonté jusqu'au-boutiste est que nous voterons peut-être ce soir sur une question de principe, même si d'aucuns ont prétendu le contraire. C'est pourquoi le Centre demande le vote à l'appel nominal sur la proposition PR-1498. Si nécessaire, le Centre sera également le fer de lance de l'opposition. On ne laissera pas la volonté dogmatique de certaines personnes sacrifier le bon sens politique, tout cela sur l'autel d'un jusqu'au-boutisme total muni d'œillères – en tout cas pour cette initiative-là et ce projet de règlement!
(Applaudissements.)

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont effectivement déjà été dites. Mais ce qui m'étonne – et cela vient d'être souligné – c'est que le règlement proposé par le Conseil administratif dans la proposition PR-1498 va extrêmement loin.

A l'exécutif, vous allez donc empêcher un artisan de faire de la publicité dans sa vitrine – même pour son propre magasin – puisqu'une vitrine est un domaine privé visible depuis le domaine public. Vous allez empêcher, voire pouvoir interdire d'autres publicités. Je cite l'alinéa 3 de l'article 2 du règlement sur la mise en œuvre de l'IN-6 formulé dans la proposition PR-1498: «Dans les limites de la législation cantonale, le Conseil administratif est compétent pour réglementer, voire interdire les autres procédés de réclame à des fins commerciales exclus du champ d'application du présent règlement.» Par conséquent, on donne en réalité au Conseil administratif la possibilité d'interdire tout affichage, même sur le domaine privé, même dans les vitrines! Un commerce ne pourra plus mettre en avant son enseigne, parce que ce sera de la publicité commerciale! «Allez chez l'artisan Tartempion»... même ça, ce sera interdit! Franchement, c'est complètement ahurissant!

J'aimerais quand même rappeler un certain nombre de choses. L'affichage commercial a évolué au cours des années. Finalement, ce sont les afficheurs qui ont financé toutes ces infrastructures, éclairé les zones d'attente, sécurisé les arrêts de bus, entretenu les abribus. Tous ces développements, c'est grâce à la publicité commerciale! Mais il est vrai que vous êtes tellement généreux que vous pensez financer tout ça avec les impôts des contribuables de la Ville de Genève... Cet argent ne sortira peut-être pas de votre poche, parce que vous ne payez pas d'impôts – en tout cas certains d'entre vous – mais c'est trop facile!

En réalité, l'Alternative a repris à son compte la problématique développée initialement par le Réseau objection de croissance (ROC) de Genève, constitué de gens qui sont donc contre la croissance économique. Or c'est la croissance économique qui a amené le bien-être que nous avons en Suisse et à Genève! Oui, il faut une croissance maîtrisée, mais il en faut une! C'étaient les idéologues des années 1980 qui prônaient la croissance zéro – mais la croissance zéro, c'est le chômage! C'est ça que vous voulez! Que tout le monde soit à l'assistance publique et à l'assistance sociale! Je crois que vous faites fausse route, dans ce domaine. C'est une honte de se retrouver avec cette idéologie sans penser plus loin.

Finalement, ce que vous prônez n'apportera rien de plus, parce qu'on va enlever quelques panneaux de publicité commerciale pour les remplacer par quoi? Des panneaux vides ou remplis de graffitis du site collectif Renversé sur reverse.co, par exemple, dont vous êtes les chantres et les soutiens officiels! Si c'est ça, enlever la pollution visuelle en ville de Genève... Pour moi, au

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

contraire, la pollution visuelle, ce sont ces graffitis inutiles et moches, insultants pour une grande partie des citoyens de notre ville.

Je pense que tout cela devrait au moins amener la gauche à discuter du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-6, parce qu'il comporte un certain nombre de points sujets à caution, mon préopinant les a cités tout à l'heure et je les ai rappelés également. A la limite, on pourra même interdire à une boutique ou à un restaurant de mettre son nom sur son enseigne, puisque ce sera sur son domaine privé visible depuis le domaine public. Le restaurant ne pourra plus mettre en avant son nom ni vous inviter à venir y manger, ni même afficher son menu sur sa vitrine, car ce sera de la publicité commerciale!

Non, vous êtes déraisonnables! Je vous invite à refuser ce projet de règlement ou, tout au moins, à le renvoyer en commission, afin qu'on puisse en étudier toutes les implications réelles. Je crois que c'est ce que voudrait la raison. Malheureusement, vous n'êtes visiblement pas dans la raison, vous êtes déraisonnables!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous proposez toujours le renvoi de la proposition PR-1498 à la commission des finances, je suppose.

M. Daniel Sormanni. Oui.

M. Valentin Dujoux (Ve). J'aimerais revenir brièvement sur certains propos qui ont été tenus plus tôt dans ce débat. D'abord, l'attaque à mon encontre du représentant de Neo Advertising SA, concessionnaire de l'affichage commercial, n'est pas nouvelle. Elle est entièrement traitée et documentée dans le rapport IN-6 A. Je l'invite volontiers à en prendre connaissance et, s'il le veut, je peux lui expliquer une nouvelle fois la différence entre les TPG et TP Pub.

Je passe au véritable enjeu de la proposition PR-1498. On a l'habitude d'entendre la droite peindre le diable sur la muraille – ou sur les panneaux d'affichage, c'est selon... Je ne reviendrai pas sur tous les propos tenus à ce sujet ni sur les craintes infondées et exagérées qui ont été exprimées, d'abord parce qu'on les a déjà entendus en septembre. Mes collègues de gauche qui prendront la parole après moi y reviendront peut-être. Je profite aussi de cette prise de parole pour rappeler que les Vertes et les Verts ne soutiendront aucun des amendements illogiques et peu courageux visant à enliser le débat qui ont été déposés par le Parti libéral-radical et le Centre.

J'en viens maintenant aux supports d'affichage libres qui seraient mis à la disposition de toutes et tous. Alors qu'une élue de l'Union démocratique du centre

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

a partagé sa crainte de voir des personnes, je cite, «griffonner» ces panneaux vierges, un autre conseiller municipal veut y contrôler la liberté d'expression et un nouvel élu du Centre en profite pour annoncer que les citoyens de la Ville – les citoyennes vous remercieront au passage! – demandent à la gauche de réfléchir.

Mais enfin, s'il y a une chose que la population peut demander ce soir, au vu des propos que vous tenez – vous transmettez, Monsieur le président – c'est de la considération. De la considération quant à la manifestation de sa libre expression. De la considération aussi vis-à-vis des réalisations qui ont pu être faites en 2017. De la considération quant à ses aspirations autour d'un espace public repensé. Chers représentantes et représentants de la droite, avec les propos que vous tenez, vous infantilisez les habitantes et les habitants de la ville de Genève. Ce que demande la population, c'est de la considération et de la confiance – or c'est ce que nous, nous leur donnerons ce soir en votant ce règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-6. (*Applaudissements.*)

M^{me} Joëlle Bertossa (S). J'aimerais simplement souligner les contradictions de la droite, qui dit que la proposition PR-1498 est symbolique, inutile et de portée moindre, mais qu'elle aurait en même temps la capacité de couler des entreprises entières et de leur faire perdre un grand nombre d'emplois. C'est une illusion, si on lit bien les auditions qui ont été faites en commission sur l'initiative IN-6. En effet, nous n'avons pas la même vision ni du monde, ni de la ville, ni de notre environnement.

La publicité n'est jamais innocente. Pour rappel, j'évoquerai ici une initiative déposée au niveau national contre la publicité pour le tabac. Le monde doit baisser sa croissance, les gens doivent en effet réduire leur consommation, sous peine d'assécher notre planète et ses ressources. Alors oui, ne pas pousser, ne pas inciter à la consommation aura un effet désiré et désirable. Cette initiative a déjà été largement étudiée en commission. Quand je vous entends, je m'interroge sur la pertinence de refaire tout ce travail, si c'est pour la réétudier et qu'à nouveau vous n'écoutez pas ce qui a été dit en commission. Je regrette également qu'un membre de la commission des arts et de la culture ne sache pas faire la différence entre culture et commerce. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je ferai juste quelques remarques. Il est vrai qu'il s'agit bien d'un investissement par rapport à une nouvelle utilisation de l'espace public et qu'il y aura des revenus en moins. Ça correspond à un choix concernant l'environnement dans lequel nous vivons et auquel nous sommes exposés. Nous sommes favorables à un tel investissement, parce que nous pensons que cela interroge de manière intéressante ce qu'on juge comme normal et

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

habituel. Nous pensons également que cela nous fera avancer dans la direction d'une modification de notre manière de vivre que nous sommes de toute façon amenés à faire.

Une autre remarque, en termes de débat démocratique: il est vrai que la question d'un travail en commission sur la proposition PR-1498 se pose. Mais ce serait opportun, si un tel débat portait réellement sur le règlement de mise en œuvre de l'initiative IN-6. Or de fait, le renvoi en commission tel qu'il est proposé aujourd'hui est plutôt une manière de gagner du temps. Il y a une opposition tellement forte qu'il ne sera pas possible, de l'avis d'Ensemble à gauche, de travailler vraiment sur le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-6. Ce sera un affrontement sur des positions de principe et on n'en sera pas plus loin quelques mois plus tard. Or pour nous, il est important d'avancer, de faire le pas et de passer à la réalisation.

En revanche, je pense qu'il s'agit ici d'une expérience et qu'une fois qu'on la commence il est important de l'accompagner. Ce sera le rôle de la Ville. Ce sera aussi celui du Conseil municipal: accompagner, évaluer, faire un bilan. Certains aspects de cette expérience seront peut-être absolument géniaux et créatifs, tandis qu'il faudra en modifier d'autres – mais cela se fera en fonction d'une mise en application concrète.

On nous annonce une crise économique totale avec une telle mesure; malheureusement, il est peu probable qu'elle ait cette portée-là... Nous ne pensons pas non plus que l'interdiction de l'affichage commercial en ville mettra en crise le commerce de proximité, ni des corps de métier à part entière, juste parce qu'une partie de la publicité actuelle de la ville n'existera plus. Nous pensons que ces métiers sont importants et que les professionnels concernés ont d'autres manières de s'exprimer. Ainsi, pour nous, voter aujourd'hui la proposition PR-1498 sur le siège, c'est passer à une nouvelle étape dont Ensemble à gauche espère qu'elle sera créative et qu'elle permettra de vivre l'espace public d'une manière inédite. (*Applaudissements.*)

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Pour une mesurette, selon les termes de certains, on peut dire qu'on assiste à une montée au créneau quand même assez significative... J'aimerais revenir sur plusieurs points mentionnés au cours de ce débat qui sont vraiment importants – pas juste en termes de posture politique, mais plutôt pour bien comprendre de quoi on parle ici.

Un des arguments mis en avant par la droite est la destruction d'une entreprise genevoise, Neo Advertising SA. Evidemment, si on ne sait pas de quoi il retourne, on ne se rend pas compte de la situation et on peut avoir peur de ça. C'est la raison pour laquelle, en tant que parti responsable, avec les autres

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

partis de l'Alternative, on s'est renseignés. Neo Advertising SA ne fait pas que de la publicité commerciale sur le domaine public de la Ville de Genève, loin de là! Elle a dans son portfolio des aéroports et des centres commerciaux – 81 en Suisse, dont sept à Genève – et je vous invite à voir les prix des espaces en location à ces endroits, Mesdames et Messieurs, c'est très intéressant. Il faut quand même bien mesurer cela.

Quant aux amendements déposés, mis à part le fait que le Parti socialiste va tous les refuser, il faut tout de même mentionner une sorte d'ambivalence de la part du Centre. Ce parti affirme en effet que rien ne va, dans le règlement de mise en œuvre de l'initiative IN-6 proposé par le Conseil administratif, mais en même temps il veut bien l'appliquer, à condition que ce soit à partir de 2028... Il faudrait savoir! C'est «ça ne va pas», ou «ça va, mais à partir de 2028»? Choisissez!

Il y a eu aussi cette petite pique du Parti libéral-radical, qui nous disait qu'une fois de plus notre dénonciation d'un certain modèle de consommation était en fait une posture. Là encore, en matière de remise en question du modèle de consommation actuel, on s'est bien renseignés. On n'est pas allés chercher notre analyse dans la bulle de gauche! On est allés la chercher notamment chez une personne qui s'appelle Bertille Toledano et qui est présidente de l'agence de publicité BETC, une filiale du groupe Havas – ce nom dira quelque chose aux gens qui connaissent un peu la pub! Elle est aussi coprésidente de l'Association des agences-conseils en communication (AACC).

Eh bien, M^{me} Toledano évoque des signaux clairs indiquant que les consommatrices et les consommateurs ne souhaitent simplement plus avoir la même expérience publicitaire qu'avant, parce qu'ils ne veulent plus d'un modèle de consommation attaché à la possession et à l'accumulation. Ils sont plutôt à la recherche d'une expérience nouvelle et de quelque chose de valorisant. C'est notamment pour cela que les indicateurs montrent un développement du marché de seconde main et un intérêt des publicitaires pour ce domaine-là.

Comme je l'avais déjà souligné dans ma première intervention, il est amusant d'entendre parler sans arrêt des GAFAM. «Ouh là là, les GAFAM vont récupérer toute l'énorme manne publicitaire de la Ville de Genève...» Mais ils ne vous ont pas attendus, hein! Ils ne nous ont pas attendus du tout! D'abord, les GAFAM ciblent tout le monde sans discrimination. Ensuite, je le répète encore une fois, le parti qui nous sort que les GAFAM c'est terrible et qu'on ne doit pas les financer, c'est aussi celui qui est à l'initiative du référendum contre la loi Netflix, c'est-à-dire qu'il veut empêcher de reverser 4% des recettes brutes des plateformes de streaming à la création cinématographique indépendante suisse.

Eh bien, voilà! Vous tenez quasiment un discours de gauche, en nous accusant de vouloir favoriser les grandes entreprises. Moi, je n'en reviens pas! On

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

va vous envoyer un bulletin d'adhésion tout de suite! C'était quand même hallucinant... Mais ne vous y trompez pas, Mesdames et Messieurs: ceux qui vilipendent aujourd'hui les GAFAM les défendront demain et les défendaient hier aussi!

Revenons-en maintenant au sponsoring. A cet égard, il faut lire le rapport de commission sur l'initiative IN-6 A, ainsi que le règlement de sa mise en œuvre dont nous débattons ce soir à la faveur de la proposition PR-1498. Prenons l'article 3 de ce règlement, intitulé «Prohibition de l'affichage commercial»: l'alinéa 2 stipule que l'alinéa 1, selon lequel l'affichage de publicité à des fins commerciales est interdit, «n'est pas applicable à l'affichage culturel (...), de même qu'à la promotion et au sponsoring de manifestations culturelles, sportives, événementielles ou récréatives». Alors, merci de lire! Je voulais juste dire ça.

Quant à étudier ce règlement en commission, on l'a dit, on y a réfléchi – mais pour faire quoi? Pour refaire pour la énième fois les mêmes débats?

Le président. Il faudrait conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Pour avoir une position juridique? On sait que nous ne sommes pas tous juristes, ici – et quand bien même nous le serions, un excellent juriste répondrait que l'interdiction s'applique, mais que ça dépend. Cet argument n'est donc pas du tout relevant.

Enfin, on nous dit que la publicité est réglementée à Genève, puisqu'il n'y en a pas autour de la rade, que c'est déjà régulé et que ça suffit. Mais il y a une inégalité publicitaire – et ça, ce n'est pas normal! En effet, que des habitantes et des habitants de la Vieille-Ville n'aient pas de publicité dans leur quartier, moi, je dis bravo, c'est super! Mais allez voir où il y a de la publicité, en ville! Allez voir les quatre zones, autour des grands ensembles et dans les poches urbaines où habitent nos concitoyennes et concitoyens les plus précarisés, Mesdames et Messieurs. Vous verrez où elle est, la publicité! Ce n'est jamais un hasard.

Le président. Merci...

M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Je vous remercie donc de voter en conséquence!
(Rires et applaudissements.)

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Moi, en entendant les intervenants des partis dits de gauche, j'ai l'impression qu'ils sont comme des enfants dans un magasin de jouets ou de bonbons. Ils ont soudain la majorité et ils perdent complètement les pédales en proposant n'importe quelles âneries, qu'ils votent d'un même mouvement. Et cela, au nom de dogmatismes et non pas au nom de l'intelligence à laquelle mon préopinant Alain de Kalbermatten leur demandait de faire appel. Mais pour pouvoir faire appel à son intelligence, encore faudrait-il en avoir...

Pour ma part, j'aimerais vous rappeler que le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-6, en l'occurrence, ne vaut que pour le domaine public. Or la définition du domaine public est la suivante: c'est ce qui est accessible à tous. Ce ne sont pas les murs des immeubles, même s'ils font partie du domaine privé de la Ville. Ce ne sont pas les véhicules, ni les enseignes ou les vitrines. Vous faites donc tout ce bruit pour vraiment pas grand-chose!

Je vous rappelle également que les premiers panneaux d'affichage étaient destinés aux listes de convocation des soldats qui devaient aller faire leurs exercices annuels de tir obligatoire. Ils étaient destinés aussi aux avis officiels et à la prise de position des partis avant les votations, ainsi qu'aux listes des candidats pour les élections. Cela va forcément rester – sauf les convocations aux exercices de tir, bien sûr. Vous ne pouvez pas enlever ces panneaux d'affichage et vous ne pourrez pas interdire que la publicité se promène sur les véhicules, autocars ou voitures... Moi-même, pour vous contrer, je proposerai que l'on mette de la publicité sur les voitures – vous savez, ces plastiques qu'on peut coller dessus. Et en plus, j'y gagnerai, parce que ça ira contre vos âneries continues!

J'aimerais évoquer ici la fermeture des rues au centre-ville. On n'aura bientôt plus la possibilité de passer en véhicule privé à la place de Cornavin – sauf s'il s'agit de trottinettes ou de vélos, de transports publics, de... allez, je ne sais pas, mettons d'autocars. Mais on ne pourra plus y passer en voiture. Et maintenant, ce sera le tour de la rue de Carouge, si on n'arrive pas à s'opposer à ça. Ce que je trouve vraiment très, très dommage, c'est qu'on fout en l'air quelque chose de merveilleux, qui est notre bonne ville de Genève. Vous êtes en train de pisser dans la soupe, Mesdames et Messieurs de la gauche!

Je pense que beaucoup de gens ont déjà quitté Genève et vont continuer à s'en aller. Par conséquent, les seuls que vous puissiez prendre en otage, ici, c'est les gens de la classe moyenne. Or c'est précisément eux que le Mouvement citoyens genevois veut défendre, parce que nous sommes le parti du bon sens. Nous ne voulons exclure personne, mais nous ne voulons pas revenir à la vitesse du cheval, que l'on a dépassée avec la machine à vapeur. Nous ne voulons pas revenir aux signaux de fumée et au tam-tam. Nous voulons pouvoir communiquer avec liberté! Nous voulons pouvoir nous déplacer comme la Constitution nous en donne le droit.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

De même, nous voulons pouvoir afficher ce que bon nous semble – et non pas seulement des graffitis issus de je ne sais quels fornicateurs intellectuels prétendument artistiques. En grec, on dit «sto diaolo o malakas», ça veut dire «fornicateur du diable!». M^{me} Kitsos pourra le confirmer, si elle est là ce soir. Eh bien, nous estimons que c'est de la folie que de vouloir avaler cette pilule-là tout rond et nous vous demandons de voter le renvoi de la proposition PR-1498 à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je ne pouvais pas me priver de reprendre la parole au nom du Parti libéral-radical pour répondre à M. Dujoux, du groupe des Verts, qui a osé parler de considération en disant: «Sur les bancs de l'Entente vous n'avez aucune considération pour la population, tandis que nous, ce que nous faisons, c'est le progrès, c'est le bien commun...» Vous osez parler de considération, Monsieur Dujoux, alors même que vous insultez des travailleurs qui sont parfois diplômés de grandes écoles d'art! Vous osez les traiter de pollueurs de l'espace public, puisque vous qualifiez de pollution visuelle leurs productions affichées sur des panneaux publicitaires! Mais le citoyen – et la citoyenne, pardon... – qui, eux, pourront s'exprimer librement, artistiquement et spontanément, ce sera évidemment parce qu'ils n'auront pas suivi d'école spécialisée... Ce qu'ils font, c'est spontané, c'est sauvage! C'est de l'expression artistique... Et vous osez parler de considération, alors que vous insultez des travailleurs?

Pour rappel, c'est un membre de vos rangs, le député des Verts Boris Calame, graphiste, qui a contesté l'initiative IN-6 devant le Tribunal fédéral, car il la jugeait discriminante. Mais vous n'avez pas voulu l'écouter, parce que, n'est-ce pas, un graphiste, c'est un pollueur! Alors, de quoi il se mêle? Il disait que cette initiative induit une inégalité de traitement entre l'affichage de proximité et la publicité agressive, justement. Par le terme «publicité agressive», j'entends bien sûr celle des GAFAM qui, elle, est ciblée et sait pertinemment comment s'introduire. Pourquoi ne s'attaque-t-on pas à cette publicité-là? Pourquoi ne s'occupe-t-on pas de la cadrer? Vous ne pouvez pas faire une recherche sur votre tablette ou votre ordinateur sans être tout le temps agressé par elle!

Voilà contre quoi il s'agirait de faire des lois, au lieu de vous attaquer aux commerçants locaux, à notre économie de proximité! Des lois pourraient être promulguées pour lutter contre la publicité agressive des GAFAM qui, je vous le rappelle, donne bien des emplois... mais pas à Genève! En Californie! Il en va de même pour les recettes fiscales: la publicité des GAFAM ne nous en apportera pas du tout. Vous appauvrissez donc Genève en prétextant qu'il faut purifier l'espace public.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Comme l'a dit M^{me} Bessat-Gardet, les GAFAM n'ont pas attendu les socialistes genevois pour se répandre dans l'espace informatique. Mais en affaiblissant les commerces locaux, vous donnez toujours plus de cartouches à ces grandes firmes internationales. Elles pourront ainsi racheter de plus en plus de petites PME et exercer une politique mondiale agressive qui applique l'obsolescence programmée – tout ce contre quoi vous voulez lutter! Vous prétendez lutter pour défendre de belles idées sur le vivre-ensemble, mais vous insultez les travailleurs locaux, la production locale! Et vous osez parler de considération...

Lorsque M. Boris Calame a contesté l'initiative IN-6 devant le Tribunal fédéral, je le rappelle, il a aussi relevé – ce qui me semble très pertinent – que la délimitation entre ce qui est commercial et ce qui ne l'est pas sera très difficile à établir. Une campagne pour des produits locaux est-elle commerciale? Quand un agriculteur de la campagne genevoise fait la promotion de ses produits, est-il un sale publicitaire qu'il faudrait condamner?

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente.)

La présidente. Il faudra bientôt conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Michèle Roulet. Une minute! J'ai déposé un amendement demandant que, si la proposition PR-1498 passe, l'affichage des bouilles des candidats aux élections soit interdit. Parce que vous croyez que vos bouilles, elles ne polluent pas l'espace public, Mesdames et Messieurs? Merci! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Premièrement, je suis dans la même incertitude que ma camarade Joëlle Bertossa sur le contenu de l'initiative IN-6 et celui du règlement relatif à sa mise en œuvre tels qu'ils sont perçus par la droite. Je n'arrive pas à comprendre, à savoir, à percevoir si, pour la droite de ce Conseil municipal, cette initiative est inutile ou ravageuse, si elle est acratopège ou apocalyptique. Parce que, si elle est inutile et acratopège, je me demande pourquoi on en discute depuis deux heures! Si elle est apocalyptique et ravageuse – il s'agirait donc d'une initiative à la fois totalitaire et anarchiste, ce qui est déjà, en soi, une contradiction amusante – à ce moment-là, ce débat mérite le temps que nous y passons et le référendum que nous ont annoncé plusieurs intervenants de droite sera joliment pour nous, lorsque les signatures auront été récoltées – si vous arrivez à les récolter!

Ma deuxième réaction, c'est un léger sourire que j'arrive péniblement à dissimuler en entendant le Parti libéral-radical se présenter comme héros de

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

l'antimondialisme et comme défenseur des travailleurs genevois. Il y a effectivement un certain nombre de lois et de démarches à faire pour faire casquer les GAFAM et les multinationales, pour défendre les entreprises locales contre ces multinationales. Jusqu'à preuve du contraire, chaque fois que de telles démarches ont été tentées au parlement fédéral, elles se sont heurtées à une opposition farouche du Parti libéral-radical. Alors, je veux bien admettre que le groupe libéral-radical municipal soit à l'extrême gauche du Parti libéral-radical fédéral – c'est une nouvelle qui, personnellement, m'enchanterait. J'attends les prochaines élections pour en avoir la vérification, mais j'ai quand même un doute.

La troisième chose, c'est que je suis un peu déçu que les opposants à l'initiative IN-6 et au projet de règlement présenté par le Conseil administratif n'aient lu ni l'initiative ni ledit règlement. Ça leur aurait évité de balancer dans un débat de deux heures un certain nombre de... Ce ne sont même pas des contrevérités ni des fake news, mais simplement des âneries!

Cela dit, ce débat peut se clore assez rapidement – ou aurait pu se clore assez rapidement – par un appel au peuple. Si le Conseil municipal accepte tout à l'heure le règlement de mise en œuvre de l'initiative IN-6 élaboré par le Conseil administratif, comme les trois partis de l'Alternative demandent de le faire, il revient aux opposants à ce règlement et à l'initiative de lancer un référendum et de donner ainsi la parole au peuple, puisque depuis deux heures ils n'arrêtent pas de se réclamer du peuple, des travailleurs, de la population, des petits commerçants, des gros commerçants, de la classe moyenne, de la classe inférieure, de la classe supérieure... Il manque encore les sans domicile fixe (SDF), mais je ne pense pas être le dernier à intervenir, donc je ne désespère pas d'entendre évoquer les SDF à l'appui d'une défense des panneaux publicitaires commerciaux!

Mesdames et Messieurs de la droite, vous voulez donner la parole au peuple dont, ce soir, vous vous prétendez les représentants? Eh bien, lancez un référendum! C'est 4000 signatures à récolter en quarante jours. Vous devriez y arriver, si vous êtes les représentants du peuple. Si vous n'y arrivez pas, cela confirmera que vous avez parlé pour ne rien dire. Et puis, si vous y arrivez, il y aura un débat devant le peuple où vous pourrez réexpliquer soit que l'initiative IN-6 est totalement inefficace et sans conséquence, soit que c'est le début de la fin de l'ordre social, de l'ordre économique et de la démocratie. Au passage, je veux bien admettre que les 43 conseillères municipales et conseillers municipaux de la Ville de Genève exercent une dictature, mais je vous rappelle quand même qu'une dictature à 37 contre 43, historiquement, ça ne dure jamais très longtemps. Même quand il y a trois dictateurs, il y en a toujours un qui arrive à éliminer les deux autres!

Je vous invite donc à nous suivre en votant en faveur du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-6 proposé par le Conseil administratif, et à lancer un référendum pour donner la parole au peuple. Ainsi, vous pourrez vérifier si votre capacité à lire les textes qui vous sont soumis, votre capacité à les comprendre

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

et à choisir entre le petit commerce local et le grand commerce international ont quelque audience au sein de la population, dont vous vous prétendez les représentants. Je vous rappelle que l'initiative IN-6 a été signée par plus de 5000 personnes, que, si le Conseil municipal l'a signée, ça ne signifie pas que la population ne sera pas consultée. Il revient à vous de la consulter, si vous êtes persuadés qu'elle vous suivra. J'ai personnellement quelques doutes à la fois sur votre capacité à lancer un référendum, votre capacité à le faire aboutir...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg. ... votre capacité à le faire aboutir autrement qu'en vous plaignant de la dureté des temps et de la rigueur des délais, comme pour le référendum contre la réforme du cycle d'orientation (CO). J'attends avec impatience que vous donniez la parole au peuple. Nous, nous sommes prêts à défendre notre position devant le peuple, devant le Conseil municipal, devant le Grand Conseil. Nous l'avons même défendue devant le Tribunal fédéral, c'est dire si on n'a pas peur de votre référendum! (*Applaudissements.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC). Pour clarifier la position du Centre, j'aimerais dire que nous trouvons la proposition PR-1498 à la fois inutile et dangereuse. Elle est inutile, parce qu'elle est ridiculement inefficace. On sait que la publicité nous envahit par d'autres moyens que l'affichage de proximité. Dans la journée, Mesdames et Messieurs, combien avez-vous vu d'affiches, franchement? Et combien avez-vous reçu de publicités en allant sur les réseaux sociaux ou sur un site internet? Alors, lutter contre la publicité en interdisant l'affichage de proximité est vraiment une utopie assez ridicule!

Par ailleurs, l'initiative IN-6 ne met pas fin à la pollution visuelle, pas du tout! Je veux bien donner davantage l'espace public aux citoyens, mais la question de la pollution visuelle est complètement subjective. Par conséquent, je ne crois pas du tout que vous puissiez vous assurer qu'il n'y aura pas de pollution visuelle si on met en œuvre cette initiative. Elle sera d'une autre sorte que la publicité professionnelle des graphistes, certes, mais vous n'aurez aucun contrôle sur ce qui sera mis dans l'espace public rendu à la population.

L'initiative IN-6 est également dangereuse, d'abord parce qu'elle est liberticide, inutilement liberticide. Elle nuit évidemment au commerce de proximité et à tous les métiers qui gravitent autour de l'affichage: pas seulement les sociétés qui font de l'affichage, mais également les graphistes, les dessinateurs, les entreprises de communication, toutes ces PME qui vivent de ça.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Ensuite, elle est dangereuse pour les finances publiques. On a vu, au budget 2022, à quel point on était serrés du point de vue budgétaire. En matière de subventions, la gauche a voulu enlever à A pour donner à B. Or, en interdisant l'affichage commercial, on supprimerait des recettes pour la Ville; il faudra les puiser quelque part, si on veut respecter ne serait-ce qu'un peu le retour à l'équilibre budgétaire. Ces 5 millions de francs sont nécessaires aujourd'hui pour assurer les prestations offertes à la population, pour maintenir les subventions, pour rénover les immeubles municipaux et faire toutes sortes d'investissements verts que vous souhaitez et pour lesquels vous avez déposé un certain nombre de projets de délibération et de motions.

C'est pour toutes ces raisons que le Centre est évidemment opposé à la proposition PR-1498. Nous proposons d'attendre 2028 pour la mettre en application car, même si nous trouvons que ce n'est pas une bonne idée, elle sera en tout cas moins pire en 2028, au moment du retour à l'équilibre budgétaire. Je vous remercie donc de refuser cette proposition, Mesdames et Messieurs.

(La présidence est reprise par M. Amar Madani, président.)

M. Maxime Provini (PLR). Comme ma collègue Michèle Roulet, j'ai également été interpellé par l'accusation qu'on nous porte de ne pas écouter le débat et de ne pas avoir de considération pour la population. Mais qui n'écoute pas? Qui, en commission, a entendu les trois quarts des gens auditionnés nous expliquer qu'ils ne considéraient pas l'initiative IN-6 comme quelque chose de réalisable et de bienvenu en ville de Genève? Qui infantilise la population en lui disant ce qu'elle a le droit ou non de voir? On assiste de nouveau à un vrai caprice d'une partie du Conseil municipal, qui veut décider ce que l'ensemble de la population a le droit ou non de voir sur des affiches en ville. Vous avez très bien compris ce qu'on voulait dire, à droite!

Je voulais aussi revenir sur les propos tenus par Ensemble à gauche selon lesquels il faudrait faire un bilan de cette expérience, c'est-à-dire accepter d'abord le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-6 pour pouvoir ensuite faire un bilan de cette expérience. Mais on ne fait pas une expérience en mettant en péril des centaines d'emplois! Enfin, un peu de sérieux! Il ne s'agit pas de faire une expérience, Mesdames et Messieurs! Vous allez accepter un règlement qui va mettre en péril des centaines d'emplois en ville de Genève et au moins une entreprise – ça, c'est certain – voire plusieurs, ainsi que des imprimeurs, des graphistes, des étudiants... Je le répète, il ne s'agit pas d'une expérience, là! Il faut se rendre compte que ce n'est pas une petite décision, mais qu'on s'apprête à interdire l'affichage commercial en ville de Genève. C'est complètement déliant! Je ne comprends pas.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Enfin, Monsieur le président, vous transmettez la remarque suivante à ma collègue que j'adore, M^{me} Bessat-Gardet: quand je parlais de mesurètes, je ne me réfèrais pas à l'initiative IN-6 ni au règlement de sa mise en œuvre, mais au climat. Il a été dit que cette initiative était une bonne chose au nom de l'urgence climatique. Eh bien, moi, je trouve que ça, c'est vraiment des mesurètes pour l'urgence climatique! Je pense que ce qu'on doit absolument faire de concret dans cette ville, en priorité, c'est assainir l'ensemble de nos bâtiments. Elle est là, la priorité! Vous avez la majorité pour le faire, alors mettez la priorité là-dessus, au lieu d'interdire et de systématiquement vouloir dire aux gens ce qu'ils ont le droit de voir, de penser, de faire. Merci! (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M. Olivier Gurtner (S). On aura vraiment tout entendu, ce soir, dans ce débat! Je cite quelques mots: dogmatisme, fornicateurs, liberticide, population infantilisée, dictature, caprice de la gauche, déni de démocratie, insulte... Et je ne répéterai évidemment pas la dernière référence à certains leaders de l'histoire européenne, référence dont on aurait très bien pu se passer. On a entendu à peu près les mêmes critiques concernant le projet Clé-de-Rive, par exemple, et lors du référendum qui a suivi sur l'initiative IN-7, «Pour un Centre-Ville vivant, piéton et végétalisé»... C'est toujours les mêmes rengaines! On se demande vraiment, parfois, à entendre les belles leçons qui nous sont données par la droite, dans quel monde elle vit!

Faut-il rappeler – et mon collègue de parti, M. Holenweg, l'a très bien rappelé – que l'initiative IN-6 est une initiative populaire, qui a donc réuni des signatures? Faut-il vraiment vous rappeler ce que sont la Constitution genevoise, la loi sur l'administration des communes (LAC), le règlement d'application de la LAC et le règlement du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs? Tous ces textes ont été débattus, votés par des plénums avec des majorités politiques – d'ailleurs souvent de droite, donc je ne vois pas vraiment où est le problème. Faut-il rappeler que le Tribunal fédéral a validé le contenu de l'initiative IN-6? Si vous n'êtes pas contents, c'est votre droit mais, au lieu de citer Hitler, lancez un référendum! Allez voir les habitants, allez leur parler, essayez de les convaincre, récoltez des signatures! Oui, cette initiative IN-6 est le fruit de la population. Oui, la majorité du Conseil municipal a été voulue par la population. Oui, vous êtes minoritaires, il va falloir vous y faire! (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Monsieur le président, je vous prie de transmettre à mon préopinant que la majorité actuelle n'est pas prévue au-delà de 2025, pour le moment... Nous verrons alors s'ils seront réélus, avec toutes les

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

bêtises qu'ils auront faites! Quant à la référence aux tyrans et aux dictateurs du XX^e siècle... Moi, toute cette histoire – et pas seulement celle-là, mais aussi celle que j'ai citée avant – me fait penser aux révolutionnaires français, à Danton, à Robespierre, au Comité de salut public, quand certains voulaient décider pour toute la population. Mais ça ne convient pas, ça ne va pas!

Comme l'a dit mon préopinant libéral-radical, je rappelle que la première chose que nous devrions faire, c'est assainir les bâtiments municipaux. Il y a encore, à Genève, des quantités de bâtiments qui sont de véritables passoires énergétiques. Alors, si on veut être écolos, la première chose à faire est d'assainir les bâtiments.

Ensuite, on parle de sauver la planète... Mais qu'est-ce qui tue la planète? C'est la surpopulation! C'est le fait que les gens se reproduisent comme les moutons en Australie! Comme les fourmis dans une fourmilière! Ça suffit de faire autant d'enfants! Il vient de là, le grand malheur de la planète, et pas d'autre chose! (*Brouhaha.*) Alors, venir nous demander de ne pas mettre de publicité sur nos panneaux publicitaires, c'est dément! C'est à côté de la question! Il faut réfléchir un tout petit peu plus. Réfléchissez pendant les trois ans de majorité qui vous restent encore, faites des bêtises, et puis on aura à les rattraper après...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est assez amusant, d'entendre tout ça! D'abord, Monsieur le président, vous transmettez à M. Holenweg que ce n'est pas 4000 signatures qu'il faut pour lancer un référendum, mais 3200, donc ça va nous faciliter la tâche...

Vous transmettez aussi ma réponse à M. Gurtner. Moi, je lis les journaux. Il y a quelques jours, j'ai appris qu'un certain nombre de socialistes – dont M. Gurtner – s'interrogeaient pour savoir si vraiment ils devaient soutenir l'initiative IN-6 et voter ce règlement de mise en œuvre. Eh bien, je vois qu'il a déjà changé d'avis! Il vient nous donner des leçons, alors que lui-même se posait cette question et se demandait s'il fallait vraiment se priver de ces 5 millions de francs de recettes pour la Ville de Genève. Monsieur Gurtner, ne venez pas nous donner des leçons en disant qu'on est minoritaires et qu'il va falloir nous y faire! Aujourd'hui on est minoritaires, mais ça ne va pas durer, soyez-en sûr!

De plus, il est un peu facile de donner des leçons sur l'affichage lui-même en affirmant qu'il est absolument important de régler cette question de la pollution visuelle, parce que c'est par là qu'on va commencer à résoudre le problème de la transition écologique. Sur ce point, chers collègues, j'aimerais quand même vous rappeler que ça fait trente ans que le Conseil administratif de gauche est aux manettes en Ville de Genève, à quatre contre un ou une de droite. Et vous avez fait quoi pour la transition écologique, pendant ces trente ans, au Conseil administratif

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

de gauche? Vous avez fait quoi pour l'assainissement du patrimoine bâti, pendant ces trente ans? Vous avez fait quoi pour assainir les bâtiments de la Gérance immobilière municipale (GIM), pendant ces trente ans? Rien du tout! Alors, prenez-vous-en à vous-mêmes et faites le boulot que vous n'avez pas fait, ou c'est nous qui devons le faire à votre place!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je serai très, très brève.

Le président. Je l'espère...

M^{me} Michèle Roulet. Certains considèrent donc que les panneaux publicitaires sont de la pollution visuelle. Ils estiment que l'expression libre spontanée, en revanche, serait une démarche artistique... Mais j'aimerais quand même rappeler – car je l'ai déjà dit – que les affiches dont on est fiers, à la Bibliothèque de Genève, sont aussi des affiches publicitaires. Il y a également de grands dessinateurs de bandes dessinées dont je ne citerai pas le nom ici, mais qui sont connus, qui font même assez souvent des affiches pour des campagnes politiques. Il faut sortir de cette vision binaire selon laquelle il y a les blancs d'un côté et les noirs de l'autre, le bon et le méchant. Il a été dit qu'il n'est pas toujours facile de définir si une affiche est publicitaire ou fait la promotion d'un événement – car, dans ce cas-là aussi, on promeut quelque chose qui peut être d'ordre commercial. Eh bien, une affiche peut aussi être une démarche artistique.

Quand on entend que certains veulent purifier l'espace public, ça fait un peu peur! Dès que j'entends le mot «purification», je pense qu'il faut quand même s'en inquiéter. Il faudrait assouplir un peu votre vision des choses et vous dire que vous allez trop loin. Voilà, c'est tout!

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Moi, je suis toujours dans mon petit travail de commission en séance plénière... Vous avez remarqué, chers collègues, que j'avais envie de poser passablement de questions! D'ailleurs, j'apprécierais énormément que le Conseil administratif réponde à celles que j'ai posées précédemment sur le règlement de mise en œuvre de l'initiative IN-6 et l'affichage vierge. Comment l'exécutif pense-t-il agir, s'il y a des dérives?

Une autre question m'est venue tout à l'heure à propos des caissettes à journaux. Vous savez, ces caissettes à journaux qu'on voit un peu partout à Genève avec l'inscription «Tribune de Genève», «Le Courrier», «20 Minutes» ou je ne sais quel autre titre... Là, je m'inquiète pour mes collègues journalistes: j'aimerais

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

savoir s'ils pourront toujours afficher des manchettes. Je prends un autre exemple, celui du petit commerçant ou du dépanneur qui a un paquet de Maltesers – pour ne pas nommer de marque – dans sa vitrine, qui a séché depuis vingt ans, mais peu importe. Comment va-t-on gérer tout ça? Comment la police municipale ferait-elle pour être à l'affût et voir s'il y a des dérives? Rien que les caissettes à journaux, c'est en fait clairement de la publicité que des entreprises privées font sur le domaine public.

Moi, j'aimerais que le Conseil administratif nous rassure, nous donne des explications, soit pédagogue – pas comme la majorité de gauche au Conseil municipal, qui donne beaucoup de leçons sans qu'on arrive à comprendre la morale qu'elle essaie de distiller derrière. Elle n'est donc pas forcément très bonne pédagogue! Mais je suis sûr que le Conseil administratif à majorité de gauche, lui, sera pédagogue et nous expliquera avec brio comment fonctionnera concrètement la mise en œuvre de l'initiative IN-6 dans les rues de Genève. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Le président. Mesdames et Messieurs, au terme de presque deux heures de débat sur la proposition PR-1498, nous passons au vote. Je mets d'abord aux voix la demande du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, à savoir le renvoi de cette proposition à la commission des finances. Le vote à l'appel nominal ayant été demandé, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 38 non contre 30 oui.

Ont voté non (38):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S),

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuflo (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwyszig (S).

Ont voté oui (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Le renvoi en commission de la proposition PR-1498 ayant été refusé, je mets aux voix la discussion immédiate sur cet objet.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 38 oui contre 30 non.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Premier débat

Le président. Personne n'a demandé la parole en premier débat. Nous passons donc au deuxième débat, en commençant par le vote des six amendements déposés. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le vote à l'appel nominal a été demandé; il en sera donc fait ainsi.

Deuxième débat

Le président. Le premier amendement, qui émane du groupe Le Centre, est formulé comme suit:

Projet d'amendement 1

Supprimer l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» dans la proposition PR-1498.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus du Centre est refusé par 38 non contre 30 oui.

Ont voté non (38):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kufлом (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwysig (S).

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Ont voté oui (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Le deuxième amendement, déposé par le Parti libéral-radical, est formulé comme suit:

Projet d'amendement 2

Supprimer l'article 5 du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» dans la proposition PR-1498.

Le président. Les auteurs de cet amendement donnent la justification suivante, je cite: «Refuser de mettre à disposition des surfaces d'affichage vierges destinées à la libre expression artistique et citoyenne ou à la communication

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

d'associations non lucratives. Cette proposition est une insulte envers les professionnels de la branche publicitaire (graphistes, photographes, dessinateurs).»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus du Parti libéral-radical est refusé par 37 non contre 25 oui (5 abstentions).

Ont voté non (37):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuflom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwyszig (S).

Ont voté oui (25):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG).

Se sont abstenus (5):

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M. Olivier Gurtner (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Le troisième amendement, déposé par le groupe Le Centre, est formulé comme suit:

Projet d'amendement 3

Modifier l'article 8 du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» dans la proposition PR-1498 de la manière suivante:

«Art. 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2050.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus du Centre est refusé par 38 non contre 29 oui (1 abstention).

Ont voté non (38):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve),

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative
populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuffom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwysig (S).

Ont voté oui (29):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

S'est abstenu (1):

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Le président. Le quatrième amendement, également déposé par le groupe Le Centre, est formulé comme suit:

Projet d'amendement 4

Modifier l'article 8 du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» dans la proposition PR-1498 de la manière suivante:

«Art. 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement n'entre en vigueur qu'en fonction du retour à l'équilibre des finances de la Ville de Genève, soit dès 2028, si la situation est rétablie.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus du Centre est refusé par 38 non contre 30 oui.

Ont voté non (38):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kufлом (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté oui (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Le cinquième amendement, déposé par le Parti libéral-radical, est formulé comme suit:

Projet d'amendement 5

Ajouter au règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» dans la proposition PR-1498 un nouvel article ayant la teneur suivante:

«La publicité sur le domaine privé est conservée, ce qui sauverait des emplois (graphistes, imprimeurs, poseurs d'affiches, vendeurs et administration).»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus du Parti libéral-radical est refusé par 38 non contre 28 oui (2 abstentions).

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Ont voté non (38):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kufom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwysig (S).

Ont voté oui (28):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG).

Se sont abstenus (2):

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Le sixième et dernier amendement, également déposé par le Parti libéral-radical, est formulé comme suit:

Projet d'amendement 6

Ajouter au règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» dans la proposition PR-1498 un nouvel article ayant la teneur suivante:

«Les panneaux d'affichage sont supprimés lors des campagnes politiques qui affichent la bouille des candidats aux élections, bouilles étalées sous le regard des citoyennes et citoyens, qui, eux, ne polluent pas l'espace public.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus du Parti libéral-radical est refusé par 42 non contre 25 oui (1 abstention).

Ont voté non (42):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruysschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuflo (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwysig (S).

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Ont voté oui (25):

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

S'est abstenue (1):

M^{me} Patricia Richard (PLR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Tous les amendements ont été traités. Nous avons été saisis d'une demande de vote à l'appel nominal de M. Miserez, du Centre. Je fais donc voter l'article unique de la délibération de la proposition PR-1498. Le vote à l'appel nominal est automatique! Je fais voter la délibération. (*Brouhaha, remarques.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération est accepté par 51 oui contre 13 non.

(*Brouhaha, cris et applaudissements.*)

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

M. Pierre de Boccard, deuxième vice-président. Il faut revenir en arrière! Ce n'était vraiment pas clair. Les gens n'ont pas compris. Il faut refaire le vote, ce n'est pas clair!

(Brouhaha.)

M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente. Non mais, vous écoutez maintenant, alors!

M. Pierre de Boccard, deuxième vice-président. Oui, mais ce n'était pas clair!

(Brouhaha.)

M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente. Mais maintenant, vous écoutez!

Le président. Visiblement, Mesdames et Messieurs, vous avez compris que le vote portait sur la procédure d'appel nominal, alors qu'elle est automatiquement adoptée si elle est demandée par l'un ou l'une d'entre vous. *(Brouhaha.)* Un peu de concentration, s'il vous plaît! Nous recommençons donc le vote de l'article unique de la délibération de la proposition PR-1498, à l'appel nominal comme demandé.

(Brouhaha et rires.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération est accepté par 38 oui contre 30 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brückner (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

(S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Melete Solomon-Kuffom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté non (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC), M. Luc Barthassat (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (LC, ex-PDC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30 alinéa 2 et 36D alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» est adopté.

Art. 1 But

Le présent règlement a pour objet la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» acceptée par le Conseil municipal le 7 septembre 2021.

Art. 2 Champ d'application

¹ Le présent règlement s'applique à l'affichage dit «papier», tel que visé par la législation cantonale sur les procédés de réclame, que celui-ci se situe sur le domaine public ou sur le domaine privé, visible du domaine public de la ville de Genève.

² Est exclu du présent règlement l'affichage par le biais de panneaux peints, au sens de l'article 15 du règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame (RPR).

³ Dans les limites de la législation cantonale, le Conseil administratif est compétent pour réglementer, voire interdire les autres procédés de réclame à des fins commerciales exclus du champ d'application du présent règlement.

Proposition: règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 («Genève zéro pub»)

Art. 3 Prohibition de l'affichage commercial

¹ L'affichage de publicité à des fins commerciales est interdit.

² L'alinéa 1 n'est pas applicable à l'affichage culturel ou à portée éducative effectué pour le compte d'entités à but lucratif ou commercial, de même qu'à la promotion et au sponsoring de manifestations culturelles, sportives, événementielles ou récréatives.

Art. 4 Règlement d'application et concept directeur de l'affichage

¹ Le Conseil administratif élabore, adopte et met en œuvre un règlement d'application incluant notamment un concept directeur au sens de l'article 24 LPR, applicable aux supports d'affichage «papier» situés sur le domaine public ou sur le domaine privé, visible du domaine public.

² Le concept directeur comporte notamment les lignes directrices portant sur:

- a) les formats et caractéristiques techniques des supports, notamment afin de garantir leur durabilité;
- b) les principes d'implantation des supports, en particulier:
 - la facilitation de la circulation des piétons sur les trottoirs, notamment des personnes en situation de handicap;
 - la protection des sites et de l'esthétique des lieux, de même que l'intégration dans le paysage urbain, selon des dispositions pouvant varier d'un site à l'autre.

Art. 5 Supports d'affichage vierges

¹ Le Conseil administratif met à disposition de la population, sur domaine public, un nombre suffisant de supports d'affichage vierges de différents formats, destinés à:

- la libre expression artistique et citoyenne sur support papier neutre;
- la communication des associations ou institutions locales sans but lucratif.

² Le Conseil administratif détermine la localisation des supports d'affichage visés à l'alinéa précédent; il fixe également la clé de répartition entre les deux types d'utilisation.

³ Les supports d'affichage vierges visés par le présent article peuvent servir temporairement à l'affichage politique ou pour les communications de la Ville de Genève.

Art. 6 Prestations d'entretien

Le Conseil administratif est chargé d'assurer le nettoyage, l'entretien, la pose, la dépose, le renouvellement et le stockage de tous les supports d'affichage propriété de la Ville de Genève situés sur le domaine public, cas échéant par l'entremise d'une entreprise tierce.

Art. 7 Prestations d'affichage

¹ Le Conseil administratif peut assurer l'affichage autorisé par le présent règlement, notamment culturel, politique et d'intérêt public, sur les supports d'affichage propriété de la Ville de Genève situés sur le domaine public, cas échéant par l'entremise d'une entreprise tierce.

² En l'absence de concession, la Ville de Genève peut louer les supports d'affichage.

Art. 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Des voix. Troisième débat!

Le président. Le troisième débat sur la proposition PR-1498 est demandé. Cette demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (30 oui contre 38 non).

Le président. Ce troisième débat aura lieu ultérieurement.

Mesdames et Messieurs, nous passons aux motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur différents objets ou leur renvoi en commission. Nous en avons cinq à traiter: une seule concerne un nouvel objet et les quatre autres portent sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement, déposée par le Centre, demande le renvoi en commission de la motion M-1655, intitulée «Rendons les locaux du centre-ville occupés par l'administration communale aux habitantes et habitants de Genève!». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour la défendre.

M. Luc Zimmermann (LC, ex-PDC). La motion M-1655, que le groupe Le Centre – LC en abrégé – a l'honneur de présenter, a pour but de libérer des locaux. Comme on le sait, la plupart des bâtiments au centre-ville sont occupés par l'administration tant cantonale que communale. Pour rendre ce périmètre aux habitants et permettre la mixité sociale, le but serait que l'administration puisse se déplacer dans d'autres locaux ailleurs qu'en Vieille-Ville et au centre-ville. Sans aller plus loin sur le fond, vu le travail de longue haleine que cela va engendrer, nous proposons aujourd'hui l'urgence sur cette motion, car son étude prendra du temps. Nous vous remercions donc par avance de voter le renvoi à la commission du logement de la motion M-1655, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi de la motion M-1655 à la commission du logement est acceptée par 55 oui contre 9 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement, déposée par les Verts, demande le renvoi en commission de la motion M-1643, intitulée «Sauver la biodiversité en Ville de Genève: inventorier, définir des objectifs concrets, agir efficacement». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour la défendre.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour! C'est évidemment une motion cruciale. Il faut savoir que la biodiversité s'effondre, le rythme d'extinction est mille fois plus rapide qu'à l'état naturel. Cela, c'est pour votre information générale, Mesdames et Messieurs. Il faut évidemment changer cette tendance mortifère.

Nous proposons quatre axes: premièrement, définir des objectifs concrets et mesurables pour préserver la biodiversité à l'horizon de 2030 – donc les inclure aussi dans le plan climat; deuxièmement, inventorier l'état des espèces en ville et suivre périodiquement leur évolution en s'appuyant sur les partenaires déjà actifs; troisièmement, prendre des mesures concrètes basées sur ces inventaires pour atteindre les objectifs de 2030; et quatrièmement, communiquer au grand public chaque inventaire et l'impact des mesures concrètes prises par rapport aux objectifs fixés. Au vu de tout ce qui précède, pour nous-mêmes, pour nos enfants, pour la vie sur terre, les Verts et les Vertes vous proposent de renvoyer la motion M-1643 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi de la motion M-1643 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est acceptée par 41 oui contre 16 non (2 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement, déposée par le Parti libéral-radical, demande le renvoi en commission de la résolution R-290, intitulée «Pour doter le Conseil municipal des outils nécessaires à l'élaboration d'une politique budgétaire adéquate». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour la défendre.

M. Maxime Provini (PLR). La résolution R-290 est effectivement urgente. Chaque année, l'étude du budget est laborieuse. Nous proposons, via cette résolution, que le Conseil administratif présente un bilan intermédiaire et un compte de résultats intermédiaires par rapport au projet de budget annuel présenté ensuite, afin que nous ayons une vision plus claire des dépenses en cours dans notre Ville. On sait que les ressources et les outils informatiques de la Ville lui permettent largement de produire ce type de pièces comptables. Nous pensons qu'il est urgent de les avoir à disposition et ce, dès cette année. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons le renvoi de la résolution R-290 à la commission des finances, afin de l'étudier.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi de la résolution R-290 à la commission des finances est refusée par 38 non contre 30 oui.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement, déposée par Ensemble à gauche, demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1657 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda, Gazi Sahin, Audrey Schmid, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Théo Keel, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont et Laurence Corpataux, intitulée «Mieux vaut prévenir: pour un nouveau quartier Acacias 1 qui prévoit assez de surfaces pour les équipements et les espaces publics». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous demandons d'accepter l'urgence de la motion M-1657 intitulée «Mieux vaut prévenir: pour un nouveau quartier Acacias 1 qui prévoit assez de surfaces pour les équipements et les espaces publics». Un plan localisé de quartier (PLQ) Praille-Acacias-Vernets (PAV) – Acacias 1 est actuellement en cours d'élaboration. Suite à un premier projet présenté en

septembre 2021, des modifications à partir des observations formulées alors sont en cours de traitement. La Ville, très concernée, a aussi fait part de ses remarques et demandes.

Le Conseil municipal devra prochainement se prononcer sur le projet de PLQ PAV-Acacias 1, qui sera donc un projet définitif d'aménagement. Ensuite, le temps sera court: un délai légal de quarante jours pour traiter cet objet en commission et le voter en séance plénière. Il sera très difficile de l'amender à ce stade, comme on l'a douloureusement expérimenté avec le PLQ des Vernets. Aussi est-il important d'intervenir dès maintenant, encore au moment de l'élaboration du PLQ et avant l'aboutissement du projet définitif, afin d'affirmer quelques principes concernant les équipements et les espaces publics importants pour le Conseil municipal. Merci d'accepter cette urgence!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1657 est acceptée par 44 oui contre 24 non.

Le président. La cinquième et dernière motion d'ordonnancement, déposée par le Parti socialiste, demande le renvoi en commission de la résolution R-289, intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève: mettons en œuvre la Constitution». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour la défendre.

M. Pascal Holenweg (S). Cette motion d'ordonnancement se justifie par la consultation lancée par le Canton sur la mise en œuvre de l'initiative populaire cantonale IN 167 intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», qui exige du Canton qu'il mène une politique culturelle coordonnée avec les communes en général et la Ville de Genève en particulier. A nos yeux, cette motion d'ordonnancement se justifie surtout par la nécessité de faire entendre la voix du parlement de la principale commune du canton – commune qui, en matière de politique culturelle, assume à elle seule les deux tiers des charges de cette politique et l'existence de la plupart des grandes institutions culturelles du canton.

Une prise de position du Conseil municipal de la Ville de Genève nous paraît indispensable dans le débat sur le partage des responsabilités, le partage des charges et le partage des compétences en matière de politique culturelle. Sans nous, il n'y a pas de politique culturelle à Genève, il faut qu'on ait la possibilité de le dire! Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de voter le renvoi de la résolution R-289 à la commission des arts et de la culture, afin de pouvoir y faire un certain nombre d'auditions utiles – conseillers d'Etat, conseillers administratifs, membres

du Conseil consultatif de la culture, acteurs culturels, afficheurs sauvages et tout ce que vous voulez!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi de la résolution R-289 à la commission des arts et de la culture est acceptée par 50 oui contre 16 non (1 abstention).

5. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève (PR-1493).

Introduction

Le 16 septembre 2009, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté le plan directeur communal (PDCom) «Genève 2020 – Renouveau urbain d'une ville-centre». Cet instrument, approuvé en octobre de la même année par le Conseil d'Etat, constitue le cadre de l'aménagement du territoire communal. Basé sur huit priorités politiques, le PDCom fixe les objectifs souhaités pour le développement du territoire communal. Il définit également des stratégies dans les domaines du développement, de la mobilité, de l'aménagement de l'espace public, de l'équipement et de la durabilité ainsi que des programmes urbains localisés et thématiques.

En septembre 2013, le Grand Conseil a adopté le plan directeur cantonal (PDCn) Genève 2030. Celui-ci, structuré selon les thèmes obligatoires de ce type de documents (urbanisation, mobilité, espace rural et risques), définit les objectifs et les principes d'aménagement destinés à fixer le cadre du développement cantonal durant les dix années suivant son adoption. Il a été adopté par le Conseil fédéral le 29 avril 2015. Compte tenu de l'évolution de la législation fédérale, suite à l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), il a fait l'objet d'une première mise à jour adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021.

Exposé des motifs

Cadre légal

On considère que la validité d'un PDCom est d'environ dix à quinze ans.

Le PDCom actuel a été adopté en 2009, mais la question de sa révision éventuelle s'est posée en 2015 déjà. En effet, cette année-là, l'approbation du PDCn

par la Confédération a fait courir un délai de trois ans durant lequel les communes ont eu l'obligation de mettre en conformité leur PDCom avec le nouveau cadre de l'aménagement cantonal (art. 10, al. 9 LaLAT).

Dès lors, la Ville de Genève a élaboré un rapport qui a conclu à la conformité du PDCom au nouveau PDCn. Cette conclusion a été confirmée par le Département du territoire par courrier le 8 novembre 2017.

Il a alors été décidé d'entreprendre sa révision durant la législature 2020-2025.

Par ailleurs, à l'occasion de l'examen de conformité, le Conseil administratif a proposé de compléter le PDCom par l'introduction de trois nouvelles fiches consacrées à la planification des équipements scolaires et des équipements sportifs ainsi qu'à la stratégie de la végétalisation. Ces trois fiches ont ensuite été adoptées par le Conseil municipal et approuvées par le Conseil d'Etat au terme d'une procédure menée selon l'art. 10 al. 4 LaLAT. Elles font, dès lors, pleinement partie du PDCom.

Démarche et calendrier indicatif

Contexte

Consciente du rôle qu'elle doit jouer dans la lutte contre les dérèglements climatiques, la Ville de Genève a déclaré l'urgence climatique en février 2020 et adopté des objectifs ambitieux pour limiter la hausse de la température et éviter que les conditions de vie ne se dégradent: réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Il va sans dire que cette posture affirmée, actuellement développée dans la stratégie climatique qui sera présentée à la fin de cette année, aura des répercussions sur l'aménagement du territoire municipal. Le nouveau PDCom accordera bien évidemment une place centrale à cette préoccupation en l'abordant de manière transverse.

On peut par ailleurs déjà affirmer que certains des enjeux liés à la position de la Ville de Genève comme ville-centre de l'agglomération transfrontalière, déjà identifiés lors de l'élaboration du PDCom actuel, sont toujours présents, voire accrus.

La crise du logement, liée au dynamisme exceptionnel de la région et à l'attractivité de la Ville de Genève, mise en exergue de l'actuel PDCom, est loin d'être résolue. Le taux de logements vacants reste faible (environ 0,5%) et restera un sujet saillant du nouveau plan tout en prenant en compte l'évolution du contexte. En effet, il n'est plus admissible de nos jours de limiter la recherche de solutions à une approche purement quantitative. Un accent tout particulier doit être mis sur les aspects qualitatifs du logement et de ses abords.

Proposition: révision du plan directeur communal

La précarité croissante d'une partie de la population, démontrée par le fait que plus de la moitié des secteurs éligibles à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU) sont situés en Ville de Genève et par l'ajout de deux nouveaux quartiers (Liotard et James-Fazy), a été mise au grand jour par la crise causée par le contexte sanitaire depuis le printemps 2020. Elle sera assurément un sujet central du nouveau PDCom.

L'augmentation des besoins exprimés par la population et les usagers de la ville en matière d'équipements et leurs évolutions sur un territoire communal exigü et dans un contexte financier difficile demandent d'accorder une attention toute particulière à la planification des équipements.

La pression exercée sur les commerces du centre-ville, exacerbée par la crise sanitaire, l'évolution des activités artisanales et la place à accorder à l'économie circulaire sont autant de thèmes qui prendront place dans le PDCom.

La question de la mobilité est une préoccupation constante dans notre ville. Il apparaît clairement que les moyens de transport individuels motorisés consomment trop d'espace et ont trop de conséquences négatives sur notre santé et notre environnement. Les encombrements péjorent nos activités, notamment économiques et touristiques. Ils rendent les déplacements actifs peu sûrs. Il faut donc rompre avec la mobilité carbonée et rediscuter des priorités à donner sur les usages de notre espace public (vélo, marche à pied).

La qualité du paysage genevois et de son environnement sont indéniables. Leur préservation représente un enjeu majeur du nouveau PDCom. Une attention particulière sera portée à la végétalisation et l'arborisation de l'espace public et à la présence et la gestion de l'eau, tant du point de vue de l'environnement que des usages.

L'élaboration du plan directeur de l'énergie fera partie intégrante du PDCom. Basé sur le Concept énergétique territorial (CET) en cours d'étude, il permettra notamment d'articuler la planification des réseaux thermiques avec le développement territorial.

La Ville de Genève, qui assure le rôle de vice-présidence du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, se doit d'œuvrer activement à l'émergence de l'agglomération multipolaire prônée dans tous les projets d'agglomération. En plus de cet engagement à l'échelle de la région et déjà active au sein de la Communauté des communes urbaines du PAV, de l'Association des communes genevoises, de l'Union des villes genevoises ainsi que dans diverses relations bilatérales avec les communes voisines, elle doit nécessairement accroître ses coordinations avec les communes du Canton dans plusieurs thématiques liées à l'aménagement du territoire et à la mobilité.

Démarche

Diagnostic et objectifs politiques

La première étape consiste à établir un *diagnostic territorial*. Celui-ci est fondé en grande partie sur le monitoring que la Ville établit régulièrement depuis 2011. Il porte aussi bien sur des thématiques développées ces dernières années, telles que le logement ou la planification des équipements, que sur la mise en œuvre de projets d'aménagement prévus par le PDCom actuel. Il sera bien entendu étayé par un certain nombre d'analyses socio-démographiques et économiques. Il sera ainsi possible d'appréhender les caractéristiques de la Ville et leur évolution depuis la situation qui a prévalu au moment de la mise en place du PDCom actuel.

Un PDCom représente la traduction spatialisée d'objectifs politiques. Par conséquent, le processus sera initié par la mise en perspective des priorités et objectifs politiques adoptés par le Conseil administratif dans le programme de législature 2020-2025.

Elaboration du plan

La validation formelle de la démarche par le Département cantonal du territoire, se fait sur la base d'un *cahier des charges*. Celui-ci doit identifier les priorités politiques de la commune, décrire les thématiques qui seront traitées selon le découpage usuel d'un tel plan, à savoir volets urbanisation, mobilité et environnement, ainsi que le calendrier de la démarche.

Il est prévu d'établir le *concept et l'avant-projet* de plan directeur communal sur la base des résultats d'études qui seront confiées à plusieurs bureaux d'étude afin d'obtenir des visions et des zooms ciblés sur des périmètres à enjeux.

La synthèse de cette démarche menée par l'administration municipale avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sera soumise à plusieurs consultations, dont, notamment, celle des services et des commissions du Département du territoire.

Suivront les phases d'approfondissement de l'étude et, à l'issue de ces démarches, un *projet* pourra être consolidé en vue de la procédure.

Procédure d'adoption

Conformément aux dispositions de l'art. 10 al. 5 de la LaLAT, le projet de PDCom est mis en consultation publique durant un mois. Durant cette période, la population peut s'exprimer sur ce projet et les observations, recueillies à cette occasion, sont transmises au Conseil municipal qui adopte le plan avant que celui-ci ne soit transmis au Conseil d'Etat qui l'approuve.

Calendrier

Automne 2021: validation du cahier des charges par le Conseil administratif et établissement du diagnostic territorial

Automne 2021 – printemps 2022: premières études puis mise au point du concept directeur et esquisse d'avant-projet

Printemps-été 2022: consultations techniques (administration municipale et cantonale, commissions consultatives) et concertation avec les associations concernées et milieux professionnels

Automne – hiver 2022: élaboration du projet de plan directeur communal

2023: procédure d'adoption (enquête publique, adoption par le Conseil municipal, approbation par le Conseil d'Etat)

Organisation du projet

L'organisation mise en place pour l'élaboration du PDCom utilisera en grande partie les structures existantes.

Le pilotage de la démarche sera assuré par la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire, composée des magistrat-e-s en charge de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, de la sécurité et des sports, et des finances, de l'environnement et logement. Elle aura pour mission de veiller au respect des orientations politiques définies par le Conseil administratif et la validation des choix sur toute la durée de la procédure.

Il est proposé de consulter à tous les moments-clés le Conseil municipal par l'intermédiaire de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La conduite du projet sera assurée au niveau technique par le Service d'urbanisme chargé d'assurer la conduite des études techniques en coordination avec les services municipaux et cantonaux concernés, structurer leurs résultats et préparer la matière nécessaire aux décisions politiques.

Transition écologique et cohésion sociale

Le plan directeur communal doit s'inscrire en cohérence avec le programme de législature 2020-2025 qui veut rassembler la société autour d'une vision commune: celle d'une Genève durable, solidaire et prospère. En février 2020, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déclaré l'urgence climatique et adopté les mêmes objectifs que ceux du Plan climat cantonal (PCC), soit une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone en 2050.

Actuellement, le Conseil administratif prépare sa stratégie climat qui sera publiée en fin d'année. La coordination entre ces deux stratégies est assurée et les mesures destinées à combattre le réchauffement climatique et à s'y adapter, qui ont une portée spatiale, seront incluses et développées dans le plan directeur communal.

Estimation des coûts

Le coût total de la révision du PDCom est estimé à 1 630 000 francs, destinés, pour l'essentiel, à financer l'attribution de mandats à des bureaux d'urbanisme et à des experts en information publique.

Compte tenu des limites fixées par le contexte budgétaire, les montants réservés ont été fixés de manière à éviter une surenchère d'études et à contenir les dépenses. Il est ainsi envisagé d'utiliser de manière optimale les informations déjà disponibles en interne.

Cette somme se répartit comme suit	Francs
Mandats d'assistance à maîtrise d'ouvrage	150 000
Mandats d'études	
– urbanisme (potentiels, périmètres à enjeux, planif. équipements)	450 000
– mobilité (concept, plan directeur, mobilités actives)	380 000
– environnement (EES, PDEne, études spécifiques)	300 000
Synthèse et projet	200 000
Communication/concertation	<u>150 000</u>
Total TTC	<u>1 630 000</u>

Délai de réalisation

L'élaboration du projet de PDCom aura lieu pendant l'hiver 2022-2023, de manière que la procédure d'adoption (enquête publique, adoption par le Conseil municipal, approbation par le Conseil d'Etat) ait lieu avant la fin de la législature actuelle.

Référence au 16^e plan financier d'investissement 2021-2032

Cet objet n'est pas prévu dans la planification financière du plan financier d'investissement.

Budget de fonctionnement

Cette étude n'entraînera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 338 300 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service bénéficiaire et gestionnaire de ce crédit d'étude est le Service d'urbanisme.

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]

Impact sur le budget de fonctionnement - [C]

Objet: révision du plan directeur communal

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Honoraires	1 515 900	93%
Frais financiers	114 100	7%
Coût total du projet TTC	1 630 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	230 000		230 000
2023	900 000		900 000
2024	500 000		500 000
Totaux	1 630 000	0	1 630 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

Service d'urbanisme - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	338 300	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	338 300	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **338 300**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 630 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2027.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1493 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (68 oui).

6. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2020-2021 du Grand Théâtre de Genève (PR-1494).

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet les comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).

Les comptes de la saison 2020-2021 se soldent par un déficit de 232 113 francs, qui sera absorbé par le fonds de réserve, dont le montant était de 553 879 francs au 30 juin 2021. Ce déficit est modeste en regard du total des charges d'exploitation, 24 724 142 francs, et compte tenu du manque à gagner lié aux restrictions de jauge et aux annulations de manifestations dues à la pandémie de Covid-19. Ce résultat n'aurait pas été possible sans le recours aux aides fédérales et cantonales. La FGTG a ainsi pu percevoir des indemnités RHT pour une partie de son personnel (1 751 858 francs) ainsi qu'une indemnisation des pertes financières par le guichet Covid-Culture (2 449 266 francs).

Alors que le budget prévoyait des recettes de billetterie de 9,6 millions de francs, les chiffres des ventes ont tout juste atteint le seuil d'un million. A ces diminutions drastiques se sont ajoutés les recettes annexes des spectacles ainsi que les revenus des locations qui n'ont pas été perçus, vu que la grande majorité des événements a dû être annulée. Une perte sur les abonnements a également été constatée à l'été 2021, laquelle fait l'objet d'une provision pour risque inscrite aux comptes 2020-2021 pour 1 030 000 francs.

En parallèle, les dépenses artistiques pour les productions et les représentations annulées ont été sensiblement réduites et la FGTG a veillé à restreindre les dépenses courantes tout au long de l'année.

Enfin, les liquidités affectées à des projets ont augmenté depuis le dernier exercice grâce à des produits reçus d'avance, en particulier le montant correspondant au financement par un mécène de la machinerie de scène avant l'engagement des dépenses (5 millions de francs), et à l'augmentation du poste «Sponsoring – mécénat saison future» d'environ 1,4 million de francs, dont une contribution de mécénat de 1 million de francs consacrée au renouvellement des publics ainsi que les soutiens affectés aux productions qui n'ont pas pu être jouées. En effet, les mécènes se sont, dans l'ensemble, montrés solidaires et ont pour la plupart maintenu leurs dons. La FGTG a également apprécié la générosité de nombreux spectateur-trice-s, qui ont fait le choix de ne pas demander de remboursement pour des spectacles ayant dû être annulés.

Pour garder le lien avec son public et maintenir une activité artistique durant la période de fermeture, le Grand Théâtre a su se réinventer et innover. Comme beaucoup de théâtres, il a fait une plongée dans le monde virtuel en développant en quelques semaines la plateforme GTG digital (gtg.ch). Toutes les productions dont la programmation a été annulée mais dont les répétitions et la préparation ont pu être maintenues ont été captées puis proposées gratuitement en streaming sur cette plateforme. Le nombre de vues, très variable d'une production à l'autre, a été dans l'ensemble très satisfaisant.

Parmi les événements marquants de la saison 2020-2021, il convient de relever:

- le renouvellement du conseil de fondation et la nomination de son nouveau président, Prof. Xavier Oberson, qui a succédé à M^e Lorella Bertani, laquelle avait occupé cette fonction pendant treize ans;
- l'ouverture du Café de la Plage, créé en partenariat avec Gourmet Brothers, dirigé par le chef genevois Benjamin Luzuy;
- l'établissement d'un plan stratégique portant sur l'avenir du Grand Théâtre à l'horizon 2025;
- la signature d'une convention de subventionnement quadriennale, qui décrit le projet artistique et culturel du Grand Théâtre et les attentes de la Ville de Genève, avec un plan financier sur quatre ans;
- la parution du rapport de la Cour des comptes, dont les constats se sont avérés encourageants et constructifs, attestant d'une gestion saine et mettant principalement l'accent sur le besoin de formalisme des outils et processus de gouvernance. La Cour des comptes a émis 14 recommandations. Une recommandation est adressée au Canton (la mise en place d'une politique culturelle), trois à la Ville de Genève et dix à la FGTG. Parmi celles-ci, cinq ont été réalisées en moins d'une année;
- la nomination de M. Sidi Larbi Cherkaoui à la direction du ballet à partir de la saison 2022-2023, après le départ à la retraite de M. Philippe Cohen, qui aura dirigé le ballet pendant près de vingt ans;
- la promotion de l'égalité et de la diversité et l'établissement d'une directive sur la protection de la personnalité, visant à réduire les risques psychosociaux;
- la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre le harcèlement et la discrimination, avec la désignation d'un groupe de confiance pour le personnel de la Fondation, à l'instar du dispositif de la Ville de Genève pour le personnel municipal;
- la réalisation d'une charte éthique pour le mécénat et sponsoring définissant les conditions d'attribution de fonds privés;

- la mise en place de la Commission mixte des travaux et la préparation, en collaboration avec le DCTN et la DPBA, des travaux d'été 2021 et du projet de renouvellement de l'électronique de scène;
- le démantèlement de l'Opéra des Nations et la restitution du terrain Rigot au Canton.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2020-2021 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le rapport d'activité de la saison 2020-2021 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est approuvé.

Annexe: rapport d'activité de la saison 2020-2021 du Grand Théâtre de Genève



RAPPORT D'ACTIVITE



PRÉAMBULE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production d'opéra et de ballet de Suisse romande. Il a pour vocation de servir le public de la région tout en tenant un rôle de premier plan sur la scène artistique suisse et internationale. Le Grand Théâtre contribue ainsi par son rayonnement à l'attractivité culturelle et économique de Genève.

Construit à la fin du 19^e siècle, le prestigieux bâtiment qui l'abrite à la place de Neuve possède le plus grand plateau de Suisse.

Depuis 1964, il est régi par la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) sous la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique (art. 2 de ses statuts). Son Conseil de fondation est désigné par le Conseil administratif et le Conseil municipal. En octobre 2020, le Conseil de Fondation a été entièrement renouvelé et est actuellement présidé par Prof. Xavier Oberson.

Le GTG présente d'ordinaire, en période hors Covid, 8 ou 9 productions d'opéra par saison – soit 50 à 60 représentations - produites dans les ateliers du GTG ou en coproduction avec d'autres théâtres. Le ballet présente 2 spectacles et un invité, pour une quinzaine de représentations. Ainsi, avec les récitals et concerts, près de 75 représentations ont lieu chaque saison, sans compter les productions jeune public et les événements annexes présentés dans le cadre des activités de La Plage, qui permettent de diversifier l'offre culturelle et d'accueillir de nouveaux publics. Le nombre de spectateurs.trices atteint jusqu'à 100'000 personnes par saison. En outre, le ballet se produit régulièrement à l'étranger, en tournées, et jouit d'une notoriété internationale.

La structure du personnel du GTG est une organisation bicéphale, qui compte quelque 125 employés.es de la Fondation du Grand Théâtre, engagés.es notamment dans les domaines artistiques, tels que le chœur, le ballet ainsi qu'à la Direction et au service communication, et 186 collaborateurs.rices Ville de Genève dans les domaines administratifs, techniques et dans les ateliers. Les ateliers du GTG comptent une grande variété de métiers rares d'artisanat et de savoir-faire uniques dans des domaines spécifiques de la peinture, de la menuiserie, de la tapisserie, ainsi que dans la fabrication d'accessoires, de costumes ou de perruques.

Au personnel fixe du GTG s'ajoutent tous les artistes et le personnel de renfort engagés ponctuellement, pour les besoins des spectacles, qui représentent plus de 600 artistes et techniciens.nes pour la saison 2020-2021.

Principalement financé par la Ville de Genève, le GTG dispose d'un budget annuel de plus de CHF 63 millions, dont CHF 11 millions proviennent des subventions municipales et plus de CHF 32 millions de la mise à disposition du personnel Ville de Genève et du bâtiment historique de la Ville. Il bénéficie également d'un soutien annuel de CHF 2,5 millions de l'Association des communes genevoises.

Mécénat et sponsoring contribuent à hauteur de CHF 5 à 6 millions au financement des activités, soit 10% des revenus, ce qui en comparaison avec les autres théâtres suisses et européens, représente une part importante du budget. L'apport de fond privé, en nette augmentation, traduit les efforts importants consacrés par la Direction générale à l'essor du mécénat pour soutenir la stratégie de développement et de renouvellement des publics du GTG, portée notamment par le nouveau secteur d'activités pédagogiques et de médiation La Plage. Hors pandémie, les recettes des spectacles et autres activités (tournées du Ballet, co-productions, etc.) s'élevaient à près de CHF 10 millions, portant à près d'un quart du budget global la part de financement de la Fondation par ses propres ressources.

COMPTES ANNUELS DE LA SAISON 2020-2021

INTRODUCTION	4
I. LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 2020-2021	7
A. CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS DU GTG	7
B. ELÉMENTS DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2020-2021	8
C. APÉRÇU GÉNÉRAL DES COMPTES PAR RAPPORT AU BUDGET	8
II. LE BILAN ARTISTIQUE DE LA SAISON 2020-2021	12
A. VUE GÉNÉRALE	12
A.1. <i>Représentations et streamings : adaptation au contexte</i>	12
A.2. <i>Décomptes d'ouvrage cumulés</i>	14
A.3. <i>Recettes des spectacles</i>	15
A.4. <i>Dépenses des spectacles</i>	16
B. LES OPÉRAS	17
C. LES BALLETS	24
D. LES RÉCITAUX ET CONCERTS	26
E. LA PLAGE	27
E.1. <i>Événements La Plage</i>	27
E.2. <i>Grand Théâtre Jeune public - GTJ</i>	28
E.3. <i>Activités pédagogiques</i>	29
III. REVENUS ET DÉPENSES DE GESTION COURANTE	31
A. DEMARCHES ENTREPRISES POUR COUVRIR LES DEPENSES ET REDUIRE LES PERTES	31
A.1. <i>Réduction des dépenses : négociation des cachets</i>	31
A.2. <i>Réduction de l'Horaire de Travail</i>	31
A.3. <i>Indemnisation des pertes par le guichet COVID-Culture</i>	32
B. SUBVENTIONS PERÇUES ET APPORTS EXTÉRIEURS	32
C. MÉCÉNAT ET SPONSORING	33
D. CHARGES DE PERSONNEL HORS PRODUCTION ARTISTIQUE	33
E. DÉPENSES D'EXPLOITATION	34
F. INFORMATIQUE	35
G. RESTAURATION	35
H. DÉPENSES MARKETING ET COMMUNICATION	36
IV. PARTENAIRES ET MÉCÈNES DE LA SAISON 2020-2021	37
V. ORGANISATION DE L'INSTITUTION	38
A. LA VIE INSTITUTIONNELLE	38
B. STATISTIQUE DU PERSONNEL AU 30.06.2021	41
VI. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2020-2021	43
VII. COMPTE D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT - SAISON 2020-2021	

INTRODUCTION

La saison 2020-2021 aura été l'année de tous les défis pour l'une des plus grandes institutions culturelles de Suisse, dont la mission même est d'accueillir du public et d'offrir des spectacles d'Art vivant. Tout au long de la saison, le GTG a suivi, empreint d'espoir et d'appréhension, les annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'État, réadaptant au gré des décisions sa programmation et son plan de protection.

Malgré les restrictions sanitaires, la saison 2020-2021 avait commencé avec la perspective d'une possible reprise et d'un assouplissement progressif des mesures sanitaires.

Par précaution face à un climat d'incertitude persistant, la Direction du Grand Théâtre avait prévu dès la fin de la saison 2019-2020 une production de remplacement pour *Turandot*, spectacle initialement programmé pour le lancement de la saison 2020-2021. De fait, l'effectif important requis pour jouer la production *Turandot*, œuvre majeure du répertoire italien ne laissait pas présager l'assurance de pouvoir présenter une telle œuvre en respectant des mesures sanitaires contraignantes.

C'est donc finalement le spectacle *La Cenerentola*, annulé au printemps 2020, qui a permis de lever le premier rideau de la saison 2020-2021, avec une production joyeuse et pétillante, nécessitant un effectif plus restreint. La jauge était alors limitée à la moitié de la capacité de la salle permettant ainsi de présenter un spectacle d'opéra, après de longs mois d'arrêt.

Il a encore été possible de présenter les deux premières représentations de *l'Affaire Makropoulos*, la production invitée de l'oratorio *Der Messias* et un récital de chant, puis la recrudescence de cas infectieux a de nouveau contraint les autorités à faire refermer les salles de spectacle pour plusieurs mois.

Pour garder le lien avec son public et maintenir une activité artistique durant la période de fermeture, le GTG a dû se réinventer et trouver des trésors de créativité et d'innovation pour exister. Comme beaucoup de théâtres en Suisse et ailleurs, il a fait une plongée dans le monde virtuel, faisant preuve de capacités d'adaptation inédites pour pouvoir développer en quelques semaines à peine des prestations d'un autre genre : le streaming, sur la plateforme GTG digital.

Cette période a renforcé les liens entre les théâtres, qui, fédérés par l'Union des Théâtres Suisses, ont cherché des solutions communes pour pouvoir poursuivre leur activité avec des règles et aménagements spécifiquement adaptés à leurs besoins, et précisés dans un concept de branche.

Au mois de juin 2021, les activités scéniques ont progressivement repris à jauge très faible, permettant à la Jeune Troupe du GTG de présenter un spectacle créé spécialement pour la réouverture de la grande salle Place de Neuve, au ballet de retrouver au BFM un public certes restreint mais enthousiaste, autour du spectacle *Le Sacre du Printemps*, et à quelques activités de *La Plage* de voir le jour.

Sur le plan financier, cette saison a été fortement préteritée par la situation sanitaire, les restrictions de jauge et les annulations de spectacles. Alors que le budget prévoyait des recettes de billetterie de plus de CHF 9,5 millions, le GTG a tout juste dépassé le seuil du million. A ces pertes se sont ajoutées celles des recettes annexes des spectacles ainsi que des revenus des locations, la grande majorité des événements ayant dû être annulés.

En contrepartie, les dépenses artistiques pour les productions et les représentations annulées ont été sensiblement réduites.

Dans ce contexte inédit, le GTG est parvenu à clore ses comptes pratiquement à l'équilibre, limitant son déficit à CHF 232 K grâce aux dispositifs d'aide mis en place par le Canton et la Ville de Genève. Le GTG a pu notamment percevoir la RHT pour une partie du personnel de la Fondation ainsi qu'une indemnisation des pertes par le guichet Covid-Culture.

Les mécènes se sont dans l'ensemble montrés solidaires et ont pour la plupart maintenus leurs dons. Le GTG a également apprécié la générosité de nombreux spectateurs.trices, qui ont fait le choix de céder leurs avoirs pour des spectacles ayant dû être annulés.

Le Covid a été une préoccupation constante tout au long de la saison. Néanmoins, la Direction et les collaborateurs.trices du GTG ont continué à œuvrer avec motivation et engagement à la réalisation de projets d'importance, tant sur le plan artistique que sur les plans organisationnels, administratifs, informatiques et financiers.

Parmi les changements majeurs et les projets qui ont marqué la saison, il convient de relever en particulier :

- Le renouvellement du Conseil de fondation et la nomination de son nouveau président, Prof. Xavier Oberson, qui a succédé à Mme Bertani, qui avait occupé la fonction pendant 13 années.
- L'ouverture du Café de la Plage, créé en partenariat avec Gourmet Brothers, dirigé par le chef genevois Benjamin Luzuy connu pour sa cuisine innovante et raffinée.
- L'établissement d'un plan stratégique portant sur l'avenir du GTG à l'horizon 2025. La démarche stratégique est basée sur une analyse des forces et faiblesses de l'institution et sur la vision de l'actuelle Direction générale, soutenue dans son approche par le Conseil de Fondation. Le document couvre d'une part la dimension artistique et culturelle de l'institution et d'autre part les enjeux opérationnels, administratifs et financiers, auxquels elle est confrontée.
- L'établissement d'une convention de subventionnement quadriennale décrivant le projet artistique et culturel du GTG et les attentes de la Ville de Genève en termes de prestations, ainsi qu'un plan financier sur 4 ans.
- La parution du rapport de la Cour des comptes, dont les constats se sont avérés encourageants et constructifs, attestant d'une gestion saine et mettant principalement l'accent sur le besoin de formalisme des outils et processus de gouvernance. La Cour des comptes a émis 14 recommandations, dont la première concerne le Canton, avec la mise en place d'une politique culturelle et les trois suivantes sont adressées au DCTN. Des 10 recommandations adressées à la FGTG 5 ont été réalisées en moins d'une année.
- La nomination de l'illustre chorégraphe M. Sidi Larbi Cherkaoui à la direction du ballet du GTG à partir de la saison 2022-2023, après le départ à la retraite de M. Cohen, qui aura dirigé le ballet du GTG pendant près de 20 ans.

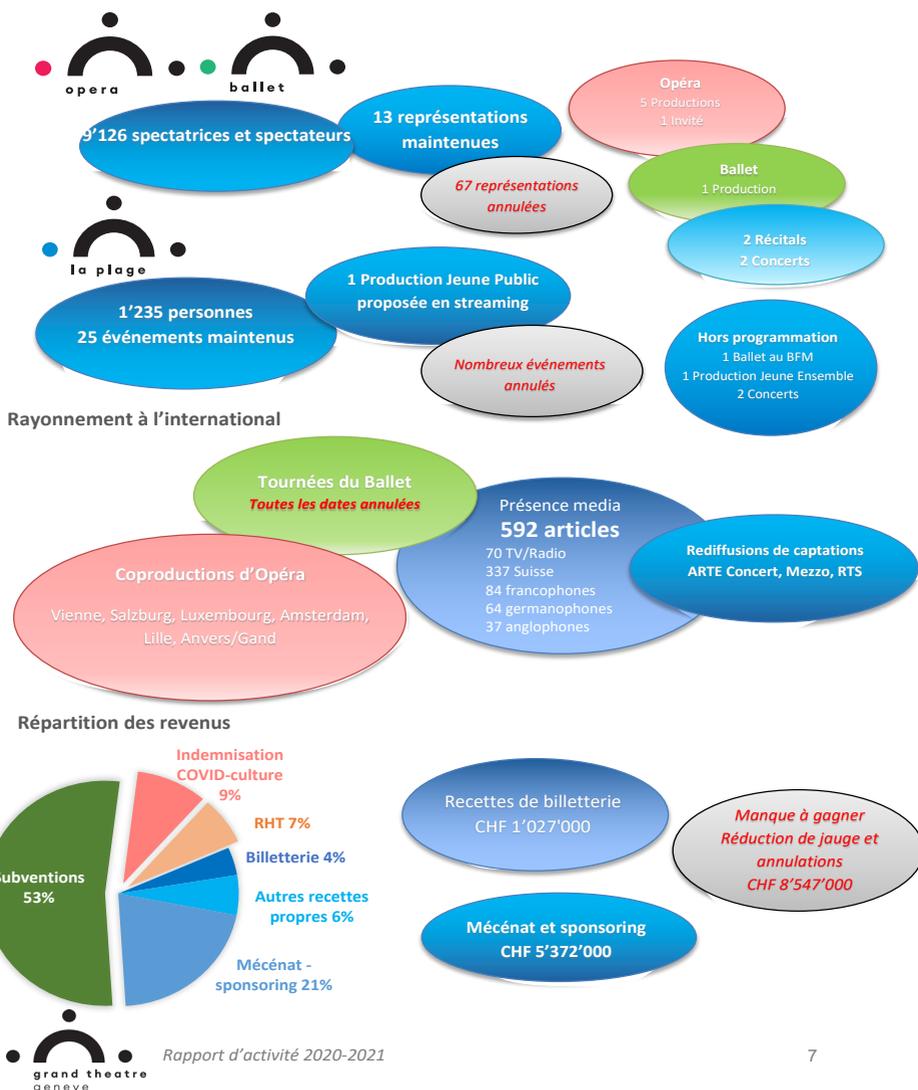
En parallèle, plusieurs projets ont été mis en œuvre sur le plan opérationnel :

- La promotion de l'égalité et de la diversité et l'établissement d'une directive sur la protection de la personnalité, visant à réduire les risques psychosociaux.
- La mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre le harcèlement et la discrimination, avec la désignation d'un groupe de confiance pour le personnel de la Fondation, à l'instar du dispositif de la Ville de Genève pour le personnel municipal.
- La mise en place de la Commission mixte des travaux, la préparation en collaboration avec le DCTN et la DPBA des travaux d'été 2021 et du projet de renouvellement de l'électronique de scène.
- La détermination d'un nouveau local de stockage pour les décors et costumes ainsi que pour le transfert des coproductions.
- La réalisation d'une charte éthique pour le mécénat et sponsoring définissant les conditions d'attribution de fonds privés.
- L'élaboration d'une directive informatique énonçant les règles de sécurité et les comportements à adopter en lien avec l'utilisation des systèmes informatiques, en particulier l'utilisation d'internet, l'utilisation des e-mails, et les règles de protection des données.
- La migration du serveur mail Exchange sur le Cloud et l'installation de la suite Microsoft 365, pilotées par l'équipe informatique.
- La mise en œuvre d'un nouveau système de bons de commande intégré au système financier du GTG, pour remplacer l'ancienne solution qui arrivait à échéance.
- Le démantèlement de l'Opéra des Nations et la restitution du terrain Rigot au Canton.



I. LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 2020-2021

A. CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS DU GTG



B. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2020-2021

Le présent rapport décrit les activités du GTG au cours de la saison 2020-2021 et présente les comptes de l'Institution. Les chiffres sont analysés par rapport au budget 2020-2021 établi sur la base d'un référentiel hors-Covid correspondant à un contexte d'activité normal. Les éléments comparatifs sont difficiles à appréhender compte tenu des points suivants :

- Fermeture du GTG pour les travaux de rénovation et programmation à l'ODN de la saison 2015-2016 à la saison 2018-2019 (charges fixes non comparables) ;
- Contexte de pandémie survenu sur la seconde partie de la saison 2019-2020 – Première saison Place de Neuve.

Le budget 2020-2021 a été établi sur la base du budget 2019-2020, lui-même conçu d'après les comptes révisés de la saison 2014-2015. Bien qu'éloignée dans le temps, la saison 2014-2015 s'apparentait le mieux à la saison 2019-2020 car elle avait été entièrement jouée Place de Neuve.

En outre, la présentation des chiffres de la saison 2020-2021 dans le rapport annuel diffère des états financiers pour permettre une meilleure comparaison avec le budget et une analyse plus précise des chiffres :

- Les salaires et rémunérations des indépendants apparaissent au budget dans les charges de personnel. En effet, le budget regroupe tous les cachets des artistes dans les salaires, or certains artistes peuvent bénéficier d'un statut d'indépendant. Comptablement, ceux-ci figurent alors dans les charges de prestations de service.
- Les recettes de sponsoring et partenariats sont intégrés dans les recettes de mécénat dans le rapport annuel contrairement à la présentation requise MCH2 des états financiers.

C. APERÇU GÉNÉRAL DES COMPTES PAR RAPPORT AU BUDGET

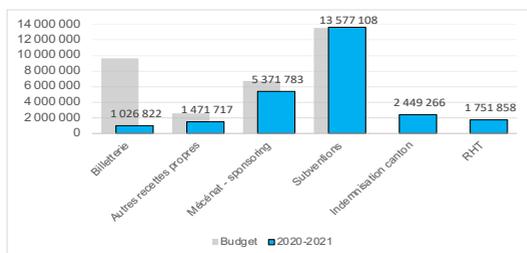
Le résultat de la saison 2020-2021 présente une perte de CHF 232'113, pour un budget qui prévoyait un déficit de CHF 237'565 (PR 14-61 approuvée par le Conseil Municipal le 8 juin 2021). Les comptes 2020-2021 se résument ainsi :

En CHF	Productions	Gestion courante	REALISE 2020-2021	Budget 2020-2021	Variation	
Charges de personnel	4 502 305	12 178 158	16 680 463	20 993 317	(4 312 854)	-21%
Autres dépenses	2 896 571	6 303 633	9 200 203	11 699 186	(2 498 983)	-21%
DEPENSES	7 398 875	18 481 791	25 880 666	32 692 502	(6 811 836)	-21%
<i>Comparatif budget</i>	<i>12 904 008</i>	<i>19 788 495</i>				
Billetterie	1 026 822	-	1 026 822	9 573 489	(8 546 667)	-89%
Coproduction	649 015	-	649 015	843 060	(194 046)	-23%
Autres recettes Artistique	31 238	-	31 238	653 400	(622 162)	-95%
Subventions	25 564	13 551 544	13 577 108	13 567 289	9 819	0%
Guichet COVID Culture	-	2 449 266	2 449 266	-	2 449 266	100%
Mécénat et partenariats	1 333 504	4 038 279	5 371 783	6 640 500	(1 268 717)	-19%
Insertion publicitaire	95 500	60 910	156 410	287 650	(131 240)	-46%
Autres recettes	54 469	580 585	635 054	889 550	(254 496)	-29%
Indemnisation RHT	-	1 751 858	1 751 858	-	1 751 858	100%
RECETTES	3 216 110	22 432 442	25 648 553	32 454 938	(6 806 385)	-21%
<i>Comparatif budget</i>	<i>13 469 899</i>	<i>18 985 039</i>				
EXCÉDENT / PERTE	(4 182 765)	3 950 652	(232 113)	(237 565)	5 451	

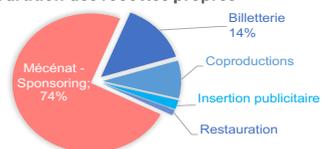
Compte tenu de l'annulation des événements sur une grande partie de la saison, les dépenses et recettes liées aux productions sont nettement inférieures aux montants qui avaient été budgétés.

Les **recettes totales** de la saison 2020-2021 se montent à CHF 25'649'000 contre CHF 32'455'000.

Elles se répartissent ainsi :

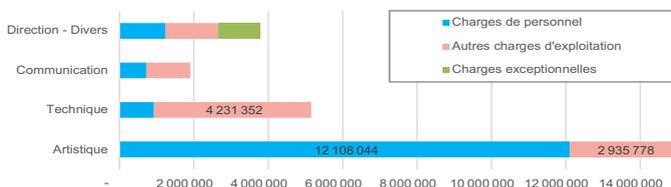


Répartition des recettes propres



Les **charges** s'élèvent à CHF 25'881'000, contre CHF 32'693'000 au budget.

Ces économies sont la traduction directe de l'annulation des productions qui ont engendré des diminutions des cachets des artistes et des limitations de dépenses avec l'arrêt des fabrications de costumes et décors.



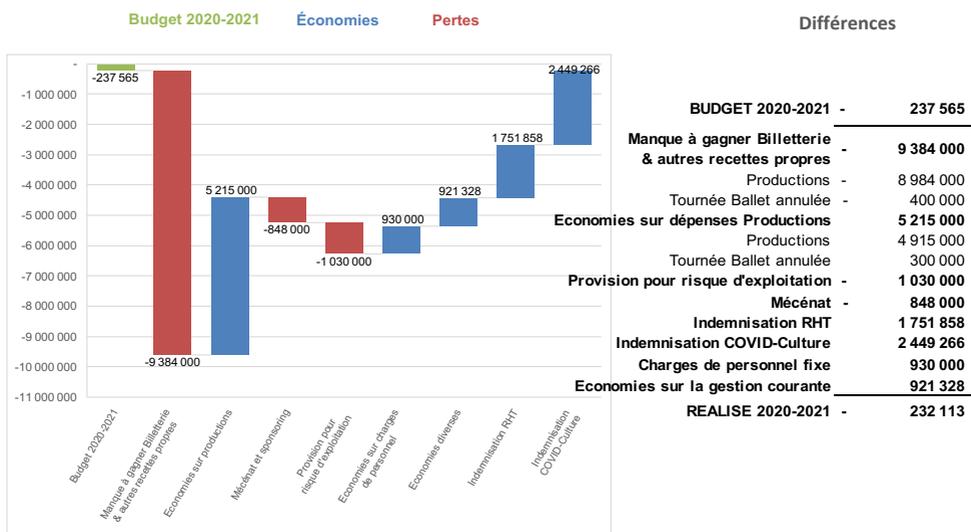
Construction du décor de Didon et Enée dans les ateliers du GTG

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)

Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

De manière synthétique et simplifiée, la différence par rapport au budget déficitaire s'explique par les éléments suivants :

Réalisé vs budget 2020-2021



Les recettes de la **billetterie** sur la saison 2020-2021 sont le résultat d'une jauge limitée à 50% sur le début de la saison puis de la fermeture de l'institution au public de novembre à juin. En considérant les productions jouées ainsi que les productions annulées, le manque à gagner des recettes de billetterie et produits liés aux spectacles (programmes, vestiaires, coproductions ...) s'élève à CHF 9'384'000 sur toute la saison écoulée.

En contrepartie, des économies importantes ont pu être réalisées au niveau des **dépenses de production**. Elles concernent principalement les renégociations de cachet des artistes ainsi que des réductions des dépenses techniques liées aux productions, soit un montant total d'économie de CHF 5'215'000.

Le **mécénat** affecté à des productions reportées a été remonté au bilan conformément aux principes comptables pour être utilisé lors de la saison des représentations de la production concernée. En outre, quelques mécènes ont également demandé à transférer leur engagement sur la saison 2021-2022.

Les économies au niveau des **charges de personnel** s'expliquent principalement par la diminution de la provision pour vacances non prises en fin de saison et une estimation prudente des cotisations sociales lors de l'établissement du budget.

La fermeture de l'institution au public a également permis de dégager d'importantes économies au niveau des **dépenses courantes**, à hauteur de CHF 921'000, notamment sur les frais de voyage et réceptions, les achats d'équipement et les dépenses de communication (Cf Chapitre III.B. et suivants).

Aussi, l'**indemnisation pour réduction de l'horaire de travail** (RHT) perçue de l'Office Cantonal de l'Emploi ajoute une contribution de CHF 1'751'000 (présentation dans les comptes annuels en *Remboursements et participations de tiers*) et le **guichet COVID-Culture** une indemnisation de CHF 2'449'000 (Présentation dans les comptes annuels en *Subvention*). Ces aides permettent de clôturer les comptes de la saison à l'équilibre.



Intervention des peintres du GTG sur le décor de Didon et Enée

II. LE BILAN ARTISTIQUE DE LA SAISON 2020-2021

A. VUE GÉNÉRALE

A.1. Représentations et streamings : adaptation au contexte

La saison 2020-2021 est très singulière compte tenu du contexte sanitaire durant toute la période, contrairement à la saison 2019-2020 pour laquelle la première partie avait pu se tenir normalement.

Le tableau ci-dessous recense les principaux spectacles programmés initialement et leur adaptation face aux conditions sanitaires :

Productions	BUDGET		REALISE		
	Taux de remplissage	Nombre de repr.	Conditions sanitaires	Nombre de repr.	Taux de remplissage
OPERAS					
<i>La Cenerentola</i>	83%	7	< 51%	7	46%
<i>L’Affaire Makropoulos</i>	65%	6	< 54%	2*	35%
<i>Candide</i>	83%	8	annulé - concert proposé en streaming		
<i>Pelléas et Mélisande</i>	75%	6	annulé - streaming		
<i>La Clémence de Titus</i>	70%	7	annulé - streaming		
<i>Parsifal</i>	80%	6	annulé		
<i>Didon et Enée</i>	85%	6	annulé - streaming		
<i>La Traviata</i>	95%	10	annulé		
<i>Der Messias</i> - invité	85%	2	< 54%	2	54%
BALLETS					
<i>Hors cadre</i>	80%	7	annulé		
<i>Le Sacre2</i>	75%	5	adaptation au BFM dans la limite de 50 spect.		
<i>Drumming</i> - invité	85%	4	annulé		
RECITALS					
<i>René Pape</i>	60%	1	< 53%	1	45%
<i>Matthias Goerne</i>	60%	1	annulé		
<i>Pretty Yende</i>	60%	1	< 5%	1	5%
<i>Ludovic Tezier</i>	60%	1	annulé		
CONCERTS					
<i>Concert de Nouvel an</i>	90%	1	annulé		
<i>Paulus</i>	75%	1	annulé		

Programmation hors GTG

*La programmation de la production *L’Affaire Makropoulos* a été interrompue après 2 représentations à cause d’un changement des mesures sanitaires qui a imposé la fermeture de l’établissement au public. La production a pu être filmée en amont et proposée en streaming gratuitement dans un premier temps aux détenteurs de billets, puis au grand public en fin d’année sur GTG digital.

Malgré les contraintes et afin de retrouver son public, le GTG a programmé plusieurs spectacles à jauge très limitée pour la fin de saison. Action populaire et d'ouverture, cette campagne intitulée *Festival Juin à la Plage* a présenté trois semaines de festivités du 9 au 26 juin 2021 et à petits prix :

- Le Sacre du Printemps (ballet) au BFM
- Piano égaré (concert)
- Quizopéra (atelier public famille)
- Apéropéra
- ~~Traviata~~ (spectacle scénique)
- Grand Brunch
- Duel #3 – Jonathan (théâtre)
- Late Night



Dès les premiers temps de pandémie, le GTG a créé et lancé une plateforme numérique afin de garder le lien avec ses publics : **GTG digital** (gtg.ch). De nombreux nouveaux contenus ont été ajoutés chaque semaine afin que la culture reste active, créative et source d'inspiration ; streaming des productions d'opéra et de ballet, événements musicaux, lyriques et pour le jeune public, lectures, quiz interactifs et autres activités qui offrent un regard au-delà des œuvres et de la création artistique. Cette mouvance vers le numérique est un projet innovant et ambitieux qui s'intègre dans la politique de modernisation de l'institution et d'ouverture à de nouveaux publics. Pour être accessible au plus grand nombre, la plateforme GTG digital a fait l'objet de développements et d'optimisations constants durant la saison 2020-2021 pour intégrer de nouveaux modules interactifs et proposer une expérience de qualité (ex : streaming HD, live et VOD).

Toutes les productions dont la programmation a été annulée mais dont les répétitions et la préparation ont pu être maintenues ont été captées puis proposées gratuitement en streaming sur GTG digital, ce qui a permis de maintenir le lien avec les spectateurs et surtout de continuer à promouvoir l'art vivant. Les vues étaient très variables d'une production à l'autre, dans l'ensemble très satisfaisantes.

De nombreux partenariats se sont renforcés lors de cette saison particulière pour développer la visibilité du GTG et de ses productions et notamment par le biais de large diffusion TV (RTS, Arte, Mezzo, Mezzo Live HD et Operavision) aux niveaux national et international.

A.2. Décomptes d'ouvrage cumulés

Le tableau ci-dessous présente les décomptes d'ouvrage cumulés de toutes les productions de la saison, maintenues ou annulées, y compris la production *Turandot*. Cette production était initialement programmée pour l'ouverture de la saison. Or, les mesures sanitaires ne permettaient alors pas de maintenir les répétitions compte tenu de l'effectif très important requis pour cette grosse production. Par mesure de prudence compte tenu du contexte encore incertain sur la faisabilité de cette production, les dépenses engagées ont été comptabilisées sur la saison 2020-2021.

A noter que les événements et productions de *La Plage* ainsi que les tournées du ballet - même si aucune date n'a malheureusement pu être maintenue pour la saison 2020-2021 - ne sont pas présentés dans ce tableau.

En CHF

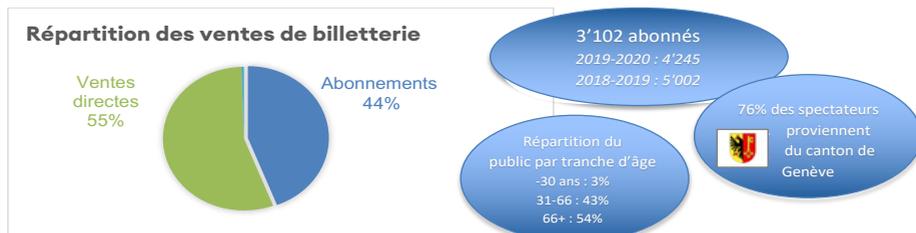
	Décomptes d'ouvrage cumulés			
	Réalisé	Budget	Ecart	%
EXCEDENT / (PERTE)	(5 262 640)	(1 193 149)	(4 069 491)	341%
Total des Charges	(6 935 474)	(11 849 998)	4 914 524	-41%
Total des Produits	1 672 834	10 656 849	(8 984 015)	-84%
ARTISTIQUE	4 503 476	8 670 510	(4 167 034)	-48%
Rémunérations et cachets	3 488 046	6 692 633	(3 204 587)	-48%
Frais de déplacement	443 449	815 242	(371 793)	-46%
Location / Coproduction	434 134	486 800	(52 666)	-11%
Autres charges artistiques	137 847	675 835	(537 988)	-80%
TECHNIQUE	2 132 894	2 515 073	(382 179)	-15%
Charges de personnel	851 504	813 373	38 131	5%
Frais de transport location/coproduction	161 239	180 000	(18 761)	-10%
Frais de production	36 252	81 000	(44 748)	-55%
Dépenses Fournitures Production	953 420	1 281 700	(328 280)	-26%
Dépenses de location	130 479	159 000	(28 521)	-18%
AUTRES CHARGES DE SPECTACLE	9 986	76 100	(66 114)	-87%
COMMUNICATION	289 118	588 315	(299 197)	-51%
RECETTES	1 672 834	10 656 849	(8 984 015)	-84%
Recettes de billetterie	972 790	9 443 031	(8 470 241)	-90%
Autres Recettes	51 029	370 758	(319 729)	-86%
Produits Coproduction	649 015	843 060	(194 045)	-23%

A.3. Recettes des spectacles

Les recettes de billetterie et recettes annexes (programmes, vestiaires, ...) ont évidemment été fortement impactées par les mesures sanitaires et la fermeture de l'établissement au public de novembre 2020 à juin 2021.

Face aux restrictions sanitaires, les objectifs de billetterie pour les productions fixés à CHF 9'573'000, ne pouvaient être maintenus et la saison affiche finalement des recettes de billetterie à hauteur de CHF 1'027'000, représentant un manque à gagner de près de CHF 8'547'000, dont CHF 8'470'000 sur les productions hors activités de *La Plage*. Toutefois, pour garder le lien avec le public, la plupart des productions étaient disponibles en streaming sur GTG digital (Chapitre II.A.1).

Dans un contexte très sensible et peu favorable à l'engagement, le nombre d'abonnés poursuit son déclin avec 3'102 abonnés pour la saison 2020-2021, contre 4'245 en 2019-2020 :



Toutefois, d'autres ressources ont permis de compenser ces pertes de billetterie.

La différence sur les **autres recettes** concerne principalement les recettes de ventes de programmes, vestiaires et insertions publicitaires liées à la programmation de la saison.

L'écart sur les **produits de coproduction** à hauteur de CHF 194'000 s'explique par le retrait d'un coproducteur sur la production *Didon et Enée* ainsi qu'une diminution sur *La Clémence de Titus* liée à une modification des prises en charge des coûts de coproduction.

Les dons des **mécènes affectés spécifiquement aux productions** – exclus du présent tableau – se sont élevés à CHF 1'334'000, légèrement en-dessous du budget puisque certaines productions n'ont pas été créées et les dons associés ont par conséquent été reportés (cf Note III.C).

A.4. Dépenses des spectacles

Les économies réalisées sur les **charges afférentes aux productions** se sont élevées à près de CHF 4'915'000 (hors activités de *La Plage*).

Au niveau **artistique**, des efforts importants ont été déployés pour établir des conventions de rétribution pour les artistes en tenant compte du travail préparatoire réalisé pour les productions et représentations annulées. Ainsi, l'économie sur les cachets représente **CHF 3'205'000**, dont CHF 2'778'000 concerne les solistes, chefs d'orchestre et compagnies invitées et CHF 432'000 les maîtres d'œuvre.

Les **dépenses de location de production/coproduction** sont légèrement en-deçà du budget puisque Candide n'a pas été présenté, ce qui représente une économie de CHF 53'000. Bien que les containers de la production aient été envoyés à Genève, le coproducteur a accepté de ne pas facturer la location.

La différence sur les **autres charges artistiques** concerne principalement les économies sur les droits de représentation et les locations.

Faute de représentation publique, les **droits de représentations**, qui se calculent en fonction des recettes de billetterie, ont été considérablement réduits. Des montants forfaitaires ont été négociés pour couvrir les *streamings*. L'économie sur les droits de représentation s'élève ainsi à hauteur de **CHF 291'000**.

En outre, ce poste inclut également les **locations de salle de spectacle**, notamment le BFM qui était loué pour le premier ballet, le ballet invité et *La Traviata* (pendant les travaux de l'électronique de scène). Les contrats ont pu être résiliés sans frais, induisant une **économie sur les locations de salle de spectacle de CHF 176'000**.

Au niveau des **dépenses techniques**, les charges de personnel temporaire de plateau sont en ligne avec le budget. Le personnel temporaire, engagé en début de saison et planifié sur toute la saison, a pu être inclus dans les demandes de RHT, les indemnités sont présentées dans la chapitre III.A2.

Compte tenu des annulations et des efforts des équipes pour respecter les budgets des productions, des économies à hauteur de **CHF 328'000** ont pu être réalisées sur les achats pour la création des décors et des costumes.

Au niveau des dépenses de **communication sur les spectacles**, malgré les dépenses de captation qui n'étaient pas inscrites au budget et représentent un surcoût de CHF 119'000, toutes les autres dépenses ont pu être suspendues, générant une économie de **CHF 326'000 sur toutes les activités, dont CHF 300'000 hors activités de La Plage**. La plateforme **GTG digital** n'a pas engagé de dépenses significatives et a été alimentée pour l'essentiel en interne par le personnel du GTG (détail au Chapitre III.H).



SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
 Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

5211

B. LES OPÉRAS

Opéra	Année	Nb rep. Prévu	Nb rep. Tenues	Jauge Salle	Jauge COVID	Places occupées	Taux de remplissage sur jauge totale	Objectif de remplissage BUDGET
La Cenerentola	Sept 2020 GTG	7	7	10584	5407	4816	45.5%	83.0%
Le Messie	Oct 2020 GTG	2	2	3024	1600	1626	53.7%	85.0%
L'Affaire Makropoulos	Fin oct-début nov 2020 GTG	6	2	3024	1600	1064	35.2%	65.0%
Candide	annulé Dec 2020 GTG	8	0	-	-	-	-	83.0%
Pelléas et Mélisande	Janv 2021 GTG	6	0	-	-	-	-	75.0%
La Clémence de Titus	Fin fév 2021 GTG	7	0	-	-	-	-	70.0%
Parsifal	annulé Avril 2021 GTG	6	0	-	-	-	-	80.0%
Didon et Énée	Mai 2021 GTG	6	0	-	-	48	-	85.0%
La Traviata	annulé Jun 2021 BFM	10	0	-	-	-	-	95.0%
TOTAL OPÉRA		58	11	16432	8607	7553	45.4%	80.1%

La saison 2020-2021 devait s'ouvrir avec la grande production de **Turandot**, opéra de Giacomo Puccini, dans une mise en scène de Daniel Kramer. Cette production impliquait des effectifs très importants tant au niveau artistique – solistes, chœur, orchestre – qu'au niveau de la technique. Ainsi, compte tenu des mesures sanitaires imposées en septembre 2020, les répétitions et les spectacles étaient trop compliqués à maintenir. La Direction a donc décidé de reporter ce projet à nouvel ordre et de présenter à la place *La Cenerentola* pour ouvrir la saison 2020-2021.

Le budget de la saison 2020-2021, approuvé en mars 2021 par le Conseil de fondation suite à la demande de révision par le Conseil administratif, tient compte de ce changement de programmation.

La Cenerentola



Dramma giocoso de Gioacchino Rossini
Mise en scène par Laurent Pelly
En coproduction avec :

- Stichting Nationale Opera & Ballet, Amsterdam
- Palau de les Arts, Fundació de la Comunitat Valenciana

Du 14 au 28 septembre 2020
7 représentations

La production **La Cenerentola**, était initialement programmée du 4 au 20 mai 2020, sur la saison 2019-2020, alors que l'institution avait dû être fermée au public pour raison sanitaire. Cette coproduction créée et jouée pour la première fois à Amsterdam a pu être reprise pour l'ouverture de la saison 2020-2021 dans le respect des conditions sanitaires. Les 7 représentations ont dû se tenir à jauge réduite pour répondre à la limite de 800 personnes en salle et aux problématiques de traçabilité. Pour l'occasion, l'OSR a été dirigé par Antonino Fogliani.

Une optimisation des temps de répétition a permis de réaliser d'importantes économies au niveau des cachets (CHF 178'000). Le GTG a contribué à hauteur de EUR 130'000 aux dépenses de création de cette production. Du côté de la technique, les charges des employés temporaires se sont avérées bien plus importantes que le budget et concernent des remplacements et le personnel de renfort en machinerie, électro et perruques-maquillage, notamment en raison des contraintes sanitaires.

L'impact sur la billetterie représente 43.8% de retard par rapport au budget :



Der Messias



Oratorio de Haendel / Mozart

Mise en scène par Robert Wilson

En coproduction avec :

- la Stiftung Mozarteum Salzburg
- Les Salzburger Festspiele
- Le Théâtre des Champs-Élysées

Les 4 et 5 octobre 2020

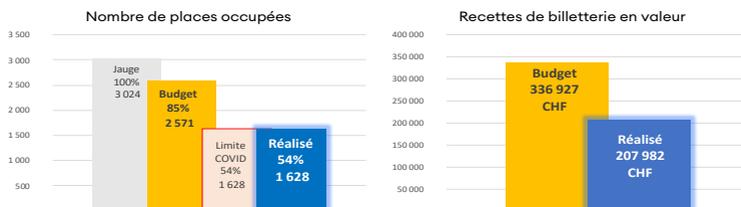
2 représentations

La production **Der Messias** s'est tenue avec une jauge réduite à 800 spectateurs pour les 2 représentations programmées les 4 et 5 octobre 2020. Cette coproduction accueillait le Philharmonia Chor Wien et les Musiciens du Louvres dirigés par Marc Minkowski. Les importantes négociations avec les artistes au niveau des frais de déplacement et des locations de matériel musical ont permis des économies de près de CHF 61'000 sur le poste artistique. En outre, le GTG a pu renégocier sa participation à la coproduction à hauteur de CHF 54'000 (contre CHF 64'000 au budget).

Le dépassement sur les dépenses techniques à hauteur de CHF 42'000 s'explique principalement par :

- des besoins complémentaires au niveau de l'équipe d'habillage-maquillage
- une sous-estimation du coup de transport de la coproduction
- une location de matériel d'éclairage non budgété suite à la demande de l'équipe de production

L'impact sur la billetterie représente 41.3% de retard soit CHF 129'000 :



L’Affaire Makropoulos



Opéra de Leoš Janáček
Mise en scène par Kornél Mundruczó
 Production créée à l’Opera Ballet Vlaanderen en 2016
Du 26 au 28 octobre 2020
2 représentations (6 initialement prévues)

La production **L’affaire Makropoulos** était programmée pour 6 représentations, mais suite aux mesures sanitaires imposées par le Conseil d’Etat, tous les spectacles ont dû être annulés à compter du 30 octobre, soit 4 représentations. En outre, les 2 représentations maintenues ont dû se tenir à jauge réduite pour répondre aux limitations en vigueur et respecter les distances de sécurité. Pour l’occasion, l’OSR était dirigé par Tomas Netopil qui compte tenu des circonstances liées au Covid n’était pas physiquement présent dans la fosse d’orchestre. Le grand effectif orchestral requis pour cette œuvre ne permettait pas de respecter les distances sanitaires. Une mesure inédite a été inventée pour pouvoir réaliser cette production : le chef avait pré-enregistré avec l’OSR la partie orchestrale de cette pièce de caractère très symphonique. Ainsi des haut-parleurs ont été installés dans la fosse d’orchestre du GTG et le chef a dirigé son enregistrement avec les chanteurs qui chantaient live sur scène. Le résultat était miraculeusement très satisfaisant.

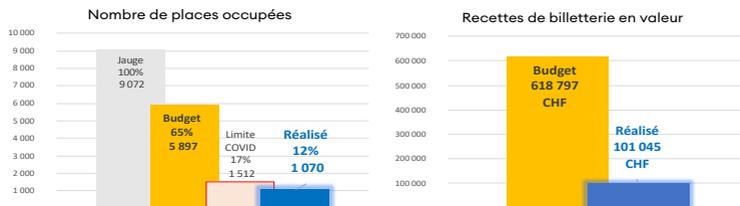
Au niveau du budget, la réduction du nombre de représentations a permis d’importantes économies sur les cachets des artistes et les droits de représentation (calculés sur les recettes de billetterie). Le GTG a loué cette production pour près de CHF 76’000.

Le dépassement sur les dépenses techniques à hauteur de CHF 47’000 s’explique principalement par l’adaptation aux mesures sanitaires :

- Enregistrement préalable de l’orchestre et du chœur
- Captation de la production à des fins de mise en ligne pour le GTG digital

Au niveau de la communication, les dépenses sont en ligne avec le budget.

L’impact sur la billetterie représente 83.7% de retard soit CHF 518’000. Les recettes de billetterie intègrent CHF 14’535 de dons des spectateurs détenteurs de billets annulés :



Candide

L'opérette de Leonard Bernstein, **Candide** était programmée pour 8 représentations en décembre 2020. Malheureusement toutes les représentations ont dû être annulées, l'institution étant fermée au public pour raison sanitaire. Toutefois, un *medley* de **Candide** a pu être proposé en streaming grâce à quelques solistes de cette production.

Les dépenses sur cette production représentent CHF 374'000, soit CHF 981'000 de moins que le budget. Compte tenu de l'annulation de toutes les représentations, tous les cachets ont pu être renégociés à la baisse, d'où une économie de près de CHF 556'000 sur ce poste, à laquelle s'ajoutent CHF 189'000 d'économies sur les droits de représentation. Aussi, la location de la production de Berlin a pu être négociée à la baisse puisqu'elle ne sera pas jouée au GTG. Les contrats du personnel temporaire ont dû être honorés et ne sont pas pris en charge par la RHT car ils n'étaient pas éligibles à cette période. Toutefois, les besoins ont été limités.

De plus, les dépenses de communication ont pu être limitées dès l'annonce de l'annulation de la production.

Le retard sur la billetterie représente près de CHF 1'300'000.

Pelléas et Mélisande**Drame lyrique de Claude Debussy****Mise en scène par Damien Jalet et Sidi Larbi Cherkaoui**

En coproduction avec l'Opera Ballet Vlaanderen, les
théâtre de la Ville de Luxembourg et Göteborgs Operan

Du 18 au 28 janvier 2021

**1 représentation en streaming live
(6 initialement prévues)**

La production **Pelléas et Mélisande** était initialement programmée pour 6 représentations avec l'OSR dirigé par Jonathan Nott. Or, compte tenu des mesures sanitaires, aucune représentation ouverte au public n'a pu être maintenue. Une diffusion en direct a été rendue possible en partenariat avec la RTS, rediffusée ensuite sur GTG digital et la plateforme Operavision. Ces diffusions étaient disponibles gratuitement.

Au niveau du budget, la révision des contrats des artistes a permis près de CHF 254'000 d'économies. Le GTG a investi CHF 119'000 dans cette coproduction, légèrement plus que le budget. Au niveau de la technique, une économie de près de CHF 24'000 a pu être réalisée et le personnel temporaire a pu être mis en RHT sur la période.

Concernant la communication, les dépenses comprennent CHF 18'000 de charges liées à la captation vidéo en vue du streaming et absorbées par la RTS, les autres dépenses de communication ont pu être limitées avec l'annulation des représentations publiques.

Le retard sur la billetterie représente près de CHF 892'000.

La Clémence de Titus



Opéra de Mozart

Mise en scène par Milo Rau

En coproduction avec les Wiener Festwochen, Les Théâtres de la Ville de Luxembourg et l'Opera Ballet Vlaanderen

Du 19 février au 3 mars 2021

1 représentation en streaming live

(7 initialement prévues)

Première nouvelle création du GTG sur la saison, la production **La Clémence de Titus** était initialement programmée pour 7 représentations et puis aurait dû être présentée aux prestigieux Festwochen de Vienne en mai 2021. Or, compte tenu des mesures sanitaires, aucune représentation ouverte au public n'a pu être maintenue. Une diffusion en direct a été rendue possible en partenariat avec Mezzo en live, rediffusée ensuite par le GTG, Mezzo, RTS Un. Une version radio a été diffusée sur Espace 2 radio. Ces diffusions étaient disponibles gratuitement. Pour l'occasion, l'OSR était dirigé par Maxim Emelyanychev.

Compte tenu de la réduction du nombre de représentations, les économies sur les cachets des artistes s'élèvent à près de CHF 204'000, auxquelles s'ajoutent des économies sur les voyages et séjours de l'équipe de création et des artistes pour près de CHF 31'000.

Etant donné la diminution du nombre de représentations et la mise en scène du chœur hors plateau, la production a finalement nécessité beaucoup moins de personnel temporaire, d'où une économie de près de CHF 43'000. De plus, le budget du décor a pu être revu à la baisse compte tenu des adaptations demandées par l'équipe de création, ce qui a généré une économie de CHF 68'000.

Du côté de la communication, la captation a coûté près de CHF 25'000 non prévue au budget mais financée par un mécène. Le reste des dépenses de communication a pu être limité suite à l'annulation des représentations publiques, ce qui compense le coût de la captation.

Le retard sur la billetterie représente près de CHF 971'000 et les recettes de coproduction atteignent CHF 278'000 (en ligne avec le budget).

Parsifal

La production **Parsifal** n'a pu être maintenue en tant que telle et une version concert devait être proposée en streaming, or celui-ci a dû être annulé au dernier moment suite à des cas de COVID parmi les artistes.

Les coûts de cette production représentent CHF 525'000 dont CHF 220'000 de cachets et CHF 161'000 de création de décor et costumes, bien en-deçà du budget (CHF – 969'000).

Le retard sur la billetterie représente près de CHF 939'000.

Didon et Enée**Opéra de Henry Purcell****Mise en scène par Franck Chartier**

En coproduction avec :

- Les Théâtres de la Ville de Luxembourg
- l'Opéra de Lille

Du 2 au 11 mai 2021**1 représentation en live (6 initialement prévues)**

La nouvelle création **Didon et Enée** était initialement programmée pour 6 représentations. Or, compte tenu des mesures sanitaires, aucune représentation ouverte au public n'a pu être maintenue. La production sera reprise par les coproducteurs en 2022.

Une diffusion en direct a été rendue possible en partenariat avec Mezzo Live HD, Arte Concert et la RTS. L'Orchestre du Concert d'Astrée, dirigé par Emmanuelle Haïm et les artistes de la compagnie Peeping Tom ont pris part à cette production.

Les économies sur les cachets des artistes compte tenu de la réduction du nombre de représentations s'élèvent à près de CHF 398'000, auxquelles s'ajoutent des économies sur les voyages et séjours de l'équipe de création et des artistes pour près de CHF 79'000.

Le budget du personnel technique temporaire a été respecté et une partie a pu être mise en RHT.

Au niveau du décor d'importantes économies ont pu être réalisées à hauteur de CHF 57'000.

Les dépenses de communication ont pu être limitées suite à l'annulation des représentations publiques, tout en favorisant la communication via les réseaux sociaux.

Le retard sur la billetterie représente près de CHF 1'010'000.

La Traviata

La production **La Traviata**, qui devait se jouer au BFM pendant les travaux de rénovation de l'électronique de la machinerie de scène, a été annulée et une production inédite **Traviata** avec le Jeune Ensemble du GTG, mise en scène par le metteur en scène Luc Birraux, a été présentée sur l'avant-scène du GTG.

Les coûts de cette production représentent CHF 371'000 dont CHF 222'000 de cachets et CHF 60'000 de création de décors et costumes, bien en-deçà du budget (CHF – 858'000).

Le retard sur la billetterie représente près de CHF 1'106'000.

Le chœur du GTG

La saison 2020-2021 avait initialement 7 opéras et 2 concerts programmés avec **le chœur du GTG**.

Face aux mesures sanitaires, les 42 choristes ont dû se montrer patients, compréhensifs et faire preuve d'adaptation car la saison fut marquée par de nombreux rebondissements :

- Annulation de la production de *Turandot* qui comprenait le chœur complet par *La Cenerentola* avec un effectif réduit à 16 choristes
- Les *concerts des midis du chœur* ont permis aux autres choristes de pouvoir se représenter en public
- Enregistrement du chœur homme pour *Makropoulos*
- Annulation de deux concerts et de la production *Candide* où le chœur était impliqué, d'où une période de RHT de fin octobre à début janvier
- Enregistrement du chœur pour *Pelléas et Mélisande*
- Réduction du nombre de représentation pour captation vidéo de *La Clémence de Titus* où le chœur a pris place masqué sur le parterre de la salle afin de respecter les protocoles sanitaires
- Annulation de la production *Parsifal* puis de sa version concertante
- Remplacement du chœur anglais invité sur la production *Didon et Enée* avec un effectif réduit à 20 choristes
- Annulation de la production *La Traviata*



Chœur du GTG

C. LES BALLETS

Spectacles	Nb rep. Prévués	Nb rep. Tenues	Jauge Salle	Jauge COVID	Places occupées	Taux de remplissage sur jauge totale	Objectif de remplissage BUDGET
Hors Cadre <i>annulé</i> Nov 2020 <i>BFM</i>	7	0	-	-	-	-	80.0%
Drumming <i>annulé</i> Mars 2021 <i>BFM</i>	4	0	-	-	-	-	85.0%
Le Sacréz Mai 2021 <i>GTG</i>	5	0	-	-	41	-	75.0%
Le Sacréz *** Juin 2021 <i>BFM</i>	8	8	7880	800	806	10.2%	
TOTAL BALLETS	24	8	7880	800	847	10.7%	

Au cours de la saison 2020-2021, les 22 danseurs et danseuses du Ballet du GTG se sont produit uniquement 9 fois à Genève.

La compagnie aurait par ailleurs dû se produire également lors de représentations au Brésil, en Thaïlande, France, Allemagne, Hongrie, Suisse et Espagne, mais la pandémie a provoqué l'annulation de ces tournées et de plusieurs représentations à Genève. Au total, 51 dates ont été annulées lors de cette saison.

En conséquence, les danseurs ont bénéficié du régime des RHT durant 9 semaines sur l'entier de la saison.



Ballet du GTG

Hors cadre

Tout d'abord, la soirée **Hors Cadre** devait être donnée lors des 7 représentations initialement prévues au BFM du 21 au 29 novembre 2020. Elle était composée de deux ballets : *Better Sun* du jeune chorégraphe sud-africain Fana Tshabalala, sur une création musicale de Benjamin Magnin ; et *Exhibition*, ballet du chorégraphe belge mondialement connu Sidi Larbi Cherkaoui, sur une musique de Modeste Moussorgski et Maurice Ravel. Les mesures gouvernementales de fermeture des lieux de spectacle au public ayant été annoncées quelques jours avant la Première, les représentations n'ont pas pu avoir lieu.

Les dépenses liées à ce spectacle se sont élevées à CHF 291'000, soit CHF 200'000 de moins que le budget qui comprenait CHF 70'000 de coût de location du BFM.

Le retard des recettes de billetterie s'élève à CHF 238'000.

Drumming

Au cours de cette saison, le GTG devait accueillir au BFM du 18 au 21 mars 2021, l'emblématique chorégraphe belge Anne Teresa de Keersmaecker, et sa compagnie Rosas, de retour à Genève avec sa production *Drumming*. Ces dates ont également été déprogrammées. D'un commun accord avec la compagnie, les cachets n'ont pas eu à être versés.

Le retard des recettes de billetterie s'élève à CHF 145'000.

Le Sacre²



Massâcre Anon

Chorégraphie de Jeroen Verbruggen

Création Ballet de Monte-Carlo - reprise au GTG



Le Sacre du Printemps

Chorégraphie d'Andonis Foniadakis

Reprise Ballet GTG 2013

La soirée **Le Sacre²** devait initialement être donnée lors de 7 représentations au GTG du 26 au 31 mai 2021. Elle est composée de deux ballets construits sur la musique du *Sacre du Printemps* de Igor Stravinsky : une première proposition, intitulée *Massâcre Anon*, du chorégraphe Jeroen Verbruggen bien connu à Genève pour son *Casse-Noisette* revisité, accompagnée par la version pour deux pianos ; et dans un second temps la reprise de la pièce majeure de Andonis Foniadakis *Le Sacre du Printemps*, créée en 2013 pour le Ballet du GTG, dansée sur la version orchestrale. La jauge de spectateurs autorisée étant limitée à 50 personnes à cette période, seule la première représentation a été dansée le 26 mai 2021 devant 50 invités et diffusée le lendemain en streaming sur le site du GTG. Les autres représentations ont été annulées.

Le manque à gagner au niveau des recettes de billetterie s'élève à CHF 372'000.

La jauge de spectateurs ayant été augmentée à 100 personnes à partir du 1^{er} juin 2021, huit représentations du *Sacre du Printemps* de Andonis Foniadakis ont pu être organisées en plus de la programmation annoncée et données à guichet fermé du 09 au 12 juin 2021 au BFM (vu que la scène du GTG n'était plus accessible pour raison des travaux de rénovation). Pour l'occasion, le tarif appliqué était de CHF 17, ce qui a permis de récolter CHF 16'000 de recettes de billetterie.

Après plus d'une année d'absence de la scène genevoise, les spectateurs étaient ravis de retrouver leur Ballet.

D'autre part, deux répétitions publiques avaient été prévues pour faire découvrir les programmes *Hors Cadre* et *Le Sacre²*, mais ont dû être annulées, toujours en raison de la pandémie.

Tournées

Aucune date de tournée n'ayant pu avoir lieu entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020, le soutien de la part de Pro Helvetia n'a pas pu être perçu. A compter du 1^{er} janvier 2021, le mode d'attribution des contributions étant profondément réformé par Pro Helvetia, les demandes sont faites au cas par cas et avec des critères très contraignants, ce qui nous contraint à ne plus inclure l'aide apportée jusqu'à ce jour dans le budget des saisons à venir.

D. LES RÉCITALS ET CONCERTS

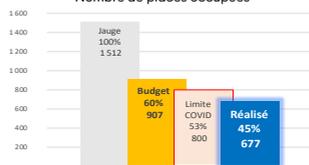
Spectacles				Nb rep. Prévués	Nb rep. Tenues	Jauge Salle	Jauge COVID	Places occupées	Taux de remplissage sur jauge totale	Objectif de remplissage BUDGET
René Pape		07.10.20	GTG	1	1	977	800	677	69.3%	60.0%
Matthias Goerne	annulé	05.11.20	GTG	1			-	-	-	60.0%
Pretty Yende		07.06.21	GTG	1	1	977	50	49	5.0%	60.0%
Ludovic Tézier	annulé	06.06.21	GTG	1			-	-	-	60.0%
TOTAL RÉCITAL				4	2	1954	850	726	37.2%	60.1%
La petite messe solennelle	annulé	15.11.20	GTG	1			-	-	-	90.0%
Concert de Nouvel An	annulé	31.12.20	GTG	1			-	-	-	90.0%
Paulus	annulé	21.01.21	CAT	1			-	-	-	75.0%
TOTAL CONCERT				3	0	-	-	-	-	-

Compte tenu des conditions sanitaires et notamment de la fermeture de l'Institution au public, seuls deux récitals ont pu être maintenus sur les 7 dates de concerts et récitals programmés.



Le récital de **René Pape** a affiché un taux de remplissage de 45% sur les 53% disponibles en jauge limitée.

Nombre de places occupées



Recettes de billetterie en valeur



Le récital de **Pretty Yende** était limité à 50 personnes en raison des conditions sanitaires. L'unique diffusion payante du GTG a permis à quelques 125 spectateurs à distance de pouvoir profiter du concert en simultané sur internet pour un prix de 10 CHF.

Nombre de places occupées



Recettes de billetterie en valeur



Afin d'être présent pour les spectateurs pendant la période des fêtes et suite aux différentes annulations, les solistes du Jeune Ensemble ont interprété les grands classiques de Noël accompagnés par le pianiste du GTG. Ce récital a été proposé gratuitement en streaming sur la plateforme GTG digital durant les fêtes.

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

5221

E. LA PLAGE

Spectacles			Nb rep. Prévués	Nb rep. Tenues	Jauge Salle	Jauge COVID	Places occupées	Taux de remplissage sur jauge totale	Objectif de remplissage BUDGET
Mon premier recital	annulé	Nov 2020	GTG	6	0	-	-	-	100.0%
Aventures et nouvelles aventures	annulé	Déc 2020	LIG	3	0	-	-	-	60.0%
Le Soldat de Plomb	annulé	Mars 2021	GTG	4	0	-	-	-	60.0%
TOTAL JEUNE PUBLIC				18	0	-	-	-	
Aïda sous les étoiles	annulé	05.09.20		1			-	-	
Sleepover	annulé	28.05.21	GTG	1			-	-	90.0%
Candide sous les étoiles	annulé	19.06.21		1			-	-	90.0%
Aperoperas	5/9 annulés		GTG	9	4	600	260	225	37.5%
Visites guidées	4/9 annulées		GTG	9	5	150	150	105	70.0%
En coulisse	7/9 annulés		GTG	9	2	60	60	14	23.3%
Ateliers publics	7/10 annulés		GTG	10	3	90	90	39	43.3%
Duels	maintenus		GTG	3	3	450	420	271	60.2%
Les concerts de midi du Chœur			GTG	4	4	360	360	209	58.1%
Grands brunchs	5/8 annulés		GTG	8	3	480	360	228	47.5%
Late Night	2/3 annulées		GTG	3	1	300	150	144	48.0%
Traviata barrée			GTG	4	4	400	400	368	100.0%
TOTAL AUTRES LA PLAGE				62	29	2890	2250	1603	55.5%

Afin d'ouvrir l'institution à de nouveaux publics, plus jeunes et plus diversifiés, de développer une politique active de médiation culturelle et un programme pédagogique attractif et innovant, le GTG a créé *La Plage*, qui proposent des événements riches et variés, en marge de la programmation lyrique et chorégraphique. Dirigée par la dramaturge Clara Pons, et animée par le service de dramaturgie et développement culturel du GTG, *la Plage* offre à chaque spectateur, qu'il soit individuel, en groupe, scolaire ou bénéficiaire d'association, la possibilité d'explorer la saison sous un angle différent, et d'amorcer ou d'approfondir sa connaissance du monde de l'opéra et du ballet de façon inédite et ludique.

Intropéras, Late nights, Aperopéras, rencontres et visites en tous genres, le GTG propose une ambitieuse programmation très appréciée et prisée du public, avec notamment des activités hors les murs (La Bâtie, le Cern, Le Lignon, ...). *La Plage* inclut également l'offre du GTG à destination des scolaires et des familles : le GTJ - Grand Théâtre Jeunesse.

Les dépenses liées à la programmation pour la saison 2020-2021 représentent CHF 228'000, avec notamment CHF 172'000 pour les dépenses des 3 productions. Les recettes ont pu atteindre CHF 35'000 sur la saison, notamment avec les brunchs (CHF 12'000) et le concert *Traviata* (CHF 6'000).

E.1. Événements La Plage

La Plage propose différents événements, de belles collaborations, dont les plus importants sont les suivants :

- **Les Journées Portes ouvertes** : visite du bâtiment et des coulisses du GTG
- **Les Aperoperas** : un avant-goût détendu des productions à l'affiche, agrémenté d'un apéritif au foyer du GTG
- **Les Duels** : conférences-débat sur des sujets d'actualité liés à la programmation, présentées sur la scène du GTG
- **Les Late nights** : soirées sur musiques contemporaines et électroniques qui visent à accueillir une nouvelle génération de public dans l'enceinte du GTG

Malgré l'énergie déployée à maintenir le maximum d'événements possibles, une grande partie ont malheureusement dû être annulés cette saison. Toutefois, l'engouement pour ces événements est grand et permet de toucher un nouveau public plus jeune.

Il tient à cœur à la Direction du GTG d'entretenir des liens étroits avec les différents acteurs culturels régionaux et de créer des partenariats autour de projets culturels communs.

Ainsi, le GTG remercie pour leur collaboration ses partenaires institutionnels, ainsi que les associations et fondations qui participent à favoriser la dynamique culturelle transversale à Genève et en dehors, notamment :

INSTITUTIONS

- La Bâtie – Festival de Genève
- Fête du Théâtre
- Festival Everybody's Perfect
- Vernier Culture
- FIFDH + La Manufacture
- Ensemble Contrechamps
- Antigél
- Festival Electron
- ADC
- Salon du livre
- Art Genève
- Théâtre de Vidy Lausanne
- Piano égaré
- La Comédie de Genève
- KVS (Bruxelles)
- Salon GemGenève
- HEM
- Les Bains des Pâquis
- Archipel

ASSOCIATIONS

- La Rose des vents
- Cap Loisir
- Maison Kultura

EDUCATION

- Ecole et Culture - SESAC - Département de l'instruction publique
- AGEP – Association genevoise des écoles privées
- Music'Ensemble – Conservatoire de Musique de Genève
- HEAD – département bijouterie
- UNIGE – Bachelor de musicologie et Cinéclub
- Gli Alterati - Association des étudiants en musicologie

E.2. Grand Théâtre Jeune public - GTJ

Pour la saison 2020-2021, le GTJ affichait plusieurs productions destinées à un public familial, Malheureusement, compte-tenu des mesures sanitaires, les représentations ont toutes été annulées :

- **Le soldat de plomb** de Jérémie Rhorer, création mondiale en partenariat avec la HEM, qui sera représenté sur la scène du GTG. Le décor a été construit et les répétitions étaient en cours quand la décision d'annulation s'est avérée inévitable.
- **Aventures et nouvelles aventures**, une coproduction avec l'ensemble Contrechamps et Vernier Culture, programmée à la salle du Lignon. Cette coproduction a été reportée pour la rentrée de la saison 2021-2022.
- **Mon premier récital** accessible à partir de 3 ans au foyer du GTG. Cette production réalisée et interprétée par des employés du GTG a été captée et proposée en streaming, les représentations publiques ont été reportées sur la saison 2021-2022.

E.3. Activités pédagogiques

Dans la continuité du travail réalisé depuis 2001, le volet pédagogique du GTJ Grand Théâtre Jeunesse a été développé selon deux axes de travail (ou stratégiques) afin de sensibiliser les jeunes et les plus jeunes au milieu du spectacle :

- Faire évoluer l'offre d'activités destinées à la jeunesse et aux familles – productions jeune public et activités à destination des scolaires – désormais regroupée sous l'appellation GTJ-Grand Théâtre Jeunesse. Les spectacles jeune public sont désormais des créations maison, commandées spécialement à des équipes artistiques pour le public familial.
- Renforcer l'ancrage régional en favorisant, au sein même des actions menées, la collaboration et les partenariats avec les acteurs du tissu associatif et culturel genevois. Les artistes intervenants sont parfois sélectionnés avec la participation d'autres institutions.

De nouveau cette saison, il a fallu, dans les espaces restreints de libertés laissés par les mesures sanitaires, faire preuve d'adaptabilité afin de rester présents auprès de notre public, des enseignants, et des élèves. Si le travail auprès du tout public et du milieu associatif a été rendu très difficile -voire impossible- nous avons trouvé, en accord avec École et Culture, de nombreuses manières de continuer à intervenir en classe ou de proposer des activités au GTG dès que les déplacements ont été à nouveau autorisés.



Ainsi, grâce à des parcours plus légers et des activités en classe compte tenu du contexte sanitaire, **104 classes ont exceptionnellement bénéficié d'activités du GTG** (101 du DIP, 3 de l'AGEP) et 3 groupes de crèche, soit plus de 2'000 enfants et jeunes. Pour comparaison, 76 classes, soit 1'490 élèves, s'étaient mobilisés sur la saison 2019-2020.

Pour encadrer les différentes activités, les **15 artistes et musicologues professionnels** engagés par le GTG se sont montrés réactifs et créatifs pour permettre de maintenir et adapter le maximum des activités programmées compte tenu des mesures sanitaires.

Comme les saisons précédentes, chaque production est accompagnée d'un **Parcours** pour les élèves de la 6^P à la 4^{ème} de collège, 42 classes y ont participé cette saison.

Le projet **Les petites oreilles**, théâtre musical en classe de la 1^P à la 5^P mené par des professionnels, annulé lors de la saison 2019-2020, a pu être repris cette saison autour de *La Cenerentola* pour 19 classes.

Le travail de l'équipe de médiation cherche constamment à élargir le champ des possibles, la saison 2020-2021 a été notamment marquée par deux nouveaux projets : *La Fabrique d'Opéra* et les Quiz lyriques.



Le GTG a pour la première fois ouvert ses portes **aux enfants en âge préscolaire** – 3-4 ans – grâce au projet pilote **La Fabrique d'Opéra** créé en collaboration avec l'EVE de Pinchat. Sur 3 séances, d'abord dans leur environnement quotidien puis confortablement installés dans le Foyer lyrique du GTG, les tout-petits, 3 groupes de 12 à 15 enfants, peuvent découvrir de façon active la magie de ce drôle d'endroit où l'on chante et où l'on se costume.

En mars 2021, pour lutter contre la morosité, École et Culture lançait une programmation d'offres culturelles inédites pour les élèves et les enseignants du DIP du Canton de Genève. Les acteurs culturels étaient invités à proposer des activités ludiques, amusantes, et dynamiques pour que l'art et la culture reprennent leur place au sein de cette période difficile.

Le GTG a aussitôt répondu présent, et le service Dramaturgie et développement culturel a conçu le **Quiz lyrique**. Plus d'une trentaine de classes, de la 6^{ème} P à la 4^{ème} de collège, se sont inscrites pour ce moment de découverte convivial et décomplexé encadré par des chanteurs et musicologues.

Certains enseignants qui n'avaient jamais emmené leur classe au GTG, convaincus désormais par l'accessibilité de l'art lyrique, ont inscrit leurs élèves à des parcours *Autour du spectacle pour la saison 2021-2022*.

Les **visites guidées** organisées par le service de médiation ont été maintenues autant que possible en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

En ce qui concerne l'**enseignement supérieur**, les partenariats ponctuels avec l'UNIGE (Bachelor de Musicologie), la HEAD (classe de bijouterie-joaillerie) se sont poursuivis, ainsi qu'avec le service activités culturelles de l'UNIGE et l'association des étudiants en musicologie *Gli Alterati*.



En outre, des soirées ludiques avec des ateliers de pratique « surprise » ont été proposées cette saison aux **enseignants du DIP**. Une manière conviviale et décomplexée d'aborder l'opéra et de dialoguer avec l'équipe du Grand Théâtre Jeunesse.

Toutes ces activités sont soutenues par deux partenaires clés : le Département de l'Instruction Publique (DIP) à raison d'un maximum de CHF 120'000 par an et un mécène historique à hauteur de CHF 125'000. D'autres mécènes peuvent soutenir de manière ponctuelle les productions GTJ ou les activités pédagogiques.

III. REVENUS ET DÉPENSES DE GESTION COURANTE

A. DEMARCHES ENTREPRISES POUR COUVRIR LES DEPENSES ET REDUIRE LES PERTES

L'application des mesures et restrictions imposées par les autorités dans ce contexte difficile de pandémie a eu des répercussions financières graves pour la FGTG, comme pour tout le secteur culturel.

La direction du GTG, avec le soutien du Conseil de Fondation et de la Ville, a entrepris toutes les démarches possibles pour limiter les pertes au maximum, tout en préservant les rémunérations à 100% et les emplois :

- La FGTG a appliqué la clause contractuelle de force majeure et n'a rémunéré que le travail accompli avant l'annulation des spectacles pour les artistes invités (équipes de créateurs, solistes et chef d'orchestre).
- Des réductions de loyer ont été demandées.
- Une demande de Réduction de l'Horaire de Travail (RHT) a été soumise à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour le personnel fixe et le personnel temporaire sous contrat FGTG (choristes, danseurs, personnel d'accueil, personnel de salle, figurants, technique, maquillage, habillage, ...) durant les périodes dont l'activité était réduite en raison des mesures sanitaires.
- Plusieurs demandes d'indemnisation ont été soumises auprès du guichet COVID-Culture pour les pertes financières induites par la crise sanitaire.

A.1. Réduction des dépenses : négociation des cachets

Tous les contrats d'artistes de la FGTG comprennent explicitement une clause de rupture de contrat en cas de force majeure, quelle que soit leur nature (mandat ou contrat de travail).

Les metteurs en scène, scénographes, costumier/es, éclairagistes, qui constituent l'équipe de production, sont en règle générale des indépendants. Ils sont engagés suivant des contrats d'entreprise. En cas d'annulation de spectacle pour force majeure, seules les prestations réalisées sont rémunérées, selon l'échéancier fixé dans le cadre du contrat.

Les solistes et chefs d'orchestre ont des contrats d'invités. Ils sont payés au cachet. Suite à l'annulation des spectacles, la FGTG a appliqué la clause de force majeure et rompu les contrats, suivant ainsi la pratique de nombreux théâtres européens et suisses. Des indemnisations ont été discutées pour les productions qui avaient déjà demandé de l'investissement de la part des artistes. Des conventions ont été signées avec les artistes pour fixer les montants d'indemnisation.

A.2. Réduction de l'Horaire de Travail

Comme pour la saison 2019-2020, la FGTG a soumis à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) plusieurs demandes de Réduction de l'Horaire de Travail (RHT) pour le personnel fixe et temporaire – quand cela était possible – dont les activités ont dû être suspendues en raison des conditions sanitaires, principalement le personnel technique.

Sur la saison 2020-2021, le GTG a perçu un montant total de 1'752'000 CHF de l'OCE pour couvrir la Réduction de l'Horaire de Travail du chœur et du ballet résultant de la baisse d'activité due aux restrictions sanitaires.

A.3. Indemnisation des pertes par le guichet COVID-Culture

Dès l'annonce des mesures d'indemnisation proposées par la Confédération, le GTG a déposé une première demande d'indemnisation durant la saison 2019-2020 pour couvrir les pertes liées aux nombreuses annulations imposées par la fermeture de l'Institution.

La FGTG étant une fondation de droit public, elle était de fait exclue du périmètre d'application de l'Ordonnance fédérale des pertes Covid pour le secteur culturel. Néanmoins, défendant l'équité de traitement par rapport aux autres théâtres Suisses qui peuvent bénéficier de ladite Ordonnance, une demande spontanée a été envoyée invoquant un traitement dérogatoire conformément à l'article 1 alinéa 2 et l'article 3 alinéa 1.b) de l'arrêté Covid-Culture du 9 décembre 2020.

Cet arrêté - avec régime dérogatoire pour les Fondations de droits publics - ne s'applique que dans le cadre de *La Convention Covid-Culture entre le Canton, la Ville, l'ACG et la Loterie Romande du 10 décembre 2020* concerne l'année 2020 (en titre) et la durée de validité est fixée au 30 juin 2021.

Le calcul des pertes considère l'écart entre les charges et les recettes des spectacles, ainsi que les indemnisations de RHT perçues. Le montant total comptabilisé pour la saison 2020-2021 s'élève à CHF 2'449'000, dont CHF 972'303, correspondant aux deux premières demandes, ont été reçus en juillet 2021. Aucun changement de traitement n'est intervenu par rapport aux demandes suivantes pour un total de CHF 1'476'963.

B. SUBVENTIONS PERÇUES ET APPORTS EXTÉRIEURS

En CHF	2020-2021	Budget	Différence
Subventions	13 551 544	13 567 289	(15 745)
Indemnisation COVID-Culture	2 449 266	-	2 449 266
Indemnisation RHT	1 751 858	-	1 751 858
Mécénat - Institution	4 038 279	4 565 500	(527 221)
Insertions publicitaires	60 910	-	60 910
Location des salles et refecturations	-	418 750	(418 750)
Restauration	66 057	120 000	(53 943)
Autres recettes	514 528	313 500	201 028
	22 432 442	18 985 039	(737 976)

Subventions

Au total, CHF 13'552'000 de subventions ont été perçues, contre CHF 13'567'000 au budget et concernent principalement les subventions accordées par la Ville de Genève (CHF 10'947'298) et par le Fond d'équipement communal (CHF 2'500'000). La légère différence sur le montant total s'explique par l'implication additionnelle du Département de l'Instruction Publique et la Ville de Genève pour proposer des billets jeunes et faciliter l'accès à la culture.

Par rapport à la saison 2019-2020, le montant de subvention de la Ville de Genève a été revu à la hausse pour un montant de CHF 425'100 par an pour la couverture des achats de fluides (électricité, eau, gaz) prise en charge par le GTG depuis le 1^{er} janvier 2021. Ainsi, pour la saison 2020-2021, l'impact n'est que de la moitié du montant puisqu'il concerne que les 6 premiers mois de 2021.

Autres recettes

Les autres recettes concernent principalement les APG, commissions impôts source ou encore les produits financiers pour lesquelles les budgets étaient prudents.

C. MÉCÉNAT ET SPONSORING

En CHF	2020-2021	Budget	Différence
Mécénat Institutionnel	4 038 279	4 565 500	(527 221)
Mécénat affecté aux productions	1 333 504	2 075 000	(741 496)
TOTAL	5 371 783	6 640 500	(1 268 717)

Le mécénat présenté ici comprend également les recettes de sponsoring et de partenariats. Les mécènes s'engagent lors de la conclusion du contrat avec le GTG à affecter leur participation à certains projets, productions ou à l'institution. C'est sur cette base que le mécénat est ensuite affecté comptablement. Pour les montants perçus qui étaient affectés à des projets ou productions qui n'ont pu avoir lieu, les recettes ont été décalées sur la saison prochaine afin de convenir de leur affectation avec le mécène lors de la reprise du projet ou sur un autre projet.

L'écart sur les recettes de **mécénat institutionnel** par rapport au budget s'explique principalement par la présentation du soutien pour l'acquisition du *videowall* pour un total de CHF 420'500 directement au bilan (conforme MCH2), alors que ce montant avait été budgété en recette de mécénat. Certains mécènes, compte tenu de la situation, ont également préféré décaler leur engagement sur la saison 2021-2022.

En outre, un don de CHF 300'000 a été perçu pour le démantèlement de l'ODN et n'était pas budgété.

Concernant le **mécénat affecté aux spectacles**, de généreux spectateurs ont fait don de leurs billets pour un total de CHF 143'000 (inclus dans les recettes de billetterie sur les décomptes d'ouvrage). Le reste de la différence s'explique par le décalage du mécénat affecté aux productions *Parsifal* et *La Traviata*.

La liste des mécènes de la saison 2020-2021 est présentée au chapitre VI. Les mécènes permettent de déployer des moyens supplémentaires pour donner plus d'envergure à certaines productions du GTG ou permettre la réalisation de projets qui ne pourraient pas voir le jour sans un apport externe. En revanche, les mécènes ne financent pas les dépenses structurelles du GTG, estimant que ces dernières relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics.

D. CHARGES DE PERSONNEL HORS PRODUCTION ARTISTIQUE

Les charges de personnel hors production s'élèvent à CHF 12'178'000, contre CHF 13'107'000 au budget. Plusieurs éléments expliquent cette différence :

- **Postes non pourvus ou pourvus tardivement** : plusieurs postes au budget n'ont pas été pourvus sur la saison ou courant de la saison, ce qui a réduit les charges de personnel.
- **Baisse de la provision vacances** : en raison de l'annulation des tournées du ballet et de la baisse d'activité du chœur, les soldes de vacances non prises se sont avérés inférieurs au budget.
- **Temporaires** : économies concernant le personnel de salle puisque les extras ont été limités avec la fermeture de l'établissement.
- **Remplacements maladie** : la réserve de CHF 200'000 prévue à cet effet n'a pas été pleinement exploitée.
- **Charges sociales** : estimation prudente au budget des cotisations sociales.

E. DÉPENSES D'EXPLOITATION

En CHF	2020-2021	Budget 2020-2021	Différence	
Fournitures administratives	23 215	55 000	(31 785)	
Achats de petit équipement	161 317	660 500	(499 183)	
Eau, Energie, Combustible	221 764	247 550	(25 786)	
Achats de marchandises et fournitures	339 979	305 000	34 979	
Entretien des immeubles par des tiers	451 724	462 000	(10 276)	
Entretien et maintenance du matériel	83 389	130 000	(46 611)	
Locations immobilier et stockage	1 318 024	1 286 520	31 504	
Locations matériel	3 997	10 000	(6 003)	
Frais de voyage et réceptions	28 659	313 000	(284 341)	
Honoraires et prestations de services	826 918	1 140 620	(313 702)	
Frais divers	25 638	22 500	3 138	
Amortissements	195 855	181 000	14 855	
Informatique	570 154	584 561	(14 407)	Cf Note F
Restauration	38 812	-	38 812	Cf Note G
Communication	857 662	1 276 603	(418 941)	Cf Note H
Charges financières	33 492	-	33 492	
Provision pour risque d'exploitation	1 030 000	-	1 030 000	
Restitution excédent Canton	93 032		93 032	
	6 303 633	6 674 854	(371 221)	

La suspension des activités et le télétravail ont permis de réduire différents postes de dépenses, notamment les frais de voyage du personnel, les fournitures d'entretien et de consommables (fontaine à eau, papeterie, affranchissement, ...), ou encore des prestations ou acquisitions qui ont dû être reportées.

La différence de CHF 499'000 sur l'achat de petit équipement correspond principalement à l'acquisition du *Videowall* qui a été comptabilisé dans les investissements à hauteur de CHF 420'000 car totalement financé par un mécène (contrepartie de la note III.B).

L'augmentation sur le poste des **locations immobilières et stockage** s'explique principalement par des surcoûts liés à la logistique des productions en transit. L'année 2021 est marquée par un nouveau local d'entreposage des productions.

Plus de CHF 283'000 d'économies ont pu être réalisées au niveau des **frais de voyage du personnel et de réception**, notamment l'annulation des pots de premières et dernières.

La différence au niveau **des honoraires** résulte d'une estimation prudente lors de l'établissement du budget.

Les **charges extraordinaires** concernent en premier lieu le **provision pour risque d'exploitation** à hauteur de CHF 1'030'000 pour couvrir le risque lié à la baisse avérée de la vente d'abonnements résultant de la situation sanitaire, tel que constaté en août 2021. Le montant est calculé en comparaison avec les ventes d'abonnement en août 2019 pour la saison 2019-2020 (avant covid). En raison des incertitudes persistantes, il est très peu probable qu'il soit possible de rattraper ce retard durant la saison 2021-2022. En outre, cette perte ne pourrait être compensée par d'éventuelles économies compte tenu des engagements pris sur les productions programmées et des nécessités structurelles.

En second lieu, l'**excédent** de 2017 d'un montant de CHF 93'000 a été restitué au Canton sur l'exercice.

F. INFORMATIQUE

Les **dépenses informatiques** sont conformes au budget pour un montant de CHF 570'000, dont CHF 170'000 d'achat de matériel, CHF 202'000 de location d'imprimantes et matériel et CHF 198'000 de frais de consultants et maintenance.

La saison 2020-2021 a été marquée par les événements suivants au niveau de l'environnement informatique :

- Remplacement du logiciel obsolète de gestion des bons de commandes Filemaker par le module achats du logiciel Abacus, permettant de faire directement le lien avec la comptabilité tenue sous Abacus.
 - Investissement comprenant l'achat de 45 licences utilisateurs et le paramétrage de la solution pour CHF 80'000 conforme au budget.
- Mise en place du logiciel Workspace ONE permettant la gestion unifiée des applications sur les postes de travail et les appareils mobiles.
 - Licence sous forme de location annuelle de CHF 9'500 pour 200 utilisateurs
- Remplacement de 30 postes de travail âgés de plus de 6 ans, obsolètes ou défectueux pour un total de CHF 50'000
- Remplacement du matériel d'interconnexion en fibres optiques entre nos différents sites devenu obsolète pour un total de CHF 11'000

G. RESTAURATION

La saison 2020-2021 a été marquée en septembre par l'ouverture tant attendue du *Café de la Plage*, géré par la société Gourmet Brothers SA. Le prestataire a également repris la buvette des employés du GTG dès janvier 2021.

Il en ressort pour la saison des revenus de redevances à hauteur de CHF 37'000 contre CHF 120'000 budgété car, exceptionnellement compte tenu des conditions sanitaires, la facturation n'a pas été établie sur le minimum annuel contractuel.



Avant le changement d'exploitant, les recettes de la buvette ont rapporté CHF 29'000 et durant la période ouverte au public, les recettes du Carré Or se sont élevées à CHF 26'000 très loin des budgets.

H. DÉPENSES MARKETING ET COMMUNICATION

<i>En CHF</i>	2020-2021	Budget 2020-2021	Différence	Dont captations
Institution / saison	540 186	1 001 003	(460 817)	-
Opéra	262 019	480 550	(218 531)	84 053
Ballet	38 594	108 255	(69 661)	22 593
Récital concert	17 812	45 145	(27 333)	12 546
La Plage	7 777	104 470	(96 693)	-
	866 388	1 739 423	(873 035)	119 192

La réduction des activités a eu un impact aussi bien sur les dépenses de saison que sur les spectacles.

La saison 2020-2021 a été dévoilée pour la première fois le jeudi 23 avril 2020 aux collaborateurs du GTG, partenaires, mécènes, VIP, presse, et abonné.e.s. A cette occasion, une vaste campagne publicitaire a été développée. Une approche 360° et stratégie de campagne multicanale a été mise en place : support papier, affichage, digital, presse, événementiel, télévision.

Les **dépenses de la saison** non affectées aux spectacles représentent CHF 540'000 répartis ainsi :

- près de CHF 330'000 en actions publicitaires – près de CHF 80'000 grâce à des partenariats
- près de CHF 100'000 pour les brochures de saison et leur distribution
- CHF 65'000 pour la mise à jour du site internet pour l'adapter à la diffusion des *streamings* et du contenu GTG digital
- CHF 51'000 d'achat de matériel notamment pour équiper le nouveau vidéaste et le matériel nécessaire pour alimenter la plateforme GTG digital

Concernant les **spectacles**, malgré les dépenses de CHF 119'000 de captations destinées à la diffusion sur internet, le budget a été divisé de moitié. Compte tenu de la fermeture de l'établissement, les actions ont été ciblées sur les *streamings* et le GTG digital et toutes les dépenses telles que l'impression des programmes ou campagnes publicitaires ont pu être annulées en amont.

GTG Magazine

<i>En CHF</i>	2020-2021	Budget 2020-2021	Différence
DEPENSES			
Impression	61 607	72 000	(10 393)
Honoraires rédaction traduction	92 188	85 600	6 588
Encartage	81 889	53 200	28 689
Courrier et emailing	21 792	4 800	16 992
Graphisme	60 000	60 000	-
Total dépenses	317 476	275 600	41 876
RECETTES			
Insertions publicitaires	58 090	93 000	(34 910)
Mécénat	80 000	155 000	(75 000)
Total recettes	138 090	248 000	(109 910)
RESULTAT	(179 386)	(27 600)	(151 786)

Avec 4 parutions par saison encarté dans le journal Le Temps, le GTG Magazine contribue au rayonnement de l'institution et propose des articles sur des sujets très ciblés autour des productions.

Les recettes sur les parutions de la saison 2020-2021 sont restées inférieures au budget à hauteur de CHF 110'000.

IV. PARTENAIRES ET MÉCÈNES DE LA SAISON 2020-2021

Le Grand Théâtre de Genève remercie pour leur soutien :

La Ville de Genève
L'Association des communes genevoises
Le Cercle du Grand Théâtre de Genève
La République et Canton de Genève

LISTE DES MÉCÈNES DE LA SAISON 2020-2021 (AVANT ANNULATIONS ET REPORTS)

par ordre alphabétique

GRANDS MECENES

- Carigest
- Guy et Françoise Demole
- Madame Aline Foriel-Destezet
- Emil Frey
- CA Indosuez Wealth Management
- JT International
- Fondation Leenaards
- Madame Brigitte Lescure
- Famille Lundin
- Fondation Francis et Marie-France Minkoff
- La Mobilière
- Fondation du Groupe Pictet
- Reyl & Cie SA
- Fondation Edmond J. Safra
- Union Bancaire Privée, UBP SA
- Fondation Usine
- Fondation VRM (Rossi di Montelera)
- Banque Cantonale de Genève
- Fondation Hélène et Victor Barbour
- Fondation Alfred et Eugénie Baur
- Fondation Coromandel
- Caroline et Eric Freymond
- Gonet & Cie
- Hyposwiss Private Bank Genève
- France Majoie Le Lous
- Vera Michalski-Hoffmann
- Mirabaud & Cie
- MKS (Switzerland) SA
- Adam et Chloé Said
- Georg Waechter Memorial Foundation

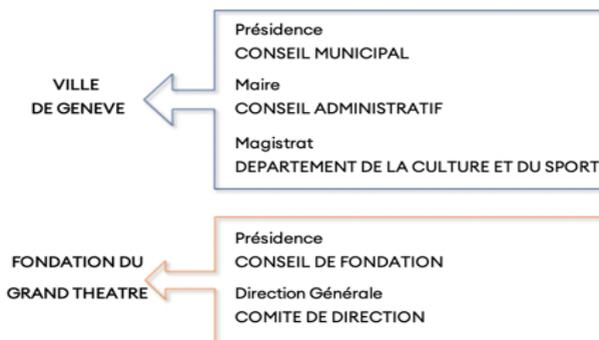
MECENES

Certains mécènes ont préféré rester anonymes.

V. ORGANISATION DE L'INSTITUTION

A. LA VIE INSTITUTIONNELLE

A.1. Autorités et organes



A.2. Le Conseil de fondation

La composition du Conseil de fondation de la saison 2020-2021, nommé en octobre 2020, était la suivante :

M. Xavier Oberson, Président*	M. Ronald Asmar
Mme Sandrine Salerno, Vice-présidente*	M. Marc Dalphin
M. Guy Dossan, Secrétaire*	M. Shelby R. du Pasquier
M. Sami Kanaan*	M. Rémy Pagani
Mme Frédérique Perler*	M. Thomas Putallaz
M. Claude Demole*	M. Mathieu Romanens
Mme Dominique Perruchoud*	Mme Maria Vittoria Romano

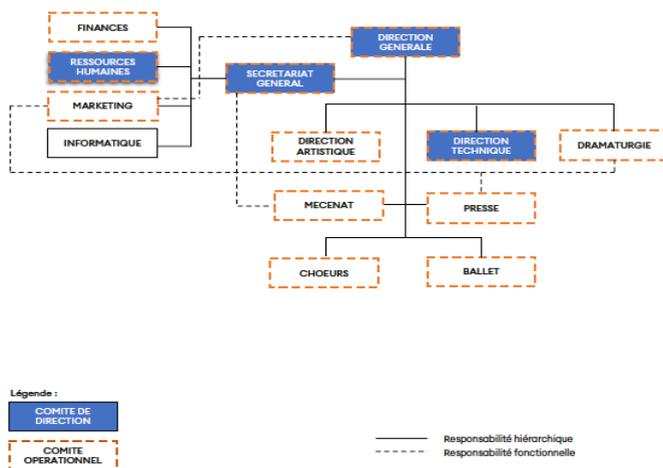
M. Juan Calvino, Membre invité représentant du personnel

M. Guy Demole, Président d'honneur

* membres du Bureau du Conseil de fondation

Au cours de la saison 2020-2021, le Bureau du Conseil de fondation s'est réuni chaque mois, de même pour le Conseil de Fondation.

A.3. Organisation générale



A.4. Plan stratégique du GTG

Établi au cours de la saison 2020-2021, le plan stratégique du GTG décrit l'orientation que le Conseil de fondation et la Direction du GTG souhaitent donner à l'Institution pour en assurer le développement et le rayonnement à l'horizon 2025. Il s'appuie sur la mission de l'Institution, telle que définie dans ses statuts, ainsi que sur la vision de la Direction générale.

Le document a pour vocation de développer une vision globale partagée et de déterminer les objectifs clés de l'Institution tant sur le plan artistique et culturel qu'au niveau opérationnel, administratif et financier. Ainsi, le plan stratégique décrit le socle sur lequel repose la gouvernance du GTG à tous les échelons de l'organisation et constitue un outil de travail de référence pour piloter l'Institution.

La stratégie du GTG repose sur une analyse FFOM, dont la méthode consiste à identifier les Forces et les Faiblesses de l'Institution, ainsi que les Opportunités et les Menaces liées à son environnement. Sur la base d'un diagnostic global, qui prend en compte à la fois les paramètres propres à l'organisation interne et les facteurs d'influence externe, l'analyse FFOM permet d'identifier les principaux axes stratégiques de l'Institution.

Axes stratégiques et objectifs**AXE STRATÉGIQUE 1 :**

Réaliser un projet artistique d'envergure internationale et accroître le rayonnement de l'Institution

AXE STRATÉGIQUE 2 :

Renouveler et diversifier les publics à travers une politique d'ouverture et d'accessibilité

AXE STRATÉGIQUE 3 :

Assurer un financement durable pour le GTG et optimiser l'information financière

AXE STRATÉGIQUE 4 :

Réviser le cadre statutaire et améliorer les outils de gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 5 :

Maintenir la sécurité des installations et des lieux, assurer la fiabilité et la durabilité des équipements techniques

Les premiers axes stratégiques sont consacrés au projet culturel ; ils traitent de la mission du GTG, de ses prestations artistiques et des enjeux en termes de visibilité et de renouvellement du public.

Les axes stratégiques suivants sont consacrés au financement du GTG, ainsi qu'aux outils de gouvernance, à la révision du cadre statutaire et réglementaire du GTG, aux enjeux RH. Ils abordent notamment les thématiques telles que le système de contrôle interne, l'informatique et les notions de déontologie.

Le dernier axe stratégique traite des aspects sécuritaires en lien avec le domaine de la technique. Le volet important des rénovations y est abordé, notamment les rénovations du système électronique et les rénovations prévues pour 2025 des parties mécaniques et hydrauliques de la machinerie de scène.

Ces axes stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs et plans d'action et des indicateurs de performance sont définis afin d'évaluer le suivi des projets. Ces éléments constituent en quelque sorte la feuille de route de l'Institution pour les années à venir.

B. STATISTIQUE DU PERSONNEL AU 30.06.2021

B.1. Personnel fixe sous contrat Ville de Genève : 186 collaborateur-trice-s (ETP 169.65)

<p>Direction générale (1) Adjointe administrative</p> <p>Presse (1) Assistante communication</p> <p>Dramaturgie et développement culturel (2) Responsable du développement culturel Rédacteur-traducteur</p> <p>Direction artistique (1) Responsable ressources musicales 80%</p> <p>Technique (153)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Bureau technique (4)</i> Ingénieur scénique 90% Régisseuse technique de production Chargée de production technique 80% Adjointe administrative • <i>Logistique (3)</i> Responsable logistique Chauffeurs / Collaborateur administratif (2) • <i>Bureau d'étude (4)</i> Responsable du bureau d'étude Assistant 40% Dessinateurs (2) Dessinateur 80% • <i>Service intérieur (7)</i> Huissier responsable Huissier-ère-s (3) Coursiers-Huissiers (2) Coursière-Huissière 40% > <i>Technique de scène (83)</i> Chefs de plateau (2) • <i>Machinerie (25)</i> Chef de service Sous-chefs (3) Brigadiers (3) Sous-brigadiers (2) Sous-brigadier 80% Machinistes (9) Machiniste 60% Machinistes-cintrières (2) Machiniste-cintrier 50% Machiniste-cintrier 60% Menuisier de plateau et chargé de l'entretien 80% 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Son et Vidéo (5)</i> Chef du service Sous-chef Techniciens (3) • <i>Eclairage (15)</i> Chef du service 90% Sous-chef Sous-chef opérateur lumières et informatique de scène Coordinateur de production Techniciens éclairagistes (3) Technicien éclairagiste 60% Techniciens éclairagistes 80% (2) Électronicien Opérateurs lumière et infor. de scène (3) Responsable entretien électrique • <i>Habillage (14)</i> Cheffe du service Sous-cheffe 80% Responsable costumes Ballet/Habileuse 80% Habilleuse Habilleuse 90% Habilleuse-euse-s 80% (5) Habilleuses 60% (2) Habilleuses 50% (2) • <i>Électromécanique (7)</i> Chef du service Sous-chef Électromécaniciens (5) • <i>Perruques et maquillage (5)</i> Cheffe du service Sous-cheffe Perruquiers (3) • <i>Accessoires (10)</i> Chef du service Sous-chef Accessoiristes (4) Accessoiriste 50% Accessoiristes 70% (2) Accessoiriste 80% 	<ul style="list-style-type: none"> > <i>Ateliers décors (27)</i> Chef des ateliers décors Assistant 60% Magasinier • <i>Menuiserie (9)</i> Chef du service Sous-chef Menuisiers (7) • <i>Serrurerie (3)</i> Serruriers (3) • <i>Tapisserie Décoration (7)</i> Chef du service Sous-chef 80% Tapissiers-décorateurs (2) Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2) Tapissière décoratrice 50% • <i>Peinture et décoration (5)</i> Chef de service 80% Sous-chef 80% Peintres (3) > <i>Ateliers costumes (25)</i> Cheffe des ateliers costumes Assistant-e-s (2) Magasinier • <i>Couture (15)</i> Chef de service Costumière 90% Tailleur-e-s (2) Couturier-ère-s (2) Couturière 90% (2) Couturière 80% Couturière 75% Couturière 70% Couturière 60% Couturières 50% (3) • <i>Décoration Costumes (3)</i> Responsable décoration costumes 80% Décoratrice 80% Décoratrice 60% • <i>Cuir (3)</i> Chef de service Cordonnière 80% Cordonnière 60% 	<p>Secrétariat général (28) Secrétaire 80%</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Finances (5)</i> Cheffe du service (membre du Comité de direction) Comptable 80% Comptables 70% (3) • <i>Ressources Humaines (5)</i> Responsable RH (membre du Comité de direction) Gestionnaires 80% (2) Gestionnaire 90% Gestionnaire 60% • <i>Informatique (3)</i> Chef du service Administrateurs informatique et télécoms (2) • <i>Infrastructure et bâtiment (3)</i> Ingénieur infrastructures, bâtiment et sécurité Responsable d'entretien Collaborateur support et entretien des bâtiments 90% • <i>Archives (1)</i> Archiviste / Gestionnaire des collections 80% > <i>Marketing & Ventes (10)</i> Assistante communication • <i>Accueil du public (1)</i> Responsable de l'accueil des publics • <i>Billetterie (4)</i> Responsable billetterie et du développement des publics Responsable adjointe développement des publics Collaboratrice billetterie Collaboratrice billetterie 70% • <i>Restauration (4)</i> Coordinateur Collaborateur-trice-s buvette (2) Cuisinier
---	--	--	--

B.2. Personnel fixe sous contrat Fondation : 137 collaborateur-trice-s (ETP 103.55)

<p>Direction générale (3) Directeur général (membre du Comité de direction)</p> <p>• <i>Presse (1)</i> Responsable Presse et Relations publiques</p> <p>• <i>Mécénat et Sponsoring (1)</i> Chargée du mécénat et des Partenariats</p> <p>Dramaturgie et développement culturel (2) Dramaturge Collaborateur jeunes publics 80%</p> <p>Technique (1) Directeur technique (membre du Comité de direction)</p>	<p>Direction artistique (14) Directeur artistique adjoint Chargé de production artistique et casting Chargée d'administration et de planning Responsable de la figuration et assistante de production Assistante administrative 30% Régisseuse générale Régisseur de scène Chef de chant principal Chefs de chant/Pianistes (2)</p> <p>• <i>Jeune ensemble - solistes (4)</i></p> <p>Chœur (43) Chef des chœurs Régisseuse des chœurs et assistante administrative musicale 70% Choristes (41)</p>	<p>Ballet (31) Directeur du ballet Adjoint du directeur du ballet Coordinatrice administrative Maîtres de ballet (2) Pianiste Directeur technique du ballet Régisseur lumières 80% Régisseur plateau Danseur-euse-s (22)</p>	<p>Secrétariat général (43) Secrétaire générale (membre du Comité de direction)</p> <p>• <i>Infrastructure et Bâtiment (1)</i> Collaborateur Technique ODN 70%</p> <p>• <i>Marketing & Ventes (41)</i> Directeur Marketing & Ventes Concepteur communication web Assistante communication 50% Community manager Graphiste Vidéaste 50% Personnel d'accueil (35)</p>
--	--	--	---

B.3. Apprenants-e-s, stagiaires, occupation temporaire et AI : 10 collaborateur-trice-s

<p>Apprenti-e-s (3) CFC Graphiste (1) CFC Techniscieniste (1) CFC Employée de commerce (1)</p>	<p>Stagiaires (5) Stages d'observation (2) Stages formation (3)</p>	<p>Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (2) Hospice général (-) OCE (2) Service civil (-)</p>
--	--	---

B.4. Personnel sous contrat temporaire Fondation : 66 collaborateur-trice-s

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

B.5. Personnel artistique sous contrat Fondation : 282 collaborateur-trice-s

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **610 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2020-2021.

A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

VI. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2020-2021

5238

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Fondation du
Grand Théâtre de Genève**

Exercice 2020-2021

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

**Fondation du Grand Théâtre de Genève
Genève**

Genève, le 3 septembre 2021
52/ema/2

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraeterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1982

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, tableau de mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice 2020-2021 arrêté au 30 juin 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020-2021, arrêtés au 30 juin 2021, sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



Jessica SAUTIER
Experte-réviser agréée
Réviser responsable



André TINGELY
Expert-réviser agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultat
- compte des investissements
- tableau des flux de trésorerie
- tableau de mouvement des fonds propres
- annexe aux comptes annuels



FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE
COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021



BILAN AU 30 JUIN 2021

ACTIF		Notes	30.06.2021	30.06.2020
<i>en CHF</i>				
10	Patrimoine financier			
100	Disponibilités et placements à court terme			
	Liquidités	2d, 4	10 277 402	3 623 243
101	Créances			
	Créances résultant de prestations de services	2f, 5	1 433 688	828 966
104	Actifs de régularisation			
	Frais sur spectacles futurs	2h, 6	535 740	764 616
	Autres comptes de régularisation	6	3 032 453	2 117 778
			3 568 193	2 882 394
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours			
	Stocks	2g	42 807	34 458
107	Placements financiers			
	Titres	2e, 4	779 649	728 793
	Immobilisations financières	2i, 8	204 591	234 977
			984 240	963 770
	Total du Patrimoine financier		16 306 331	8 332 831
14	Patrimoine administratif			
140	Immobilisations corporelles du PA			
	Matériel de scène		35 461	64 727
	Mobilier et matériel informatique		134 542	158 752
		2j, 7	170 003	223 479
142	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisation site Web, logiciels et licences	2k, 7	107 563	169 820
	Total du patrimoine administratif		277 566	393 299
	TOTAL ACTIF		16 583 897	8 726 130



BILAN AU 30 JUIN 2021

PASSIF		Notes	30.06.2021	30.06.2020
<i>en CHF</i>				
20	Capitaux de tiers			
200	Engagements courants			
	Dettes résultant de livraisons de biens et prestations de services	2m, 9	1 082 327	820 667
204	Passifs de régularisation			
	Abonnements et produits saisons futures	2n, 10	2 974 896	2 882 974
	Autres produits reçus d'avance	2n, 10	7 448 181	1 018 801
	Autres comptes de régularisation	2n, 10	1 433 791	1 029 954
			<u>11 856 867</u>	<u>4 931 728</u>
205	Provisions à court terme			
	Provisions	2o, 11	2 213 861	1 310 778
	Total fonds étrangers		<u>15 153 054</u>	<u>7 063 173</u>
29	Capital propre			
291	Fonds enregistrés comme capital propre			
	Fonds de solidarité	18c	1 109 077	1 074 320
294	Fonds de Réserve	18c	553 879	655 682
299	Résultat cumulé des années précédentes		- -	1 871 692
	Résultat de l'exercice		- 232 113	1 804 647
			<u>- 232 113</u>	<u>- 67 045</u>
	Total capital propre		<u>1 430 843</u>	<u>1 662 957</u>
	TOTAL PASSIF		<u>16 583 897</u>	<u>8 726 130</u>

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
 Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre



COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2021

En CHF		Notes	01.07.2020 - 30.06.2021	Budget 2020-2021	01.07.2019 - 30.06.2020
Revenus d'exploitation					
42	Recettes des activités	2q			
	Recettes brutes des spectacles	13a	1 026 822	9 573 489	6 053 496
	Recettes sur ventes de marchandises	13b	114 825	317 200	723 877
	Autres recettes d'exploitation	13c	1 504 004	2 085 460	1 760 338
	Remboursements et participations de tiers	13d	2 058 589	251 000	2 045 574
			<u>4 704 241</u>	<u>12 227 149</u>	<u>10 583 286</u>
43	Revenus divers				
	Mécénat, dons, legs	14a	4 771 783	6 640 500	5 215 394
46	Revenus de transfert				
	Subvention Fonds équipement communal	14b	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Subvention Ville de Genève	14b	10 947 298	10 947 289	10 768 819
	Subvention Ville de Genève, Garantie Déficit	14b	-	-	1 871 692
	Autres subventions ville de Genève affectées	14b	266	-	-
	Subvention du Canton de Genève	14b	103 980	120 000	119 440
	Indemnisation COVID-Culture	14b	2 449 266	-	-
	Autres subventions des collectivités publiques	14b	25 564	-	106 286
	Redistributions		27 467	20 000	47 553
			<u>16 053 841</u>	<u>13 587 289</u>	<u>15 413 790</u>
Total revenus d'exploitation			25 529 864	32 454 938	31 212 470
Charges d'exploitation					
30	Charges de personnel				
	Salaires et cotisations sociales	15	14 980 879	18 952 072	16 916 436
	Autres charges de personnel	15	68 240	83 500	81 641
			<u>15 049 119</u>	<u>19 035 572</u>	<u>16 998 077</u>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
	Achats de marchandises	15	1 922 177	2 978 689	2 892 989
	Prestation de service et honoraires	15	4 317 951	5 796 711	5 761 246
	Locations immobilières	15	1 369 481	1 506 520	1 357 523
	Frais généraux et frais divers	15	1 869 558	3 194 011	2 221 911
			<u>9 479 168</u>	<u>13 475 931</u>	<u>12 233 669</u>
33	Amortissements du patrimoine administratif				
	Amortissement du patrimoine administratif	21, 7	195 855	181 000	190 868
Total charges d'exploitation			24 724 142	32 692 502	29 422 614
RESULTAT OPERATIONNEL			805 722 -	237 565	1 789 856
RESULTAT FINANCIER					
44	Revenus financiers	16	98 688	-	30 300
34	Charges financières	16	- 33 492	-	- 15 510
			<u>65 196</u>	<u>-</u>	<u>14 791</u>
RESULTAT EXTRAORDINAIRE					
48	Revenus extraordinaires	17	20 000	-	-
38	Charges extraordinaires	17	- 1 123 032	-	-
			<u>- 1 103 032</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE			- 232 113 -	237 565	1 804 647

Le résultat 2019-2020 tenait compte de la couverture du déficit 2018-2019 versé par la Ville de Genève pour un montant de CHF 1'871'692.



COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 30 JUIN 2021

	30.06.21	30.06.20
<i>En CHF</i>		
INVESTISSEMENTS		
Matériel électricité	-	-
Matériel Son-Vidéo	- 431 261	-
Mobilier GTG	-	-
Matériel informatique	-	-
Interphonie	-	-
Mobilier restauration	- 144 507	-
	<u>- 575 768</u>	-
SUBVENTIONS		
Subvention PR 13-14	75 146	-
Subvention Système Interphonie PR 12-36	-	-
	<u>75 146</u>	-
MECENAT		
Financement Videowall	420 500	-
	<u>420 500</u>	-



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2020-2021	2019-2020
En CHF		
Résultat total du compte de résultats (excédent de charges)	- 232 113	1 804 647
+ Amortissements du patrimoine administratif et des contributions d'investissement (planifiées, non planifiées, supplémentaires)	195 855	190 866
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	- 604 722	363 479
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 685 799	- 214 992
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	- 8 349	3 315
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfices de change	-	-
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	-	-
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	261 658	- 173 599
+ Augmentation / - diminution des provisions	903 083	321 297
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	6 925 138	- 4 310 606
+ Attributions / - prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements et divers comptes de réserve du capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	6 754 751	- 2 022 224
+ Cession immobilisations corporelles	-	-
+ Financement immobilisations corporelles	75 146	-
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	75 146	-
- Immobilisations corporelles	- 155 268	90 752
- Immobilisations incorporelles	-	14 900
- Prêts et participations	-	-
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 155 268	105 652
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	- 80 122	- 105 652
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à court terme)	20 470	5 978
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à long terme)	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	20 470	5 978
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	- 100 592	111 630
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-	-
Variation des liquidités et placements à court terme [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	6 654 160	- 2 133 853
Liquidités et placements à l'ouverture	3 623 243	5 757 096
Liquidités et placements à la clôture	10 277 402	3 623 243
Variation des liquidités et placements	6 654 160	- 2 133 853

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
 Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

5247



TABLEAU DE MOUVEMENT DES FONDS PROPRES

Capital propre	Solde au 01.07.2020	Affectation résultat N-1	Résultat exercice	Solde au 30.06.2021
Fonds enregistrés comme capital propre	1 074 320	34 757	-	1 109 077
Fonds de réserve	655 682 -	101 803	-	553 879
Résultat annuel	67 045	67 045 -	232 113 -	232 113
Subvention Ville de Genève, couverture déficit	-	-	-	-
Résultats cumulés des années précédentes	-	-	-	-
TOTAL	1 662 957	-	-232 113	1 430 843

Capital propre	Solde au 01.07.2019	Affectation résultat N-1	Résultat exercice	Solde au 30.06.2020
Fonds enregistrés comme capital propre	1 074 320	-	-	1 074 320
Fonds de réserve	655 682	-	-	655 682
Résultat annuel	- 1 871 692	1 871 692 -	67 045 -	67 045
Subvention Ville de Genève, couverture déficit	-	1 871 692	1 871 692	-
Résultats cumulés des années précédentes	-	-	-	-
TOTAL	-141 690	-	1 804 647	1 662 957

L'allocation des fonds enregistrés comme capital propre correspond à l'allocation présentée dans les comptes annuels de la saison 2019-2020 au fond de solidarité (note 18.c). La différence impacte le fonds de réserve.

Commentaires sur les comptes de l'exercice 2019-2020

Le Fond de solidarité n'a pas subi de mouvement sur l'exercice 2019-2020. En effet, pour se conformer à la norme MCH2, les mouvements transitent depuis l'exercice 2019-2020 par le compte de résultat et seront affectés au passif lors de l'affectation du résultat.

L'exercice clos au 30 juin 2019 faisait état d'un déficit de CHF 1'871'692. Ce déficit a été couvert en totalité par la Ville de Genève sur l'exercice 2019-2020, dans lequel il apparaît comme revenu de subvention.

Ainsi, la perte au bilan du 30 juin 2019 a été laissée en Résultat cumulé des années précédentes et est compensée par la subvention. Le fonds de réserve n'a donc pas été impacté par cette perte.

Le résultat annuel pour l'exercice 2019-2020 corrigé de cette couverture de déficit représente une perte de CHF 67'045.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

1. Présentation

La Fondation du Grand Théâtre de Genève (ci-après : FGTG) est une fondation d'intérêt communal public, subventionnée par la Ville de Genève, dont l'objet est artistique et culturel.

Les statuts de la FGTG ont été approuvés par la loi du 29 avril 1960 ainsi que ses modifications postérieures par les lois du 20 novembre 1964 et du 7 juin 1990.

Le but de la FGTG est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. Le Conseil de Fondation est composé de quatorze membres désignés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le Bureau du Conseil de Fondation compte cinq membres du Conseil de Fondation.

2. Principes comptables

Les règles régissant la présentation des comptes reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC) ;
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) ;
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

2a. Bases de préparation des comptes annuels

La clôture des comptes de la FGTG a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

2b. Modification des principes de présentation des comptes

Conformément au RAC, la FGTG est tenue de respecter les normes comptables MCH2. La structure comptable de la FGTG a été entièrement revue pour la saison 2019-2020 afin de se conformer intégralement au référentiel MCH2.

2c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

2d. Disponibilités

Les liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles dont l'échéance est de moins de trois mois.

2e. Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

2f. Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées initialement à la valeur nominale qui correspond au montant facturé, déduction faite des remises directes, escomptes et autres rabais. Ultérieurement, cette valeur est déduite des pertes de valeur. Une provision pour créances douteuses est enregistrée au compte de résultat lorsqu'il devient évident que la FGTG ne pourra pas

encaisser tout ou partie des créances dues. Les pertes de valeur sont déterminées individuellement et/ou collectivement sur la base de l'historique. En cas de perte définitive d'une créance, cette dernière est imputée à la provision pour créances douteuses.

2g. Stocks

Les différents inventaires sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2h. Frais sur spectacles futurs

La FGTG enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont présentés à l'actif du bilan en tant que « Frais sur spectacles futurs » et comme charges dans le compte d'exploitation lorsque le spectacle concerné est terminé.

En cas d'annulation ou de reprogrammation, en raison des mesures liées à la pandémie, le surplus de coût est constaté immédiatement.

2i. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations financières de la FGTG concernent principalement des fonds bloqués (garanties de loyer, cautions).

2j. Immobilisations corporelles

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par la FGTG :

- soit pour être utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2k. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2l. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Matériel de scène	5 ans
Mobilier et matériel informatique	3-5 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

2m. Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services sont comptabilisées à la valeur nominale correspondant à la facturation.

2n. Abonnements et produits sur saisons futures

Ce poste concerne les abonnements contractés dans l'année en cours et le mécénat perçu pour des productions de la saison prochaine ou reportées. Il est reporté sous « passifs de régularisation ».

2o. Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

5249



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

2p. Fonds d'investissement

Les subventions sont comptabilisées directement en diminution de l'actif concerné lorsqu'elles sont reçues sans transiter par le compte d'exploitation.

2q. Reconnaissance du revenu

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la FGTG et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Recettes brutes des spectacles

Les revenus liés à chaque spectacle sont enregistrés durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés pour la période correspondant aux exercices suivants.

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues.

Subventions monétaires

Les revenus provenant de subventions monétaires sont comptabilisés dès que la FGTG a été notifiée de la décision de versement d'une subvention (concernant les subventions d'investissement et les subventions non monétaires voir respectivement les notes 2p et 2r).

Apports extérieurs

Les apports extérieurs correspondent au mécénat et sponsoring. Ils sont comptabilisés en fonction des choix d'affectation des mécènes ou des sponsors (Note 14a).

2r. Subventions non monétaires

La FGTG reçoit des subventions non monétaires, principalement sous la forme de mise à disposition gratuite de biens ou de services de la part de la Ville de Genève. Ces subventions sont hors bilan et présentées en annexe (Note 14b).

2s. Parties liées

Les parties liées correspondent à toute personne morale ou physique qui peut exercer une influence notable de manière directe ou indirecte sur les décisions opérationnelles et financières de la FGTG.

Outre les membres du Conseil de Fondation, la Ville de Genève est considérée comme partie liée de la FGTG. Les montants engagés avec la Ville de Genève sont présentés distinctement dans chaque note.

2t. Engagements de prévoyance

Les prestations de prévoyance sont assurées par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), selon un plan de prévoyance, dit "en primauté de cotisations"; l'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan d'assurance est financé par les cotisations de la FGTG. Ce plan couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et les prestations en cas de décès et d'invalidité. Les risques sont assurés par la FOP.

3. Exonération d'impôts

La FGTG bénéficie d'une exonération selon les articles 9 alinéa 1 lettre c de la Loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et 56 lettre c de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

4. Disponibilités et titres

	30.06.21	30.06.20
Caisse	70 026	230 543
PostFinance	327 509	276 962
Banques	9 879 867	3 115 737
Total	10 277 402	3 623 242
Titres	779 649	728 793
Total	779 649	728 793

Le montant de la trésorerie au 30 juin 2021 s'explique par la réception du financement de la machinerie de scène avant l'engagement des dépenses et les avoirs de billetterie liés aux abonnements non utilisés de la saison 2020-2021.

5. Créances résultant de prestations de services

	30.06.21	30.06.20
Ville de Genève	50	6 362
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	110 059	346 770
Débiteurs étrangers (EUR & USD)	18 584	131 582
Débiteurs Secutix	102 382	419 623
Avances sur salaires et charges sociales	100 593	26 760
Acomptes fournisseurs	1 200 837	-
Provision créances douteuses	- 98 817	102 132
Total	1 433 688	828 966

Les acomptes fournisseurs concernent le versement de la première tranche pour la rénovation de l'électronique de la machinerie de scène.

6. Actifs de régularisation

	30.06.21	30.06.20
Frais sur spectacles futurs	535 740	764 616
Charges constatées d'avance	253 759	542 700
Produits à recevoir	13 769	56 092
RHT à recevoir	315 658	1 518 987
Indemnisation Canton à recevoir	2 449 266	-
Total	3 568 193	2 882 394

L'indemnisation pour la Réduction de l'Horaire de Travail (RHT) pour les mois de mai et juin 2021 a été perçue en juillet 2021 (au 30.06.2020 : avril, mai et juin pour des montants supérieurs).

L'indemnisation des pertes COVID financées par le guichet COVID-Culture a été perçue en juillet 2021 pour les deux premières demandes pour un total de CHF 972'303. Aucun changement de traitement n'est intervenu par rapport aux demandes suivantes pour un total de CHF 1'476'963.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

2019-2020	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2020
Valeur brute au 01.07.2019	-	256 004	243 041	499 045	348 010	847 055
Transferts	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	90 752	90 752	14 900	105 652
Sorties	-	-	-	-	20 650	20 650
Valeur brute au 30.06.2020	-	256 004	333 793	589 797	342 260	932 057
Fonds d'amortissement au 01.07.2019	-	140 077	118 282	258 359	110 181	368 542
Reprises	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	51 200	56 759	107 959	82 907	190 868
Sorties	-	-	-	-	20 650	20 650
Fonds d'amortissement au 30.06.2020	-	191 277	175 041	366 318	172 438	538 758
Valeur nette au 01.07.2019	-	115 927	124 759	240 686	237 828	478 512
Valeur nette au 30.06.2020	-	64 727	158 752	223 479	169 820	393 299

2020-2021	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2021
Valeur brute au 01.07.2020	-	256 004	333 793	589 797	342 260	932 057
Transferts	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	80 122	-	80 122	-	80 122
Sorties	-	-	-	-	-	-
Valeur brute au 30.06.2021	-	336 126	333 793	669 919	342 260	1 012 179
Fonds d'amortissement au 01.07.2020	-	191 277	175 041	366 318	172 438	538 758
Reprises	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	109 388	24 210	133 598	62 257	195 855
Sorties	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement au 30.06.2021	-	300 665	199 251	499 916	234 695	734 613
Valeur nette au 01.07.2020	-	64 727	158 752	223 479	169 820	393 299
Valeur nette au 30.06.2021	-	35 461	134 542	170 003	107 565	277 566

8. Immobilisations financières

	30.06.21	30.06.20
Garantie de loyer BRIX SA	79 660	79 740
Garantie en faveur de la CCI – Genève	42 586	42 886
Garantie de Loyer	2 345	2 345
Garantie Billetterie Bovy-Lysberg	-	30 006
Garantie carte bancaire UBS	80 000	80 000
Total	204 591	234 977

9. Dettes résultant de livraisons de biens et prestations de services

	30.06.21	30.06.20
Créanciers Suisses et étrangers (CHF)	736 998	785 711
Créanciers étrangers (EUR et USD)	341 867	27 069
TVA à payer	3 461	7 886
Total	1 082 327	820 667

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

5251



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

10. Passifs de régularisation

	30.06.21	30.06.20
Abonnements saison future	830 483	1 986 666
Billetterie - avoirs	1 992 887	770 028
Bons cadeaux	130 308	116 826
Produits divers d'avance	21 218	9 454
Total Abonnements et produits saisons futures	2 974 896	2 882 974
Recettes publicité saison future - autre	104 227	74 047
Sponsoring - mécénat saison future	2 343 954	944 754
Mécénat - Travaux	5 000 000	-
Subvention affectée reçue d'avance	-	-
Total Autres produits reçus d'avance	7 448 181	1 018 801
Charges à payer	1 433 791	1 029 954
Total	11 856 867	4 931 728

Le montant des avoirs en billetterie résulte des annulations de spectacles pour lesquelles des avoirs ont été alloués aux spectateurs pour la saison 2021-2022 (idem clôture 2019-2020).

Le poste *Sponsoring – mécénat saison future* comprend notamment une contribution de mécénat de 1 million, consacré au renouvellement des publics ainsi que les soutiens affectés aux productions qui n'ont pas pu être jouées et dont les montants seront constatés lors de leur reprise.

Au 30 juin 2021, un montant de CHF 5'000'000 a été reçu d'un mécène pour le financement des travaux de rénovation de la machinerie de scène intervenus durant l'été 2021.

Parmi les charges à payer, un montant de CHF 400'000 – financé à hauteur de CHF 300'000 par un mécène a été reconduit pour financer les travaux de renaturation du terrain Rigot à remettre au Canton en juillet 2021.

11. Provisions

	Provisions vacances	Autres provisions	Total
Solde 01.07.2019	729 481	260 000	989 481
Constitution	766 528	284 250	1 050 778
Utilisation	- 729 481	-	- 729 481
Dissolution	-	-	-
Solde 30.06.2020	766 528	544 250	1 310 778
Solde 01.07.2020	766 528	544 250	1 310 778
Constitution	659 611	1 030 000	1 689 611
Utilisation	- 766 528	-	- 766 528
Dissolution	-	20 000	- 20 000
Solde 30.06.2021	659 611	1 554 250	2 213 861

La rubrique « Constitution » de la catégorie « autres provisions » comprend :

- une provision à hauteur de CHF 1'030'000 pour couvrir le risque lié à la baisse avérée de la vente d'abonnements résultant de la situation sanitaire, tel que constaté en août 2021. En raison des incertitudes persistantes, il est très peu probable qu'il soit possible de rattraper ce retard durant la saison 2021-2022. En outre, cette perte ne pourrait être compensée par d'éventuelles économies compte tenu des engagements pris sur les productions programmées et des nécessités structurelles.

Sont maintenues au bilan les provisions suivantes :

- une provision créée sur la saison 2018-2019 pour un litige toujours en cours (cf note 17 b) à hauteur de CHF 300'000 (CHF +60'000 sur la saison 2019-2020) ;
- une provision pour risque sur la résiliation de contrats d'artistes en vertu de la force majeure, à hauteur de CHF 224'250 pour les personnes pour lesquelles aucun protocole n'a été signé.

12. Prévoyance professionnelle

Le personnel de la FG TG est affilié à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).

Les cotisations comptabilisées en charge de personnel pour la saison s'élevant à :

	2020-2021	2019-2020
Institution de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	1 016 352	999 282

Au 30 juin 2021, le solde dû à l'institution de prévoyance se monte à CHF 164'574 (30 juin 2020 : CHF 80'049), ce solde est inclus dans les *Autres comptes de régularisation - passif*.

13. Détails des recettes d'exploitation

13a. Recettes brutes des spectacles

	2020-2021	2019-2020
Produits des abonnements	453 275	2 382 961
Billets spectacles	568 348	3 666 870
Autres	5 199	3 666
Total	1 026 822	6 053 496

La diminution des recettes de spectacles s'explique essentiellement par les différentes annulations liées à la limitation de la jauge et aux fermetures de l'institution dans le contexte de pandémie.

13b. Recettes sur ventes de marchandises

	2020-2021	2019-2020
Restauration	95 173	612 026
Programmes	18 165	98 822
Ventes diverses	1 487	13 029
Total	114 825	723 877

La diminution des recettes sur ventes de marchandises s'explique par la fermeture imposée des activités de restauration et l'annulation des représentations.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

13c. Autres recettes d'exploitation

	2020-2021	2019-2020
Représentations externes	-	340 911
Coproductions	649 015	171 594
Sponsoring - Partenariats	682 057	932 248
Insertions publicitaires	156 410	235 828
Locations - vestiaires	3 773	79 758
Enregistrement radio-TV	12 750	-
Divers	-	-
Total	1 504 004	1 760 338

Les représentations externes concernent les cachets de la tournée du Ballet, dont aucune date n'a pu être maintenue sur la saison 2020-2021.

13d. Remboursements et participations de tiers

	2020-2021	2019-2020
Refacturations diverses et remboursements	167 080	163 224
APG	139 651	145 655
RHT	1 751 858	1 736 695
Total	2 058 589	2 045 574

14. Dons et subventions

14a. Apports extérieurs

	2020-2021	2019-2020
Mécénat	3 003 800	3 079 746
Fondation privée genevoise	1 500 000	1 500 000
Mécénat pédagogique	125 000	155 000
Soutiens divers	-	40 000
Dons et legs	142 983	440 648
Total	4 771 783	5 215 394

14b. Subventions

	2020-2021	2019-2020
Fonds équipement communal	2 500 000	2 500 000
Ville de Genève		
Ordinaire	10 947 298	10 768 819
Garantie de déficit	-	1 871 692
Autres subventions affectées	266	-
Canton de Genève - activités pédagogiques	103 980	119 440
Indemnisation COVID-Culture	2 449 266	-
Autres collectivités publiques	25 564	106 286
Total	16 026 374	15 366 237

L'augmentation de la subvention ordinaire de la Ville de Genève s'explique par la prise en charge en direct par la FG TG des achats de fluides jusqu'alors financés directement par la Ville.

Des demandes d'indemnisation ont été envoyées et prises en considération par le guichet Covid-Culture à hauteur de CHF 2'449'266 face aux pertes réalisées suite aux mesures sanitaires (cf note 6).

Sur la saison 2019-2020, la FG TG avait reçu CHF 1'871'692 de la part de la Ville de Genève pour couvrir l'intégralité de la perte de la saison 2018-2019.

Subventions non monétaires

Mise à disposition de locaux	2020-2021	2019-2020
Grand Théâtre	3 184 534	3 184 534
Place de Neuve		
Total	3 184 534	3 184 534

La FG TG reçoit des contributions en nature (subventions non monétaires) de la part de la Ville de Genève par la mise à disposition de locaux et la participation aux frais de personnel et d'entretien.

en KCHF	31.12.20	31.12.19
Charges de personnel	24 410	23 992
Biens, services et autres charges	1 717	1 758
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3 235	3 210
Total	29 363	28 960

Source : Comptes 2020 et Comptes 2019, Ville de Genève

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: comptes 2020-2021 du Grand Théâtre

5253



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

15. Détail des dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature et par fonction.

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses de communication	Dépenses administratives	Total 2020-2021
Charges de personnel	12 172 947	924 505	720 964	1 230 703	15 049 119
Rémunérations et droits hors salaires	1 600 202	31 142	-	-	1 631 344
Locations immobilières	43 498	1 325 983	-	-	1 369 481
Frais généraux & frais divers	1 227 176	2 876 008	1 182 203	1 388 809	6 674 197
Total	15 043 822	5 157 639	1 903 168	2 619 512	24 724 142

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses de communication	Dépenses administratives	Total 2019-2020
Charges de personnel	13 060 874	922 296	736 549	2 278 359	16 998 077
Rémunérations et droits hors salaires	2 120 963	31 798	-	-	2 152 761
Locations immobilières	28 896	1 237 227	-	91 400	1 357 523
Frais généraux & frais divers	1 309 500	3 677 604	1 696 376	2 230 773	8 914 252
Total	16 520 233	5 868 924	2 432 925	4 600 532	29 422 614

Les dépenses liées aux spectacles initialement programmés sur la saison 2020-2021 ont été constatées sur l'exercice et incluses dans les demandes d'indemnisation.

La moyenne annuelle des emplois en équivalent plein temps du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est de 103.55 (2019-2020 : 98.4).

16. Résultat financier

	2020-2021	2019-2020
Intérêts et produits non réalisés sur placements	76 727	12 816
Pertes non réalisées sur placements	19 193 -	697
Résultat de change	7 662	2 673
Résultat financier	65 196	14 791

17. Résultat extraordinaire

	2020-2021	2019-2020
Reprise provision pour litige	20 000	-
Remboursement excédent 2017	93 032	-
Dotation provision pour risque	1 030 000	-
Résultat extraordinaire	1 103 032	-

Le détail des provisions est présenté en note 11.

18. Engagements hors bilan

18a. Engagements de location immobilière

Echéances	30.06.21	30.06.20
Jusqu'à 1 an	752 856	752 856
1-5 ans	-	347 940
Plus de 5 ans	-	-
Total	1 661 956	2 073 193

Le bail du local de Meyrin arrive à échéance au 30.06.2022 et ne sera pas reconduit. Pour pallier les besoins d'espace de stockage, un contrat de prestation a été souscrit avec un entrepôt dans le Grand Genève.

18b. Litiges

La FG TG est en litige avec le Maestro qui avait été engagé pour diriger le *Ring* initialement prévu en automne 2018 et n'a pas pu accommoder son agenda pour assurer sa prestation au printemps 2019 suite au retard de chantier de rénovation du GTG. Le litige remonte à présent au niveau des instances fédérales. Le montant provisionné correspond au montant maximum des prétentions réclamées, y compris les frais d'avocat des deux parties.

Concernant l'Opéra des Nations, le chantier de démantèlement de la structure est à présent finalisé. Le terrain a pu être restitué au Canton le 2 juillet 2021. Les prétentions de l'acheteur ont pu être discutées et le contentieux est en bonne voie de résolution.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2021

18c. Fonds de réserve et Fonds de SolidaritéFonds de réserve

Selon l'article premier du règlement du Fonds de réserve, la FG TG a l'obligation de constituer un Fonds de réserve dont le maximum peut atteindre 12% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal. Le Fonds de réserve est alimenté par d'éventuels versements d'excédents du Fonds de solidarité et par les bonis d'exercice. Le Fonds de réserve est destiné, à raison des 2/3 à couvrir tout déficit éventuel d'une saison de la FG TG, et à raison de 1/3 à améliorer la qualité des spectacles. Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité de la FG TG est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuites ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagé par la FG TG.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction de la FG TG. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été révisé en date du 7 mai 2019, prévoyant à l'article 7 alinéa 4 que le Fonds peut être exceptionnellement utilisé pour couvrir des besoins ponctuels de liquidité de la FG TG pour autant que le transfert de fonds soit temporaire et que le montant accordé à la FG TG soit reversé sur le compte du Fonds de solidarité avant la fin de l'exercice en cours.

L'allocation au fonds de solidarité par rapport au résultat 2020-2021 sera la suivante :

Proposition d'allocation	2020-2021
Solde clôture	1 109 077
Retenues sur cachets	4 360
Sorties de fonds	- 17 000
Solde après allocation	1 096 437

19. Traitement des bénéficiaires et des pertes

Compte tenu de la perte de l'exercice 2020-2021 de CHF 232'113, le fonds de réserve s'élève à 3% de la subvention ordinaire au 30.06.2021, le maximum autorisé étant de 12% (cf note 18.c).

La perte de l'exercice 2018-2019 de CHF 1'871'692 a été couverte par une subvention de garantie de déficit par la Ville de Genève. Cette subvention n'a été allouée qu'après la clôture des comptes 2018-2019 et n'avait donc pas été provisionnée.

Ainsi, les comptes 2019-2020 présentaient un revenu de CHF 1'871'692 lié au déficit de 2018-2019.

Corrigé de cette subvention, le résultat net de la saison 2019-2020 représentait une perte de CHF 67'045.

20. Honoraires de l'organe de révision

	2020-2021	2019-2020
Révision des comptes annuels	35 000	35 000
Autres prestations de services	-	-
Total	35 000	35 000

21. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement n'a été relevé après la clôture

Toutefois, une incertitude subsiste quant au bon déroulement de la saison 2021-2022 face au contexte de pandémie et des mesures d'hygiène qui pourraient être appliquées.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1494 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (66 oui et 2 abstentions).

7. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'acquisition de la parcelle N° 3437, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2873 m², sise rue du Dauphiné 18, propriété de M^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter, pour le prix de 4 370 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1495).

Introduction

Le bien immobilier objet de la présente proposition est actuellement la propriété de M^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter. Il est situé dans le plan directeur du quartier de Soret-Bourgogne comprenant un périmètre scolaire.

Après plus de 20 ans de pourparlers avec la propriétaire sans jamais aboutir, cette dernière a approché l'Unité opérations foncières du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité au début de l'année 2021, en vue de proposer l'acquisition de sa propriété à la Ville de Genève.

Un accord a été trouvé entre les parties au printemps 2021 et une promesse d'achat a été signée le 9 juin 2021.

Il s'agit d'une acquisition de gré à gré et le transfert de propriété n'interviendra que lorsque votre Conseil se sera prononcé favorablement. Le délai ne pourra excéder le 31 décembre 2022. Toutefois, le transfert de propriété devrait être réalisé dans les meilleurs délais étant donné l'âge avancé (96 ans) de la propriétaire qui n'a pas d'héritier direct.

La parcelle N° 3437 est située en zone de développement et affectée à de l'équipement public. La surface de terrain est de 2873 m² avec un bâtiment de 149 m² au sol sur deux niveaux hors sol et un sous-sol. En sus, au 1^{er} étage se trouve un appartement qui sera prochainement mis en location pour un loyer de 1500 francs par mois hors charges.

Proposition: acquisition de parcelle à la rue du Dauphiné

La Ville de Genève souhaite acquérir cette parcelle dans le cadre de sa stratégie de développement d'équipement public. Pour cela, elle a formulé une offre d'achat basée sur le prix de l'Office du logement à savoir 4 160 000 francs avec des clauses suspensives selon les souhaits des parties, qui ont été validées par la propriétaire en date du 27 avril 2021, à savoir:

- droit d'habiter personnel et non cessible en faveur de la propriétaire M^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter, avec entretien de la maison et du jardin à sa charge;
- reprise par la Ville de Genève du futur bail à loyer de l'appartement du 1^{er} étage.

Notice historique

La maison appartient à un ensemble de bâtiments de typologie identique construits autour de 1910 implantés entre l'avenue Soret, le chemin du Trait-d'Union et la rue du Dauphiné. Le lieu se situe en zone de développement 3 affectée à de l'équipement public (loi 7685 du 28 mai 1998). La planification n'a depuis lors pas débuté dans le périmètre, ce qui permettra encore quelque temps l'utilisation de cette maison.

La Ville de Genève est déjà propriétaire de neuf parcelles voisines concernées par la zone d'utilité publique. Celle de M^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter est la plus stratégique du périmètre en particulier du point de vue de sa dimension. A terme, cette réserve foncière permettra de développer un équipement dans un quartier en cours de densification.

Rappel du contexte des acquisitions

Dans ce périmètre, votre Conseil a décidé d'acquérir:

Par acte des 11 avril, 16 et 22 mai 1990, pour le prix de 1 600 000 francs, lors de la séance du 19 décembre 1989, les parcelles:

- N° 849, d'une surface de 172 m², sise chemin du Trait-d'Union 8;
- N° 857, d'une surface de 27 m², sise chemin du Trait-d'Union;
- N° 859, d'une surface de 38 m², sise chemin du Trait-d'Union;
- N° 3352, d'une surface de 361 m², sise chemin du Trait-d'Union 12;
- N° 3438, d'une surface de 497 m², sise chemin du Trait-d'Union 14.

Par acte des 12 janvier et 3 février 1999, pour le prix de 645 000 francs, lors de la séance du 15 septembre 1998, la parcelle:

- N° 843, d'une surface de 599 m², sise avenue Soret 17.

Par acte des 12 janvier et 3 février 1999, pour le prix de 180 000 francs, lors de la séance du 15 septembre 1998, les parcelles:

- N° 853, d'une surface de 221 m², sise chemin du Trait-d'Union;
- N° 854, d'une surface de 23 m², sise chemin du Trait-d'Union;
- N° 855, d'une surface de 29 m², sise chemin du Trait-d'Union.

Le plan d'ensemble à l'échelle 1/2500^e ci-annexé montre l'implantation foncière de la Ville de Genève dans ce quartier.

Exposé des motifs

La parcelle N° 3437 est stratégique pour différentes raisons, exposées ci-après.

Elle est intéressante de par son affectation. Elle est incluse dans un périmètre d'utilité publique. Par le passé, la Ville de Genève a d'ailleurs déjà acquis plusieurs parcelles contiguës à la parcelle N° 3437. Avec l'achat de cette parcelle, la Ville de Genève deviendrait propriétaire d'une surface constructible totalisant près de 5000 m². Ce qui sera particulièrement précieux dans un contexte de pénurie de locaux scolaires et parascolaires.

Elle est stratégique de par sa situation géographique. L'espace public du Trait d'Union, propriété de la Ville de Genève également, qui jouxte le périmètre d'utilité publique s'étend sur près de 7000 m² et est doté d'une pataugeoire. Sa position est centrale, au cœur de divers projets de logements et d'activités (PLQ Bourgoigne et Soret-Rod, transformation de la ZIA Hispano Suiza et Fiat).

Elle est attractive de par sa rareté et sa taille. Il s'agit d'une des dernières opportunités de constituer une réserve foncière à long terme.

Il convient de relever qu'à l'extinction du droit d'habiter, la Ville de Genève pourra également louer le rez-de-chaussée, le sous-sol avec droit d'usage pour le jardin.

Obligations légales

Procédure

Conditions liées à la signature d'une promesse de vente et d'achat

Pour rappel, l'acte d'une promesse de vente et d'achat est un contrat établi par-devant notaire qui engage les parties à conclure ultérieurement un acte de vente. Il précise toutes les conditions du transfert (délai, prix, etc.). Souvent, l'engagement pris est subordonné à la réalisation d'une ou de plusieurs conditions suspensives (autorisations administratives par exemple).

Proposition: acquisition de parcelle à la rue du Dauphiné

Le coût global de la promesse se monte à quelque 0,5% du prix du bien (impôts de l'Etat, frais du Registre foncier, émolument du notaire).

En date du 9 juin 2021, le Conseil administratif a signé une promesse de vente et d'achat par-devant notaire avec la propriétaire de ladite parcelle. Cette promesse arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Votre Conseil est invité à se prononcer dans le délai imparti, faute de quoi une demande de prolongation de l'acte devra être demandée à la partie adverse et des coûts supplémentaires viendront s'ajouter à ceux déjà versés en l'étude de notaire.

Description de l'ouvrage

La parcelle N° 3437 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, se situe en zone 5 de développement 3. Elle est incluse dans un périmètre d'utilité publique. Sa surface est de 2873 m².

Sur cette parcelle est érigée une villa individuelle de 149 m² de surface au sol, cadastrée sous N° E883, sise rue du Dauphiné 18.

Une visite des lieux a été effectuée afin de constater l'état de la maison. Celle-ci est entretenue régulièrement étant donné que la propriétaire l'occupe à titre privé.

En cas d'acquisition par la Ville de Genève, la Gérance immobilière municipale reprendra le bail à loyer du 1^{er} étage. Il s'agit d'un contrat de bail à loyer non renouvelable dit à terme fixe qui prendra fin 3 mois après l'entrée en force de l'autorisation de construire qui devra être déposée à terme pour la réalisation d'un futur projet qui est encore à préciser.

Le loyer est fixé à 1500 francs par mois hors charges (selon courrier du 15 avril 2021).

Dans l'intervalle de la réalisation d'une opération de développement de ladite parcelle, le bien sera intégré à la catégorie des logements à loyer libre. La Ville de Genève s'est engagée, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, à entreprendre des travaux de rafraîchissement de peinture de l'appartement du 1^{er} étage. Ceux-ci seront financés par la Direction du patrimoine bâti.

L'attention est attirée sur le fait que les nombreuses non-conformités énergétiques et techniques, l'état de vétusté avancé, la mauvaise performance énergétique globale de la villa, ainsi que le durcissement de la réglementation en matière d'énergie pourraient engendrer des démarches/travaux spécifiques à préciser avec l'OCEN, sur la base d'un délai d'usage prévisionnel avant démolition.

Un contrôle OIBT des installations électriques, obligatoire en cas de transaction, sera à réaliser. Les travaux éventuels concernés par ces contrôles seront pris en charge par le budget d'entretien de la Direction du patrimoine bâti.

Il n'y a pas de cédule hypothécaire inscrite sur l'immeuble.

Un décompte acheteur/vendeur sera établi dans un délai de deux mois dès le transfert de propriété.

Potentiel du bien

L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement d'équipement public. A moyen/long terme, cette réserve foncière pourrait servir par exemple à la construction d'une école, d'un équipement ou d'un parc public.

Servitudes

La parcelle N° 3437 est grevée d'une servitude «d'aménagement de quartier» inscrite en 1934, au bénéfice de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève (RS28343). Elle indique que les constructions, l'aménagement des surfaces non bâties, les terrasses, jardins, plantations, clôtures, voies d'accès, etc. devront présenter un ensemble architectural harmonieux adapté à un quartier surtout réservé à la résidence.

Transition écologique et cohésion sociale

S'agissant d'une acquisition pour des réserves foncières dans un périmètre d'équipement d'utilité publique, elle correspond aux besoins et aux engagements de la Ville de Genève.

Estimation des coûts

Montage de l'opération

Le prix d'acquisition a été calculé sur la base des critères de l'Office cantonal du logement. De manière générale, l'estimation de la valeur d'un bien immobilier en zone de développement s'effectue de la manière suivante:

- pour les terrains situés en 5^e zone de développement 3 ayant une affectation existante de type résidentielle (villa individuelle ou contiguë), le prix du terrain admis est de 1000 francs/m², au maximum;
- la valeur intrinsèque des bâtiments est prise en compte, y compris la vétusté estimée des constructions, ainsi que la valeur des aménagements extérieurs, les coûts de la viabilisation (énergies SIG + canalisations EU-EC) et la valeur des arbres importants situés sur la parcelle;

Proposition: acquisition de parcelle à la rue du Dauphiné

- la valeur de rendement des bâtiments n'est pas prise en compte.

En tenant compte de ces critères, l'Office du logement a conclu que la valeur de cette parcelle est de 4 160 000 francs.

Dans le contexte actuel de l'âge avancé de la propriétaire et de son souhait de pouvoir rédiger son testament dans les meilleurs délais, la Ville de Genève a décidé de signer une promesse de vente et d'achat afin de sceller les accords conclus avec la propriétaire, en attendant l'accord du Conseil municipal.

La promesse de vente et d'achat entre la Ville de Genève et la propriétaire, signée les 8 et 9 juin 2021, arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

A. Estimation des coûts

Prix d'acquisition	4 160 000
Frais d'acte y compris notarié, intérêts et imprévus, estimés à	210 000
Coût total de l'opération (TTC)	4 370 000
Total du crédit demandé (TTC)	4 370 000

Le Conseil administratif demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments pour cette acquisition, dès que la future construction aura débuté mais au plus tard dix ans après son acquisition.

Enfin, au regard des délais qui seront nécessaires pour conduire les procédures permettant la densification de ce quartier, et si le bail à conclure avec les futurs locataires devait prendre fin, la Gérance immobilière municipale cherchera un locataire pour une durée déterminée, soit jusqu'à l'entrée en force d'une autorisation de construire.

Délai de réalisation

L'acquisition interviendra dès le transfert de propriété au Registre foncier, soit en principe dès l'échéance du délai référendaire mais au plus tard le 31 décembre 2022.

Référence au 16^e plan financier d'investissement 2021-2032 (p. 71)

Les frais d'acquisition de cette parcelle sont prévus dans la planification financière du 16^e plan financier d'investissement 2021-2032 en qualité de projet actif sous le N° 130.001.20, «acquisitions foncières 2022-2025», avec une date de dépôt annoncée en 2022, pour un montant de 10 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

Le bien est actuellement occupé par la propriétaire à titre privé. Une fois que la Ville de Genève sera propriétaire, un droit d'habiter sera inscrit au Registre foncier pour l'utilisation du rez-de-chaussée, au profit de la propriétaire, à titre gratuit et ce jusqu'à sa fin de vie.

De plus, la reprise du bail en cours pour l'appartement du 1^{er} étage sera intégrée à la catégorie des «logements à loyer libre» de la Gérance immobilière municipale. Le loyer sera de 1500 francs par mois hors charges.

La recette globale annuelle estimée est donc de 18 000 francs.

De plus, dès que le transfert de propriété aura été inscrit au Registre foncier, la Direction du patrimoine bâti entreprendra la réfection des peintures de l'appartement du 1^{er} étage et mandatera un électricien agréé pour effectuer le contrôle OIBT. Ces travaux seront pris en charge par le budget d'entretien de la Direction du patrimoine bâti.

Charges financières annuelles

Les charges d'intérêts annuelles nettes comprenant les intérêts au taux de 1,25% sont estimées à 54 600 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Unité opérations foncières.

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale. Le bien sus-désigné sera intégré à la catégorie des «logements à loyer libre».

Proposition: acquisition de parcelle à la rue du Dauphiné

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

Objet: Acquisition de la parcelle N° 3437, sise rue du Dauphiné 18

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Acquisition parcelle N° 3437	4 160 000	95%
Frais d'acte et intérêts, d'enregistrement et émoluments du RF, frais de notaire, env.	210 000	5%
Frais de cédulas hypothécaires	0	0%
Commission de courtage	0	0%
Coût total du projet TTC	4 370 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	4 370 000	0	4 370 000
-	-	-	-
Totaux	4 370 000	0	4 370 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GIM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	54 600	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	54 600	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	18 000
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	18 000
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-36 600

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par M^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter et le Conseil administratif les 8 et 9 juin 2021, de la parcelle N° 3437, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2873 m², sise rue du Dauphiné 18, pour le prix de 4 160 000 francs, et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 3437, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2873 m², sise rue du Dauphiné 18, propriété de M^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter, pour un montant de 4 160 000 francs, selon la promesse de vente et d'achat établie par M^e Richard Rodriguez et signée les 8 et 9 juin 2021 par les parties preneuses à l'acte.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 370 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 370 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Proposition: acquisition de parcelle à la rue du Dauphiné

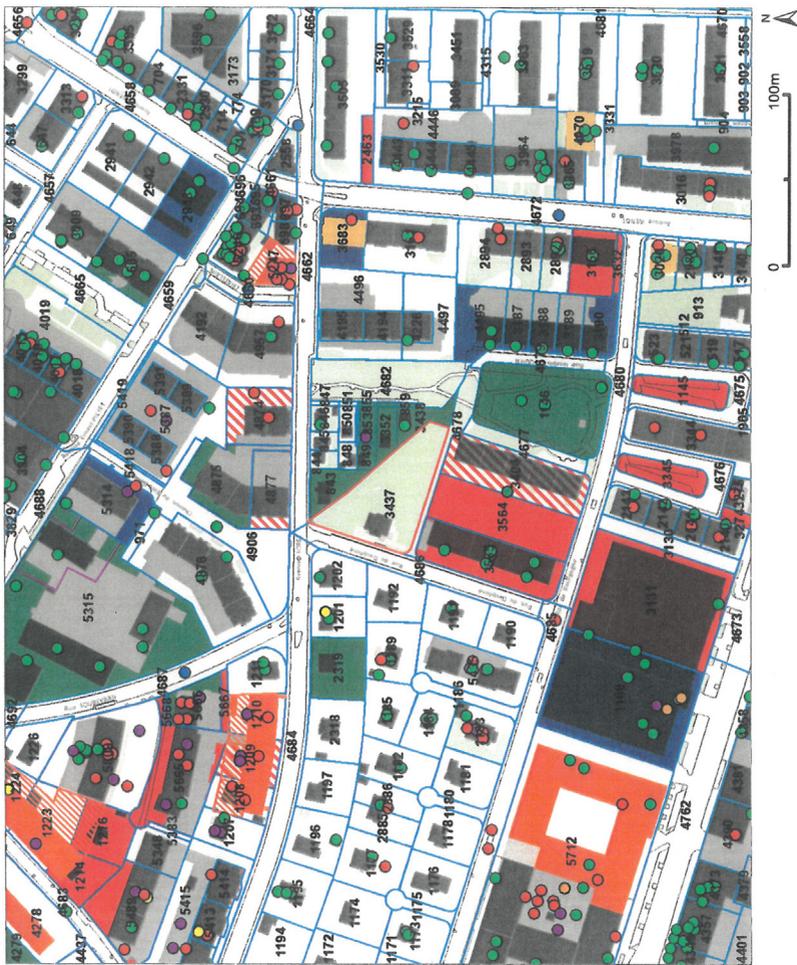
Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l’objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

Art. 7. – L’opération ayant un caractère d’utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d’Etat l’exonération des droits d’enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Annexes: – annexe 1: plan d’ensemble – échelle 1:2500

– annexe 2: plan cadastral – échelle 1:1000

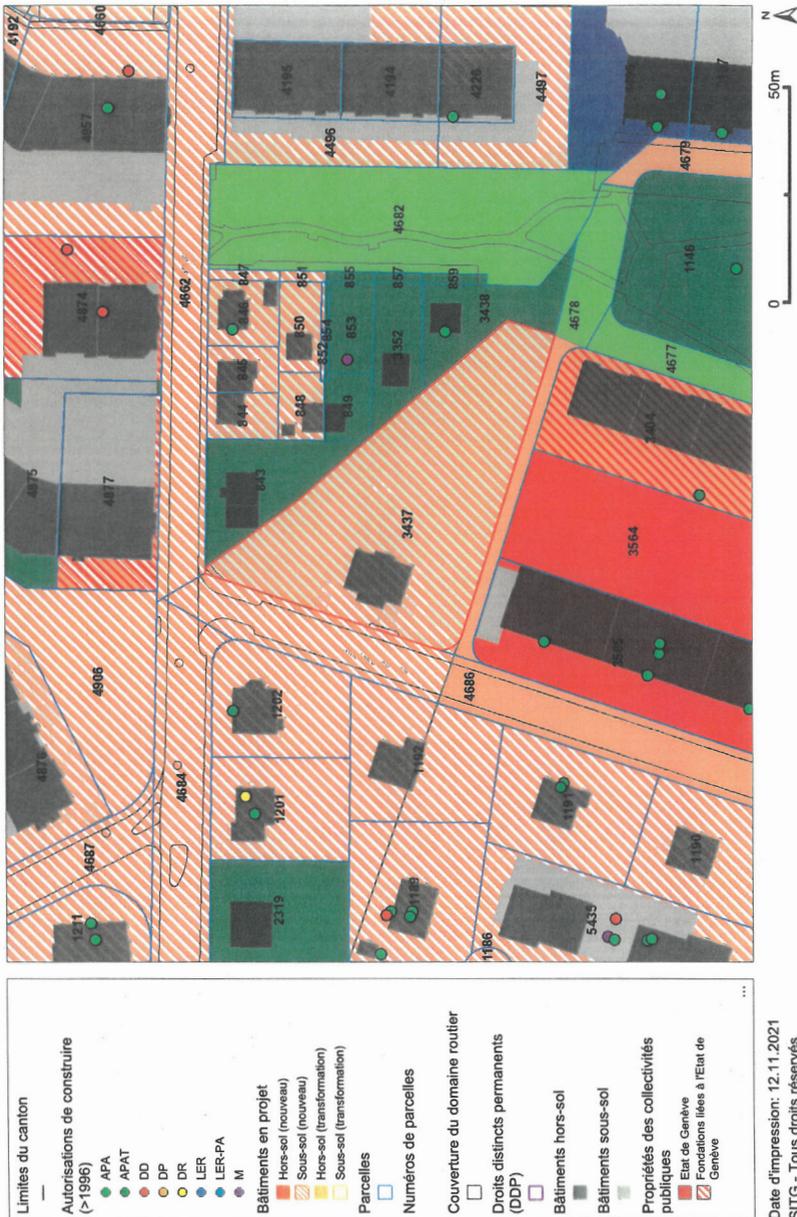
– annexe 3: extrait du RF – parcelle N° 3437



—	Limites du canton
—	Autorisations de construire (>1996)
●	APA
●	APAT
●	DD
●	DP
●	DR
●	LER
●	LER-PA
●	M
—	Bâtimens en projet
■	Hors-sol (nouveau)
■	Sous-sol (nouveau)
■	Hors-sol (transformation)
■	Sous-sol (transformation)
□	Parcelles
□	Numéros de parcelles
□	Couverture du domaine routier
□	Droits distincts permanents (DDP)
□	Bâtimens hors-sol
□	Bâtimens sous-sol
■	Propriétés des collectivités publiques
■	Etat de Genève
■	Fondations liées à l'Etat de Genève

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
 Proposition: acquisition de parcelle à la rue du Dauphiné

5267





Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 12.11.2021

Commune:	Genève-Petit-Saconnex (23)		
Immeuble No:	3437	Type: Privé	Surface(m2): 2873
Plan(s) No(s):	32		
Nom Local(locaux):	Les Charmilles		

BATIMENT(S)

No: E883	Surface (m2 sur parcelle): 149	Surface totale (m2): 149
Destination:	Habitation un logement	
Adresse(s):	Rue du Dauphiné 18	

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 23/3437

GUYE-BERGERET SUTTER Rolande Georgette, 27.11.1925, né(e) GUYE-BERGERET

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1495 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (68 oui).

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

8. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile (PR-1496).

Introduction

La proposition PR-1254, votée le 5 février 2019, d'un montant de 2 297 200 francs, est destinée aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile.

Or, ce montant déjà alloué ne permet pas, vu les propositions économiques des entreprises pour les principaux marchés de travaux, de financer entièrement les travaux et oblige, dès lors, au dépôt de la présente demande de crédit complémentaire. Précisons aussi que la nature et l'ampleur des travaux de la demande de crédit initiale ne se voient pas modifiées.

La structure de la passerelle de l'Ile, quant à elle, continue à se dégrader et nécessite, plus que jamais, des travaux d'entretien.

Exposé des motifs

Pour mémoire, la passerelle de l'Ile a été construite en 1880 pour relier les quais de la Poste et de l'Ile. En 1993, la passerelle est inscrite à l'inventaire des constructions dignes d'être protégées en tant que témoin significatif de l'art de l'ingénierie du XIX^e siècle.

Depuis sa création, cet ouvrage a été entretenu selon les besoins de dégradations constatés. Tous les travaux réalisés restent cependant peu conséquents, s'agissant de travaux «courants». Ainsi, un remplacement du tablier et une rénovation des culées ont été réalisés en 1937, un sablage avec peinture en 1954, un nouveau sablage partiel et peinture en 1967 et enfin un sablage complet avec peinture en 1978.

En 2012, l'inspection visuelle périodique de l'ouvrage relève des dégradations des éléments métalliques de la structure qui assurent la sécurité structurale et sa stabilité. Ces détériorations sont le résultat d'une corrosion avancée rongant les pièces de charpente métalliques en contact permanent avec une atmosphère humide. D'autres parties d'ouvrage comme les armatures du tablier en béton ou les rivets d'assemblage sont également endommagés.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

De plus, une vérification statique approfondie conclut que plusieurs éléments vitaux pour la sécurité structurale et la stabilité sont endommagés.

Dès lors, une proposition de crédit nécessaire pour assurer la conservation de la passerelle et la sécurité de ses usagers et usagères a été déposée le 6 septembre 2017.

Après le vote de la première demande de crédit, un appel d'offres de travaux de charpente métallique et de génie civil a été publié le 4 décembre 2019. Les trois seules offres, reçues le 7 février 2020, étaient toutes supérieures au montant du crédit alloué.

La réalité du marché de la construction, la spécificité et la complexité et enfin la localisation et l'exiguïté de ces travaux expliquent ces écarts de coûts qui ont induit un point d'arrêt du projet, prolongé en raison de la pandémie du coronavirus.

Afin de réduire les coûts, une analyse détaillée a permis une modification des conditions de réalisation des travaux et, après annulation du premier appel d'offres, un second a été publié le 7 mai 2021. Les quatre seules offres, reçues le 21 juin 2021, restent toutefois supérieures au montant du crédit déjà alloué.

Malgré l'amélioration des conditions d'intervention, la complexité des travaux reste élevée et la réalité des coûts de travaux y relative également. A cela s'ajoutent les conséquences de la pandémie mondiale qui amènent le coût des matières premières à des niveaux historiquement hauts et démultiplient les délais d'approvisionnement.

La présente demande complétera ainsi le financement de ces travaux complexes de rénovation nécessaires pour assurer la conservation de la passerelle et la sécurité de ses usagers et usagères.

Obligations légales et de sécurité

Selon l'article 58 du Code des obligations:

«¹ Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

² Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef.»

La reconstruction de l'ouvrage est donc rendue nécessaire pour raisons de sécurité, sans quoi une fermeture de l'ouvrage sera obligatoire.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Île reliant le quai de la Poste et la place de l'Île

Programme et descriptif des travaux

Le programme des travaux reste identique à celui défini dans la demande de crédit initiale, l'écart du coût portant uniquement sur le niveau de prix proposé par les entreprises.

En synthèse les travaux portent sur:

- le confinement étanche de la passerelle pour assurer la protection des ouvriers et de l'environnement;
- la démolition/reconstruction de l'escalier rive gauche et du tablier (reconstruction en platelage bois);
- le sablage de toute la structure, l'identification et le remplacement de toutes les parties métalliques corrodées;
- le renforcement des montants et arcs verticaux, le renforcement des garde-corps;
- le remplacement des appuis;
- la peinture intégrale de l'ouvrage;
- le remplacement de l'éclairage public;
- l'aménagement des accès pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour ce qui concerne l'accessibilité PMR, suite aux demandes du Conseil municipal, trois solutions ont été étudiées et comparées. La proposition PR-1254 votée comprend les travaux nécessaires à l'amélioration des cheminements existants sur les trottoirs et quais (reprise des pavés). En soit, la passerelle restera donc conformément aux demandes du Service du patrimoine avec son esthétique d'aujourd'hui et non accessible aux personnes à mobilité réduite, l'accessibilité à l'île et ses équipements étant assurée par les cheminements existants.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

La rénovation d'un ouvrage d'art est, de manière générale, moins gourmande en ressources de matières premières qu'une démolition et une reconstruction du même ouvrage. De plus, lors de cette rénovation, les pièces de charpente métalliques qui auront été déposées et les bétons démolis suivront les filières de valorisation appropriées.

Pendant la durée des travaux, des mesures de confinement assureront une parfaite protection de l'environnement, notamment du Rhône, et n'auront ainsi pas d'impact sur les ressources naturelles.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

Cohésion sociale et prévention des discriminations

La passerelle de l'Ile contribue directement à la cohésion sociale et à la promotion de l'égalité par l'offre de mobilité douce qu'elle propose. Ainsi, la rénovation de l'ouvrage contribuera à maintenir cette offre au cœur de la ville.

Estimation des coûts

<i>A. Estimation des coûts</i>	Fr.
<i>Travaux de génie civil</i>	
Installations de chantier	1 gl 775 000
Démolition tablier béton	144 m ² 284 000
Charpente métallique – Rénovation	1 gl 723 000
Charpente métallique – Sablage et peinture	1 gl 574 000
Nouveau tablier bois	144 m ² 197 000
Appuis et accroches	1 gl 271 000
<i>Total</i>	<u>2 824 000</u>
Eclairage public	150 000
Amélioration des cheminements existants pour accessibilité PMR	89 000
<i>Sous-total travaux</i>	<u>3 063 000</u>
 <i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e civil-e et sécurité	450 000
Ingénieur-e électricien-ne et éclairagiste	50 000
Géomètre	10 000
<i>Total</i>	<u>510 000</u>
 <i>Frais divers</i>	
Héliographie	15 000
Frais de raccordement	15 000
<i>Total</i>	<u>30 000</u>
 Information – communication	 15 000
 I. Coût total de la construction (HT)	 3 618 000

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Île reliant le quai de la Poste et la place de l'Île

B. Calcul des frais financiers

Fr.

I. Coût total construction (HT)

+ TVA (7,7% × 3 618 000 francs) 278 600

II. Coût total de l'investissement (TTC)

3 896 600

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 194 800
(5% × 3 896 600 francs)

III. Sous-total

4 091 400

+ Intérêts intercalaires 47 700
(1,75% × 4 091 400 francs × 16 mois) / (2 × 12)

IV. Coût total de l'opération (TTC)

4 139 100

A déduire crédit de réalisation voté le 5 février 2019 (PR-1254) 2 297 200

V. Total du crédit complémentaire demandé (TTC)

1 841 900

Délai de réalisation

Les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé. L'ensemble des travaux durera environ dix mois et la durée totale de l'opération est estimée à seize mois.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est fixée pour 2023.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032 (page 35)

Le crédit complémentaire, objet de la présente demande, n'est pas inscrit au 16^e PFI.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet ouvrage d'art seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et ne nécessitent pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette du coût total de l'opération, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 442 900 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires de retour d'appel d'offres des travaux de génie civil.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire, délivrée le 18 avril 2018 et prorogée à deux reprises, atteindra son échéance définitive le 18 avril 2022.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Le projet a été établi par l'AGCM qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Île reliant le quai de la Poste et la place de l'Île

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] et impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: Travaux de rénovation de la passerelle de l'Île reliant le quai de la Poste et la place de l'Île

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	510 000	12	
Gros œuvre	3 063 000	75	
Frais divers	45 000	1	
Frais financiers (y compris TVA)	521 100	12	
Coût total du projet TTC	4 139 100	100	
B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021			0
2022	3 000 000		3 000 000
2023	1 139 100		1 139 100
Totaux	4 139 100		4 139 100
C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31- Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	442 900		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	442 900		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-442 900		

Proposition: crédit complémentaire pour la rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 841 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1254 du 5 février 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1496 à la commission des travaux et des constructions, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (67 oui).

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

9. Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2021 en vue de créer une entité juridique indépendante qui se verra confier l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives (PR-1499).

Exposé des motifs

Rappel historique

La Ville de Genève a acheté l'Hôtel Métropole en 1942, afin de le mettre gratuitement à disposition du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), jusqu'alors installé au musée Rath. En 1946, alors que le CICR rejoint l'hôtel Carlton, acheté pour ce faire par l'Etat, le Conseil administratif décidait de réaffecter l'Hôtel Métropole à sa vocation première en le mettant en vente, une proposition acceptée par le Conseil municipal. Toutefois, l'acheteur ayant perdu ses soutiens financiers, la vente ne peut se finaliser. Dès 1947, la Ville de Genève se voyait ainsi contrainte d'exploiter provisoirement cet hôtel en régie directe, le Conseil administratif précisant cependant qu'il estimait que cela n'entraînait nullement dans le cadre des attributions de la Ville. L'exploitation d'un tel établissement ne fait en effet pas partie des tâches légales ou réglementaires de la Ville de Genève et ne représente pas un moyen de réaliser une tâche publique et/ou ne vise pas non plus à atteindre un intérêt public¹.

Le 1^{er} avril 1947, le Conseil municipal acceptait un crédit de 482 000 francs pour permettre une ouverture rapide de l'hôtel. Ce crédit était alors porté à un compte spécial «Hôtel Métropole» avec déduction des subventions cantonales et des «recettes diverses nettes éventuelles». C'est à ce moment, avec cette disposition, que le particularisme de la gestion de l'Hôtel Métropole naît. Depuis 1947, l'hôtel est ainsi exploité sur un mode de gestion autonome, y compris en termes de coûts pour ce qui a trait aux travaux à engager dans sa gestion courante. Par ailleurs, depuis son achat en 1942, l'établissement appartient au patrimoine financier de la Ville de Genève.

Dès 1998, des contrats de gestion sous la forme de «*Management Agreement*» ont été conclus par le Conseil administratif avec les exploitant-e-s successifs et successives (article 48 lettre j de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (RS B 6 05)).

¹ Ces points ont été récemment confirmés par la Chambre administrative de la Cour de justice dans l'arrêt ATA/112/2018 du 6 février 2018 consid. e, puis par le Tribunal fédéral dans son arrêt 2C_254/2018 du 29 août 2019 consid. 5.2 et 5.3 (publié in ATF 145 II 252).

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Contrat de gestion avec Independent Hospitality Associates SA

Le 21 juin 2018, le Conseil administratif concluait un contrat de gestion avec la société Independent Hospitality Associates SA (IHA). Ce faisant, la Ville de Genève confiait la gestion de l'hôtel à IHA pour la période allant du 16 janvier 2019 au 15 janvier 2031. Au fil des ans, la gestion de l'hôtel apparaît cependant complexe, en raison de la nécessité de concilier les exigences auxquelles la collectivité publique est soumise et la flexibilité/réactivité indispensables pour s'adapter continuellement au marché et rester concurrentiel. Cela est également valable pour l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives, qui appartient aussi au patrimoine financier de la Ville de Genève et dont la gestion a été confiée à des exploitant-e-s successifs et, en dernier lieu, à IHA.

Création d'une société anonyme

Aujourd'hui, afin de simplifier les modalités de gestion de l'hôtel et l'entretien des bâtiments, il apparaît préférable de rompre le lien direct entre la Ville de Genève et la gestionnaire de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives, en créant une entité juridique indépendante, qui se verra confier l'exploitation de ces établissements dont les murs lui seront mis à disposition, de l'ensemble de leurs équipements et instruments d'exploitation, y compris le personnel. Cette structure opérationnelle restera entièrement détenue et contrôlée par la Ville de Genève. Elle reprendra les mandats de gestion conclus avec IHA.

Pour constituer cette entité, aucune forme de personnes morales de droit public ne convient, en raison de la nature purement commerciale de l'activité de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives. En droit privé, c'est la forme de la société dite d'économie mixte (société anonyme détenue par une corporation de droit public) qui apparaît comme la forme la mieux adaptée à une gestion dynamique. Elle permet en effet:

- une implication effective de la Ville de Genève dans la gouvernance (désignation de représentant-e-s du Conseil administratif au sein du conseil d'administration de la société);
- une souplesse en termes de contractualisation;
- une maîtrise du risque financier pour la Ville, en lien avec l'exploitation des établissements: ce risque se limite à hauteur du capital social apporté et du cautionnement communal pour l'emprunt nécessaire au financement des travaux de rénovation de l'Hôtel Métropole (cf. développements présentés plus bas);
- une possibilité d'évolution de la structure (le périmètre initial d'activité de la société pouvant être étendu à l'exploitation d'autres biens faisant partie du patrimoine financier de la Ville de Genève).

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

La nouvelle société reprendra les contrats de gestion conclus avec IHA et deviendra ainsi sa mandante. Ce transfert nécessitera la conclusion d'avenants aux contrats de gestion actuels. A cet égard, des contacts ont été pris avec les représentant-e-s d'IHA, qui ont d'ores et déjà confirmé être favorables à une telle cession. La société anonyme reprendra, en sa qualité de nouvel employeur, les contrats de travail existants avec le personnel des deux établissements, moyennant respect des conditions posées au titre d'un transfert d'entreprise par l'article 333 CO. Cette disposition prévoit que les rapports de travail passent à l'acquéreur avec tous les droits et obligations qui en découlent au jour du transfert, à moins que le travailleur ou la travailleuse ne s'y oppose.

Sous l'angle fiscal, la société anonyme sera imposée de manière ordinaire. Par ailleurs, il est préconisé de capitaliser la société à hauteur d'un montant de 3 millions de francs. Cette capitalisation donnera lieu à la perception d'un droit de timbre d'émission (1% sur le montant du capital dépassant 1 million de francs).

La Ville de Genève tirera avantage de la gestion des établissements par le versement d'un dividende de la part de la société anonyme d'une part et, d'autre part, au travers des conditions de mise à disposition des bâtiments.

A cet égard, deux solutions principales permettent la mise à disposition de murs de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives à cette société anonyme: un contrat de bail à ferme ou un droit de superficie. La constitution d'un droit de superficie présente des inconvénients, notamment en termes de coûts et, en particulier, de droits d'enregistrement (3% de la valeur capitalisée de la rente de superficie). En revanche, le contrat de bail permet la mise à disposition des murs, ainsi que des équipements d'exploitation et accessoires de l'immeuble de manière assez simple et sans frais, étant précisé qu'il n'y a pas de droits d'enregistrement lors de la conclusion d'un bail à ferme.

En l'occurrence, c'est la solution du bail à ferme partiaire «triple net», conclu pour une durée de trente ans, qui est préconisée. Ces baux garantissent à la Ville de Genève un revenu locatif net. En effet, la locataire, en plus de payer un loyer, prendra en charge les impôts et taxes liés à la propriété, les frais d'assurance, les frais de fonctionnement et les frais liés aux travaux d'entretien et de réparation (y compris pour les parties structurelles des immeubles concernés) en tant que rémunération pour le transfert d'usage des murs et du matériel d'exploitation des deux établissements. Par ailleurs, la nature partiaire dudit bail, qui prévoit la combinaison d'un loyer fixe et d'un loyer proportionnel au chiffre d'affaires, maximise les revenus qui seront perçus par la Ville de Genève.

Par ailleurs et s'agissant de l'Hôtel Métropole, d'importants travaux de rénovation, pour un montant budgété à 30 millions de francs, sont programmés. Il s'agit en effet de remettre à niveau l'hôtel, tout en le repositionnant stratégiquement en

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

établissement «*lifestyle*» à l'image fortement rajeunie, permettant de capter une clientèle plus jeune et urbaine. Ce sera la nouvelle société qui sera chargée de mener ces travaux et d'en financer la réalisation dans le cadre des obligations qui lui sont imposées dans le contrat de bail. A cet égard et pour donner à la société la capacité d'emprunt nécessaire au financement desdits travaux, il est proposé que la Ville de Genève apporte sa caution.

Restent réservés les travaux liés à la rénovation des façades, pour lesquels un crédit de réalisation à hauteur de 8 945 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 5 février 2020 (proposition PR-1296).

Pour permettre l'aboutissement du processus énoncé ci-dessus, le Conseil municipal est invité à adopter les délibérations suivantes:

- création de la société anonyme (article 30 alinéa 1 lettre t);
- vote d'un crédit pour la constitution du capital social de la société anonyme s'élevant à 3 millions de francs (cf. article 621 CO) (article 30 alinéa 1 lettre e LAC);
- octroi d'un cautionnement communal (article 30 alinéa 1 lettre g LAC);
- mise à la disposition de la société anonyme des murs de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives, de l'ensemble de leurs équipements et instruments d'exploitation, par un bail d'une durée de trente ans (article 30 alinéa 1 lettre l LAC).

Il est par ailleurs précisé que le Conseil administratif devra mettre ce processus en œuvre et, en particulier, établir le séquençage des opérations (constitution de la société anonyme, transfert des contrats de gestion d'IHA à cette dernière et entrée en vigueur des baux).

Descriptif des travaux

L'état de l'Hôtel Métropole ne répond plus aux exigences légales et de sécurité, ni aux attentes de la clientèle pour un établissement de ce type. La proposition PR-1296 relative à la rénovation des façades, d'un montant de 8,9 millions de francs, a été votée le 5 février 2020 par le Conseil municipal, lequel a expressément demandé que les travaux de la façade soient coordonnés avec la rénovation intérieure. Les rénovations envisagées sur l'Hôtel Métropole sont d'envergure pour ce bâtiment classé. Elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du service aux client-e-s, mais également d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et de diminution des émissions de carbone.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Notice historique

L'Hôtel Métropole, construit par l'architecte Joseph Collart entre 1853 et 1856, participe à la première opération d'urbanisation du territoire laissé par les anciennes fortifications de la rive gauche. Implanté à proximité du lac, face au Jardin anglais conçu à la même époque, il s'inscrit dans le contexte de l'installation d'une série d'établissements hôteliers autour de la rade, marquant l'avènement d'une Genève cosmopolite à vocation touristique.

L'Hôtel Métropole se développe sur six niveaux, sous-sol et combles compris. La distribution interne faisait à l'origine écho à la rigoureuse composition de ses élévations. Au début du XX^e siècle, des travaux de transformation sont entrepris. Les chambres sont toutes équipées de salles de bains, afin de mettre l'établissement au niveau des normes devenues courantes. Des modifications sont également apportées aux façades du bâtiment, avec l'installation de balcons et d'une marquise monumentale au niveau de l'entrée.

Au début des années 1970, malgré des travaux de rénovation et de transformation réguliers, le bâtiment est jugé dans un grand état de vétusté, si bien que les services de sécurité du Canton finissent par en ordonner la fermeture en 1977. A la suite d'importants débats, le Conseil municipal fait le choix d'une démolition-reconstruction au lieu d'une rénovation. En 1976, un référendum contre le crédit de démolition-reconstruction est lancé et aboutit avec près de 9600 signatures, soit bien plus que les 4000 alors requises. Le 13 février 1977, 71% des votant-e-s refusent cette proposition de démolition-reconstruction. Un projet de transformation et de rénovation du bâtiment existant est alors lancé. En 1978, le Conseil municipal autorise l'ouverture d'un crédit de 21,4 millions de francs, financé par les bénéfices d'exploitation futurs. Les travaux, qui auront lieu entre 1979 et 1982, modifieront fondamentalement la structure et l'aménagement de l'hôtel. Le projet de l'architecte Edmond Desjacques a en effet consisté à maintenir l'enveloppe et à évacuer entièrement le bâtiment, exceptions faites des murs de refends et d'éléments de décor du rez-de-chaussée. Cette rénovation massive, qui fait des façades le seul témoignage historique du bâtiment, fera par la suite l'objet de nombreuses critiques.

Bien que significativement altéré dans sa substance, l'Hôtel Métropole revêt cependant une importante valeur historique en tant que représentant des premiers grands hôtels du XIX^e siècle à Genève. Sa représentativité réside dans sa volumétrie et sa typologie, conformes à l'essor du tourisme de haut standing, et son architecture extérieure lui confère le prestige requis par son affectation. Sa valeur de témoin historique tient également aux circonstances de son acquisition et à la polémique qui a conduit à décider de sa sauvegarde en 1977, constituant un jalon marquant dans le développement de la protection du patrimoine à Genève.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Problématique actuelle

L'Hôtel Métropole n'a donc pas connu de rénovations importantes depuis 1982. Les chambres ont cependant été rénovées de 1992 à 1993. Depuis, quelques travaux de rafraîchissement ont été entrepris (maintenance usuelle), les dépenses les plus importantes ayant concerné le remplacement d'équipements défectueux.

Aujourd'hui, l'Hôtel Métropole est confronté à une double problématique: une très forte concurrence, avec la présence à Genève d'établissements de prestige tels que le Four Seasons, le Mandarin Oriental, le Fairmont, le Ritz-Carlton, le Président Wilson ou encore le Beau-Rivage, et une évolution des besoins et attentes de la clientèle qui considèrent désormais les hôtels de style classique comme démodés.

Parmi les faiblesses actuelles de l'Hôtel Métropole, figure notamment la taille de certaines de ses chambres. Celles-ci mesurent en effet 19 m², alors même que la concurrence offre des chambres de même standard à partir de 25 m². A tarif égal, les client-e-s s'attendent naturellement à la même surface habitable qu'un hôtel concurrent.

Notons cependant une régression progressive de l'Hôtel Métropole en termes de taux d'occupation et de prix moyen. En comparant le Métropole avec un panel d'hôtels concurrents, celui-ci occupe généralement une quatrième ou cinquième place sur cinq établissements dans l'échantillon. Cette situation engendre une érosion de la rentabilité de l'hôtel, passant de 30% de rendement brut d'exploitation lors des dernières années de gestion par Swissotel à 22% fin décembre 2019. Cette érosion est liée au produit et à la vétusté de celui-ci par rapport à la concurrence. Les investissements sont nécessaires pour repositionner l'hôtel en termes de concept et optimiser le nombre de chambres disponibles en fonction de la demande.

Notons également que certains établissements à Genève (et ailleurs) ont profité de la mauvaise conjoncture due à la crise sanitaire pour débiter ou accélérer des travaux de transformations ou de rénovations. En effet, la période actuelle est idéale car la perte de chiffre d'affaires est limitée.

Aujourd'hui, il est urgent de procéder aux travaux de l'Hôtel Métropole sans délai, pour ne pas à avoir à subir la concurrence encore plus importante d'hôtels neufs ou rénovés avec des technologies et des solutions de gestion plus modernes et efficaces.

Obligation(s) légale(s) et/ou de sécurité

A bien des égards, l'hôtel dans son état actuel ne répond plus aux exigences légales et de sécurité, et nécessite des travaux de mise en conformité.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Cela concerne:

- les mesures de protection actives incendie et les voies de fuite;
- les règles d'hygiène et de salubrité publique (normes HACCP dans la production alimentaire et le stockage des denrées);
- la présence ponctuelle d'amiante;
- l'assainissement énergétique obligatoire:
 - monoblocs de rafraîchissement dispendieux et illégaux;
 - bâtiment classé considéré comme gros consommateur électrique;
 - isolations thermiques déficientes;
 - utilisation d'énergie fossile, mazout et gaz.

Description de l'ouvrage

Pour repositionner l'Hôtel Métropole, c'est un concept *lifestyle*, développé par le bureau d'architectes Stuart Forbes Associates, qui a été retenu. Ce type d'hôtellerie répond en effet à la demande de la plupart des client-e-s, qui considèrent désormais – comme souligné plus haut – les hôtels de style classique comme démodés.

L'ensemble des transformations de l'Hôtel Métropole se concentreront sur quatre axes, qui guident le projet:

- l'expérience (un hôtel à vivre);
- la communauté (des espaces de sociabilité);
- la durabilité (utilisation de matériaux ad hoc);
- le bien-être axé sur la satisfaction des client-e-s.

Les travaux de rénovation toucheront l'ensemble des espaces intérieurs de l'hôtel, allant des espaces publics du rez-de-chaussée jusqu'aux chambres réparties dans les étages. Par extension, ils toucheront aussi les espaces de service et les installations techniques du sous-sol à la toiture. Il s'agira donc d'une transformation globale de l'hôtel. Le fil conducteur est d'évoquer une histoire forte, proposant des valeurs auxquelles les client-e-s peuvent s'identifier.

L'esprit *lifestyle* est particulièrement caractérisé par une fluidité des zones du rez-de-chaussée, où s'enchaîneront librement l'accueil, les cafés, les zones petit-déjeuner et restaurant grill, ainsi qu'un club room. Architecturalement, il implique de décloisonner les espaces actuels et de supprimer quelques murs de refends anciens non structurels.

Les univers des salles de séminaires, manifestations et banquets situés dans l'aile Est seront reliés par des cloisons mobiles pour s'adapter à des événements d'importance variable.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Aux étages, la rénovation portera sur les chambres, dont la taille très réduite ne correspond plus à l'attente des client-e-s, ni à l'esprit du temps. Le réaménagement prévoit ainsi une réduction du nombre total de chambres et des suites de 127 à 102, au profit du confort spatial amélioré. A signaler que les chambres situées côté lac ont déjà fait l'objet de transformation dans un style *lifestyle* et ne seront donc concernées que par des interventions techniques minimales.

L'ensemble des chambres sera équipé de domotique, régissant la gestion des fonctions et services.

Travaux

Les travaux seront coordonnés avec la réhabilitation des façades de l'hôtel, dont la proposition PR-1296 a déjà été approuvée.

Les travaux en façade impliqueront en priorité des artisans tailleurs de pierre, qui devront procéder au remplacement des pierres abîmées, souvent situées près des embrasures de fenêtres ou porte-fenêtre. Leurs fissures ou leurs délitements provoquent des infiltrations jusqu'en intérieur.

Des échafaudages en pleine hauteur seront nécessaires, ainsi que des tourelles de stabilisation, des escaliers de fuite et des monte-charges. Les filets de protection occulteront la vue depuis l'intérieur; il est ainsi logique que les lieux en transformation intérieure soient concomitants de ceux des façades, et ce d'autant plus que les travaux sur pierre sont bruyants et génèrent beaucoup de poussière.

Les échafaudages couvriront successivement les quatre façades. Ils seront déplacés en fonction de l'avancement des travaux. Les accès à l'immeuble pour la livraison des matériaux devront se faire en synergie. La contrainte de maintenir l'hôtel en exploitation durant les travaux rajoute à la nécessaire coordination avec les accès des client-e-s et des livraisons pour le service de l'hôtel, à assurer en tout temps.

Le calendrier des rénovations tient compte du fait que l'hôtel restera en activité pendant les travaux. Ceux-ci s'échelonnent sur nonante-quatre semaines, répartis en quatre phases.

A. L'aile Est au sous-sol et au rez-de-chaussée:

A.1 La mise à neuf de la cuisine centrale de production placée au sous-sol et desservant les banquets et le room service.

Les espaces de la cuisine seront restructurés selon le principe de «marche en avant». Un séparateur de graisse sera installé. Murs, sols et plafonds recevront de nouveaux revêtements pour des mesures d'hygiène.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

A.2 La rénovation des salons destinés aux «événements».

Les murs sur les côtés en façade seront isolés et doublés. Le rafraîchissement des locaux sera amélioré par des plafonds actifs. Un éclairage modulable par led sera installé.

A.3 La création d'un corridor de fuite sécurisé feu pour les client-e-s.

Les salons à géométrie variable par le jeu des cloisons mobiles pourront accueillir un grand nombre de client-e-s, requérant deux voies possibles d'évacuation. Le nouveau corridor sera aussi relié à la cage d'escalier de l'aile Est, assurant une voie de fuite complémentaire pour les clients des chambres des niveaux supérieurs (étages 1 à 5). Le local WC sera équipé pour les personnes à mobilité réduite et une table à langer rabattable y sera installée pour les enfants en bas âge. Ce local est placé au niveau du rez-de-chaussée sur le chemin menant au groupe de WC dames et hommes de l'entresol.

A.4 Le réaménagement du hall d'entrée principal et sa réception.

Afin de libérer, pour l'étape de travaux suivante, les espaces occupés par la réception actuelle au profit d'espaces lifestyle, une nouvelle réception sera installée dans le hall d'entrée principal et refaçonnée en fonction des attentes actuelles de la clientèle.

B. L'aile Ouest au rez-de-chaussée:

B.1 Le restaurant grill et le comptoir petit-déjeuner.

Le comptoir offrira une vision en vitrine sur la boulangerie, les viennoiseries et d'autres produits. Il sera adjacent au bar et au club room nouvellement rénovés en 2021, qui bénéficient aussi en toute heure des services. Le grill sera basé sur le concept d'interaction avec les clients puisque la marchandise sera apprêtée par des chef-fe-s qui officieront directement dans l'espace restaurant.

B.2 L'accès par un lift aux client-e-s à mobilité réduite venant par la place Métropole.

Ce lift reliera trois demi-niveaux, à savoir: l'entrée depuis la terrasse, le snack du rez inférieur et l'étage de vie sociale principal au rez supérieur.

B.3 Le restaurant snack au rez inférieur lié à la terrasse de la place Métropole.

Basé sur un concept de restauration légère, l'aménagement sera quelque peu revu, de même que son ameublement.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

C. La rénovation des étages supérieurs dans la moitié Est du bâtiment:

C.1 Les chambres et leur salle de bain des étages 1 à 4.

Principalement orientées sur la place des Florentins et la rue du Rhône, les plus petites chambres actuelles seront assemblées par deux pour offrir des pièces de dimensions correspondant à l'attente de la clientèle en termes de standing.

C.2 Les surfaces de bureaux de l'hôtel au cinquième étage.

Elles remplaceront la grande salle de conférence désuète et seront réaménagées en bureau paysage.

C.3 L'isolation des façades et du toit et l'installation en toiture de panneaux photovoltaïques.

6 cm d'isolation Pur seront intégrés au doublage en placoplâtre de la façade pour répondre aux exigences HPE rénovation.

170 m² de panneaux solaires photovoltaïques seront installés sur les pans de toiture peu en pente, qui seront recouverts d'un placage en cuivre. Ils seront placés de façon à ne pas être visibles depuis la rue.

D. La rénovation dans la moitié Ouest du bâtiment au-dessus des restaurants:

D.1 Les chambres et suites et leur salle de bain des étages 1 à 4.

Donnant sur la rue du Rhône et sur la place Métropole, le réaménagement des chambres et des suites suivra la même logique que celle appliquée à l'étape de rénovation 3.

D.2 Les surfaces de bureaux complémentaires au cinquième étage.

Leur aménagement reprendra le même principe que pour l'aile Est.

D.3 L'isolation des façades et du toit et l'installation en toiture de panneaux photovoltaïques.

Le bâtiment, composé de deux ailes symétriques, fait qu'une deuxième surface de 170 m² de panneaux solaires pourra être installée, l'orientation globale étant identiquement favorable. L'isolation des murs dans les chambres répondra aux mêmes critères que dans l'étape 3.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Surfaces, volumes

<i>Surface totale de plancher SP</i>	
<i>selon la norme SIA 416</i>	9 629
sous-sols	1 517
rez-de-chaussée	1 517
premier étage	1 510
deuxième étage	1 510
troisième étage	1 510
quatrième étage	1 442
cinquième étage	623
<i>Surface totale nette SN</i>	
<i>(SP déduction faite des façades, murs porteurs et gaines)</i>	
<i>selon la norme SIA 416</i>	8 320
sous-sols	1 164
rez-de-chaussée	1 278
premier étage	1 251
deuxième étage	1 251
troisième étage	1 251
quatrième étage	1 343
cinquième étage	569
SN extérieur	213
<i>Surface nette rénovée selon la norme SIA 416</i>	5 383
sous-sols	531
rez-de-chaussée	1 074
premier étage	836
deuxième étage	836
troisième étage	836
quatrième étage	795
cinquième étage	475
<i>Volume total bâti VB selon la norme SIA 416</i>	42 650
sous-sols	7 858
rez-de-chaussée	7 752
premier étage	6 855
deuxième étage	6 855
troisième étage	5 655
quatrième étage	4 624
cinquième étage	3 051

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Adéquation à l'Agenda 21

Les travaux de l'hôtel prendront en compte les obligations légales de l'Etat de Genève liées à l'assainissement des substances toxiques. L'étude des composants de l'immeuble existant, effectuée par Lamy Expertise, a dressé un bilan complet avant travaux des zones critiques présentant des suspicions d'amiante et de PCB. L'évacuation des déchets de chantier et leur tri suivront les critères d'éco-construction.

Les matériaux mis en œuvre seront choisis en tenant compte de leur provenance et du respect de l'environnement. Le design et l'usage de matériaux du second œuvre s'attacheront à être emblématiques d'une approche écoresponsable.

Par ailleurs, la philosophie adoptée va dans le sens du maintien des éléments de valeur patrimoniaux; ainsi les vitrages doubles des fenêtres des chambres rénovées en profondeur seront remplacés pour améliorer l'acoustique et l'isolation thermique, mais les cadres des ouvrants et les dormants seront maintenus. Ces mesures de sauvegarde se situent dans l'esprit appliqué à la restauration de la façade en pierre et des balustrades métalliques.

La part importante de travaux de rénovation placés sous l'étiquette de «mise en conformité» reflète le souci de profiler le bâtiment dans une perspective d'économies d'énergie sensibles.

Enfin, le choix des entreprises privilégie les sociétés locales et la santé de leurs travailleurs et travailleuses.

Concept énergétique

Les améliorations énergétiques porteront sur le chauffage, la ventilation, le conditionnement d'air et l'optimisation électrique. Le concept énergétique développé repose sur les principes suivants:

- la réduction des besoins en chaleur;
- l'amélioration de la performance énergétique des productions de chaleur et de froid réalisée par une pompe à chaleur (PAC) sur le branchement Genilac;
- la suppression des énergies fossiles et des émissions liées au chauffage (actuellement l'équivalent d'environ 160 000 litres de mazout par an);
- la mise en œuvre d'une solution basée avant tout sur les énergies renouvelables et réduisant considérablement les émissions de CO₂;
- la production locale d'électricité en toiture destinée à l'autoconsommation.

Les rénovations envisagées sur l'Hôtel Métropole sont d'envergure pour ce bâtiment classé au registre du patrimoine. Elles s'inscrivent dans une démarche

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

d'amélioration du service aux client-e-s, mais également d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et de diminution des émissions de carbone. Les éléments planifiés dans cette démarche sont les suivants:

- amélioration de l'enveloppe thermique: isolation des murs (par l'intérieur) et de la toiture. Rénovation de certains vitrages;
- approvisionnement en chaleur: raccordement au réseau de chauffage à distance Genilac avec chaudière gaz en appoint;
- rafraîchissement direct par le biais de Genilac avec adaptation des consommateurs de froid du site;
- consommation électrique: remplacement des moteurs des monoblocs de ventilation et rénovation des luminaires. Intégration de capteurs solaires photovoltaïques en toiture;
- les monoblocs de ventilation seront adaptés et équipés de batteries de récupération de chaleur.

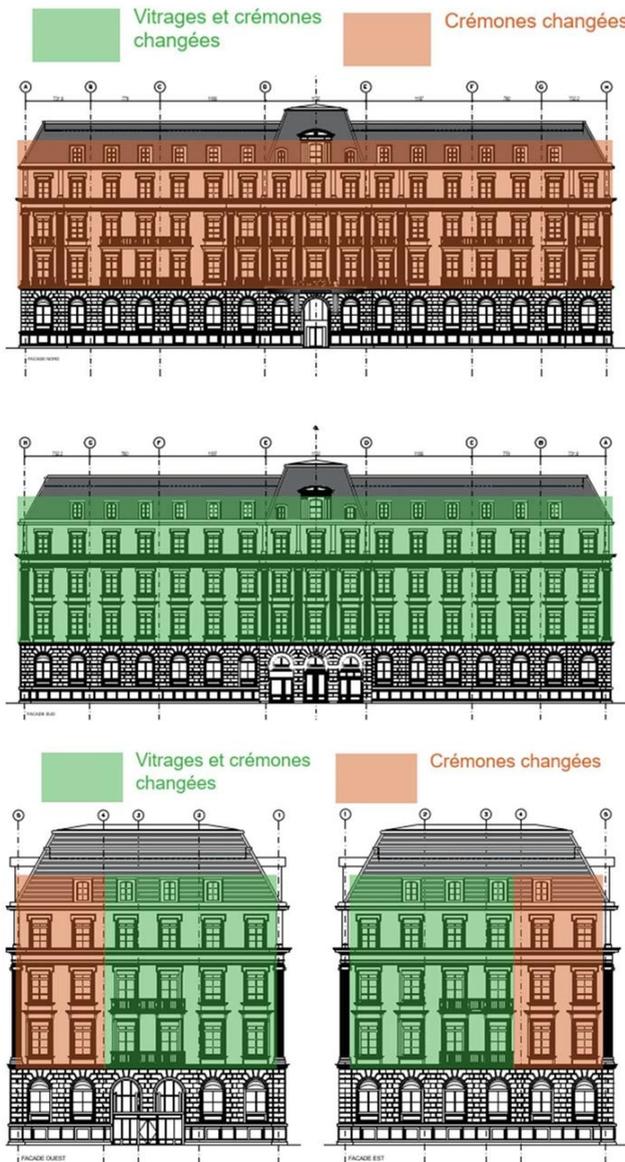
Enveloppe thermique

Le calcul du bilan thermique de l'existant a été réalisé selon la norme SIA 380/1. Sans surprise, la consommation thermique est très supérieure aux exigences légales actuelles.

Les éléments d'enveloppe suivants seront rénovés:

- Paroi opaque «mur molasse»: isolation avec 6 cm de PUR premium.
Ce choix permettra d'améliorer drastiquement la performance thermique des parois opaques sans impact majeur sur la surface des chambres.
- Le coefficient U résultant est égal à $U = 0,29 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$.
- Amélioration de la performance thermique en toiture. Environ 75% de la toiture sera rénovée afin d'atteindre un coefficient $U = 0,20 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$.
- Changement d'une partie des vitrages: les verres des vitrages de la façade Sud seront changés, ainsi qu'une partie des façades Est et Ouest. Il s'agit des chambres concernées par la rénovation intérieure. Leur facteur U_g sera égal à $1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives



Localisation des vitrages changés

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Fourniture de chaleur – chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)

Un raccordement au réseau Genilac est prévu dans le projet. Ce raccordement permettra d'améliorer drastiquement le taux d'énergie renouvelable consommée par le bâtiment.

Dans l'état existant, la chaleur est produite par une chaudière gaz et une chaudière mazout. Le projet prévoit les éléments suivants:

- couplage du réseau Génilac à une PAC pour le chauffage, la ventilation et l'ECS;
- utilisation de la chaudière gaz existante seulement en cas de panne de la PAC.

Rafrâichissement direct par Genilac

Actuellement, le confort estival est assuré par la possibilité d'abaisser des protections solaires mobiles extérieures présentes à tous les étages, sauf au rez-de-chaussée.

Ce concept est assisté par une distribution de froid produite sur site. Le concept existant fait appel à une production de froid par installation de froid avec compression, dont la puissance est de 413 kW.

Ce refroidissement actif sera remplacé par un rafraîchissement direct par le biais d'un raccordement au réseau Genilac, sans présence de système de compression ou sorption.

Optimisation de la consommation électrique

Le projet implique d'une part une augmentation de la consommation électrique pour le fonctionnement de la PAC. D'autre part, cette consommation électrique est diminuée ou compensée par la mise en œuvre des actions suivantes:

- Augmentation de l'efficacité des moteurs des monoblocs de ventilation. L'impact de cette amélioration est estimé à ~25 000kWh/an.
- Amélioration de l'efficacité de l'éclairage. Actuellement, la majorité des luminaires ont des sources non-LED et sont allumés en permanence.
- La mise en œuvre conjointe d'un système d'allumage par détecteur de présence dans toutes les parties communes et d'un éclairage 100% LED permettra d'escompter une diminution de la consommation électrique pour l'éclairage de 40 à 50%.

L'intégration architecturale d'une installation solaire photovoltaïque est considérée dans le cadre de la rénovation des installations techniques. Elle devrait cependant participer à une expression ou à un concept architectural global.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Respect des exigences cantonales: PV et solaire thermique Solaire photovoltaïque 20W/m² d'emprise au sol

Pour répondre à l'exigence cantonale légale de 20 W/m² d'emprise au sol (1550 m²) du bâtiment, une installation de 31 kWc devra être mise en œuvre. La production annuelle escomptée sera en grande majorité autoconsommée sur site.

Solaire thermique: 30% des besoins d'ECS

Il est demandé de déroger à l'exigence cantonale relative à la couverture de 30% des besoins d'ECS par la mise en place de panneaux solaires thermiques, pour les raisons suivantes:

- La couverture de 30% de besoins d'ECS entraîne la complexification d'une installation existante déjà plusieurs fois partiellement reprise et des besoins de surface en local technique importants.
- L'absence de surface de panneaux solaires en toiture permet l'installation plus importante de panneaux photovoltaïques.
- Depuis le concept de 2019 (30 kWc), la puissance mise en œuvre a été plus que doublée.

Au final, 336 m² de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture. Cela représente une puissance totale de 65 kWc.

Comparaison des émissions de gaz à effet de serre (tonnes-eq CO₂) entre l'état actuel du bâtiment et le projet de rénovation:

- Chauffage: diminution de 92% (221 17)
- ECS: diminution de 82% (111 20)
- Electricité: diminution de 45% (209 114)
- Total des émissions: diminution de 72% (540 151)

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Hôtel Métropole comparatif CO₂

	Variante 1	Variante 2
Nom	Etat initial	HPE-Reno
SRE (m ²)	8887	8887

Electricité

Consommation électrique PAC chauffage (kWh)	–	partie production de chaleur
Consommation électrique PAC ECS (kWh)	–	
Economies estimées sur la suppression des groupes frigorifiques (kWh)	–	544 000
Economies estimées avec le changement des moteurs de monoblocs	–	25 000
Production solaire (kWh)	–	79 530
Economies estimées sur l'éclairage (kWh)	–	150 000
Consommation électrique totale (kWh)	1 500 000	701 470
Coefficient de gaz à effet de serre de l'électricité	0,139	0,139

Le mixte suisse de production d'électricité est considéré malgré l'approvisionnement en électricité verte (contrat vitale vert)

Chauffage et ECS

	GAZ	PAC sur Genilac
Besoin de chaleur pour le chauffage Q _h (kWh)	710 000	301 269
Besoin de chaleur pour l'ECS Q _{WW} (kWh)	332 264	332 264
Production de chaleur	chaudière gaz	PAC sur Genilac
η générateur de chauffage	80%	100%
η générateur d'ECS	75%	100%
Coefficient de gaz à effet de serre du chauffage	0,249	0,06
Coefficient de gaz à effet de serre de l'ECS	0,249	0,06

Résultats

	Etat initial	HPE-Reno
Consommation pour chauffage (kWh)	887 500	301 269
Consommation pour l'ECS (kWh)	443 019	332 264
Consommation électrique (kWh)	1 500 000	701 470
Emission de gaz à effet de serre Chauffage (Tonnes-eq CO ₂)	221	18
Emission de gaz à effet de serre ECS (Tonnes-eq CO ₂)	1100	20
Emission de gaz à effet de serre Electricité (Tonnes-eq CO ₂)	209	98
Total des émissions (Tonnes-eq CO ₂)	540	136
Economies de CO ₂	–	75%

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Description des installations techniques

Installations électriques

Un champ de panneaux solaires photovoltaïques sera installé sur le replat de la toiture, d'environ 340 m², pour une puissance installée de 65 kWc et une production estimée de 80 MWh/an. Le tableau général basse tension (TGBT), situé dans le local électrique au sous-sol, est vétuste et doit être remplacé dans son ensemble.

La distribution électrique principale, ainsi que les tableaux de distribution secondaires, sont anciens et hors normes. Une nouvelle distribution principale sera installée, avec la pose de nouveaux tableaux et l'installation de nouvelles alimentations depuis le TGBT.

En matière de distribution secondaire:

- Dans les chambres rénovées: nouvelle installation d'éclairage et de prises. Chambres légèrement rénovées: déconnexion/reconnexion de luminaires en applique et autres. Chambres non rénovées: déconnexion/reconnexion du ventilo-convecteur changé.
- Dans les autres surfaces: nouvelle distribution d'éclairage et de prises selon les nouveaux aménagements. Adaptation et extension des installations existantes pour les zones partiellement touchées.

L'installation d'éclairage de secours et de balisage des voies d'évacuation sera remise aux normes selon le rapport de l'ingénieur sécurité et adaptée/complétée selon les nouveaux aménagements.

Le système de gestion des commandes d'éclairage du bâtiment, actuellement obsolète, sera remplacé. Il sera complété par une domotique plus en phase avec les critères de l'hôtellerie suisse cinq étoiles et les habitudes de la clientèle cible. L'ensemble de l'éclairage, y compris la lustrerie, sera changé. Les nouveaux luminaires seront équipés avec des sources LED. L'installation sera commandée par un bus de gestion avec l'intégration de détecteurs de présence.

Enfin, les installations à courant faible existantes dans le bâtiment sont vétustes ou pas à niveau. Elles devront donc être changées ou adaptées pour les besoins du projet.

Chauffage, ventilation, conditionnement d'air

L'Hôtel Métropole étant considéré comme un grand consommateur d'énergie électrique et le bâtiment consommant une part non négligeable d'électricité pour les consommateurs et consommatrices des installations de froid confort et

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

techniques, l'option retenue est de raccorder le bâtiment sur le réseau Genilac, avec une solution permettant de conserver les installations existantes avec des adaptations, tout en fournissant une part minimale d'énergie fossile. La société Genilac développe son réseau et sera en mesure de raccorder l'Hôtel Métropole en 2023.

Le réseau Genilac permet de produire le rafraîchissement par free-cooling (eau du lac) et la PAC pourra fournir l'énergie thermique et frigorifique. Toutefois, une chaudière à gaz naturel à condensation assurera l'appoint en puissance de température pour la production d'eau chaude sanitaire notamment.

Pour obtenir un rendement intéressant de la PAC, il est nécessaire de revoir les conditions d'adaptation des réseaux de chauffage et de refroidissement. Actuellement, l'eau glacée produite par la machine de froid a un niveau de température de 7/12 °C. Celle-ci est distribuée aux monoblocs de ventilation et aux chambres de l'hôtel via des ventilo-convecteurs. Elle n'est pas adaptée au réseau Genilac. Il s'agira donc de revoir le concept de refroidissement tout air par le monobloc traitant les salons, la restauration en prévoyant des systèmes statiques par rayonnement (16/19 °C) et en adaptant les débits des monoblocs pour le débit d'air hygiénique. La température de service des batteries sera adaptée pour travailler à plus haute température (14 °C à l'entrée des batteries). Cela d'autant plus que l'enveloppe du bâtiment sera améliorée thermiquement. Les ventilateurs des monoblocs seront remplacés par des modèles plus performants.

Installations sanitaires

Le remplacement des appareils sanitaires est prévu dans toutes les chambres concernées par la transformation. Le standard de qualité correspondra à un hôtel cinq étoiles. Un séparateur à graisse sera posé pour la cuisine banquet, comprenant un dépotoir et un séparateur; le séparateur actuel sera mis en conformité. Un adoucisseur pour l'alimentation des appareils des cuisines sera installé, tout comme de nouveaux échangeurs pour la production d'eau chaude sanitaire. Un nouveau réseau d'eaux usées sera installé ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales, depuis les canalisations existantes jusqu'aux sorties en toiture, respectivement aux naissances d'eaux pluviales. L'entier des deux réseaux sera exécuté en tuyaux Geberit-Silent dB 20. Les distributions d'eau en inox existantes, actuellement en bon état et adaptées au projet, seront quant à elles maintenues.

A signaler encore l'adoption, pour les salles de bain refaites, du système Joulia placé sous les tubes de douche, permettant d'exploiter la récupération de la chaleur des eaux grises. Le choix des robinetteries prendra en compte l'économie de consommation d'eau.

De manière générale, les travaux sur les installations techniques seront effectués de manière à maintenir l'hôtel en exploitation.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Estimation des coûts

Estimation du coût des travaux en cinq phases $\pm 10\%$

Total	Modernisation	Conformité	Total HT	Total TTC
CFC libellé travaux	francs HT	francs HT	francs HT	francs TTC
Total général hors taxes	22 988 953	9 754 645	32 743 599	35 264 856
1 Travaux préparatoires	1 975 262	597 888	2 573 150	2 771 283
2 Bâtiment	11 912 846	5 452 812	17 365 658	18 702 814
29 Honoraires	4 939 270	1 393 320	6 332 590	6 820 199
3 Equipement d'exploitation	464 500	809 000	1 273 500	1 371 560
5 Frais secondaires	182 000	557 000	739 000	795 903
6 Réserve	1 973 125	944 625	2 917 750	3 142 417
9 Ameublement et décoration	1 541 950	0	1 541 950	1 660 680
1 Travaux préparatoires	1 975 262	597 888	2 573 150	2 771 283
11 Déblaiement, préparation	1 406 297	257 030	1 663 327	1 791 403
12 Protection, aménagements provisoires	232 500	0	232 500	250 403
13 Installation de chantier en commun	44 500	0	44 500	47 927
14 Adaptation de bâtiments existants	291 965	101 858	393 823	424 148
15 Adaptation des conduites existantes	0	239 000	239 000	257 403
2 Bâtiment	11 912 846	5 452 812	17 365 658	18 702 814
21 Gros œuvre 1	372 500	144 750	517 250	557 078
22 Gros œuvre 2	478 700	0	478 700	515 560
23 Installations électriques	2 833 400	38 000	2 871 400	3 092 498
24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	567 600	3 047 900	3 615 500	3 893 894
25 Installations sanitaire	1 821 344	50 000	1 871 344	2 015 437
26 Installations transport	0	135 000	135 000	145 395
27 Aménagements intérieurs 1	1 712 554	1 566 792	3 279 346	3 531 856
28 Aménagements intérieurs 2	4 126 748	470 370	4 597 118	4 951 096
29 Honoraires	4 939 270	1 393 320	6 332 590	6 820 199
3 Equipements d'exploitation	464 500	809 000	1 273 500	1 371 560
33 Installations électrique cuisine	149 500	50 000	199 500	214 862
35 Installations sanitaires	315 000	759 000	1 074 000	1 156 698
5 Frais secondaires	182 000	557 000	739 000	795 903
51 Autorisations, taxes	0	426 000	426 000	458 802
52 Echantillon, maquette, reproduction, doc.	112 000	0	112 000	120 624
53 Assurances	0	131 000	131 000	141 087
54 Autres frais secondaires	70 000	0	70 000	75 390
9 Réserve	1 973 125	944 625	2 917 750	3 142 417
60 Divers 13,75% du montant des travaux	1 973 125	944 625	2 917 750	3 142 417
9 Ameublement et décoration	1 541 950	0	1 541 950	1 660 680
90 Meubles	1 541 950	0	1 541 950	1 660 680
54.2 Intérêts intercalaires				777 420
Total y compris intérêts intercalaires				36 036 274

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Analyse financière

Le montant estimatif des travaux de 29 883 880 francs se décompose comme suit:

Retour sur investissement

<i>Secteur</i>	<i>Coût</i>	<i>Retour</i>	<i>%</i>
Banquet	5 723 190	270 000	5
Restaurant	5 217 827	155 000	3
Chambres	18 942 863	2 000 000	11
Total	29 883 880	2 425 000	8

Sur un total de coûts de 29 883 880 francs, le retour sur investissement attendu est de 2 425 000 francs par année, soit 8%. Ces coûts comprennent la réalisation des travaux de mise en conformité d'un montant de 8 540 280 francs, puisqu'il est probable que ces travaux se dérouleront en même temps que la rénovation. Lorsque ces coûts sont exclus, le retour sur investissement s'élève à 11%.

Retour sur investissement

	<i>Coût</i>	<i>Retour</i>	<i>%</i>
Coût total	29 883 880		
Coût pour la mise en conformité	8 540 280		
Coût moins la mise en conformité	21 343 600	2 425 000	11

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

	<i>Avec rénovation</i>	<i>sans rénovation</i>
	2025-2034	2025-2034
Total des recettes	222 213 060	14 563 671

Chambres		
Recettes	128 696 000	95 359 730
Profits du département	93 948 080	61 983 825
	73%	65%
F&B		
Recettes du F&B	91 517 060	50 313 500
Profits du département	23 794 436	9 056 430
	26%	18%
Départements opérationnels mineurs		
Recettes	2 000 000	1 863 440
Profits de ces départements	2 000 000	1 863 440
Revenu brut d'exploitation	119 742 516	72 903 695
	54%	49%

Total des charges non distribuées	55 000 000	44 000 000
Bénéfices nets d'exploitation/pertes	64 742 516	28 903 695
	29%	20%

Frais de gestion	4 256 533	2 950 733
Prime d'encouragement	2 265 988	1 011 629
Rendement pour le propriétaire	58 219 994	24 941 332
	26%	17%

Impôt foncier et autres taxes		
Assurance du bien immobilier	300 000	300 000
Loyers et autres charges	480 102	480 102
EBITDA	57 439 892	24 161 230
	26%	16%

Le tableau ci-dessus compare les résultats financiers de l'Hôtel Métropole pour la période 2025-2034 (dix ans), avec et sans rénovation. Dans les deux cas, les chiffres prennent en compte la réalisation des travaux de mise en conformité, d'un montant de 9 754 645 francs.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Selon ces projections, avec la rénovation:

- Une marge bénéficiaire plus élevée est prévue pour les chambres de meilleure qualité, qui bénéficieront d'un tarif supérieur.
- Dans la restauration, la marge bénéficiaire augmentera également, en raison de la hausse du chiffre d'affaires et de la réduction des coûts de main-d'œuvre.
- Le revenu brut d'exploitation passera de 49% à 54% grâce aux économies de coûts et à un produit plus dynamique.
- Les charges non distribuées devraient être plus élevées, dans la mesure où dans le modèle sans rénovation les coûts devront être réduits, ce qui affectera le produit. Les bénéfices nets d'exploitation passeront cependant de 20% à 29%.
- Le résultat avant impôts, intérêts et amortissements présente une marge de 26%, ce qui permettra à l'hôtel d'afficher un bénéfice net après intérêts et amortissements.
- Le projet devrait générer 33,3 millions de francs supplémentaires sur la période de dix ans, ce qui garantira un capital pour rembourser l'investissement et les intérêts.

Il est important de noter que l'hôtel ne fermera pas durant les travaux. L'impact de ceux-ci est inclus dans le budget prévisionnel des années concernées. Les projections financières prennent en considération les facteurs Covid-19, pour 2020 et 2021, et l'impact des travaux pour les années 2021 à 2024. Si l'impact du Covid-19 devait se prolonger, celui-ci devrait être absorbé par l'impact des travaux inclus dans les prévisions 2022 à 2024. L'hôtel devrait entièrement être opérationnel et commercialisable dès 2025 avec un démarrage des travaux en septembre 2022. Les travaux de l'Hôtel Métropole sont urgents et tout report aura un impact négatif sur son positionnement et sa rentabilité.

L'Ecole hôtelière de Lausanne, l'*asset manager* mandaté pour le suivi de l'hôtel, a confirmé les projections financières établies par IHA, la société gestionnaire de l'hôtel. Elle soutient la proposition de faire les travaux en deux phases, car cela permettra de faire coïncider la fin des travaux avec la reprise complète attendue du marché hôtelier, aussi bien celui des loisirs que celui des affaires. Cette situation permettra aussi de proposer au marché toutes les chambres rénovées et avec un prix moyen plus élevé.

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire a été déposée le 2 juillet 2021 sous la référence DD n° 314703/1 – RE. Elle est en cours d'instruction.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour 2025, après environ trente-six mois de travaux.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, g, h, l et t de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les négociations intervenues entre le Conseil administratif et les partenaires sociaux;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à créer une société anonyme de droit privé sous le nom de «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève», ayant pour but «l'exploitation d'établissements publics propriétés de la Ville de Genève dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et, en particulier, de l'Hôtel Métropole Genève et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives».

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 000 000 de francs destiné à la constitution du capital social de cette société.

Art. 3. – La dotation prévue à l'article 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Genève pour les emprunts destinés au financement des travaux

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
(réduction du temps de travail)

d'entretien et de rénovation de l'Hôtel Métropole Genève qui seront contractés par la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève».

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à conclure avec la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» des contrats de baux à ferme triple net afférents à l'Hôtel Métropole et à l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour une durée de trente ans.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1499 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (65 oui).

10. Proposition du Conseil administratif du 21 décembre 2021 en vue de la modification de l'article 74, alinéa 2, du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) relatif à la réduction du temps de travail (PR-1500).

Préambule

Pour faire suite au relèvement de l'âge de la retraite statutaire du personnel de la Ville de Genève de 62 à 64 ans, le Conseil administratif propose d'adapter l'article 74, alinéa 2, du statut du personnel de la Ville de Genève. Cette proposition a pour but de relever de 57 à 59 ans l'âge minimum à partir duquel les membres du personnel peuvent demander une réduction de leur temps de travail moyennant une réduction partielle de leur traitement.

Pour mémoire, selon la teneur actuelle de cette disposition, les demandes du personnel souhaitant travailler à temps partiel sont facilitées par l'employeur (alinéa 1). L'employeur peut accorder aux membres du personnel qui en font la demande une réduction de leur durée de travail jusqu'à un jour par semaine dès l'âge de 57 ans (alinéa 2). Le traitement des personnes intéressées est réduit proportionnellement jusqu'à 10% pour une réduction du temps de travail de 20% (alinéa 3).

La modification de l'âge de la retraite statutaire de 62 à 64 ans a eu pour conséquence d'augmenter de deux ans la durée pendant laquelle les membres du personnel peuvent bénéficier de cette disposition, soit durant sept ans au lieu de cinq ans.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
(réduction du temps de travail)

La proposition du Conseil administratif vise donc à maintenir inchangée la durée de l'effet de cette disposition.

Les négociations menées avec les partenaires sociaux et la commission du personnel de la Ville n'ont pas abouti. Le Conseil administratif a informé le 31 mars 2021 toutes les parties qu'il maintenait sa position et décidait de la soumettre au Conseil municipal.

Proposition du Conseil administratif relative à la modification du statut du personnel

Afin de formaliser cette mesure, il vous est proposé de modifier l'article 74, alinéa 2, de la manière qui suit:

² L'employeur peut accorder aux membres du personnel qui en font la demande une réduction de leur durée de travail jusqu'à un jour par semaine dès l'âge de 57-59 ans.

Le Conseil administratif considère que cette mesure est nécessaire afin de l'adapter au relèvement de l'âge de la retraite. Ce relèvement se justifie d'autant plus que, contrairement à la diminution usuelle du taux d'activité, celle prévue à l'article 74, alinéa 2, ne permet pas d'engager du personnel en remplacement, ce qui engendre une charge de travail supplémentaire dans les services concernés.

Positions de la commission du personnel de la Ville de Genève (CP) et des organisations représentatives du personnel

La CP – Collège des autres membres du personnel – ainsi que les organisations représentatives du personnel, représentées par le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et le Syndicat des services publics-Genève (SSP-VPOD), se sont opposées à la proposition du Conseil administratif. En substance, il a été demandé de maintenir à 57 ans l'âge auquel une réduction du temps de travail pouvait être demandée, dans l'attente des négociations concernant les fonctions pénibles. Elles ont également proposé d'instituer une obligation d'accorder la réduction du temps de travail lorsqu'elle est sollicitée. A cet égard, elles ont proposé de modifier l'alinéa 2 de l'article 74 de la manière qui suit:

² L'employeur ~~peut~~ doit accorder aux membres du personnel qui en font la demande une réduction de leur durée de travail jusqu'à un jour par semaine dès l'âge de 57 ans.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
(réduction du temps de travail)

La CP – Collège des cadres – a, quant à elle, exposé le problème du report de la charge de travail sur les collègues de la ou du bénéficiaire et a proposé de relever l'âge à partir duquel une diminution du temps de travail pourrait être accordée. Elle a, de plus, suggéré que cette question soit liée à la problématique des fonctions pénibles ou, à défaut, formulé la proposition de modification suivante de l'article 74, alinéa 2:

² Les directions de service peuvent accorder aux membres du personnel, en fonction en Ville de Genève depuis au moins 10 ans et dont le taux d'activité est de 100%, qui en font la demande, une réduction de leur durée de travail jusqu'à un jour par semaine, dès l'âge de 62 ans.

Position du Conseil administratif concernant les propositions de la CP et des organisations représentatives du personnel

S'agissant de la demande de ne pas repousser l'âge auquel une réduction du temps de travail peut être demandée tant que des négociations relatives à la pénibilité n'ont pas été menées, le Conseil administratif constate que l'article 74, alinéa 2, concerne l'ensemble du personnel alors que les modalités de compensation de la pénibilité ne s'appliquent qu'à certaines fonctions listées comme étant particulièrement pénibles. Il estime qu'il convient dès lors de ne pas lier ces deux sujets.

Pour ce qui se réfère à la proposition de constituer une obligation d'accorder («doit être accordé») une diminution du temps de travail lorsqu'une demande est déposée, le Conseil administratif estime que son caractère potestatif («peut être accordé») doit être maintenu. Il est relevé que la Chambre administrative de la Cour de justice fait une interprétation restrictive du caractère potestatif de cet article.

Décisions récentes de la Chambre administrative de la Cour de justice quant à l'octroi de la réduction du temps de travail en vertu de l'article 74, alinéas 2 et 3 du statut

Dans des arrêts récents, la Chambre administrative s'est prononcée sur des demandes individuelles de réduction du temps de travail selon la norme actuellement en vigueur (ATA/356/2020 du 16 avril 2020 consid. 4b ; ATA/138/2020 du 11 février 2020 consid. 5b).

En résumé, elle a considéré que des raisons budgétaires ne sauraient justifier le refus d'une requête fondée sur l'article 74.

Par ailleurs, pour ce qui se réfère aux possibilités de refuser une demande de réduction du temps de travail selon l'article 74, alinéa 2, elle a considéré que

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
(réduction du temps de travail)

seules les difficultés d'organisation que pourrait rencontrer le service pourraient être pertinentes pour la refuser. Il appartenait à la Ville d'examiner, dans chaque situation précise, les intérêts en jeu. En outre, selon la Chambre administrative, l'article 74, alinéa 2, a pour but de favoriser les temps partiels, ce qui doit pousser l'autorité, sinon à ériger en véritable droit le passage à un taux d'activité inférieur, du moins à répondre favorablement aux demandes lorsqu'elle le peut (ATA/182/2020 du 18 février 2020 consid. 5c).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les négociations intervenues entre le Conseil administratif et les partenaires sociaux;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le statut du personnel de la Ville de Genève du 29 juin 2010 (LC 21 151) est modifié comme suit:

Article 74 – Réduction de la durée du travail (modification)

² *L'employeur peut accorder aux membres du personnel qui en font la demande une réduction de leur durée de travail jusqu'à un jour par semaine dès l'âge de 59 ans.*

Art. 2. – Cette modification entre en vigueur le 1^{er} XXX 2021.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1500 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (62 oui).

- 11. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2021 en vue de l'ouverture de 4 crédits (délibérations I à IV) pour un montant total de 4 010 700 francs, soit:**
- **Délibération I: 3 244 800 francs destinés à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N° 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.**
 - **Délibération II: 135 500 francs destinés à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50;**
 - **Délibération III: 323 100 francs destinés à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);**
 - **Délibération IV: 307 300 francs destinés au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h (PR-1501).**

Introduction

La Ville de Genève a achevé au cours de l'hiver 2020-2021 les travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, après plus de trois ans de chantier. L'ensemble du bâtiment scolaire a été rénové, ainsi que le préau Central de l'école. Pour mémoire, au mois de novembre 2015, le Conseil municipal votait un crédit destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre (proposition PR-1165) permettant au chantier de s'ouvrir en juillet 2017. Le bâtiment a été remis aux utilisateurs et utilisatrices en décembre 2020.

Ces travaux d'envergure ont porté sur la rénovation de l'ensemble du bâtiment de l'école, comprenant les locaux scolaires et parascolaires, la ludothèque, la maison de quartier et sa salle de spectacle La Traverse, ainsi que la création d'une salle polyvalente. Le préau Central, qui donne accès à l'école, a été revu et équipé de plusieurs modules de jeux.

Cependant, la reconfiguration des aménagements du préau Lac et l'assainissement de la passerelle qui relie l'école au préau de l'école de Zurich, au-dessus de la rue de Berne, n'étaient pas intégrés dans cette dernière demande de crédit. Ce sont ces éléments qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Exposé des motifs

L'école de Pâquis-Centre comporte deux préaux: le préau Central situé entre les deux corps de bâtiment – qui donne accès à la ludothèque et à la maison de quartier – et le préau Lac, situé dans l'espace arboré côté lac de l'école. Ces deux espaces extérieurs sont considérés par les habitant-e-s, les associations du quartier et les partenaires scolaires comme les rares espaces publics, ludiques et arborés du quartier.

Ce sont des lieux fortement investis par les élèves pendant les temps scolaires et parascolaires, mais également très utilisés par des familles, des groupes de jeunes, des habitant-e-s, des associations, faisant de ces espaces d'importants lieux de socialisation dans le quartier. Ils ont par ailleurs été conçus comme tels à la fin des années 1970 par l'architecte de l'école Jean-Jacques Oberson.

L'occupation des préaux est donc constante et importante tout au long de la journée, en début de soirée et les week-ends, d'abord pour des usages en lien avec la vie scolaire, puis par les familles et habitant-e-s du quartier. Ils sont également le théâtre d'occupations nocturnes diverses engendrant des répercussions sur l'école et ses alentours. Des groupes bruyants, peu respectueux des lieux, voire incivils, occupent régulièrement les lieux et marquent la vie nocturne du quartier.

Suite aux trois ans de rénovation des bâtiments scolaires, impliquant de lourds travaux et de fortes nuisances pour l'ensemble des usager-ère-s et des riverain-e-s, les habitant-e-s et les partenaires associatifs ont exprimé leur déception quant à l'aménagement des préaux qui leur étaient rendus à l'issue de la rénovation. L'absence de toute rénovation du préau Lac, de construction des préaux couverts, d'éléments artistiques et symboliques forts dans le préau Central, le choix de certains jeux et la non-prise en considération de certaines propositions issues du premier processus participatif (2018-2020) ont fait l'objet de critiques, notamment lors de la présentation du projet d'aménagement du préau en octobre 2020.

Sensibles aux demandes des utilisateurs et utilisatrices, souhaitant renouer le dialogue et créer avec les représentant-e-s scolaires et de quartier un espace public apaisé, ludique, végétalisé et convivial au centre des Pâquis, Mesdames les conseillères administratives Frédérique Perler et Christina Kitsos se sont engagées à relancer un processus de concertation autour de l'aménagement des préaux de l'école de Pâquis-Centre, avec comme objet principal le préau Lac.

Concertation 2021

Suite à cette impulsion, et malgré les contraintes imposées par la pandémie, les services municipaux (Direction du patrimoine bâti, Service des écoles et

institutions pour l'enfance, Service des espaces verts), les partenaires scolaires (Département de l'instruction publique, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire), les partenaires de quartier (Association de parents d'élèves, ludothèque, Maison de quartier, Association des habitants des Pâquis) et les mandataires (d-la designlab-architecture SA et Bimbo concepteur jeu) ont travaillé ensemble, entre janvier et juin 2021, de manière participative afin de faire évoluer les projets d'aménagements des préaux. Leur travail s'est fondé sur le projet initial, lui-même inspiré du catalogue d'idées proposé par un groupe d'élèves (processus participatif réalisé en 2018).

Les éléments suivants ont été particulièrement discutés et travaillés lors de la concertation:

1. *Végétalisation*

L'ensemble des arbres du préau Lac doit être autant que possible conservé. La proposition de végétalisation des préaux couverts, faite par l'architecte en 2020, doit également être conservée. Par ailleurs, une haie vive délimitant le pourtour du préau Lac et la végétalisation des pieds d'arbres ont été proposées et sont fortement appuyées par les partenaires.

2. *Perméabilité des sols*

Le remplacement du bitume du préau Lac par des matériaux naturels plus perméables (gravier stabilisé) a été plébiscité.

3. *Matériaux naturels*

Le bois naturel a été intégré pour matérialiser les installations de jeux et de mobilier.

4. *Espaces de jeux et de rencontres*

Les installations de jeux en forme de cabane ont été conçues de manière à proposer des activités ludiques à une catégorie d'âge étendue de 4 à 12 ans. Par ailleurs, un ponton en bois serpentant autour du préau Lac a été ajouté. Cet élément de mobilier – accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) – répond à des fonctions et usages variés: fonction ludique, de rencontre, de repos, d'observation.

5. *Élément symbolique et/ou artistique*

Le souhait que soit installé dans le préau Central un élément symbolique et/ou artistique fort a été exprimé par les habitant-e-s. Le groupe de travail a ainsi proposé qu'un concours artistique avec le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et la participation d'un jury d'habitant-e-s et partenaires scolaires soit organisé. La matérialisation de l'œuvre est proposée sur l'édicule (sortie de secours) implanté dans le préau Central.

6. *Un espace habité par les enfants et les habitant-e-s*

Afin de permettre aux parties prenantes de marquer de leur empreinte un territoire souvent souillé par des usages peu civiques, des panneaux d'expression seront intégrés aux endroits caractérisant les entrées et les lieux de passage; ces panneaux seront appropriables par l'école ou par les associations d'habitant-e-s.

7. *Une école qui déborde sur le quartier*

Au-delà des préaux, et dans l'objectif d'offrir plus de convivialité dans le quartier, les parties prenantes ont insisté sur le fait que l'école est un élément central du quartier et que les projets d'aménagement de préaux devraient pouvoir déborder sur les rues piétonnisées du quartier. Elles ont évoqué leur végétalisation, l'installation d'œuvres artistiques ou des propositions d'aménagements suspendus.

Satisfait-e-s du processus qui a permis l'émergence d'un projet fort, cohérent, qui fait du sens pour les usager-ère-s, les participant-e-s au processus de concertation ont validé à l'unanimité le projet d'aménagement des préaux, qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

Intervention artistique dans le préau Central (délibération III)

Les participant-e-s à la concertation ont appelé de leur volonté l'installation d'œuvres artistiques dans les préaux de Pâquis-Centre. Plusieurs participant-e-s ont rappelé que plusieurs statues de l'artiste genevois Daniel Polliand avaient à l'origine été implantées sur le préau Central. Ces statues ont dû être déplacées en raison de l'affaissement de la dalle sur laquelle elles étaient posées. Propices à la grimpe, elles posaient par ailleurs de gros problèmes pour la sécurité des élèves. Ces dernières sont désormais installées dans un parc de la commune de Versoix. Fragilisées par le temps, elles ne peuvent désormais plus être déplacées au risque de se briser.

Afin de répondre aux appels des habitant-e-s et en cohérence avec sa politique culturelle visant à valoriser les artistes et à rendre la création artistique plus visible et accessible, le FMAC du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) développera un projet d'intervention artistique sur l'édicule de sortie de secours situé dans le préau Central de l'école.

La concertation menée au sujet des préaux de l'école a révélé une demande d'art de la part du groupe de travail constitué de représentant-e-s d'associations locales et des institutions scolaires et parascolaires qui occupent l'école de Pâquis-Centre. Une présence artistique se révèle importante dans ce lieu à multiplicité culturelle, qui comprend une mixité sociale et fonctionnelle. Le périmètre

d'intervention artistique comprend l'objet «édicule» (sortie de secours) du préau Central et/ou ses alentours.

La Ville de Genève – par le biais du FMAC et de sa commission art public regroupant plusieurs départements – organise de tels projets artistiques afin de poursuivre les orientations fixées en matière de politique culturelle: elle reconnaît l'importance de la présence et du rôle des artistes sur son territoire, tout en rendant la création artistique plus visible et plus accessible. Il s'agit tout à la fois de promouvoir des artistes locaux-ales et d'enrichir ses collections, par la présence d'œuvres significatives et de qualité, réalisées en milieu architectural. Un dialogue s'établit ainsi entre l'art et l'architecture, l'art et la fonction du bâtiment, l'artiste et les futurs utilisateurs et utilisatrices du bâtiment et les autres parties prenantes, pour donner lieu à une création originale à l'aide d'un médium approprié.

L'intégration d'un projet artistique se fera selon un mode «participatif» et «collaboratif» pensé sur mesure, pour des questions d'appropriation par les différentes parties prenantes et avec le groupe de travail déjà constitué. Elle se fera suivant un processus de concours sur invitation mené par le FMAC, en collaboration avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et du groupe de travail, et avec un jury ad hoc incluant les interlocuteurs et interlocutrices de la Ville, les architectes, des représentant-e-s du groupe de travail, des membres de la commission art public ainsi que des expert-e-s externes.

Ce projet n'étant pas inclus dans la proposition PR-1426 FMAC actuellement en cours, il est ainsi ajouté à la présente demande de crédit (délibération III).

Barrières et fermeture nocturne du préau (délibération IV)

La question de la fermeture du préau et de son accessibilité nocturne fait débat depuis plusieurs années. Le Conseil administratif s'est positionné le 3 mars dernier en faveur de la fermeture nocturne du préau de l'école (barrière de 1,6 m minimum) et de l'intégration du coût de cette fermeture à la présente demande de crédit. Cependant, le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur cette fermeture lors de sa session des 27 et 28 avril 2021 (motion M-1244 «Pour une fermeture du préau nocturne de l'école de Pâquis-Centre»).

Pour rappel, le Conseil administratif s'est toujours positionné en faveur de préaux ouverts et accessibles à toutes et tous, à l'exception de situations particulières et exceptionnelles, et seulement après que les mesures préventives (nettoyage, sensibilisation, occupation) et répressives (passages de police) ont été épuisées. Aujourd'hui, la situation du préau de l'école de Pâquis-Centre est telle (nombre d'incivilités et de déprédations, présence du deal dans l'enceinte de l'école, présence de fêtards la nuit, etc.) qu'une fermeture nocturne (22 h-7 h) semble la seule à même de préserver cet espace prioritairement dédié à l'enfance.

Obligations légales et de sécurité*Place de jeux*

Les exigences en matière de sécurité relatives aux places de jeux accessibles au public et aux engins de jeux sont précisées dans les normes européennes «équipements et sols d'aires de jeux» EN 1176-1 à 11, édition 2018, «sols d'aires de jeux absorbant l'impact» EN 1177, édition 2008 et la documentation technique du BPA 2.34, édition 2020.

Programme et descriptif de l'ouvrage

Les travaux de la passerelle et des aménagements du préau Lac seront effectués conjointement et entrepris en 2022 (sous réserve du vote, en force, du crédit par le Conseil municipal). Durant le chantier, dont la durée est estimée à six mois, tant la passerelle que le préau Lac ne seront pas praticables.

Passerelle

La passerelle Zurich constitue le dernier tronçon de circulation indépendante reliant les différentes parties de l'école entre elles.

Lors de la première phase de travaux, seules les passerelles se trouvant dans le périmètre de l'école ont été rénovées. Il s'agissait de la partie permettant aux enfants d'aller depuis l'école vers le préau Lac et de la partie reliant entre eux les bâtiments A1 et A2 au bâtiment B1 et B2 au-dessus du préau Central.

Aujourd'hui, nous envisageons de terminer cette rénovation avec la partie qui enjambe la rue de Berne pour relier l'école au centre sportif des Pâquis.

De même que pour les passerelles Central et Lac, nous envisageons pour la passerelle Zurich une rénovation complète comprenant un sablage des parties métalliques, la peinture de ses structures, le remplacement de ses vitrages, la reprise de ses étanchéités et de son éclairage intérieur et extérieur ainsi qu'une remise aux normes sécurité.

Préaux Lac et Central

Le préau Lac se trouve à l'extrémité Est de l'Ecole, il constitue une surface d'environ 1300 m² plantée d'arbres et en pleine terre. Ses surfaces constituées d'enrobé, aujourd'hui très dégradées, nécessitent d'être repensées.

Le projet fait le pari de transformer le préau d'école actuel en jardin de quartier. Il aura pour vocation de mettre en place un préau-jardin en pleine terre, équipé de revêtements perméables en stabilisé et intégrant deux préaux

couverts, des installations de jeux, du mobilier urbain et des éclairages afin d'agrémenter cet espace à l'usage de toutes et tous. Pour cela, un cahier des charges a été établi lors d'une concertation réunissant les partenaires scolaires et de quartier. Ce travail commun a permis de mettre en place un programme de jeux, mais aussi d'aménagements végétaux et d'agréments à l'usage des enfants et des habitant-e-s du quartier.

Par ailleurs, cette concertation a permis de compléter et d'améliorer le dispositif d'aménagement du préau Central déjà rénové en 2020 lors de la première phase de travaux. Ce travail propose l'installation de mobilier urbain permettant à la fois le jeu et la détente ainsi que la mise en place de dispositifs d'affichage et d'expression pour les habitant-e-s du quartier.

Enfin, l'édicule de la sortie de secours de la salle de la Traverse, du parking souterrain et des locaux de la protection civile, dont les dimensions ont été agrandies pour répondre aux normes de sécurité, a été identifié comme un élément capable de recevoir une intervention artistique forte et symbolique de l'attachement des habitant-e-s du quartier pour l'école des Pâquis. Cette œuvre d'artiste fera l'objet d'un concours spécifique (dont le jury sera notamment composé de représentant-e-s des utilisateurs et utilisatrices et des associations de quartier), et fait l'objet de la délibération III de la présente demande.

Descriptif des travaux

Passerelle

Travaux préparatoires:

- Installations de chantier et mise en place d'échafaudages sur toute la longueur de la passerelle située au-dessus de la rue de Berne.
- Baraquement, zone de dépôt, protections provisoires.
- Dépose et évacuation des étanchéités et des revêtements intérieurs.

Travaux sur la structure:

- Sablage de la structure porteuse métallique, traitement antirouille et peinture de finition.

Travaux de serrurerie:

- Dépose des anciens vitrages, désamiantage des joints.
- Sablage de l'ensemble des châssis métalliques et révision des mécanismes.
- Remplacement des verres et peinture de finition.

Travaux d'étanchéité:

- Reprise du dispositif d'étanchéité sur l'ensemble de la passerelle.

Travaux d'aménagements intérieurs:

- Reprise des revêtements de sol en caoutchouc.
- Reprise des peintures des plafonds.

Travaux d'éclairage:

- Luminaires intérieurs (dans la passerelle) selon le cahier des charges des phases précédentes.
- Eclairage extérieur (sous la passerelle) selon le cahier des charges des phases précédentes.

Préau Lac

Travaux préparatoires:

- Piquage et évacuation des surfaces en enrobé du préau Lac.
- Préparation du terrain pour recevoir des cuves de plantation.
- Mise en forme du terrain pour formes de pente et récolte des eaux de pluie.
- Mise en place de fondations pour les jeux et les préaux couverts.

Travaux de serrurerie:

- Dispositif de pergola pour plantes grimpantes et mise en valeur de la fontaine existante.
- Habillage des toitures des couverts avec de l'inox poli miroir.
- Mise en place de panneaux en acier destinés à devenir un support d'affichage libre ou d'expression artistique.
- Budget à l'usage de la modification ou de la rehausse des barrières de clôture.

Jeux:

- Mise en place d'un grand jeu collectif d'escalade avec toboggan.
- Mise en place de sols souples destinés à amortir les chutes.
- Mise en place d'un ponton géant permettant à la fois le jeu et la détente.
- Mise en place de petits jeux de sol tels que marelle ou radeau calme.
- Intégration d'un coffre à jouets dans le ponton.

Travaux électriques:

- Mise en place d'un coffret électrique pour manifestations.
- Création d'éclairage dans la structure des préaux couverts.

Travaux sanitaires:

- Révision et mise en place d'un robinet d'entretien supplémentaire.
- Dispositif d'arrosage pour les plantations.

Travaux de jardinage:

- Plantation complémentaire d'arbres.
- Plantation d'une haie vive en périphérie du préau.
- Végétalisation des préaux couverts.
- Végétalisation des tours d'arbres avec plantes à fleurs et saisonnières.
- Mise en place de revêtements de sol en stabilisé.
- Mise en place d'un tapis anti-poussière en asphalte dans la zone d'entrée dans le bâtiment de l'école.

Préau Central

Travaux de serrurerie:

- Création d'un banc jardinière autour de l'arbre.
- Création d'un banc «scène improvisée» contre l'édicule de sortie de secours.
- Mise en place de panneaux métalliques destinés à devenir un support d'affichage libre ou d'expression artistique.
- Budget à l'usage de la modification ou de la rehausse des barrières de clôture.

Habillage et traitement de l'édicule:

- Selon projet lauréat du concours FMAC.

Travaux de jardinage:

- Plantations saisonnières de petite taille autour de l'arbre central.

Surfaces, volumes (selon SIA 416)

Passerelle

SB – Surface bâtie SIA 416	170 m ²
SP – Surface de plancher SIA 416	145 m ²
VB – Volume bâti SIA 416	789 m ³

Préau Lac

Surface de la parcelle	1300 m ²
------------------------	---------------------

Transition écologique et cohésion sociale*Impact environnemental*

Le projet sera fortement végétalisé conformément à la proposition de l'architecte et développé dans le cadre du groupe de concertation «préaux Pâquis-Centre», dont la publication de synthèse est annexée à la présente demande¹.

Le préau Lac, en pleine terre, verra son sol en bitume remplacé par un revêtement perméable, et les toitures des 2 édicules (préaux couverts) seront végétalisées.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Le projet est conçu en concertation avec les partenaires scolaires et les partenaires de quartier dans l'objectif de faire des préaux de l'école des lieux de cohésion sociale. Tous les éléments ont été pensés avec les partenaires afin de créer un espace propice au bien-vivre ensemble et ouvert à toutes et tous sans discrimination.

Amélioration de la qualité de l'air

Le respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis.

En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch chapitre «fiches CFC»).

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»², et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur³ au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous-toutes les usager-ère-s, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

¹ La version en couleur est disponible ici <https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/xrsz7eJ2mgZzD8r>.

² <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

³ L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Le cas échéant, les associations pourront être consultées pour optimiser le projet.

Estimation des coûts

Délibération I: préaux et passerelle

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>267 000</i>
11	Déblaiement, préparation du terrain		81 000
112	Démolitions	31 000	
113	Démontages	5 000	
114	Préparation terrain	45 000	
12	Protections, aménagements provisoires		5 000
121	Protection d'ouvrages existants	5 000	
13	Installations de chantier en commun		20 000
130	Installations de chantier en commun	20 000	
14	Adaptation des bâtiments		50 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	50 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		51 000
152	Canalisations	35 000	
153	Electricité (adaptation du réseau)	10 000	
155	Eau et gaz (adaptation du réseau)	6 000	
17	Fondations spéciales		60 000
170	Fondations spéciales	60 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>1 535 400</i>
20	Excavation		35 000
201	Fouilles en pleine masse	25 000	
202	Apport de matériaux	10 000	
21	Gros œuvre 1		871 000
211.0	Installations de chantier	10 000	
211.1	Echafaudages	85 000	
211.6	Béton et béton armé	6 000	
213.2	Construction métallique	770 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
22	Gros œuvre 2		424 400
221	Fenêtres, portes extérieures	240 000	
222	Ferblanterie	42 000	
223	Paratonnerres	6 400	
225	Etanchéités et isolations spéciales	116 000	
225.1	Etanchement des joints	5 000	
227.1	Peinture extérieure	15 000	
23	Installations électriques		120 000
230	Installations électriques	80 000	
233	Lustrerie	40 000	
24	Chauffage		5 000
240	Chauffage	5 000	
25	Installations sanitaires		5 000
250	Installations sanitaires	5 000	
27	Aménagements intérieurs 1		15 000
271.3	Obturation anti-feu	5 000	
275	Systèmes de verrouillage	10 000	
28	Aménagements intérieurs 2		60 000
281	Revêtements de sol	35 000	
281.0	Chapes	5 000	
285.1	Peinture intérieure	10 000	
287	Nettoyage du bâtiment	10 000	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		<i>433 500</i>
41	Constructions		70 000
411.3	Terrassements	45 000	
411.7	Travaux d'entretien	20 000	
419	Divers	5 000	
42	Jardins		296 500
421	Jardinage	65 000	
424	Places de jeux et de sport	87 000	
425	Revêtements de surface	125 000	
426	Réseaux d'arrosage	18 000	
427	Sondes tentiométriques	1 500	
43	Mobilier urbain et éclairage		67 000
430	Mobilier urbain	67 000	

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
 Proposition: préau de l'école de Pâquis-Centre

5317

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		633 500
51	Autorisations, taxes		16 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	6 000	
	512.1 Taxes de raccordement électricité	5 000	
	512.4 Taxes de raccordement eau	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		18 000
	521 Echantillons, essais de matériaux	5 000	
	523 Photos	5 000	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	8 000	
56	Autres frais secondaires		9 500
	561 Frais de surveillance par des tiers	4 500	
	566 Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		223 600
	583 Réserves pour imprévus (10%)	223 600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		366 400
	591 Architectes	336 400	
	593 Ingénieur électricien	20 000	
	596.0 Géomètre	4 000	
	596.9 Ingénieur désamiantage	6 000	

I. Coût total de la construction (HT) 2 869 400

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

+ TVA 7,7% 220 900

II. Coût total de l'investissement (TTC) 3 090 300

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5% 154 500

III. Total du crédit I demandé (TTC) 3 244 800

Délibération II: équipements de jeux du préau Lac

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaires</i>	<i>Totaux</i>
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		103 800
	423 Equipement de places de jeux	76 000	
	423 Podium sous l'escalier	4 200	
	423 Caisse à jeux	3 600	
	424 Sol souple EPDM	20 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		22 000
56	<i>Autres frais secondaires</i>		20 000
	569 Frais de montage, transport et grue	20 000	
59	<i>Comptes d'attente pour honoraires</i>		2 000
	596 Honoraires post-contrôle jeux	2 000	
I.	Coût total (HT)		125 800
II.	TVA 7,7%, arrondi		<u>9 700</u>
III.	Total du crédit II demandé (TTC)		<u>135 500</u>

Délibération III: intervention artistique dans l'école (concours FMAC)

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaires</i>	<i>Totaux</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		50 000
50	<i>Frais de concours</i>		50 000
	500 Frais de concours	50 000	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		250 000
	980 Œuvres d'art	250 000	
I.	Coût total (HT)		300 000
II.	TVA 7,7%, arrondi		<u>23 100</u>
III.	Total du crédit III demandé (TTC)		<u>323 100</u>

Délibération IV: rehaussement de la barrière

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		220 000
42	Jardins		220 000
422	Clôtures	220 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		51 800
58	Comptes d'attente provisions et réserves		22 000
583	Réserves pour imprévus	22 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		29 800
591	Architectes	29 800	
I.	Coût total de la construction (HT)		271 800

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

+ TVA 7,7%		<u>20 900</u>
II.	Coût total de l'investissement (TTC)	292 700
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%		<u>14 600</u>
III.	Total du crédit IV demandé (TTC)	307 300

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 030.089.14, au 16^e PFI 2020-2031, page 63, pour un montant de 1 000 000 de francs, avec une date de dépôt prévue en 2021.

Budget de fonctionnement

<i>31 – Dépenses générales</i>	<i>Francs TTC/an</i>
Entretien et nettoyage des préaux (surfaces perméables, plantation,...) (Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO))	70 000
Entretien des installations de jeux et mobilier (ECO)	10 000
Entretien des installations techniques	10 000
Entretien horticole du préau végétalisé (Service des espaces verts (SEVE))	9 000
Total rubrique budgétaire 31	99 000

Charges financières annuelles*Crédit I: préaux et passerelle*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 347 200 francs.

Crédit II: équipement de jeux

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 17 900 francs.

Crédit III: intervention artistique

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 34 600 francs.

Crédit IV: rehaussement de la barrière

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 32 900 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2021 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire va être déposée, elle sera complémentaire à celle qui a permis la rénovation de l'école dans le cadre de la proposition PR-1165.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise à disposition du préau est planifiée pour 2022.

La durée totale des travaux de préparation (dépollution, etc.) et de construction proprement dits est estimée à six mois.

Régime foncier

L'école de Pâquis-Centre et ses préaux sont situés sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibérations I et IV

Le service gestionnaire des crédits I et IV est la DPBA.

Le service bénéficiaire est l'ECO.

Délibération II

Service gestionnaire et bénéficiaire: l'ECO.

Délibération III

Service gestionnaire et bénéficiaire: le FMAC.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Crédit IV	Total	%
Gros œuvre	1 243 000				1 243 000	31
Second œuvre	499 400				499 400	12
Installations, équipements fixes	130 000				130 000	3
Aménagements extérieurs	363 500			220 000	583 500	15
Mobilier, équipements et jeux		103 800			103 800	3
Frais secondaires et cptes d'attente	267 100	20 000		22 000	309 100	8
Honoraires	366 400	2 000		29 800	398 200	10
Frais financiers	375 400	9 700	23 100	35 500	443 700	11
Intervention artistique			300 000		300 000	7
Coût total du projet TTC	3 244 800	135 500	323 100	307 300	4 010 700	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022	2 400 000	0	2 400 000
2023	1 610 700	0	1 610 700
Totaux	4 010 700	0	4 010 700

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance

CHARGES

30 - Charges de personnel		0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		99 000		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		432 600		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés				
Total des nouvelles charges induites		531 600		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, ...)		
46 - Subventions et dédommagements reçus		
Total des nouveaux revenus induits		0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -531 600

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 244 800 francs destiné à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 324 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 3 324 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 500 francs destiné à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 135 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 323 100 francs destiné à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 323 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 323 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

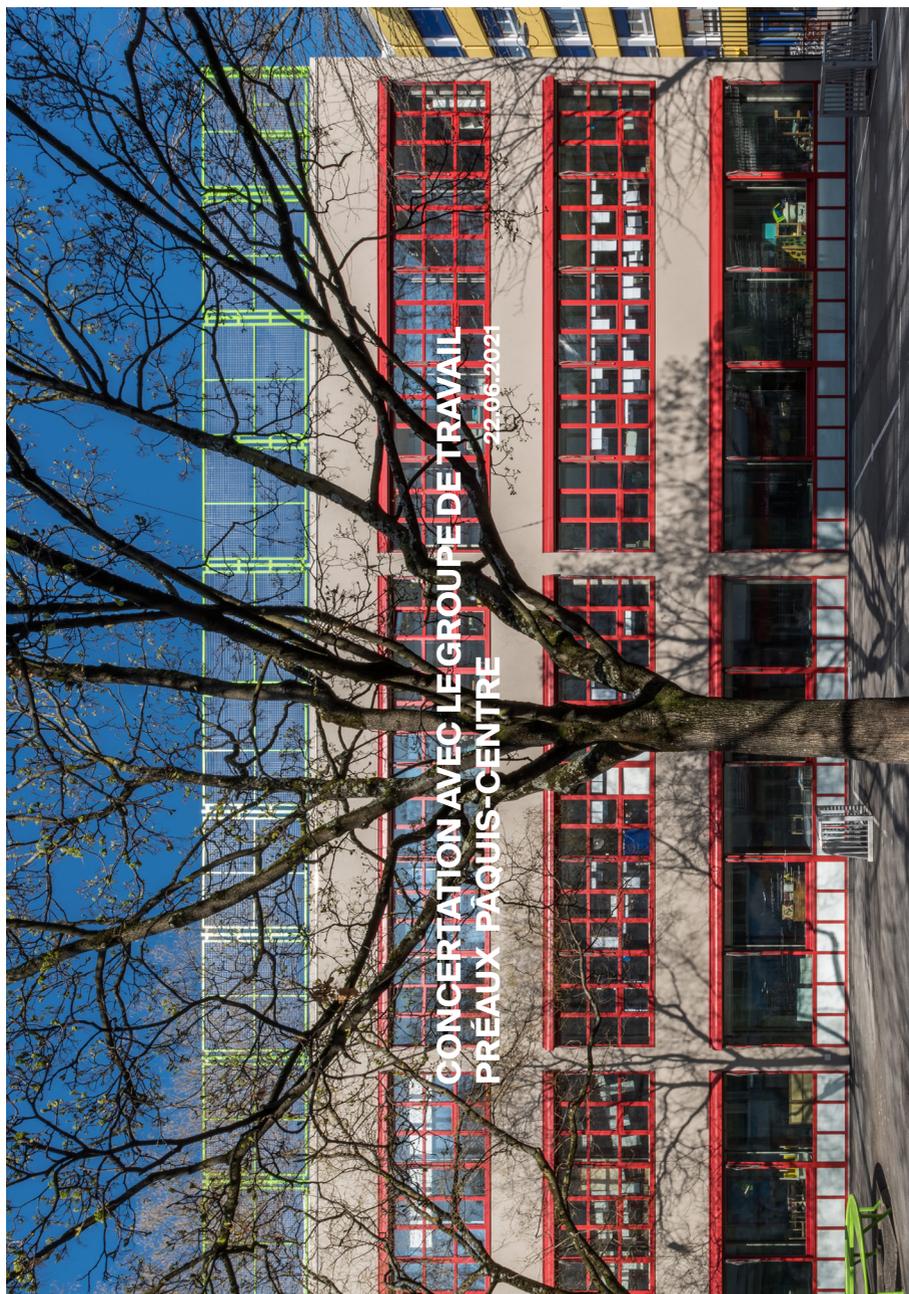
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 307 300 francs destiné au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 307 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

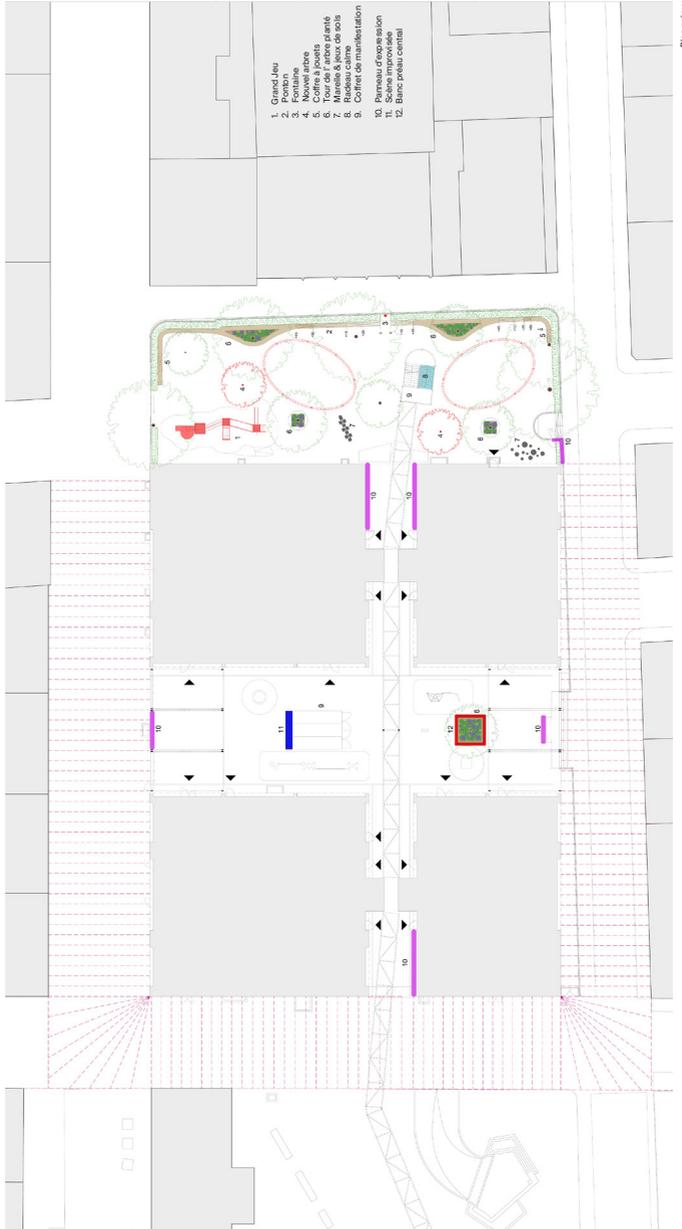
Annexe: publication de synthèse de l'architecte suite à la concertation «préaux Pâquis-Centre»



ORDRE DU JOUR

1. Aménagement des préaux
2. Jeux préau lac
3. Végétalisation
4. Préau central
5. Signalétique

1. AMÉNAGEMENT DES PRÉAUX



SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir) Proposition: préau de l'école de Pâquis-Centre



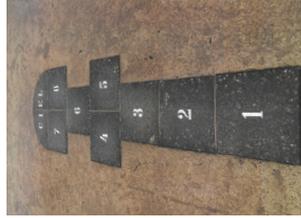
Jeux de bols



Jeux de type cabane



Jeux de type cabane



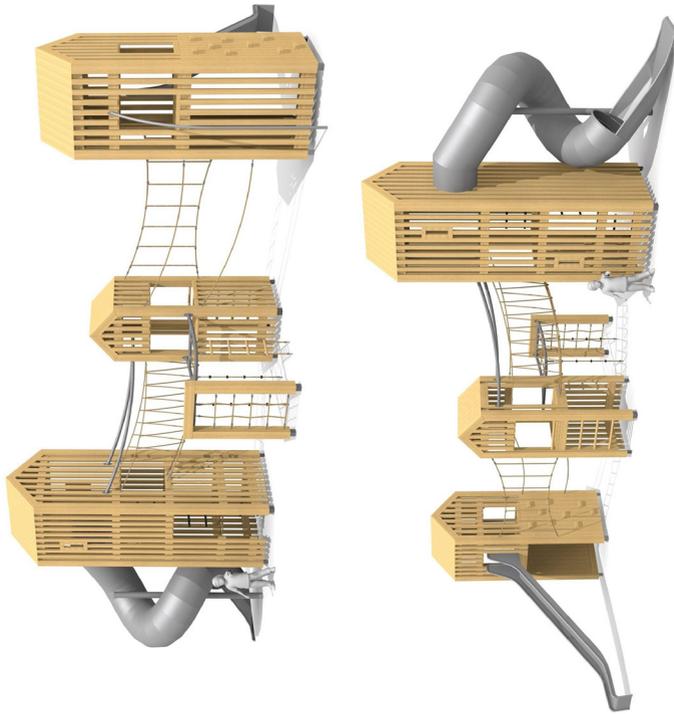
Marelle



Ponton



Tour de haine



Grand jeu

CONCERTATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL PRAEUX PÂQUIS-CENTRE

PAQ_ÉCOLE DE PÂQUIS-CENTRE

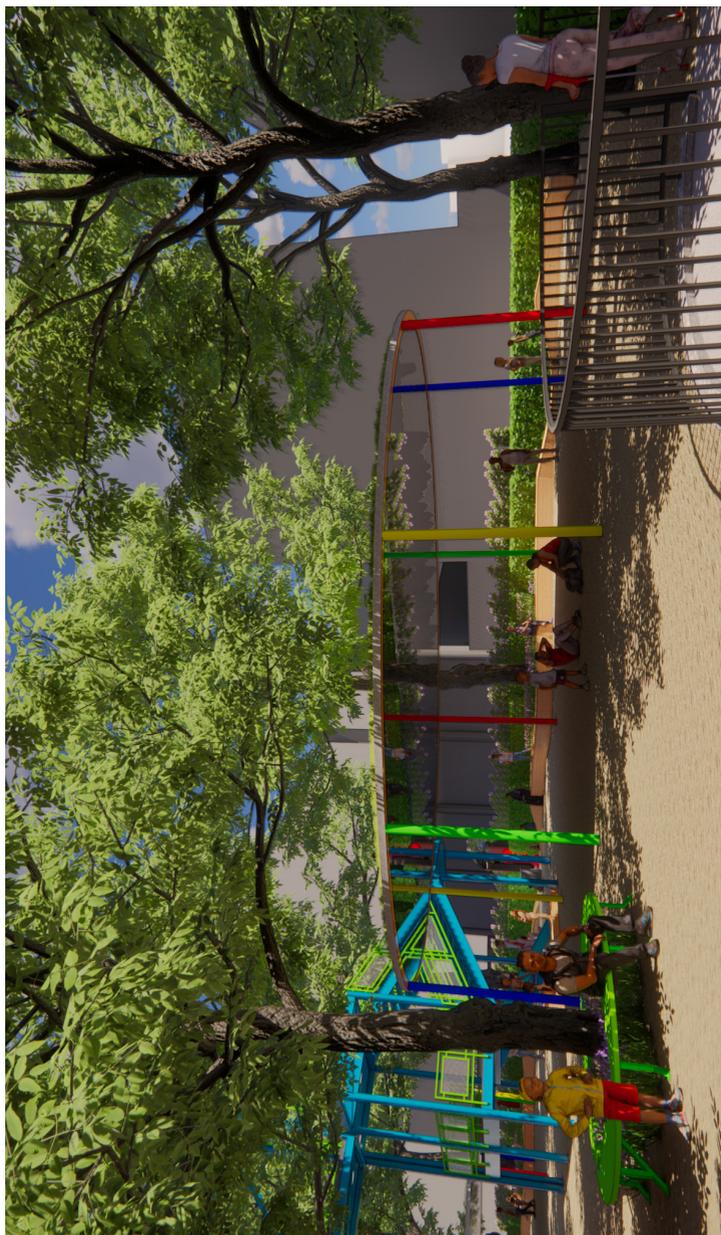








3. VÉGÉTALISATION



Arbres



Erabe

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: préau de l'école de Pâquis-Centre



Amelanchier



Cornouiller



Osmanthus burwoodii



Chamille



Noisetier



Sureau



Viorne odor



Coquelicot



Campanule



Bouton d'or

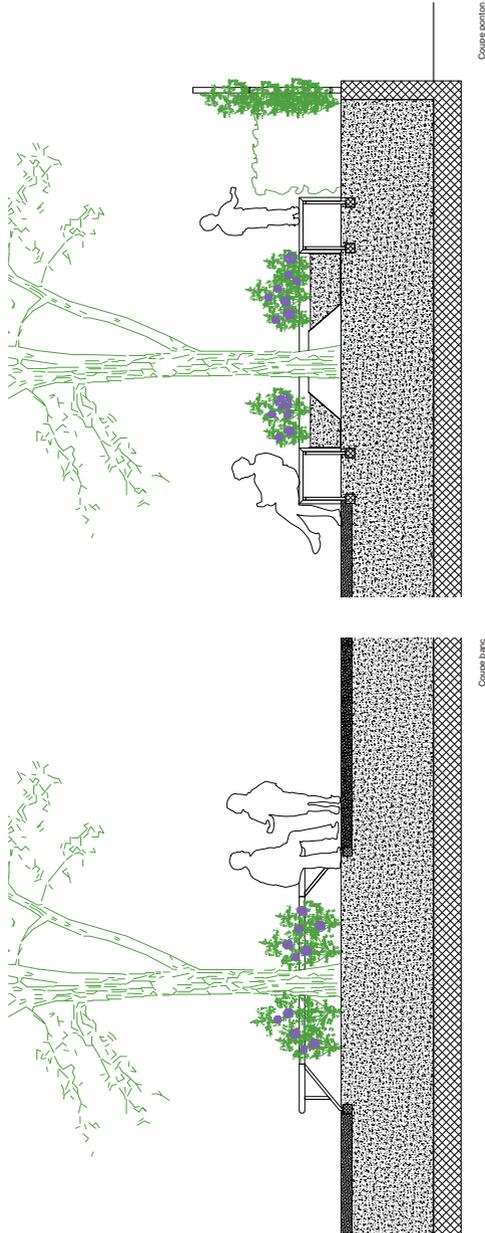


Iris



Iris

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: préau de l'école de Pâquis-Centre





Chèvrefeuille



Vigne vierge



Lierre



Hydrangea paniculata

Couverts : végétation extensive

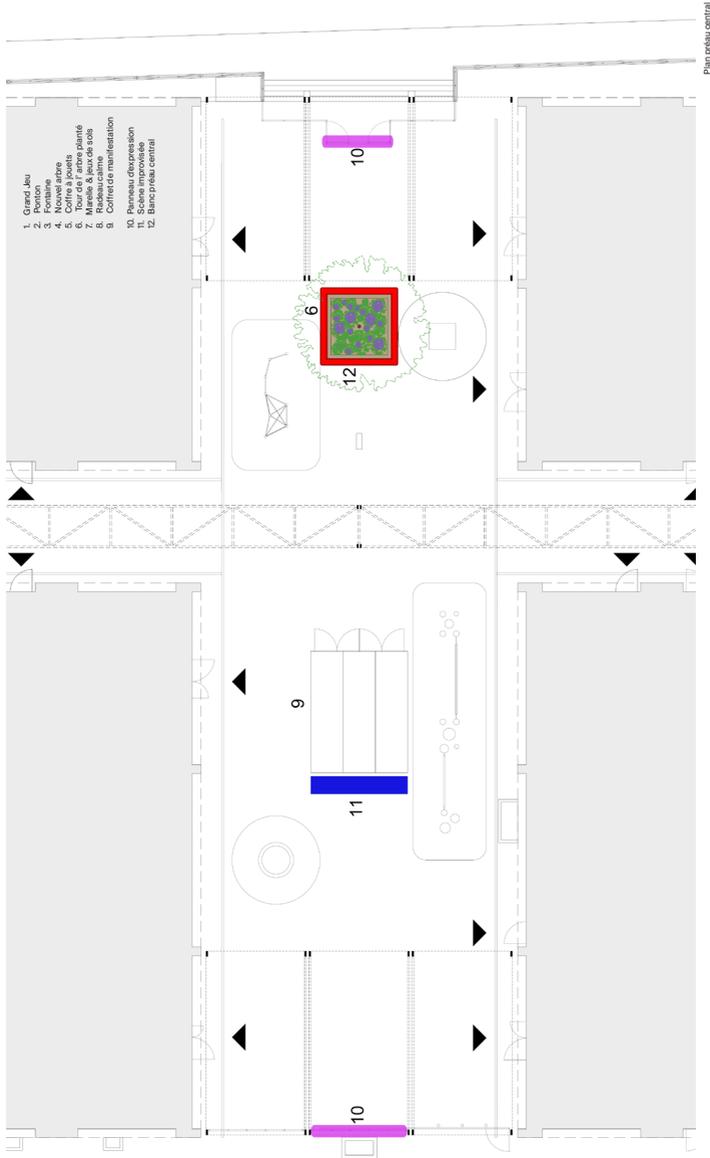


Wegdilatation toturn Sedum



Plum végétalisation toiture

4. PRÉAU CENTRAL





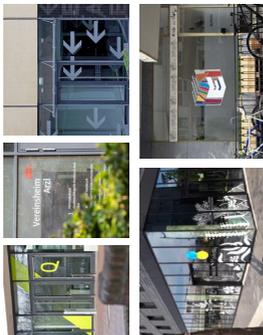


5. SIGNALÉTIQUE

Travail en cours sur la signalétique du préau

Panneaux d'orientation

1. Vitrage : film intérieur sur tout le vitrage



2. Totem



3. Crépis : en métal, fixé sur la façade

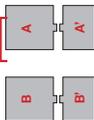


4. Barrière

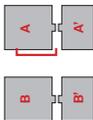


EXTÉRIEUR

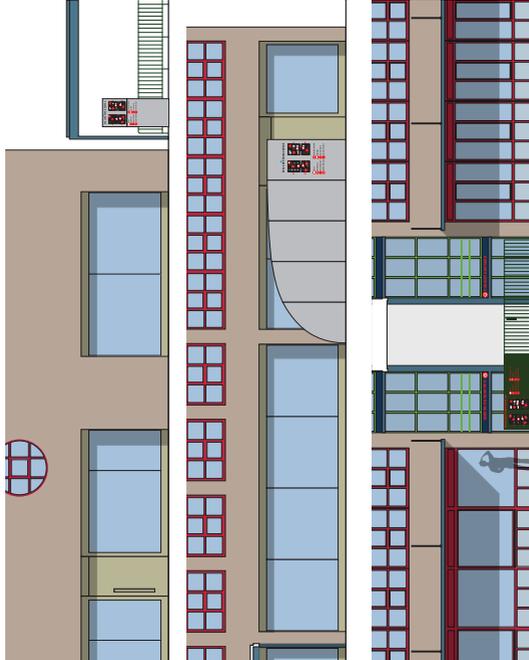
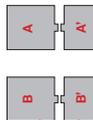
1. Totem



1. Abri de l'escalier extérieur

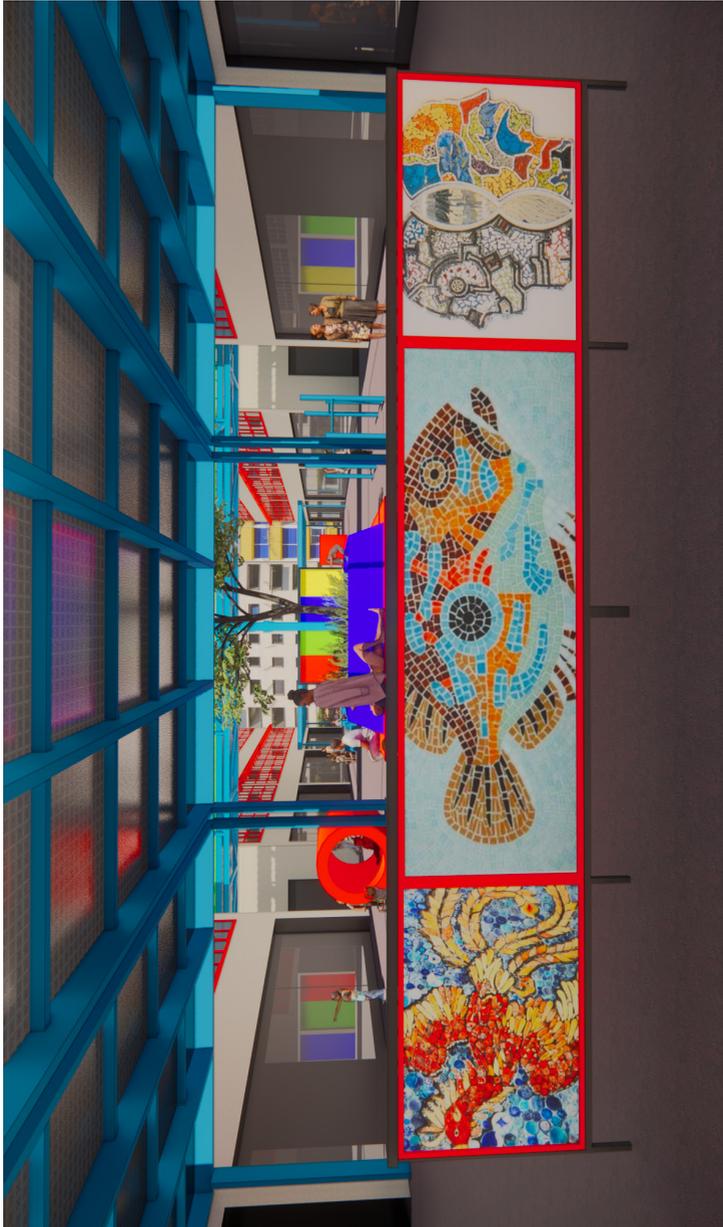


4. Barrière / Cage d'escalier



Panneaux d'expression et d'affichage libre

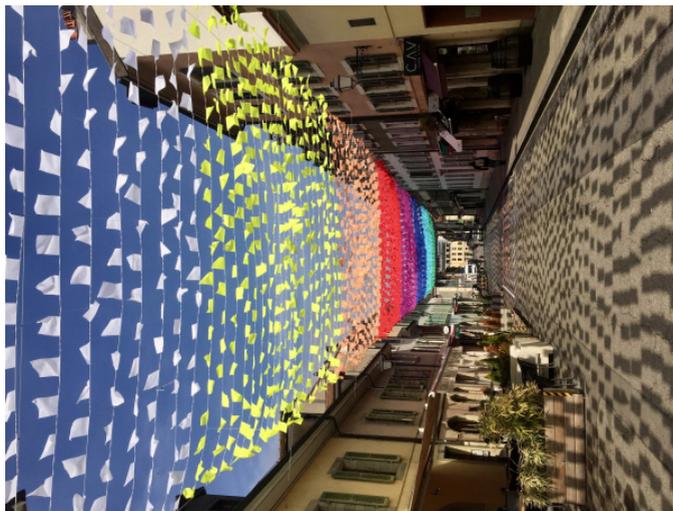






SEUIL : ÉCOLE / ESPACE PUBLIC

L'ÉCOLE ET LE MONDE DE L'ENFANCE DÉBORDENT SUR LA RUE



Carrope

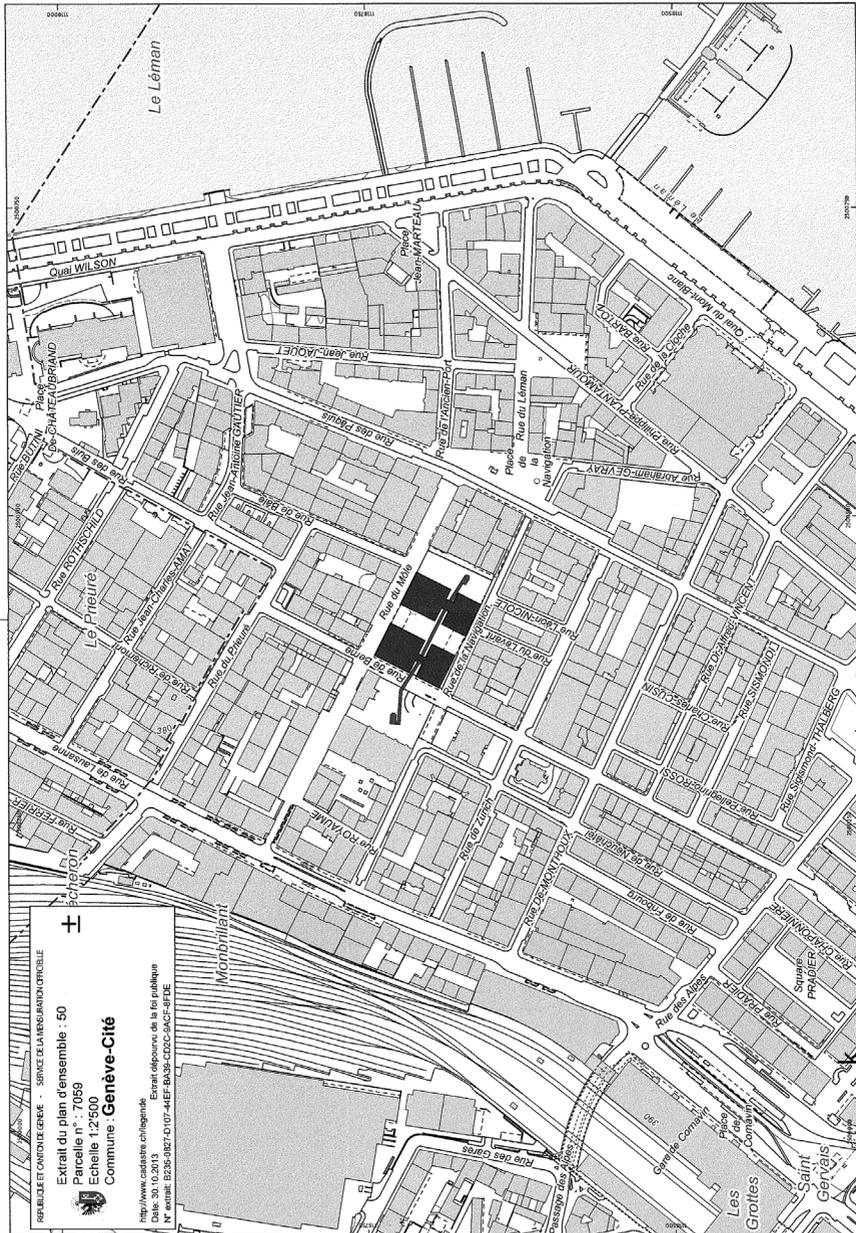
CONCERTATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL PÉRIEURS-PAQUIS-CENTRE

PAQ_ÉCOLE DE PAQUIS-CENTRE



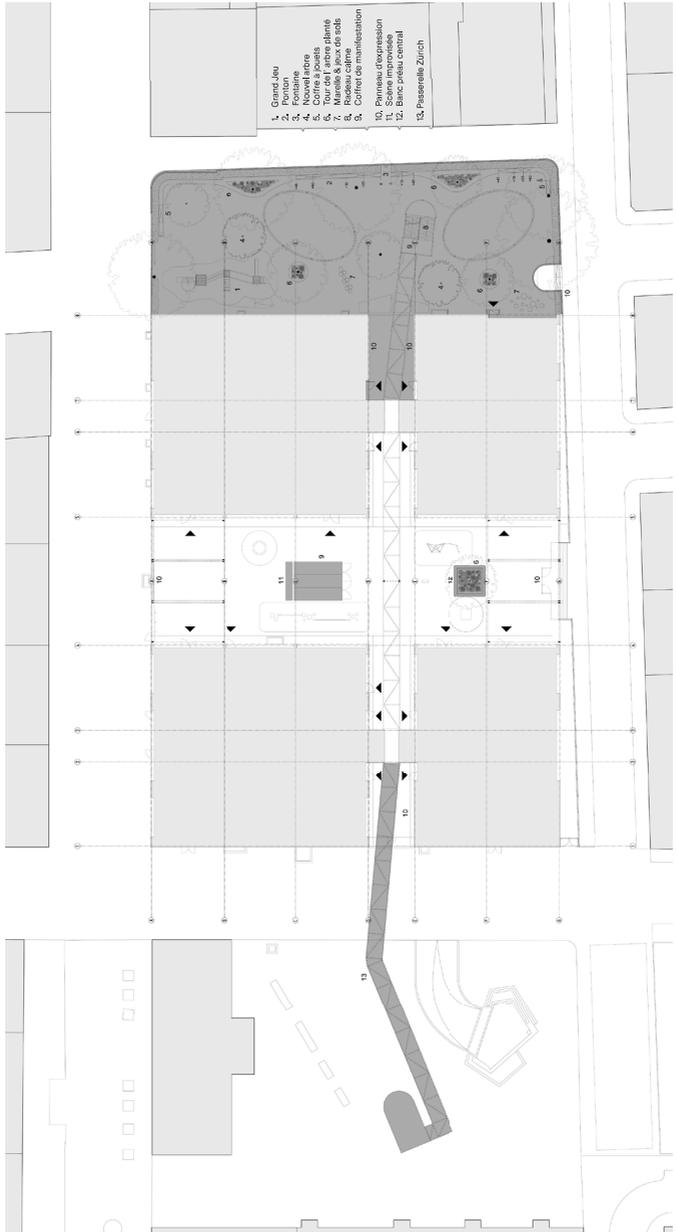






SÉANCE DU 25 JANVIER 2022 (soir)
Proposition: préau de l'école de Pâquis-Centre

5357



PAQ_ÉCOLE DE PÂQUIS-CENTRE



Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1501 à la commission des travaux et des constructions, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté sans opposition (65 oui et 1 abstention).

Le président. Nous en avons terminé avec les renvois directs de propositions du Conseil administratif dans les commissions. A présent, nous passons à la catégorie des rapports de commission urgents.

12. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et M^{mes} Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Piétonisation de Rive sans parking souterrain» (PRD-289 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 29 mars 2021. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 1^{er} juin 2021, sous la présidence de M. Pierre de Boccard, et les 19 octobre et 9 novembre 2021, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laura Kiraly et M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le refus en votation du projet Clé-de-Rive et de son parking souterrain;
- l'initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» validée par les autorités;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développé, 5661.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

- la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016;
- l’urgence climatique décrétée en 2019;
- l’état sinistré du rond-point de Rive et de la rue Pierre-Fatio;
- le besoin d’aménager des espaces piétons en centre-ville afin de rendre l’espace public aux piétons et de le dynamiser;
- la possibilité d’utiliser des places de stationnement disponibles dans les parkings des environs, en compensation de places supprimées en surface (notamment 85 places dans le parking Saint-Antoine);
- le besoin de végétaliser au maximum la ville afin de limiter les îlots de chaleur, en gardant autant que possible les arbres de la zone à piétoniser et en plantant de nouveaux arbres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné aux études d’aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d’Italie (périmètre à élargir dans les limites légales).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l’étude est suivie d’une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d’amortissement de la réalisation. Sinon, l’étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité avec les acteurs et actrices concernés (les TPG, les commerçants, les associations d’habitants et de mobilité, l’association des marchés de Genève).

Séance du 1^{er} juin 2021

Audition de M^{me} Delphine Wuest et de M. Timothée Fontolliet, auteurs

M^{me} Wuest commence par expliquer que le projet de délibération PRD-289 est de piétoniser le rond-point de Rive sans un parking souterrain. En préambule, elle souligne que l'idée est de construire de manière efficace, et ce en adéquation avec la mobilité genevoise et les projets de quartier. Elle rappelle la votation Clé-de-Rive refusée à 63% qui visait principalement la construction d'un parking. De plus, de nombreux textes ont été déposés par des élus, notamment ce projet de délibération signé par pratiquement tous les groupes (sauf le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois). Elle évoque l'initiative de piétonisation en cours de validation auprès du Conseil d'Etat. Elle mentionne également des textes déposés au Grand Conseil, notamment une motion cantonale du Parti socialiste, «Pour une piétonisation rapide de Rive» et une motion cantonale de l'Union démocratique du centre, «Clé-de-Rive: un projet d'envergure cantonale». Enfin, elle mentionne un groupe de travail «coordination transport» qui se penche sur une proposition de croix verte sur Rive. Elle conclut en soulignant qu'il existe un consensus pour piétoniser et aller rapidement de l'avant.

M. Fontolliet ajoute que le but premier est réellement d'aller le plus vite possible avec ce qui est possible de faire aujourd'hui. Des éléments sont à approfondir mais il s'agit d'avoir une base sur laquelle il est possible de travailler rapidement.

M^{me} Wuest explique que le projet de délibération demande un financement pour que le Conseil administratif soumette des propositions. Ainsi, l'idée n'est pas de procéder à des auditions tout de suite. Elle explique que l'idée est de penser ce périmètre à géométrie variable en prenant en compte la notion de compensation et les différentes envies des partis. L'idée est de réfléchir par cercles se complétant sur un temps plus long au fur et à mesure que les uns et les autres y adhèrent (ou que la loi s'assouplit).

M. Fontolliet présente les différentes zones: la zone bleu foncé (zone prioritaire avec 58 places à compenser) qui concerne le rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie, la zone bleu ciel (variante avec six places à compenser) qui concerne un bout du rond-point de Rive et la zone rose (zone secondaire avec 40 places à compenser) qui concerne de petites rues en partie déjà fermées. A titre personnel, M. Fontolliet est très favorable à la piétonisation de la zone bleu clair, soit la piétonisation de la totalité du rond-point de Rive.

M^{me} Wuest est plutôt d'avis de laisser une partie du rond-point accessible avec une circulation unique vers le boulevard Helvétique.

De plus, M. Fontolliet souligne que la rue du Vieux-Collège ne serait pas forcément atteignable directement depuis Plainpalais. Il faudrait ainsi faire une boucle pour y accéder, ce qui limiterait potentiellement la circulation.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Dans ce projet, le nombre de places supprimées dépassent le nombre de places disponibles au parking de Saint-Antoine (85 places). Il s'agirait également de trouver des compensations au parking du Mont-Blanc. Ce projet de délibération propose déjà de s'attaquer à la zone bleu foncé avec ou sans la variante de la zone bleu clair.

En référence aux 85 places dans le parking de Saint-Antoine, M^{me} Wuest souligne que les zones bleu foncé et rose correspondent à 98 places à compenser, ce qui est très important.

M^{me} Wuest ajoute qu'un autre cercle qui n'est pas présenté est le périmètre qui engloberait la rue du Vieux-Collège. Cela correspond à l'initiative qui est en cours de validation. Ce périmètre pourrait faire l'objet d'oppositions, notamment de Bongénie.

M^{me} Wuest présente le projet de croix verte de Rive qui est plus large en termes de piétonisation.

M^{me} Wuest rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte les Transports publics genevois (TPG), les continuités cyclables, les piétons et les reports de trafic. Concernant les TPG, elle s'est entretenue avec un ingénieur des TPG qui a expliqué qu'il n'est pas tenable de mettre des pistes cyclables et des bus dans la rue d'Italie. Si la piste cyclable est enlevée, cela pourrait être tenable.

M. Fontolliet évoque la réflexion à tenir sur la continuité des pistes cyclables, tout en sachant que la rue Pierre-Fatio organise un marché toutes les deux semaines.

M^{me} Wuest propose que les vélos passent sur la rue Pierre-Fatio et mettent pied à terre lors du marché. Cela reste des questions en suspens.

M^{me} Wuest évoque l'accès à un parking privé vers la zone bleue et l'enjeu d'éviter de déranger l'entrée d'une école. Elle propose des emplacements pour les taxis. Elle insiste sur le fait que la zone bleue devrait être un sens unique descendant.

M^{me} Wuest ajoute que les TPG souhaitent toujours faire une boucle de rebroussement sur Rive. Elle évoque les Services industriels de Genève (SIG) et le projet Génilac sous Pierre-Fatio, mais également les maraîchers. Elle présente de potentielles places pour les maraîchers.

Une commissaire questionne le périmètre à la rue d'Aoste.

M^{me} Wuest répond qu'il s'agit d'enlever des places pour ne pas provoquer un appel d'air des usagers de la route.

M. Fontolliet rappelle qu'il faudra penser à mettre des places pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Concernant la rue de la Scie, M^{me} Wuest propose de la transformer en sens unique pour sortir de la ville.

M^{me} Wuest termine en soulignant que l'idée est de renvoyer rapidement le projet de délibération et de l'étudier plus profondément plus tard.

Le président ouvre le moment des questions.

Questions des commissaires

Une commissaire questionne le montant du crédit d'étude.

M. Fontolliet répond qu'ils se sont renseignés auprès des services. Ces derniers ont proposé une marge.

M^{me} Wuest précise qu'un montant de 34 millions de francs était alloué pour l'aménagement dans le cadre de Clé-de-Rive. Elle souligne que beaucoup de choses pourraient être réutilisées dans les études. Ce projet de délibération ne partirait pas de zéro.

Une commissaire questionne l'horizon de réalisation du projet de délibération.

M. Fontolliet répond que le défi est de réaliser ce projet dans un laps de temps de trois ans. En effet, cela correspond au temps qui aurait été alloué pour la construction du parking.

M^{me} Wuest est encore plus optimiste car le projet est plus petit. Elle souligne que l'idée est de partir petit et d'agrandir ensuite.

Une commissaire questionne d'éventuels recours.

M. Fontolliet évoque la possibilité d'éventuels recours dans la rue du Vieux-Collège, notamment de Bongénie.

Le président mentionne la piétonisation aux Eaux-Vives qui n'a pas été très réussie. Il souligne que, malgré le parking, le projet de Clé-de-Rive était solide. L'idée du projet de délibération semble souhaiter grappiller des zones ici et là. Il rappelle que le parking permettait de compenser les places supprimées, alors que dans le cadre de ce projet cela ne sera pas possible. Le projet de Clé-de-Rive permettait de fluidifier le boulevard Helvétique. Il rappelle que la problématique de la rue de la Scie est un feu. Il rappelle que les magistrats se sont opposés à Clé-de-Rive. Il attend des magistrats des propositions alternatives au projet de Clé-de-Rive. Il s'accorde sur l'idée d'aller de l'avant et soutient le projet de délibération. Il ajoute qu'il est d'avis de piétoniser l'ensemble du rond-point de Rive.

M^{me} Wuest confirme que l'idée est de demander à M^{me} Perler de revenir avec une proposition d'aménagement.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Le président doute de la qualité des propositions des services.

M. Fontolliet souligne que le président craint une semi-piétonisation. Il soutient qu'il sera possible d'aboutir à une véritable piétonisation dans ce secteur.

Le président souligne le manque de vision dans les projets à Genève.

M^{me} Wuest ajoute que l'idée de ce projet de délibération est aussi d'entendre les groupes.

Le président propose de voter l'audition de M^{me} Perler.

Vote

L'audition de M^{me} Perler est acceptée à l'unanimité.

Séance du 19 octobre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction à l'AGCM

M^{me} Perler rappelle qu'à l'occasion de la votation sur le projet Clé-de-Rive, elle a demandé à ses services de se pencher sur ces projets.

M. Betty déclare que le projet présenté répond non seulement au projet de délibération mais également à l'initiative. Il rappelle alors que des études ont été réalisées dans le cadre du projet de parking souterrain et il observe que plusieurs éléments peuvent être repris ou pas, sans le projet de parking. Il signale alors que cette nouvelle proposition vise à découper le périmètre en trois zones opérationnelles avec des temporalités différentes en fonction de l'avancée des études.

M. Alphonse rappelle que le périmètre des espaces du projet refusé de Rive mesurait 33 000 m² et il indique qu'il y a aujourd'hui de nouveaux potentiels constitués des anciennes trémies à voitures et des émergences piétonnes qui figureraient dans le projet. Il ajoute que le projet de 2015 coupait un nombre important d'arbres. Il signale que le nombre d'arbres existants est en l'occurrence important et il remarque qu'il paraît important de les conserver maintenant que le projet peut être redéfini. Il signale ensuite que la relocalisation du marché de Rive sur Pierre-Fatio avec des cases de 3 m par 3 m permettait un total de 165 cases placées en double alignement. Il indique que ce pan du projet avait nécessité dix-huit mois de négociations avec les différents services, aboutissant finalement à un consensus qu'il faudra questionner à l'égard de la nouvelle configuration

qui sera retenue. Il mentionne qu'il convient éventuellement de requestionner la desserte en transports publics, les bus étant prévus dans le projet de 2015 sur la rue d'Italie avec un système de lignes relativement dense. Il rappelle à cet égard que l'entier de la surface commune était parcouru par des lignes de bus avec en sus une possibilité de rebroussement pour le tram, avec l'ensemble des zones bleues modifiées en zones piétonnes avec une tolérance pour les vélos.

Il explique que la prise en compte de ces éléments dans la nouvelle configuration, scindée en trois zones, permettrait d'adapter le projet du concours en mutualisant et en retravaillant les potentiels identifiés en lien avec le pôle d'échange sur la rue d'Italie et le marché sur Pierre-Fatio, en incluant le bas du boulevard Jacques-Dalcroze, la rue Ami-Lullin et l'entier du rond-point de Rive. Il précise qu'un financement de 500 000 francs serait donc nécessaire pour faire les avenants avec les auteurs du projet précédent pour réactualiser ce dernier et pouvoir déposer une nouvelle demande d'autorisation de construire.

Il ajoute que le second périmètre sur la Rôtisserie verrait une zone de rencontre et une zone piétonne pouvant faire l'objet d'une étude avec le reliquat du crédit. Il signale encore que le dernier périmètre porte sur le secteur des Rues-Basses, l'idée étant de s'interroger sur les livraisons, les transports en commun et les conséquences des deux premiers périmètres. Il précise que l'engagement d'une étude de définition des besoins se monterait à un coût de 200 000 francs.

Une commissaire rappelle que Génilac doit passer sur la rue d'Italie en entraînant la suppression de quelques arbres et elle demande ce qu'il en est.

M. Alphonse répond que la demande de Génilac est suspendue pour le moment, dans l'attente du nouveau projet de la Ville.

Une commissaire signale qu'il y a un premier parking sous l'école Ferdinand-Hodler et un second à la rue d'Aoste et elle se demande si la rue du Rhône pourrait être fermée les jours de marché, ce qui permettrait de prolonger les étals jusque vers le quai Gustave-Ador.

M. Alphonse répond que ces discussions ont été menées avec les marchands qui souhaitent concentrer les étals, mais il mentionne que la police du feu a refusé d'entrer en matière puisque celle-ci doit pouvoir intervenir sur les façades. Il ajoute que cette proposition entraînerait par ailleurs des problèmes à l'égard des transports publics. Il mentionne que les contraintes de la police du feu ont donc obligé à déconcentrer le marché.

Une commissaire observe que les étales ne seront pas disposés du côté des taxis et du Starbucks comme initialement prévu dans le projet Clé-de-Rive.

M. Alphonse acquiesce en mentionnant qu'il faut garantir un accès à la police du feu. Il précise qu'il a fallu jouer entre les éloignements des arbres et des façades, et les distances entre les marchands.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

M. Betty précise que les places de marché ont en outre été agrandies, soit 3 m par 3 m, ce qui n'est pas anodin.

La présidente demande si l'objectif est d'avoir un marché deux fois par semaine.

M. Alphonse acquiesce.

Une commissaire demande ensuite si le périmètre ira jusqu'au lac.

M. Betty répond que la réflexion porterait en effet jusqu'au quai en s'interrogeant notamment sur les axes forts pour les vélos. Il précise que le périmètre pourrait être élargi au quai sous l'angle de la réflexion.

Une commissaire demande si les 2 millions de francs pour le second périmètre englobent également le parking derrière l'Alhambra.

M. Alphonse répond que c'est un coût estimatif devant permettre d'étudier le projet.

Une commissaire demande si les TPG ont été approchés. Elle observe qu'avoir toutes ces lignes qui traversent les Rues-Basses et la rue du Rhône est une aberration.

M. Alphonse répond que ce projet n'a pas été retravaillé et reflète la situation de 2018. Il ajoute que plusieurs éléments doivent être repris, notamment à l'égard des lignes TPG de campagne. Il mentionne que les terminus de certaines lignes pourraient être en l'occurrence déplacés en périphérie.

M^{me} Malignac rappelle que la Ville n'a aucun pouvoir sur les transports publics et elle mentionne qu'il y a en outre un débat ville-campagne qui est compliqué. Elle rappelle que les transbordements sont inexistantes, ce qui signifie que les lignes se rajoutent les unes aux autres et annihilent les vitesses commerciales.

Une commissaire demande si une animation a été pensée pour le marché sur Pierre-Fatio.

M. Alphonse répond que le projet portait sur un marché hebdomadaire et visait un espace public de qualité le reste du temps avec des terrasses sur le mail central.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la logique des traversées cyclables dans ce secteur.

M. Alphonse répond que le projet d'époque partait du principe que la rue d'Italie était utilisée également pour les vélos, en mixité avec le bus jusqu'à la rue du Rhône. Il ajoute que le reste du périmètre était toléré pour les vélos de manière modérée. Il remarque que le projet n'envisageait pas que le boulevard Helvétique soit doté d'une piste cyclable et il mentionne que, trois ans plus tard, il est nécessaire d'étudier ce point majeur pour avoir des continuités cycles sur ce boulevard.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Un commissaire demande s'il y a une intention cyclable entre Rive et Bel-Air.

M. Betty répond que des études de faisabilité ont été menées avec pour résultat de voir un contresens cyclable sur la rue du Rhône et le quai Guisan. Il précise que ces idées sont restées en suspens, raison pour laquelle il faut réengager la discussion.

Un commissaire déclare qu'il serait dès lors possible de supprimer une voie sur le boulevard Helvétique pour libérer des bouchons qui se forment à l'entrée de la rue de la Scie.

M. Alphonse répond que c'est la piétonisation de Pierre-Fatio qui chargeait le boulevard Helvétique. Il répète qu'il est nécessaire de reprendre la discussion avec le département cantonal.

Un commissaire se demande quel sera le processus de votation des objets.

M. Betty mentionne qu'il faudra voter l'initiative avant d'accepter le projet de délibération et de voter un crédit d'étude complémentaire. Il répète que le projet doit être remis à niveau en renouvelant les études en fonction de la situation actuelle. Il ajoute qu'une demande de crédit de travaux devra être déposée une nouvelle fois puisque celle acceptée par le conseil a été invalidée par le référendum.

La présidente demande si la commission peut obtenir la liste des acteurs concernés.

M^{me} Perler répond qu'il est question des TPG, des associations d'habitants et de mobilité, de l'association des marchands, et du Département des infrastructures (DI).

Un commissaire demande à quel endroit se trouveront les camions des marchands.

M. Alphonse répond que l'installation des marchands sera phasée et que ces derniers s'installeront les uns après les autres. Il ajoute que des collaborateurs du Service de l'espace public (SEP) devront être présents à la fin du marché pour gérer son retrait.

Un commissaire mentionne que le problème pour les marchands relève du stationnement puisqu'il y a encore des voitures garées sur leurs emplacements réservés lorsqu'ils arrivent tôt le matin. Elle se demande dès lors s'il serait possible d'utiliser la rue d'Aoste pour ce faire.

M. Alphonse répond que tout peut être rediscuté. Il mentionne que rentrer dans la cour de la rue d'Aoste est un droit pour le propriétaire et il pense que quelques voitures resteront pour cette raison. Il ajoute qu'il sera également compliqué de gérer les livraisons du McDonald's autrement que par la rue d'Aoste.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Un commissaire suggère en effet que les horaires de livraisons soient plus encadrés et rappelle que les enfants doivent être accompagnés toute leur scolarité pour aller à l'école de Ferdinand-Hodler, en raison des dangers inhérents au trafic dans les Rues-Basses.

M. Betty signale que la réflexion porte également sur le stationnement et les compensations.

M^{me} Malignac ajoute que le Canton a estimé les compensations en termes de place, mais elle mentionne que le projet est encore flou et qu'il est difficile de donner ces chiffres.

Un commissaire demande ce que comprennent les 500 000 francs demandés.

M. Alphonse répond que le projet de délibération propose de débloquer un budget de 2,5 millions de francs et il mentionne que le service propose d'augmenter ce montant et de le scinder en trois. Il ajoute que le besoin de financement est estimé à 500 000 francs pour la zone verte et il déclare que des projets d'étude et d'avant-projet peuvent être envisagés pour le second secteur avec le solde de 2 millions de francs. Il mentionne que c'est le troisième secteur qui est de nature plus prospectif dont le besoin de financement se monte à 200 000 francs. Il déclare que l'enveloppe totale serait donc de 2,7 millions de francs.

Un commissaire demande si un plan localisé de quartier (PLQ) est envisagé.

M. Alphonse répond par la négative.

Un commissaire imagine que certains secteurs peuvent avancer plus rapidement que d'autres. Elle se demande si un planning est arrêté.

M. Alphonse répond que le projet de délibération doit être validé, et il mentionne que les mandataires sont prêts à commencer. Il pense, cela étant, qu'une année de travail sera nécessaire pour établir un nouveau projet prenant en compte tous les acteurs et l'ensemble des besoins. Il ajoute qu'il est nécessaire de rediscuter des places de stationnement et des compensations.

Un commissaire déclare que le périmètre vert ne comporte en fin de compte que peu de places, soit une centaine en comptant large. Elle précise les avoir comptées elle-même.

M^{me} Malignac acquiesce et mentionne que le projet sur ce périmètre doit rester similaire dans la substance à ce qui avait été déterminé puisque, selon les choix, il serait nécessaire de revoir complètement le projet en modifiant les mandataires.

Un commissaire observe que le périmètre de l'initiative est tout de même différent du projet de l'époque Clé-de-Rive.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

M^{me} Malignac répond que c'est la raison pour laquelle trois secteurs sont proposés et qu'il convient de travailler sur la base qui a été étudiée si l'on veut capitaliser le travail sur le projet Clé-de-Rive.

Une commissaire demande ce qu'il en sera des arbres.

M^{me} Malignac répond que ces derniers ne sont pas remis en cause.

Une commissaire rappelle que les rues du Prince, Robert-Estienne, Arducius-de-Faucigny, du Port et de la Tour-Maîtresse avaient été ajoutées au projet initial.

M. Betty répond qu'elles ne font plus partie de ce projet.

Une commissaire rappelle qu'en août le Conseil municipal a été convoqué au Musée d'art et d'histoire (MAH) avec la présentation d'une piétonisation du secteur du musée et elle se demande si ce projet est pris en compte dans le cadre de Rive qui est voisin.

M^{me} Perler répond que ce sont des projets différents mais en lien. Elle ajoute que les services tentent de travailler sur une vision d'ensemble et de planifier les projets dans ce cadre. Elle rappelle toutefois que le projet Clé-de-Rive représente un projet prioritaire, en raison du résultat de la votation populaire. Elle rappelle que la population a refusé le parking mais pas les aménagements. Elle répète que, suivant les décisions de la commission et du Conseil municipal, il sera possible de mettre ce périmètre en parallèle avec le projet de restauration du MAH.

M^{me} Malignac mentionne que l'accessibilité au musée est l'un des gros enjeux du MAH. Elle ajoute que ce sera également le projet du MAH qui orientera les accessibilités et elle observe qu'il y a donc un jeu en lien avec la temporalité des deux projets. Elle rappelle que des projets de cette nature nécessitent toutefois de placer des limites, ce qui n'est pas aisé.

Séance du 9 novembre 2021*Discussion et vote*

La présidente rappelle que ce projet recueille une large majorité des partis qui l'ont signé. Elle rappelle que ce projet de délibération demande 2,7 millions de francs. Elle précise que les auteurs ont été entendus en plaidant pour un traitement rapide et elle remarque que les commissaires n'ont pas souhaité multiplier les auditions. Elle rappelle également que la magistrate a été entendue le 19 octobre dernier. Elle observe qu'il avait alors été indiqué qu'un supplément de 200 000 francs était nécessaire pour l'étude de la troisième zone.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera contre ce projet de délibération en attendant du Conseil administratif une proposition ficelée et un crédit par le biais d'une proposition.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe votera ce projet de délibération et il mentionne déposer formellement un amendement pour que le crédit d'étude soit porté à 2,7 millions de francs, tant à l'article premier qu'à l'article 2 de cette délibération.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s mentionne que son groupe a également travaillé sur ce texte et le soutiendra dans le but que les travaux puissent commencer rapidement. Elle ajoute qu'elle acceptera également l'amendement.

La présidente du Parti démocrate-chrétien déclare à son tour que son groupe votera cet objet. Elle pense qu'il convient en outre d'aller de l'avant rapidement. Elle précise que son groupe acceptera également l'amendement qui paraît nécessaire.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale que son groupe soutient également cet objet compte tenu des arguments environnementaux et de la piétonisation envisagée qui dynamise le commerce de proximité.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe s'abstiendra pour les mêmes raisons que précédemment, soit la suppression de toutes ces places. Elle ajoute que cette place n'est en revanche pas adaptée à la situation actuelle.

Votes

La présidente passe au vote l'amendement: «Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 700 000 francs destiné aux études d'aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie (périmètre à élargir dans les limites légales). Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 700 000 francs.»

Par 10 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), l'amendement est accepté.

La présidente passe au vote du projet de délibération PRD-289.

Par 10 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), le projet de délibération amendé est accepté.

Le commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

Considérant:

- le refus en votation du projet Clé-de-Rive et de son parking souterrain;
- l’initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» validée par les autorités;
- la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016;
- l’urgence climatique décrétée en 2019;
- l’état sinistré du rond-point de Rive et de la rue Pierre-Fatio;
- le besoin d’aménager des espaces piétons en centre-ville afin de rendre l’espace public aux piétons et de le dynamiser;
- la possibilité d’utiliser des places de stationnement disponibles dans les parkings des environs, en compensation de places supprimées en surface (notamment 85 places dans le parking Saint-Antoine);
- le besoin de végétaliser au maximum la ville afin de limiter les îlots de chaleur, en gardant autant que possible les arbres de la zone à piétoniser et en plantant de nouveaux arbres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 700 000 francs destiné aux études d’aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d’Italie (périmètre à élargir dans les limites légales).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l’étude est suivie d’une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d’amortissement de la réalisation. Sinon, l’étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité avec les acteurs et actrices concernés (les TPG, les commerçants, les associations d'habitants et de mobilité, l'association des marchés de Genève).

B. Rapport de minorité oral de M. Pierre de Boccard.

M^{me} Anne Carron, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (LC, ex-PDC). Le Conseil municipal s'est prononcé à la fin du mois de novembre 2021 en faveur de l'initiative IN-7 intitulée «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». Le projet de délibération PRD-289, que nous traitons ce soir, s'inscrit dans ce principe et répond à la volonté de ne pas laisser le quartier de Rive et ses alentours dans l'impasse, suite au refus du projet de parking Clé-de-Rive. Ce projet de délibération, déposé le 10 mars 2021 suite à la votation populaire du 7 mars, a été renvoyé directement en commission le 29 mars. Il est signé par presque tous les partis, à l'exception du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois.

Le projet de délibération PRD-289 marque la volonté d'aller de l'avant et de donner au Conseil administratif les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les études liées à la piétonisation du périmètre qui devait être piétonisé dans le cadre de la construction du parking Clé-de-Rive, auquel s'ajoute le périmètre concerné par l'initiative IN-7. Le crédit proposé par ce projet de délibération permettra de réactualiser le projet Clé-de-Rive; une grande partie des études déjà faites pourra être réutilisée. Ce crédit permettra d'effectuer des travaux d'étude et d'avant-projet pour le secteur visé par l'initiative IN-7.

Lors de l'étude du projet de délibération PRD-289 en commission de l'aménagement et de l'environnement, un amendement prévoyant un supplément de 200 000 francs a passé la rampe pour permettre au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité une étude de définition des besoins dans le périmètre des Rues-Basses – il s'agit du dernier périmètre du projet en trois zones successives présenté à la commission par M^{me} Perler et ses services. L'étude de ce projet de délibération en commission a été jointe, pour l'essentiel, à celle de l'initiative IN-7, sans que les objets soient liés formellement.

Ce projet de délibération accepté par la commission de l'aménagement et de l'environnement donne le feu vert à une année de travail pour les services concernés, afin d'établir un nouveau projet prenant en compte l'ensemble des acteurs et des besoins. Dans ce cadre auront lieu de nouvelles discussions sur la question des places de stationnement et de leur compensation, un sujet qui a été vivement discuté en novembre 2021 par notre plénum, lors du traitement de l'initiative IN-7.

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

En conclusion, le projet de délibération PRD-289 est le prélude à bien d'autres discussions au sein de notre délibératif. Elles auront lieu dans le cadre des projets qui nous seront soumis suite aux études menées. J'en profite pour remercier les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement pour le respect mutuel qui a prévalu au cours de nos débats, malgré les divergences de vues. Merci également aux procès-verbalistes Laura Kiraly et Christophe Vuilleumier pour la qualité de leur travail, de même qu'à nos collègues Amanda Ojalvo, rapporteuse de majorité, et Pierre de Bocard, rapporteur de minorité, grâce à qui ce projet peut être discuté ce soir déjà.

M^{me} Amanda Ojalvo, rapporteuse de majorité (S). Je remercie la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a fait un très bon résumé de nos séances. Pour ma part, je ne relèverai que quelques points de mon rapport, notamment en ce qui concerne la discussion que nous avons eue avec les auteurs du projet de délibération PRD-289.

Ils ont bien souligné que leur but était de piétoniser Rive sans parking souterrain, en adéquation avec la mobilité genevoise et les projets de quartier existants et futurs. Ils nous ont rappelé que l'initiative IN-7 pour la piétonisation était en cours de validation par le Conseil d'Etat – leur projet de délibération ne sortait donc pas de nulle part – et qu'il y avait un consensus pour piétoniser et aller de l'avant rapidement. Le projet qu'ils nous ont présenté en commission s'articule en trois zones: une prioritaire, une variante et une secondaire. Ces trois zones seraient soumises à des temporalités de traitement différentes, certaines en différé.

Nous avons aussi eu la possibilité d'avoir des chiffres concernant les places de parking supprimées en surface. A proprement parler, celles-ci ne seraient pas complètement compensées par le parking de Saint-Antoine; il fallait donc pouvoir se renseigner pour voir si le parking souterrain du Mont-Blanc pouvait être considéré comme compensatoire ou pas. Les auteurs du projet de délibération PRD-289 nous ont assurés que les TPG avaient été consultés et nous avons été informés des besoins de ces derniers. Nous avons aussi été sensibles à l'opportunité de maintenir des places en surface pour les personnes à mobilité réduite, afin de leur faciliter les accès, bien entendu.

La deuxième séance de commission a été consacrée à l'audition des représentants du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, c'est-à-dire de M^{me} Perler accompagnée de M^{me} Malignac, codirectrice du département, M. Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et M. Alphonse, adjoint de direction dans ce service. Ces derniers nous ont bien précisé que le projet répondait parfaitement au projet de délibération PRD-289 ainsi qu'à l'initiative IN-7, que la tritemporalité des zones de travail était en bonne

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

adéquation avec la réalité et que la rapidité du processus dépendrait de l'étude en commission, puis du travail des équipes de l'administration.

Nous avons été rassurés par rapport à l'ancien projet, qui datait de 2015 et prévoyait la coupe de nombreux arbres. Aujourd'hui, les volontés ayant évolué avec le changement de magistrats, ce projet peut être clairement redéfini par les nouvelles équipes. Le futur concours sera donc riche de projets existants, c'est-à-dire de tout ce qui avait déjà été fait pour Clé-de-Rive dans le cadre des anciens projets à l'ère Pagani, qui seront mutualisés afin d'être retravaillés par rapport au potentiel à identifier dans chacun d'eux. Il s'agit de créer quelque chose qui soit à l'image d'aujourd'hui.

La réalisation d'une étude de définition des besoins se monterait à un coût de 200 000 francs, ce qui porte l'enveloppe totale du projet de délibération PRD-289 à 2,7 millions de francs. Je ne reviendrai pas sur les conclusions de la dernière séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement, car sa présidente l'a très bien résumée tout à l'heure.

M. Pierre de Boccard, rapporteur de minorité (PLR). Le Parti libéral-radical a un problème par rapport aux incohérences qui découlent du projet de délibération PRD-289, déposé par les Verts et différents partis représentés au sein du comité d'initiative de l'IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». Cette initiative priorise la piétonisation des Rues-Basses, de la rue du Rhône et du secteur de Rive.

Dans le projet de délibération PRD-289 déposé par les mêmes auteurs, on a un secteur de Rive qui doit toujours être piétonisé, mais on nous dit tout à coup qu'il y a des zones où on n'aura plus besoin de compenser certaines des places de stationnement qui auraient été supprimées avec l'ancien projet Clé-de-Rive. En matière de chiffres, on arrive à une centaine de places seulement – 125 places – à supprimer dans le cadre de ce projet de Rive, alors qu'avec le projet Clé-de-Rive refusé en votation à cause de la problématique du parking on se retrouvait, en tout cas dans ce secteur, avec 200 places de stationnement supprimées.

C'est un peu de l'esbroufe, ce qu'on nous sert ici! En effet, alors qu'il s'agissait auparavant de piétoniser tout le secteur des Rues-Basses, de la rue du Rhône et de Rive, on nous dit maintenant: «Non, vous savez, on n'a besoin de supprimer que 100 ou 120 places, on pourrait en compenser 80 au parking de Saint-Antoine.» Pourtant, on voit bien que le projet initial prévoyait la suppression de 200 places dès le début des travaux et permettait la piétonisation totale du secteur Clé-de-Rive, avec également les rues du Prince, Robert-Estienne, Arducius-De-Faucigny, du Port et de la Tour-Maîtresse, qui ne font plus partie du projet actuel. Mais comme par hasard, elles font partie du projet de l'initiative – et on les sort tout d'un coup des suppressions et des compensations de places!

C'est un peu bizarre, ces calculs d'apothicaire! On nous dit: «Il n'y a aucun problème, on va pouvoir compenser le nombre de places qui seront supprimées à Rive pour piétoniser ce secteur avec ces 80 places à côté», alors que ce n'est pas vrai. On sait, par exemple, qu'il y aura un report de trafic énorme au boulevard Helvétique. A l'époque, il nous avait été bien expliqué qu'il faudrait y supprimer en tout cas 68 places pour voitures, afin de permettre la création d'aménagements cyclables – car il faut savoir que les vélos ne vont quand même pas passer par la rue Pierre-Fatio – mais aussi pour donner davantage d'espace aux arbres existants et allonger certaines présélections. Tout cela est complètement mis sous le tapis par les auteurs du projet présenté ici, qui nous disent maintenant: «Avec ce projet de délibération PRD-289, on n'aura pas besoin de faire grand-chose.»

Mais au niveau de l'initiative IN-7, on sait qu'il y aura une suppression de plus de 400 places, or on évite d'en parler! C'est un peu le problème du projet de délibération PRD-289: il émane des auteurs de l'initiative IN-7, or on ne sait pas trop ce qui va se passer, car ce n'est pas un projet qui vient de M^{me} la maire Frédérique Perler, en charge de ce projet. Les auteurs du projet de délibération PRD-289 affirment qu'on pourra compenser des places de parking supprimées, mais avec l'initiative IN-7 il s'agira de 400 places dont on sait très bien qu'il faudra les compenser!

Il ne faut pas que la Ville se défausse de ses obligations de ville de passage, avec un axe important qui est le boulevard Helvétique. Les auteurs du projet de délibération PRD-289 prétendent qu'on n'aura rien besoin de faire à cet endroit-là, parce que de toute façon on va supprimer des axes et qu'il y aura moins de voitures, mais ce n'est pas le cas! Je laisserai mes collègues du Parti libéral-radical vous expliquer d'autres problèmes, Mesdames et Messieurs, mais il y a plein d'incohérences dans ce projet de délibération. Il porte sur le secteur de Rive, où il n'y a pas seulement 120 places environ à supprimer, mais où il s'agit de prévoir une piétonisation totale avec un projet qui toucherait plus de 400 places pour véhicules motorisés.

Premier débat

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Cette intervention va me permettre de rectifier quelques chiffres. Mais d'abord, j'aimerais dire que oui, il y a effectivement eu plusieurs textes autour de ce projet de piétonisation de Rive. L'initiative IN-7 a été approuvée par le Conseil municipal, c'est donc à notre maire M^{me} Perler de revenir vers ce plénum avec une proposition de mise en œuvre des travaux. Le projet de délibération PRD-289 demande justement de débloquer des fonds pour que l'administration puisse travailler concrètement à cette mise en œuvre. C'est juste ça, en fait!

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Il y avait quand même un assez grand consensus là autour. Vous n'avez pas donné de détails, Monsieur de Boccard, mais tous les groupes sauf le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical ont signé ce projet de délibération, donc même l'Union démocratique du centre l'a fait aussi, en plus de la gauche. Et cela, justement afin de débloquer des fonds et d'aller rapidement de l'avant pour démarrer les travaux...

Une voix. Et le Centre!

M^{me} Delphine Wuest. Oh pardon! Et le Centre, bien sûr! Le Centre est un peu plus à gauche que le reste de la droite... Il y avait donc ce consensus, dans l'idée de ne pas traîner et de pouvoir débiter les travaux idéalement à la fin de cette année 2022, mais peut-être plutôt au début 2023. Voilà, on aimerait aller de l'avant dans ce périmètre de Rive!

Je reviens maintenant sur ce qui a été dit tout à l'heure par mon préopinant M. de Boccard et sur les chiffres qu'il a cités. C'était un peu confus! Il a évoqué 400 places de stationnement à supprimer... Mais en fait, pourquoi le projet Clé-de-Rive, désormais mort et enterré, prévoyait-il 500 places à supprimer en surface? Parce qu'on en construisait 500 en sous-sol! C'est pour cela qu'il fallait en supprimer autant en surface. Là, on ne construit plus de parking, on ne construit pas de places en sous-sol, donc on n'a pas besoin d'en supprimer autant. Voilà pourquoi je répète toujours le chiffre de 125: parce que c'est ce chiffre-là qui correspond au projet actuel. Je vous enjoins de venir sur place avec moi, Monsieur de Boccard, pour compter sur nos petits doigts toutes les places qu'il faudra supprimer dans le périmètre concerné – je parle ici de l'initiative IN-7, qui porte sur un périmètre plus large que celui de Rive.

Si on s'en tient à Rive, qui correspond au premier des trois volets de l'avant-projet que M^{me} Perler est venue présenter en commission avec ses services, il y aura une quarantaine de places à supprimer. A la rue Pierre-Fatio, par exemple, il n'y a que trois places à enlever. Je crois qu'avec les 85 places de compensation que M. Dal Busco nous a déjà promises dans le parking de Saint-Antoine, il nous reste encore du rab!

Et puis, Monsieur de Boccard, vous avez parlé de la rue du Rhône. Je suis étonnée de vous entendre dire que dans le projet Clé-de-Rive la rue du Rhône devait être piétonisée, parce que ce n'était pas le cas, en l'occurrence. Justement, M^{me} Perler propose dans le troisième volet de son avant-projet de la piétoniser ou de mettre peut-être juste les bus et les vélos à contresens. On est très contents et on souhaite que ce projet aboutisse! Je rappelle quand même que la rue du Rhône est censée être déjà piétonne, en fait, selon le plan piéton qui date de 2014, si je

me souviens bien. C'est effectivement quelque chose qui pourrait être remis au goût du jour dans le cadre du nouveau projet, et on s'en réjouit.

J'aimerais aussi rappeler qu'au boulevard Helvétique il n'y a plus besoin d'enlever les places de parking. Evidemment, si on veut le faire, on peut! Pas de souci pour moi avec ça... Mais c'est pour cela que je ne compte pas ces places-là. Il y aura sûrement un peu de report de trafic sur cet axe, mais pas énormément, puisqu'on ne construira pas le parking Clé-de-Rive. On ne créera donc pas d'appel d'air qui ferait venir des voitures supplémentaires au centre-ville. Je souligne aussi la volonté du Canton de diminuer de 40% la part des transports individuels motorisés d'ici à 2030. Si le Canton fait tout ce qui est en son pouvoir pour cela – et nous aussi, on y mettra du nôtre dans ce sens – il devrait plutôt y avoir moins de trafic que plus.

Je ne veux pas monopoliser trop la parole, mais j'aimerais encore juste dire deux mots. J'aurais voulu que tous les groupes votent le projet de délibération PRD-289. C'était un vœu pieux, mais j'espère qu'une large majorité le votera, pour qu'on puisse aller de l'avant et piétoniser le secteur de Rive.

Une dernière chose. Je profite d'avoir la parole pour transmettre ici l'appel de l'association des marchés de Genève, qui aimerait être associée au projet et entendue par les services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. En effet, à la page 6 du rapport PRD-289 A, on lit les propos de M. Alphonse concernant les cases des maraîchers, je cite: «Il indique que ce pan du projet avait nécessité dix-huit mois de négociations avec les différents services, aboutissant finalement à un consensus qu'il faudra questionner à l'égard de la nouvelle configuration qui sera retenue.»

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Delphine Wuest. Oui! Je vais conclure là-dessus. L'association des maraîchers n'a pas participé à l'élaboration de l'avant-projet, c'est vraiment les départements entre eux qui en ont discuté. Or il est quand même important que les maraîchers puissent donner leur avis là-dessus, parce qu'ils sont les premiers concernés. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter le projet de délibération PRD-289.

M. Maxime Provini (PLR). Je suis ravi de pouvoir m'exprimer après ma collègue Delphine Wuest – vous lui transmettez, Monsieur le président. On a l'habitude de débattre sur la piétonisation de Rive, ce ne sera donc qu'un énième débat de plus sur ce sujet!

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

Premièrement, nous traitons ici une demande du Conseil municipal pour une piétonisation de Rive sans parking. On aurait déjà pu espérer que cette demande vienne du Conseil administratif... On aurait pu espérer que, au lendemain du refus du projet Clé-de-Rive en votation, on ne doive pas encore attendre l'intervention du Conseil municipal pour aller de l'avant dans ce dossier.

Par ailleurs, je pense qu'il est temps de nous communiquer les chiffres en détail. Je compte sur vous, Madame Perler, je suis sûr que vous en serez capable! Vous transmettez, Monsieur le président. Mais vraiment, ce n'est plus possible! Il faut qu'on arrête d'avancer des chiffres différents à chaque fois! On a tous des sources qui ne disent apparemment pas la même chose, donc il faut arrêter ce ping-pong de chiffres, c'est insupportable! Je veux bien aller sur place compter les places à supprimer, mais honnêtement, les chiffres que j'ai à ma disposition disent l'inverse de ceux de M^{me} Wuest. On peut continuer ce débat pendant des années! Par conséquent, j'espère qu'à la faveur de ce projet de délibération on aura vraiment des chiffres clairs et détaillés en matière de compensation de places de stationnement.

Ce qui m'étonne aussi, quand on lit le rapport PRD-289 A/B, c'est la demande de piétoniser le secteur de Rive «le plus vite possible». En fait, on avait une occasion, il y a une année, de piétoniser très rapidement ce périmètre et de le faire de la meilleure manière possible, à l'image de toutes les villes de Suisse et d'Europe, avec suffisamment de places en sous-sol pour vraiment créer une meilleure qualité de vie en surface.

Mais aujourd'hui, la gauche nous propose de remettre quasiment 3 millions de francs dans la balance, après que la Ville a déjà dépensé des dizaines de millions de francs dans cette affaire. Le constat du Parti libéral-radical, c'est qu'après plus de dix ans de discussions on continue d'étudier la possibilité de piétoniser Rive... Mais allez-y! Faites-le, Mesdames et Messieurs de la gauche! Vous avez la majorité! Là encore, je ne comprends pas votre démarche. Vous nous demandez systématiquement des crédits d'étude, et puis rien ne se fait! Vous avez maintenant la majorité au Conseil administratif, vous avez la majorité dans ce plénum, alors j'espère pour vous que vous pourrez avancer avec ce projet, mais il n'est plus possible de systématiquement demander des millions de francs pour des études sans aller de l'avant.

Ensuite, j'aimerais reprendre certains propos qui ont été tenus tout à l'heure pour les corriger. Lorsqu'il a évoqué la rue du Rhône, mon collègue M. Pierre de Boccard ne parlait pas du projet de Clé-de-Rive, mais de l'initiative IN-7 de piétonisation qui, elle, comprend la rue du Rhône.

Plusieurs questions vont se poser et, quant à nous, nous n'avons pas les garanties nécessaires pour soutenir ce projet ce soir. Cela a déjà été dit: on ne sait pas exactement comment se fera la compensation des places de stationnement

supprimées, les chiffres ne sont toujours pas clairs. Si vous veniez avec des demandes précises, Mesdames et Messieurs, on pourrait éventuellement vous suivre, mais ce n'est pas le cas. Tant qu'on n'aura pas la garantie que tout sera respecté, on ne pourra pas vous suivre.

Il y a aussi de gros points d'interrogation, quand même! Comment les livraisons se dérouleront-elles? Comment le marché s'installera-t-il à la rue Pierre-Fatio? Comment les TPG feront-ils pour mettre en place un plan de circulation adéquat? Il faut rappeler qu'il y a plus d'une quinzaine de lignes de bus et de trams qui circulent à Rive... Enfin, c'est à nouveau un vrai casse-tête! Tout ça pour faire une mini-piétonisation, quand on aurait pu prendre beaucoup plus de hauteur il y a plus d'une année. C'est vraiment dommage!

Mon plus grand regret, c'est qu'après quinze ans de discussions on n'arrive toujours pas à avoir de chiffres clairs. Ce serait vraiment la moindre des choses, pour mener un débat serein là-dessus! Avec des chiffres, je vous le dis honnêtement, Mesdames et Messieurs de la gauche, on pourrait vous suivre – mais là, ce n'est pas le cas. C'est toujours vague, c'est toujours évasif, c'est toujours des «oui, on va trouver une solution»... Eh bien, non! Ce que j'ai sur le papier, ici, c'est évasif et ce n'est pas clair. Dans ces conditions, je ne pourrai pas soutenir le projet de délibération PRD-289.

M. Eric Bertinat (UDC). L'Union démocratique du centre avait défendu l'idée du parking Clé-de-Rive et elle s'est montrée bonne perdante, puisqu'elle a ensuite cosigné le projet de délibération PRD-289 pour la piétonisation de Rive sans parking souterrain, ce que la population genevoise a choisi. Il y a cependant un problème à tout cela: c'est qu'il n'y a pas de concordance réelle entre ce projet de délibération et l'initiative IN-7, déposée en même temps, qui a été acceptée par ce plénum et qui est actuellement à l'étude auprès du Conseil administratif.

J'avais déposé une motion d'ordonnancement demandant le report du traitement du rapport PRD-289 A, dont nous débattons maintenant; elle a été discutée lors de la séance du bureau et des chefs de groupe tout à l'heure mais, visiblement, une majorité ne voulait pas me suivre. Pourquoi ai-je demandé ce report? Parce que M^{me} Perler et les responsables de son département ont clairement informé la commission de l'aménagement et de l'environnement, lors de la séance du 19 octobre 2021, qu'ils étaient train d'étudier ce dossier, que l'initiative IN-7 était sur leur table et qu'ils allaient nous livrer leur projet.

Ils nous ont expliqué, dans les très grandes lignes, que le projet de piétonisation du centre-ville serait divisé en trois zones opérationnelles. La première d'entre elles, qui serait traitée par le biais d'un projet de concours, concernerait le pôle d'échanges de la rue d'Italie et le marché à la rue Pierre-Fatio, incluant

Projet de délibération: piétonisation de Rive sans parking souterrain

le bas du boulevard Jaques-Dalcroze, la rue Ami-Lullin et l'entier du rond-point de Rive. Je consulte le rapport PRD-289 A/B à la page 13 et je lis l'article premier du projet de délibération amendé, qui demande un crédit de 2,7 millions de francs – il était à l'origine de 2,5 millions de francs, je ne sais pas pourquoi il est de 2,7 millions de francs à l'arrivée. Or devinez quoi? Le projet d'aménagement concerné est le «secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie». C'est-à-dire que l'initiative IN-7 traite très clairement de la même zone! Le projet de délibération PRD-289 sur lequel nous débattons ce soir fera doublon, puisque nous ne savons pas exactement ce que le Conseil administratif va nous proposer.

Tout ce que nous savons, c'est que les services de M^{me} Perler nous ont précisé en commission qu'avec un financement de 500 000 francs ils pourraient répondre aux demandes des auteurs de ce projet de délibération. Or ce même projet de délibération, lui, demande un crédit de 2,7 millions de francs! On voit bien que les projets se superposent, à l'évidence. Mais dans les détails, malgré tout, comme mon collègue Provini vient de le souligner, ils ne correspondent pas l'un à l'autre, c'est-à-dire que M^{me} Perler ne devrait très certainement pas avoir le même discours – ou, du moins, pas exactement le même – que M^{me} Wuest. Telle est la raison pour laquelle j'avais demandé le report du rapport PRD-289 A/B, afin de pouvoir traiter cet objet en même temps que l'initiative IN-7. Mais on doit traiter maintenant ce projet de délibération, puisqu'on a commencé le débat. Je resterai cependant sur ma position: à mon sens, nous débattons un peu à vide, ce soir.

L'Union démocratique du centre reviendra sur sa position, sachant que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité se dit capable de répondre au projet de délibération PRD-289 pour 500 000 francs, alors que le crédit demandé est de 2,7 millions de francs, je le répète encore une fois. Je n'ai toujours pas compris exactement la différence! L'un veut un projet de réaménagement, alors que l'autre – je parle du Conseil administratif – nous propose un projet de concours. On constate donc que ces deux projets ne sont pas sur la même longueur d'onde et je ne vois pas très bien comment travailler intelligemment avec deux projets qui s'incrument l'un dans l'autre sans être parfaitement en concordance.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous arrêtons nos travaux ici. Nous reprendrons demain à 17 h 30 le débat sur le rapport PRD-289 A/B, pour notre dernière séance à l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Merci, bonne rentrée chez vous et à demain!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5136
2. Communications du Conseil administratif	5136
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5136
4. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'adoption du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» (PR-1498). Suite de la préconsultation	5136
5. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève (PR-1493)	5183
6. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2020-2021 du Grand Théâtre de Genève (PR-1494)	5192
7. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'acquisition de la parcelle N° 3437, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2873 m ² , sise rue du Dauphiné 18, propriété de M ^{me} Rolande Guye-Bergeret Sutter, pour le prix de 4 370 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1495)	5256
8. Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 841 900 francs complémentaire au crédit de 2 297 200 francs voté le 5 février 2019 (PR-1254), destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Île reliant le quai de la Poste et la place de l'Île (PR-1496)	5269
9. Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2021 en vue de créer une entité juridique indépendante qui se verra confier l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives (PR-1499)	5277

10. Proposition du Conseil administratif du 21 décembre 2021 en vue de la modification de l'article 74, alinéa 2, du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) relatif à la réduction du temps de travail (PR-1500) 5301
11. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2021 en vue de l'ouverture de 4 crédits (délibérations I à IV) pour un montant total de 4 010 700 francs, soit:
- Délibération I: 3 244 800 francs destinés à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N° 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.
 - Délibération II: 135 500 francs destinés à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50;
 - Délibération III: 323 100 francs destinés à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);
 - Délibération IV: 307 300 francs destinés au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h (PR-1501)..... 5305
12. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et M^{mes} Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Piétonisation de Rive sans parking souterrain» (PRD-289 A/B) 5358
13. Propositions des conseillers municipaux 5380
14. Interpellations 5380
15. Questions écrites 5380

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci